





Publications du compte rendu d'activités

Le rapport annuel, le rapport sur le développement durable et Swisscom en bref font partie du compte rendu d'activité 2017 de Swisscom.
Ces trois publications sont disponibles en ligne à l'adresse swisscom.ch/rapport2017

Concept «Bienvenue dans le monde interconnecté»

Notre monde se caractérise par une interconnexion croissante.
Cette interconnexion doit pouvoir s'appuyer sur des réseaux sûrs et performants.
C'est pourquoi nous investissons depuis des années CHF 1,7 mrd dans
le développement, l'entretien et l'innovation liés à l'infrastructure de nos réseaux.
Nous sommes très fiers de nos collaborateurs qui, jour après jour, veillent,
avec énergie et passion, que nos clients puissent se connecter partout et
sans aucune difficulté.

Les photos du compte rendu d'activités 2017 vous offrent un regard
dans les coulisses de notre activité, dans notre environnement de travail – là où se construit notre réseau et se déploie
notre soutien aux clients. Il nous tient à cœur de faire ressortir les nombreuses opportunités
de l'avenir interconnecté et de les exploiter conjointement avec nos clients.

Nos chaleureux remerciements à Stefanie Haag, Tiziana Conzett, Natalija B., Mona W., Edvin Caminada, Pirmin Egloff,
Manuel Haag, Peter Fritschi, et à tous les enfants qui nous ont accordé du temps pour ces prises de vues.

Table des matières

Introduction	1–14
Rapport annuel	15–56
Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération	57–94
Comptes annuels	95–164
Informations complémentaires	165–172

L'année 2017 chez Swisscom

**11,7 mrd
CHF**

Chiffre d'affaires net

**4,3 mrd
CHF**

EBITDA

**1,6 mrd
CHF**

Bénéfice net

**2,4 mrd
CHF**

Investissements

1,3 mio. clients inOne

Swisscom a nettement simplifié ses plans tarifaires et propose un paquet unique pour le domicile et les déplacements. Les clients peuvent se constituer une offre personnalisée associant Internet, la télévision et la téléphonie fixe ou mobile.

20 ans

au service du développement durable. Depuis 1997, Swisscom dispose d'une équipe dédiée aux questions environnementales. En 1998, Swisscom obtenait la certification ISO 14001. Swisscom propose environ 50 produits répondant aux exigences de durabilité.

Dividende inchangé

Proposition à l'Assemblée générale de verser un dividende inchangé de CHF 22 par action pour l'exercice 2017.

Swisscom Blockchain SA

est le nom de la nouvelle entreprise qui va poursuivre le développement d'applications blockchain en Suisse et pour la Suisse.

Fastweb

a simplifié les plans tarifaires dans le domaine du réseau fixe et lancé une nouvelle offre de communication mobile.

SimplyMobile

est le premier abonnement en Suisse dont le crédit de données n'expire pas à la fin du mois.

Wingo Fair Flat

est le nom du nouvel abonnement mobile complet à prix attrayant

20 506

Collaborateurs en équivalents plein temps

6,6 mio.

Raccordements mobiles en Suisse

1,5 mio.

Raccordements Swisscom TV en Suisse

2,5 mio.

Raccordements à haut débit en Italie

Le meilleur réseau

Les résultats des tests réalisés par les revues spécialisées Connect et CHIP prouvent que Swisscom offre le meilleur réseau.

5G

Swisscom poursuit le développement de la 5G de manière intensive et teste pour la première fois des vitesses de transmission supérieures à 20 Gbit/s par cellule radio dans un environnement test.

Tout IP

90% des raccordements ont été migrés, ces quatre dernières années, de la téléphonie fixe traditionnelle vers le protocole Internet (IP).

Cloud

Swisscom élargit son portefeuille cloud avec Enterprise Service Cloud et Enterprise Cloud for SAP et les offres globales d'Amazon Web Services et Microsoft Azure.

Débit de 1 Gbit/s

Débit de communication mobile qui permet aux clients de naviguer ponctuellement sur Internet à une vitesse de 1 Gbit/s dans 11 villes.

Filtre d'appels

permettant de rejeter les appels publicitaires intempestifs désormais disponible pour le réseau mobile.

Smart ICT

Pack unique en son genre pour la numérisation des PME qui inclut la mise en place et l'exploitation de la téléphonie et de l'informatique.

Internet Guard

améliore encore la protection des appareils des clients Swisscom contre les menaces sur Internet.

Chiffres clés du groupe Swisscom

En mio. CHF ou comme indiqué

Chiffre d'affaires et résultats

	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires net	11 662	11 643	0,2%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293	0,0%
EBITDA en % du chiffre d'affaires net	%	36,8	36,9
Résultat d'exploitation (EBIT)		2 131	2 148
Bénéfice net		1 568	1 604
Bénéfice par action	CHF	30,31	30,97
			-2,1%

Etat de la situation financière et flux de trésorerie

Capitaux propres à la clôture de l'exercice	7 645	6 522	17,2%
Quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice	%	34,7	30,4
Operating free cash flow		2 159	1 791
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		2 378	2 416
Dette nette à la clôture de l'exercice		7 447	7 846
			-5,1%

Informations opérationnelles à la clôture de l'exercice

Raccordements téléphoniques réseau fixe en Suisse	En milliers	2 047	2 367	-13,5%
Raccordements à haut débit Retail en Suisse	En milliers	2 014	1 992	1,1%
Raccordements Swisscom TV en Suisse	En milliers	1 467	1 418	3,5%
Raccordements réseau mobile en Suisse	En milliers	6 637	6 612	0,4%
Unités génératrices de chiffres d'affaires (RGU) Suisse	En milliers	12 165	12 389	-1,8%
Raccordements d'abonnés dégroupés en Suisse	En milliers	107	128	-16,4%
Raccordements à haut débit Wholesale en Suisse	En milliers	435	364	19,5%
Raccordements à haut débit en Italie	En milliers	2 451	2 355	4,1%
Raccordement réseau mobile en Italie	En milliers	1 065	676	57,5%

Action Swisscom

Nombre d'actions émises	En milliers	51 802	51 802	0,0%
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice		26 859	23 627	13,7%
Cours de l'action à la clôture de l'exercice	CHF	518,50	456,10	13,7%
Cours de l'action haut	CHF	527,00	528,50	
Cours de l'action bas	CHF	429,80	426,80	
Dividende par action	CHF	22,00 ¹	22,00	0,0%

Collaborateurs

Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	Nombre	20 506	21 127	-2,9%
Effectif moyen en équivalents plein temps	Nombre	20 836	21 543	-3,3%

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Tour d'horizon des activités

Swisscom Suisse

Clients privés

La division propose des services des réseaux mobile et fixe. Des offres de téléphonie, du haut débit, des offres TV et de communication mobile ainsi que des solutions TIC pour PME en font partie.

Enterprise Customers

Qu'il s'agisse de la téléphonie ou des données, du réseau mobile ou du réseau fixe, de produits individuels ou de solutions globales: Enterprise Customers planifie, met en place et gère l'intégralité de l'infrastructure TIC pour des grandes entreprises.

IT, Network & Infrastructure

La division planifie, assure l'entretien et la maintenance de l'infrastructure de réseau et IT en Suisse.

Wholesale

La division met à disposition d'opérateurs de télécommunications tiers l'utilisation des réseaux fixe et mobile de Swisscom.

Chiffre d'affaires

9,0 mrd CHF

EBITDA

3,5 mrd CHF

Fastweb

Fastweb est l'un des plus importants prestataires de services à haut débit en Italie. Son portefeuille de produits englobe les services voix, données, haut débit et télévision ainsi que la Video on Demand pour les clients privés et commerciaux. Fastweb propose en outre des services de communication mobile, sur la base d'un contrat MVNO (en tant qu'exploitant de réseaux virtuels). Cette gamme est complétée par des services réseaux complets et des solutions spécifiques aux clients commerciaux.

Chiffre d'affaires

2,2 mrd CHF

EBITDA

0,8 mrd CHF

Autres secteurs opérationnels

Avec des participations dans le domaine de la construction et de la maintenance de réseaux (cablex), des services de radiodiffusion (Swisscom Broadcast) et de l'encaissement (Billag), Swisscom complète son activité de base dans des champs d'activité apparentés. Le nouveau secteur Digital Business se concentre sur des domaines de croissance dans les services Internet et les modèles commerciaux numériques et inclut en outre les activités liées aux annuaires en ligne et aux annuaires téléphoniques (localsearch).

5



En visite dans les galeries historiques de câbles au Bollwerk à Berne, où des fibres optiques hypermodernes et des câbles en cuivre desservent la ville de Berne.

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

En 2017, Swisscom est encore une fois parvenue à faire bonne figure dans un environnement difficile, et à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Grâce à une solide performance, elle a réalisé un chiffre d'affaires pratiquement stable par rapport à l'exercice précédent. Fastweb se développe de manière satisfaisante, améliore son chiffre d'affaires et élargit sa clientèle.

Objectifs atteints malgré une pression accrue sur le marché

Sur un marché marqué par une concurrence d'évitement croissante, Swisscom a généré un chiffre d'affaires et un bénéfice du même ordre de grandeur que l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net est resté stable à CHF 11 662 mio., de même que le résultat opérationnel consolidé avant amortissements (EBITDA) à CHF 4 295 mio. Le bénéfice net a pratiquement atteint le niveau de l'exercice précédent à CHF 1 568 mio.

Dans l'activité principale en Suisse, le chiffre d'affaires a fléchi, essentiellement en raison du repli du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et de la diminution des recettes issues des services d'itinérance à CHF 9 058 mio. Un nombre croissant de clients renoncent à la téléphonie fixe, ce qui explique le recul du nombre de raccordements téléphoniques au réseau fixe, qui ont baissé de 320 000 en un an à environ 2 mio. Les premiers signes de saturation se font aussi sentir sur le marché de la communication mobile. En glissement annuel, le nombre de raccordements a très légèrement progressé de 0,4% à 6,64 mio. Néanmoins Swisscom est parvenue à stabiliser sa part de marché malgré la concurrence acharnée dans le segment de la communication mobile.

Le nombre des raccordements à haut débit s'est accru de 22 000 (+1,1%) à 2,0 mio. Swisscom TV est un vecteur clé à cet égard. Avec une part de marché de 33% (contre 32% l'année précédente), Swisscom TV est l'offre de télévision numérique favorite en Suisse. Nous en sommes fiers. Le nombre de raccordements Swisscom TV a progressé de 3,5% à 1,47 mio. en un an malgré la forte concurrence des câblo-opérateurs. Au mois de novembre, la télévision favorite des Suisses a été dotée d'un système d'exploitation totalement renouvelé, appelé Entertainment OS3, avec une interface utilisateur simplifiée.

inOne: plus de 1,3 mio. de clients en moins de 9 mois

Nous connaissons aussi un franc succès sur le marché avec la nouvelle offre combinée inOne: fin décembre 2017, soit neuf mois seulement après le lancement de cette ligne de produits flexible, près de 1,3 mio. de clients, représentant environ 2,7 mio. de raccordements, avaient opté pour elle. A ce jour, inOne est le plus grand succès que Swisscom ait jamais connu sur le marché. Le chiffre d'affaires généré par les contrats combinés a ainsi progressé de 13,4% en glissement annuel à CHF 2 837 mio.

Fastweb: forte croissance de la communication mobile

Fastweb rencontre un franc succès. Le chiffre d'affaires net a progressé de 8,3% par rapport à l'exercice précédent et atteint EUR 1 944 mio. En dépit d'un marché difficile, le nombre de clients dans le domaine du haut débit s'est accru de 4,1% par rapport à l'exercice précédent à environ 2,45 mio. Dans la communication mobile également, Fastweb a tiré son épingle du jeu sur un marché en stagnation, puisque le nombre de raccordements a bondi de 58% à plus de 1 mio. Ce bond s'explique principalement par le lancement d'offres particulièrement attractives. Sur le marché très disputé des clients commerciaux, Fastweb a consolidé sa part de marché avec des prises de commandes en hausse de 31%.

Les investissements restent soutenus

En 2017, Swisscom a encore investi fortement dans son infrastructure. Si les investissements ont légèrement reculé de 1,6% à CHF 2 378 mio. grâce à une conception plus efficace du développement du réseau, ils représentent toujours 20,4% du chiffre d'affaires net (contre 20,8% l'exercice précédent). En 2017, 70% des investissements concernaient Swisscom en Suisse. Cette stratégie est payante: le magazine spécialisé allemand «Chip» estime que Swisscom possède le meilleur réseau et le magazine allemand «connect» a attribué à notre réseau mobile la note «Exceptionnel» – soit la meilleure note parmi tous les réseaux internationaux testés.

La numérisation du réseau fixe (passage à la technologie tout IP) avance comme prévu. Aujourd’hui, plus de 2 mio. de clients bénéficient déjà d’une qualité audio HD, de listes de blocage personnalisées, de l’affichage du nom du correspondant et d’un filtre automatique pour bloquer les appels publicitaires indésirables. Le passage au tout IP a commencé, début 2018, dans les principales régions de Suisse, de sorte qu’il va être possible d’aller de l’avant dans le démantèlement de l’ancienne infrastructure.

Cadre réglementaire exigeant

Swisscom a obtenu la concession de service universel pour une nouvelle durée de cinq ans. Dans ce domaine, une intervention parlementaire, visant à porter la largeur de bande minimale inscrite dans le service universel de 3 à 10 Mbit/s est pendante. Par ailleurs, de nouvelles bandes de fréquences vont être attribuées à la communication mobile en cours d’année, prérequis indispensable au lancement de la cinquième génération de téléphonie mobile (5G). Une autre condition à remplir pour le déploiement d’un réseau 5G serait l’adaptation dans une mesure raisonnable des valeurs limites prescrites par l’ORNI et des méthodes de mesure qui leur sont liées. Enfin, la révision de la loi sur les télécommunications pourrait avoir un impact négatif sur les investissements planifiés. Un changement de paradigme qui verrait le régulateur adopter une approche neutre du point de vue technologique réduirait l’attrait de tout investissement dans les infrastructures – ce qui serait préjudiciable à toute la Suisse et en particulier aux régions périphériques.

Une stratégie d’entreprise affûtée pour une croissance durable

La deuxième étape de la numérisation qui s’annonce va modifier des aspects essentiels du quotidien des particuliers et des entreprises. En tant que leader du marché, Swisscom entend forger cet avenir et séduire également ses clientes et ses clients dans le monde interconnecté. Et nous comptons croître.

Pour l’instant, nous travaillons à la bonne santé de Swisscom. Cela doit nous aider à dégager suffisamment de moyens pour les nouvelles activités commerciales malgré le recul de notre cœur de métier. Swisscom a ainsi annoncé en février 2016 qu’elle allait réduire sa base de coûts annuels en Suisse de CHF 60 mio. par année d’ici 2020. Compte tenu de la pression persistante du marché dans l’activité principale ainsi que du temps et des moyens nécessaires pour lancer de nouveaux services dans les secteurs porteurs comme le cloud ou la sécurité, nous allons porter cet objectif d’économie à CHF 100 mio. par année de 2018 à 2020. Nous comptons en parallèle sur des modes de travail et d’organisation agiles et plus simples et sur la conquête de nouveaux secteurs d’activité. Repenser ou penser autrement permet de générer de la valeur ajoutée par l’innovation. Selon une étude de l’HTP St-Gall, Swisscom est la troisième société la plus innovante de Suisse. Cela ne peut que nous réjouir. Nous nous efforçons en effet toujours d’offrir de nouvelles sources d’inspiration sous forme d’idées innovantes à nos clients. Le filtre pour bloquer les appels publicitaires indésirables en est un excellent exemple. Swisscom a une longue tradition de telles idées. Il y a de nombreuses années déjà, elle a introduit des abonnements de communication mobile d’un nouveau type qui n’étaient plus facturés selon des facteurs difficilement compréhensibles tels que les volumes de données. Il aura fallu attendre Swisscom TV pour qu’une solution s’impose sur le marché, qui ne soit pas une avancée technique abstraite pour le consommateur, mais apporte une véritable valeur ajoutée. Des concepts techniques comme la «radiodiffusion basée sur IP» et le «cloud recording» ont donné naissance à un produit dont chaque client a compris la valeur ajoutée qu’il générait et n’a plus voulu se passer. Et cette recette peut s’appliquer à toutes les innovations. Une innovation fait mouche lorsqu’il est inutile d’expliquer sa valeur ajoutée au consommateur, car celle-ci se manifeste immédiatement de manière intuitive.

Ces facteurs de succès seront décisifs pour la deuxième étape de la numérisation également. Car celle-ci touche désormais des applications qui façonnent notre quotidien et qui touchent, pour certaines, des domaines sensibles: le secteur de la santé, les activités financières, les démarches administratives, le domaine B2B, le secteur de l’énergie, en relation ou en concertation avec des partenaires locaux. Des études révèlent que la majorité des PME en Suisse ne se sont pas encore intéressées à la numérisation, notamment parce qu’elles n’avaient ni le temps, ni les moyens ni le savoir-faire requis, mais aussi parce qu’elles n’ont pas vu la valeur ajoutée que celle-ci leur apporte. Cette attitude occasionnera selon nous un refoulement qui va entraîner une véritable déferlante lorsqu’il sera relâché. En tant qu’entreprise, Swisscom entend saisir les opportunités de cette future demande accrue en services IT et en faveur d’une externalisation informatique dans le cloud. Nous voyons également d’autres opportunités dans le domaine de la FinTech et des technologies disruptives comme la blockchain. Pour pouvoir exploiter le plus rapidement possible les opportunités dans ce domaine, Swisscom a fondé, en 2017, la Swisscom Blockchain SA. Parmi les premiers projets réalisés par cette société, citons la numérisation du registre du commerce de certains cantons et la création d’une plateforme internationale de négoce des droits cinématographiques et télévisuels. Quant à l’autre débouché pour des applications en ligne centralisées reposant sur la blockchain, nous l’avons – littéralement – en main. Et dans ce domaine, Swisscom pourrait se profiler comme une pionnière à l’échelon national, voire international.

Rendement de l'action

Swisscom vise une politique stable en matière de dividendes et a versé un dividende ordinaire de CHF 22 par action en avril 2017. Le cours boursier de l'action Swisscom s'est quant à lui apprécié de 13,7% durant l'exercice sous revue. Sur la base du cours de l'action fin 2016 et compte tenu de la hausse du cours, cela correspond à un rendement global de 19,4%.

Perspectives

Pour 2018, Swisscom table sur un chiffre d'affaires net d'environ CHF 11,6 mrd, un EBITDA d'environ CHF 4,2 mrd et des investissements inférieurs à CHF 2,4 mrd. Si les objectifs sont atteints, l'entreprise envisage à nouveau de proposer à l'Assemblée générale 2019 le versement d'un dividende inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2018. Vous voyez donc que le titre Swisscom reste toujours aussi attrayant.

Un grand merci!

A une époque caractérisée par les changements fulgurants et les incertitudes, nous avons créé avec vous – chères et chers actionnaires –, mais aussi avec nos collaboratrices et collaborateurs et l'ensemble de nos clients, une entreprise qui a su se renouveler et qui a fait avancer la Suisse. Nous vous remercions du fond du cœur de votre confiance et de votre fidélité. Nous remercions également nos collaborateurs, qui s'engagent au quotidien avec passion pour Swisscom, raison pour laquelle nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude. Dans le domaine technique, en particulier, mais aussi en termes de proximité avec les clients, notre pays est désormais un précurseur – contrairement aux années 1980 et 1990. Et nous entendons qu'il le reste. C'est pourquoi nous allons continuer d'aller de l'avant. Non pas malgré, mais en raison des incertitudes dans le monde. Parce qu'il s'apprête à faire face à de grands bouleversements. Nous voulons saisir cette opportunité. Par une Swisscom engagée, digne de confiance et curieuse.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires, à l'expression de notre parfaite considération.



Hansueli Loosli
Président du Conseil d'administration
Swisscom SA



Urs Schaeppi
CEO Swisscom SA

Bienvenue dans le monde interconnecté

10

Jour après jour nous nous engageons pour vous offrir la meilleure qualité, le meilleur service, le meilleur réseau. Car ce réseau est le socle sur lequel reposent tous les produits et services que Swisscom offre à ses clients. Les portraits qui suivent vous proposent de jeter un coup d'œil dans les coulisses de Swisscom, où nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour vous.

Nous vous souhaitons la bienvenue chez Swisscom!



«Pour leur offrir la meilleure expérience possible, nous sommes aux côtés de nos clients, sur place, en cas de dérangement. Nos prestations englobent aussi bien le conseil individuel visant à garantir le fonctionnement impeccable de la ligne de raccordement que la configuration des terminaux et leur intégration dans le réseau domestique.»

Edvin Caminada
Technicien de service

Installations, suppressions de dérangements et assistance à la clientèle privée et commerciale. Conseil et vente de produits Swisscom sur place.

Environ 850
techniciens et 400 collaborateurs de nos partenaires se tiennent au service de nos clients.

2 100
visites clients sont effectuées en moyenne chaque jour.



«Nous construisons et entretenons le meilleur réseau – qu'il vente ou qu'il neige. Réaliser des épissures et poser des câbles à fibre optique, grimper aux pylônes des lignes aériennes, c'est éprouvant physiquement. Mais c'est aussi un défi pour moi, et je suis fière de pouvoir appliquer sur le terrain ce que j'ai appris en cours.»

Tiziana Conzett

Apprenante, électricienne de réseau CFC,
spécialisation télécommunication

En 2018, Tiziana sera la première femme
à décrocher le CFC d'électricienne de réseau.

1 500

collaborateurs et 80 apprenants sont employés
par la filiale cablex pour assurer la planification,
la construction et l'entretien du réseau.

300

communes profitent chaque année de l'extension
continue du réseau de Swisscom.

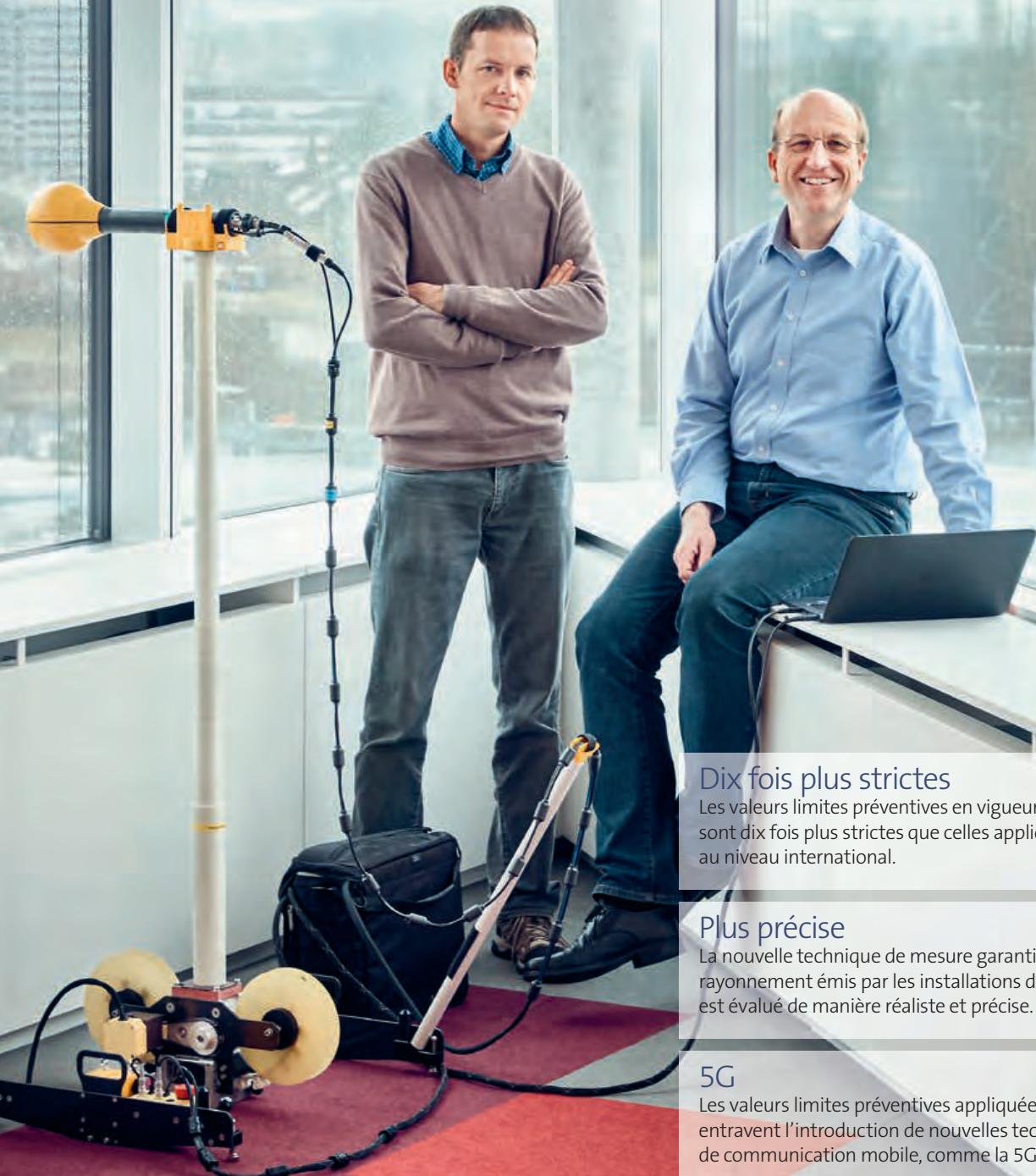
Plus de 400 000

logements et commerces sont raccordés chaque
année au réseau à fibre optique par Swisscom.

«Grâce à une recherche ciblée, nous avons développé une technique de mesure qui calcule une valeur moyenne spatiale des champs électromagnétiques. Elle se fonde sur des normes internationales et peut être reproduite plus facilement que les méthodes manuelles.»

Peter Fritschi, responsable du projet Robot de mesure
Manuel Haag, Senior Innovation Engineer

Mise au point d'un robot qui améliore et automatise la mesure des champs électromagnétiques.



Dix fois plus strictes

Les valeurs limites préventives en vigueur en Suisse sont dix fois plus strictes que celles appliquées au niveau international.

Plus précise

La nouvelle technique de mesure garantit que le rayonnement émis par les installations d'antennes est évalué de manière réaliste et précise.

5G

Les valeurs limites préventives appliquées entravent l'introduction de nouvelles technologies de communication mobile, comme la 5G.



99%

de la population suisse est équipée de la 4G et 80% dispose de la 4G+ allant jusqu'à 300 Mbit/s.

1 Gbit/s

C'est le débit proposé, ponctuellement, dans 11 villes suisses.

90%

des sites de téléphonie mobile en zone urbaine ont atteint leur limite de capacité et ne peuvent pas être étendus davantage.

«Lorsque les 440 000 passagers qui transitent quotidiennement par la gare principale de Zurich peuvent profiter du meilleur réseau mobile, c'est que nous avons fait du bon travail. Nous travaillons aussi lorsque tout le monde dort.»

Pirmin Egloff

Technicien en communication mobile

Garantie de l'exploitation, suppression des dérangements et maintenance de tous les sites d'antennes et cellules de téléphonie mobile.

Rapport annuel

Stratégie et environnement	Stratégie d'entreprise	16
	Objectifs et réalisation des objectifs	18
	Conditions-cadres	19
	Protection des données	23
Infrastructure	Infrastructure en Suisse	24
	Infrastructure en Italie	27
Collaborateurs	Collaborateurs en Suisse	28
	Collaborateurs en Italie	30
Marques, produits et services	Marques de Swisscom	31
	Produits et services en Suisse	32
	Produits et services en Italie	33
	Satisfaction de la clientèle	34
Innovation et développement	L'innovation, un moteur essentiel	35
	Innovation ciblée	35
Marché des affaires	Résumé	39
	Développement des secteurs	40
	Amortissements et résultats non opérationnels	43
	Flux de trésorerie	44
	Investissements	45
	Patrimoine	46
	Gestion de l'entreprise axée sur la valeur	48
	Compte de création de valeur	49
	Perspectives financières	50
Marché des capitaux	Action Swisscom	51
	Politique de distribution	52
	Emprunts	53
Risques	Situation en matière de risques	54
	Facteurs de risque	54

Stratégie et environnement

Dans le droit fil de sa stratégie d'entreprise, Swisscom veut asseoir sa position de leader du marché, de la technologie et de l'innovation et offrir le meilleur à ses clients en tant qu'entreprise digne de confiance, engagée et focalisée sur l'essentiel.

Stratégie d'entreprise

Généralités

Swisscom est leader du marché pour les réseaux mobile et fixe et la télévision en Suisse. Elle occupe en outre une position clé dans divers domaines d'activité liés à l'informatique. Sur le marché du réseau fixe italien, Fastweb est le principal fournisseur alternatif, tant dans le secteur de la clientèle privée que dans celui de la clientèle commerciale. Des mégatendances, telles que la numérisation et la mise en réseau, la personnalisation ou l'évolution démographique marquent et font évoluer durablement notre société et l'économie, exerçant indirectement une influence sur les activités de Swisscom à long terme. La généralisation croissante de l'*«Internet des objets»*, l'aboutissement de la norme de communication mobile 5G ou les progrès réalisés en matière d'intelligence artificielle sont autant de tendances qui, à court et moyen termes, influenceront les activités de Swisscom.

L'environnement économique de Swisscom a beaucoup évolué au cours des dernières années. Il se caractérise entre autres par l'interconnexion grandissante, la croissance exponentielle du trafic de données, l'importance prépondérante des logiciels, des données et des contenus, les besoins des clients en perpétuel changement ainsi que les progrès technologiques fulgurants. La pression sur les prix exercée par la concurrence ne cesse de s'intensifier sur le marché principal, qui est saturé. Les sociétés Internet mondiales exploitent leurs économies d'échelle et s'implantent sur les marchés locaux des TIC, ce qui accroît encore davantage la concurrence. Ces évolutions accentuent la pression sur le chiffre d'affaires dans le secteur d'activité principal de Swisscom. Il s'agit donc pour elle de compenser le recul inévitable du chiffre d'affaires et du résultat, afin de conserver la capacité financière nécessaire.

**En tant que numéro 1, nous façonnons l'avenir.
Ensemble, nous suscitons l'enthousiasme des personnes dans un univers interconnecté.**



Leader du marché, de la technologie et de l'innovation, Swisscom relie tant les clients privés que les clients commerciaux. Dans un monde de plus en plus interconnecté, elle prépare activement l'avenir de manière optimiste. Swisscom place les besoins des personnes au centre de ses activités. Ses collaborateurs veillent à proposer des expériences qui suscitent l'enthousiasme. Digne de confiance, Swisscom agit de manière engagée, assure en permanence son développement en faisant preuve de curiosité et poursuit ses objectifs en restant focalisée sur l'essentiel. La confiance que les clients lui témoignent est cruciale à ses yeux et se trouve confortée par la fiabilité élevée et le caractère pérenne de ses activités. Afin de concrétiser cette vision, Swisscom a défini trois exigences pour mettre en œuvre sa stratégie.

Meilleure expérience client

Pour susciter l'enthousiasme de ses clients, Swisscom doit leur proposer à tout moment le meilleur. L'expérience client est basée sur une infrastructure performante. Swisscom entend leur proposer l'infrastructure informatique et de communication la plus moderne et imposer ainsi son leadership technologique. Les attentes de la clientèle en matière de disponibilité et de performance des réseaux ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi Swisscom construit et exploite des réseaux qui se distinguent par leur sécurité, leur disponibilité et leurs performances

élevées. En élargissant et étoffant en permanence son infrastructure de réseau mobile et fixe au moyen des nouvelles technologies (5G par exemple), Swisscom permet à ses clients de vivre les meilleures expériences possibles lorsqu'ils utilisent les offres proposées. Swisscom Cloud est la plateforme centrale pour la fourniture de prestations, en interne comme en externe. Elle sert de base à de nouvelles offres modulables, développées en Suisse. Swisscom complète son propre cloud par des solutions globales. Elle agit comme un fournisseur de services qui intègre des solutions également dans des environnements hybrides.

La relation que Swisscom entretient avec ses clients est la clé de son succès. Proposer le meilleur service et offrir des expériences uniques suscitant l'enthousiasme, telle est la priorité absolue que s'est fixée l'opérateur. Les clients de Swisscom sont accompagnés avec compétence et bénéficient d'un service flexible, individuel et personnalisé à tous les points de contact. Ils ont ainsi la possibilité de faire réparer leurs téléphones mobiles endommagés dans les meilleurs délais dans l'un des neuf Repair Centers, ce qui correspond à l'une de leurs principales attentes. Swisscom réduit la complexité, en élaborant des offres pertinentes et novatrices. Dans le domaine de la télévision, Swisscom simplifie en permanence l'utilisation et propose un divertissement personnalisé en perfectionnant sans cesse l'interface utilisateur. Swisscom élargit également en continu son offre de service, comme avec My Service, l'offre d'assistance personnalisée pour les requêtes techniques. Eu égard à la création de services numériques offrant des expériences inédites, Swisscom applique une approche axée sur les besoins de ses clients. Ainsi, elle renforce la confiance et l'attachement de ses clients envers sa marque, tout en améliorant son efficacité et son agilité.

Excellence opérationnelle

Conséquence directe d'une concurrence intense, les chiffres d'affaires des opérateurs de télécommunications nationaux sont pour la plupart en baisse. Cela entraîne une pression accrue sur les prix. Pour Swisscom, il est donc primordial d'optimiser systématiquement la base de coûts afin de continuer à obtenir d'excellents résultats et d'atténuer les effets de la guerre des prix ainsi que l'érosion des marges. C'est le seul moyen pour l'opérateur de mettre à disposition des moyens affectés au développement de nouveaux potentiels d'activité et d'assurer sa rentabilité. L'un des points essentiels dans l'optimisation des coûts est la création de procédures d'exploitation efficaces. Elle suppose une simplification et une mise à jour du portefeuille de produits, l'utilisation de méthodes de développement agiles, la modernisation et la consolidation des plateformes informatiques, une intervention plus efficace du personnel ou également des optimisations de processus notamment favorisées par la migration vers le All IP. En outre, la transformation numérique interne constitue un élément central. Elle comporte entre autres la virtualisation des fonctions de réseau, le renforcement du canal en ligne, une automatisation grandissante des processus ou une utilisation accrue de l'intelligence artificielle et d'Analytics. Swisscom augmente en outre l'efficacité des activités d'investissements qui peut, par exemple, être améliorée par une combinaison intelligente de technologies et une diminution du nombre de partenaires dans le développement du réseau.

Nouvelle croissance

Swisscom table sur une poursuite modérée de la croissance sur ses marchés de prédilection en Suisse et en Italie. L'évolution démographique en légère hausse, l'utilisation accrue des TIC dans de nombreux secteurs et le taux de pénétration du haut débit relativement faible en Italie sont autant de moteurs de croissance essentiels. La pression sur les prix reste toutefois élevée, si bien qu'un léger recul du chiffre d'affaires est attendu globalement sur le marché des télécommunications en particulier.

En développant son cœur de métier, Swisscom entend concrétiser les possibilités de croissance qu'offrent notamment le domaine du divertissement (comme la télévision) et le secteur Wholesale de même qu'en exploitant les possibilités offertes par les nouvelles applications pour consommateurs dans le domaine de l'Internet des objets (Internet of Things, IoT). D'autres domaines présentent également des opportunités de croissance à moyen terme: c'est le cas des secteurs bancaire et sanitaire, dans lesquels Swisscom propose des prestations TIC verticales, ainsi que des solutions portant sur la sécurité numérique ou liées au cloud. Dans quelques domaines, Swisscom lance des services numériques dont certains reposent sur des modèles commerciaux inédits. Les sites de vente en ligne (comme sirop ou Mila), les services numériques pour PME (comme localsearch) ou les technologies et plateformes compatibles (par exemple blockchain) en sont les principaux exemples. Pour choisir ces secteurs, elle tient compte des futurs besoins de la clientèle, mise sur des modèles commerciaux porteurs d'avenir offrant une croissance substantielle et cherche à conclure de nouveaux partenariats. Outre les activités susmentionnées, Fastweb, filiale italienne de Swisscom, joue un rôle essentiel dans la concrétisation des opportunités de croissance. Swisscom consolide la position de Fastweb sur le marché. Elle poursuit sa croissance en Italie en développant ses activités de communication mobile, en étoffant son portefeuille de clients commerciaux – auxquels elle propose des solutions horizontales autour du cloud et de la sécurité numérique – en assurant une qualité de service élevée, en nouant des partenariats et en commercialisant un portefeuille de produits convergent, simple, transparent et équitable. Afin de développer ses activités de base tout en prospectant de nouveaux secteurs d'activité, Swisscom œuvre à l'adaptation permanente de sa culture d'entreprise. Elle table sur des formes de travail et d'organisation agiles et centrées sur le client, sur le développement de compétences clés ou sur la transformation technologique.

Précurseur dans le domaine de la responsabilité d'entreprise

Swisscom s'engage en faveur d'une Suisse moderne et tournée vers l'avenir. Elle concentre ses activités en matière de responsabilité d'entreprise sur les thèmes auxquels les parties prenantes accordent une grande importance et qui sont étroitement liés à ses activités principales. Sa stratégie se déploie sur les sept champs d'action suivants:

- › **Suisse interconnectée:** Swisscom se propose, d'ici la fin 2021, d'équiper environ 90% des logements et commerces d'un haut débit minimum de 80 Mbit/s avec près de 85% des connexions à un débit de 100 Mbit/s ou plus.
- › **Efficacité énergétique et protection climatique:** d'ici à 2020, Swisscom entend améliorer son efficacité énergétique de 35% par rapport au 1^{er} janvier 2016. En collaboration avec ses clients, elle souhaite économiser, à l'horizon 2020, deux fois plus de CO₂ qu'elle n'en génère dans l'entreprise et dans sa chaîne d'approvisionnement.
- › **Employeur de choix:** Swisscom est déterminée à s'imposer, à l'horizon 2020, comme l'un des employeurs les plus attrayants de Suisse.
- › **Travailler et vivre:** par son engagement dans le domaine de la santé, Swisscom veut aider un million de clients d'ici 2020 et permettre au même nombre de personnes de profiter de modes de travail mobiles.
- › **Compétences médias et sécurité:** Swisscom entend s'imposer comme le leader du marché dans le domaine de la sécurité des données à l'horizon 2020 et ainsi permettre à un million de personnes d'utiliser les médias de façon sûre et responsable.
- › **Image de Swisscom en matière de développement durable:** Swisscom veut renforcer la perception de sa durabilité dans la population et atteindre d'ici 2020 un score de 70 sur 100 pour la mesure «Citizenship» de la norme RepTrak.
- › **Chaîne d'approvisionnement équitable:** dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement équitable, Swisscom s'engage pour l'amélioration des conditions de travail de plus de deux millions de personnes à l'horizon 2020.

Les activités ci-après contribuent tout particulièrement à la protection de l'environnement: l'analyse des opportunités et des risques provoqués par le changement climatique, la conception et la mise en œuvre d'un programme sur les thèmes analysés et, enfin, les contrôles et rapports sur les progrès réalisés par ce programme. La coordination et le contrôle de ces activités incombent à l'équipe Corporate Responsibility. Les activités citées font l'objet d'une gouvernance claire. Swisscom suit ainsi les recommandations de la Task Force pour les Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Des informations complémentaires, plus détaillées, figurent dans le rapport de développement durable et le rapport climatique de Swisscom.

Objectifs et réalisation des objectifs

18

Se fondant sur sa stratégie, Swisscom s'est fixé divers objectifs à court et à long termes qui prennent en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux.

	Objectifs	Réalisation des objectifs 2017
Objectifs financiers¹		
Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires du groupe 2017 de quelque CHF 11,6 mrd	CHF 11'662 mio.
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	EBITDA de quelque CHF 4,2 mrd pour 2017	CHF 4'295 mio.
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	Investissements de quelques CHF 2,4 mrd pour 2017	CHF 2'378 mio.
Operational Excellence	Reduction base des coûts 2017 en Suisse de CHF 75 mio.	Réalisé
Autres objectifs		
Très haut débit Suisse ²	Couverture 90% d'ici fin 2021 avec plus de 80 Mbit/s	55%
Très haut débit Italie	Couverture 13 mio. ménages jusque 2021 avec FTTS et FTTH	60% ou 8 mio.

¹ Comme communiqué courant 2017, les objectifs financiers de l'exercice ont été revus en raison d'une indemnisation reçue par Fastweb suite à une procédure juridique: un EBITDA de près de CHF 4,3 mrd.

² Base: 4,3 mio. de logements et 0,7 mio. de commerces (Office fédéral de la statistique – OFS).

Conditions-cadres

Environnement économique

Les trois facteurs macroéconomiques que sont la conjoncture (Suisse et Italie), les taux d'intérêt et les taux de change (EUR et USD) ont une influence considérable sur la situation de Swisscom en matière de patrimoine, de finances et de performances et, par conséquent, sur le rapport financier.

	Unité	2013	2014	2015	2016	2017
Changement PIB Suisse	en %	1,9	2,4	1,2	1,4	1,0 ¹
Changement PIB Italie	en %	(1,7)	0,1	0,8	0,9	1,5 ²
Rendements d'obligations de la Confédération (10 ans)	en %	1,25	0,38	(0,04)	(0,14)	(0,10)
Taux de change CHF/EUR	en CHF	1,23	1,20	1,08	1,07	1,17
Taux de change CHF/USD	en CHF	0,89	0,99	1,00	1,02	0,98

¹ Prévision SECO

² Prévision Istat

Conjoncture

Au cours de l'exercice sous revue, l'économie suisse mesurée à l'aune du PIB a progressé d'environ 1%, et ce avec un taux d'inflation toujours très faible. La situation conjoncturelle varie d'un segment de clientèle à l'autre. Dans le segment Clients privés, la part du chiffre d'affaires générée par les produits associés à une taxe mensuelle fixe est élevée et l'ampleur des variations conjoncturelles du chiffre d'affaires est très faible. En revanche, le chiffre d'affaires généré par les frais d'itinérance (roaming) peut être sujet à des fluctuations plus importantes, car il dépend du nombre de voyages effectué à l'étranger (appels entrants et sortants). Mais pour ce qui est des appels sortants, une partie importante toujours en progression des services d'itinérance est incluse dans les frais d'abonnement fixes. Dans le segment Enterprise Customers, les activités de projet font apparaître une marche des affaires plus cyclique.

Pour la filiale italienne Fastweb, les variations conjoncturelles ont tendance à avoir un impact nettement plus important sur les ventes et le chiffre d'affaires, et ce tant dans le segment des clients privés que dans celui des clients commerciaux.

Taux d'intérêt

Le niveau des taux d'intérêt exerce une influence sur le montant des coûts de financement et sur le calcul des provisions à long terme et des engagements de prévoyance dans les états financiers du groupe. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont une donnée clé pour la vérification du maintien de la valeur du goodwill et d'autres éléments des états financiers. Les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans ont certes légèrement augmenté en 2017, mais ils se situent toujours à un niveau historiquement très bas. Swisscom a tiré profit de cette situation au cours de l'exercice 2017 et a pu ramener les charges d'intérêts moyennes à 1,7% (exercice précédent: 1,9%) en contractant des emprunts pour un montant global de CHF 500 mio. 84% des engagements financiers sont assortis d'un taux fixe. La durée moyenne des emprunts est de 5,3 ans. Dans le passé, Swisscom a par ailleurs conclu des swaps de taux d'intérêt de longue durée, qui ne peuvent pas être classés dans la comptabilité de couverture (hedge accounting). Dans les comptes consolidés, les variations des taux d'intérêt du marché peuvent donner lieu à des fluctuations des valeurs comptabilisées au bilan ayant une incidence élevée sur le résultat.

Monnaies

Les répercussions directes de l'évolution des cours de devises étrangères sur la performance de Swisscom sont infimes. Des risques liés aux transactions existent notamment pour l'achat de terminaux et d'installations techniques et l'acquisition de prestations d'exploitants de réseau à l'étranger. Dans les activités de base en Suisse, les paiements en devises étrangères sont supérieurs aux recettes. Les afflux nets d'argent en devises étrangères sont en partie couverts par des contrats à terme sur devises. Swisscom opère ses financements essentiellement en francs suisses et, dans une moindre mesure, en euros. La part des financements en euros a atteint progressivement 25% au cours des trois dernières années. Outre les risques de transaction en monnaie étrangère sur le cash flow opérationnel, il existe un risque de conversion de monnaies étrangères au bilan (risque de translation). Dans les comptes consolidés, les actifs nets de Fastweb, qui s'élèvent à EUR 2,8 mrd fin 2017, et ceux des autres filiales étrangères sont convertis en francs suisses au cours effectif à la date de clôture. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées sans incidence sur le résultat dans le capital propre. Fin 2017, les écarts de change cumulés des filiales étrangères s'élevaient à CHF 1,7 mrd. Une partie des dettes financières en EUR a été affectée comme couverture de change (hedging) des valeurs comptables nettes de Fastweb.

Environnement juridique

Cadre juridique pour Swisscom

Swisscom est une société anonyme de droit public soumise au droit suisse. Pour le gouvernement d'entreprise, le droit des sociétés anonymes et la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) sont déterminants. En tant que société cotée en Bourse, Swisscom est tenue de se conformer également au droit du marché des capitaux et aux dispositions en vigueur en matière de rémunération du management. Les conditions-cadres juridiques qui régissent les activités commerciales de Swisscom sont en premier lieu la loi sur les télécommunications (LTC) et la loi sur les cartels.

Loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) et lien avec la Confédération suisse (Confédération)

Conformément à la LET, la Confédération détient la majorité du capital et des voix de Swisscom. Si la Confédération voulait renoncer à sa position majoritaire, il faudrait procéder à une modification de la loi, modification qui serait soumise à un référendum facultatif. Le Conseil fédéral définit, pour une durée de quatre ans, les objectifs que la Confédération se propose d'atteindre en tant qu'actionnaire principal. Ces objectifs portent sur la stratégie, les finances et la politique du personnel, mais aussi sur les coopérations et les participations. En 2017, le Conseil fédéral a adopté les objectifs pour la période de 2018 à 2021 et décidé de poursuivre les objectifs définis pour la période précédente 2014–2017.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2018-2021](http://www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021)

Loi sur les télécommunications (LTC)

La LTC et les ordonnances afférentes règlent en premier lieu l'accès au réseau, le service universel et l'utilisation des fréquences de radiocommunication. Le Parlement débat actuellement d'une révision de la loi sur les télécommunications.

Accès au réseau

Swisscom doit accorder à d'autres opérateurs l'accès à son réseau fixe et à des services de télécommunications en appliquant des prix alignés sur les coûts. Sur ce point, l'accès physique au réseau se limite aux technologies basées sur le cuivre. L'autorité de régulation se prononce sur les conditions concrètes d'accès au réseau (y compris le prix) lorsque Swisscom et l'opérateur sollicitant l'accès ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions (primat de la négociation). La question centrale de la révision de la LTC concerne l'opportunité de l'extension de la réglementation de l'accès au réseau aux nouveaux réseaux fixes basés sur la fibre optique et les technologies hybrides (accès au réseau neutre du point de vue technologique).

Service universel

Le service universel doit garantir une fourniture sûre des services de télécommunication à toutes les catégories de la population et dans tout le pays à un prix abordable. Le Conseil fédéral définit périodiquement l'étendue des prestations et les directives en matière de qualité et de prix. La concession en cours (2018 à 2022) inclut un raccordement multifonctionnel, un accès Internet présentant un débit minimal de 3 Mbit/s (téléchargement) ainsi que divers services pour les personnes handicapées. La loi prévoit que l'ensemble des coûts liés au service universel soient financés par un fonds sectoriel. Jusqu'ici, Swisscom a toutefois renoncé à toute prétention en la matière.

Concession de radiocommunication mobile

Les concessions sont généralement attribuées par appel d'offres public. En 2012, toutes les plages de fréquence disponibles pour l'utilisation de la communication mobile ont été vendues par voie d'enchères. Swisscom a acquis 42% des bandes de fréquence mises aux enchères pour CHF 360 mio., montant qu'elle a réglé intégralement la même année. Les concessions courront jusqu'à fin 2028 et peuvent être utilisées de manière neutre d'un point de vue technologique. De nouvelles fréquences de téléphonie mobile (fréquences de 700 MHz, 1400 MHz et 3400 à 3800 MHz) devraient être utilisables à partir de 2019. L'attribution du spectre requis à cet effet aura probablement lieu en 2018. Le déroulement exact de la procédure d'adjudication et les futures conditions-cadres pour l'utilisation des fréquences sont encore en suspens.

Loi sur les cartels (LCart)

Compte tenu de la position de Swisscom sur le marché, le droit de la concurrence (loi sur les cartels) qui s'applique à divers produits et services revêt une grande importance pour elle. La loi sur les cartels prévoit la possibilité d'infliger des sanctions directes lorsqu'une entreprise occupant une position dominante sur le marché adopte un comportement illicite. Les autorités compétentes en matière de concurrence estiment que Swisscom occupe une position dominante dans divers segments de marché. Trois procédures sont actuellement en cours, dans le cadre desquelles la Commission de la concurrence (COMCO), considérant que Swisscom abuse de sa position dominante, lui a infligé des sanctions financières directes. Les procédures concernent la fourniture des services Wholesale ADSL, la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante et le raccordement haut débit de sites postaux. L'avancement des procédures et les possibles répercussions financières sont décrites en détail dans les notes aux comptes consolidés du groupe (explication 3.5).

Environnement légal et réglementaire en Italie

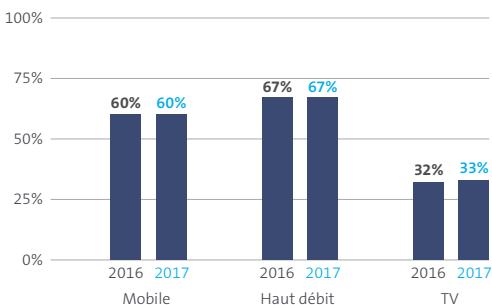
Les activités de Fastweb sont fortement influencées par le droit italien et par le droit européen dans le domaine des télécommunications. L'Italie applique une législation nationale conforme au droit européen. L'autorité de régulation italienne des télécommunications, l'Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni (AGCOM), impose aux entreprises de télécommunication, sur la base d'une analyse des marchés, des directives et des réglementations qui doivent être soumises au préalable à la Commission européenne et aux autorités de régulation des autres Etats membres. En 2017, l'AGCOM a approuvé avec effet rétroactif diverses offres de référence de TIM pour les années 2015 et 2016. Il s'ensuit que les prix de gros pour les services bitstream ont été réduits, tout comme les frais uniques d'activation et de désactivation des lignes ainsi que pour la portabilité des numéros de téléphone fixe. L'an dernier, l'AGCOM a par ailleurs mené de nouvelles consultations sur les offres de référence de TIM pour les prestations préalables 2017.

Développement du marché suisse des services de télécommunication et des services informatiques

Le marché suisse des télécommunications est très développé en comparaison internationale. Il se caractérise par une grande innovation, par la diversité de son offre de services ayant trait à la transmission de la voix et des données, ainsi que par la progression de la numérisation et de la mise en réseau. Outre les entreprises de télécommunication nationales établies, des concurrents actifs à l'échelle internationale s'y implantent de plus en plus. Ces acteurs mettent à disposition des services basés sur Internet, gratuits ou payants, incluant la téléphonie, des services de messagerie ou de streaming. Les solutions cloud jouent par ailleurs un rôle toujours plus important, engendrant un phénomène de migration vers Internet des espaces de stockage, de la puissance de calcul, des logiciels et des services. Tous ces développements entraînent une hausse permanente de la demande de bandes passantes élevées qui offrent un accès à haut débit de qualité aux données et aux applications. La disponibilité en continu des données et des services ainsi que la sécurité des unes et des autres revêtent une importance prépondérante. Pour les assurer, il est indispensable de disposer d'infrastructures modernes et performantes. C'est pourquoi Swisscom investit dans les réseaux de demain, tant fixes que mobiles.

Le marché suisse des télécommunications s'articule donc autour des segments d'importance pour Swisscom que sont la communication mobile et le réseau fixe. On estime qu'il génère au total quelque CHF 12 mrd, mais qu'il est de plus en plus sous pression. Dans la plupart des segments de marché, la saturation entraîne une intensification de la concurrence. Les principaux acteurs du marché sont confrontés à une baisse de leur chiffre d'affaires induite par la pression accrue sur les prix. En 2017, plusieurs acteurs ont dû adapter leur portefeuille d'offres. Dans ce cadre, l'heure est aux nouvelles offres convergentes qui, outre un raccordement fixe à haut débit pour la téléphonie, Internet et la télévision, peuvent également inclure un ou plusieurs raccordements mobiles. L'offre Swisscom inclut également des offres combinées reposant sur diverses technologies, de même que des produits et services issus de ses activités de base, commercialisés sous des marques secondaires et tierces.

Parts de marché Swisscom au marché de télécommunication en Suisse



Marché de la communication mobile

En Suisse, il existe trois réseaux de communication mobile indépendants qui couvrent une vaste partie du pays et sur lesquels leurs exploitants respectifs commercialisent produits et services maison. D'autres acteurs du marché commercialisent leurs propres offres de communication mobile en tant que MVNO (Mobile Virtual Network Operator). Swisscom met elle aussi son réseau de communication mobile à la disposition d'opérateurs tiers, qui peuvent ainsi proposer leurs propres produits et services à leurs clients. En raison de sa forte pénétration, le marché de la communication mobile en Suisse arrive à saturation. En conséquence, le nombre de raccordements mobiles (cartes SIM) en Suisse stagne à environ 11 mio. Le taux de pénétration des raccordements mobiles en Suisse est toujours d'environ 130%. Comme l'année précédente déjà, le nombre d'abonnements (formules Postpaid) a augmenté, tandis que celui des formules Prepaid s'est au contraire inscrit en recul: la part des abonnements Postpaid atteint maintenant environ 70% (environ 65% l'an passé). La part de marché de Swisscom se maintient à 60% (Postpaid 62%, Prepaid 57%).

Marché du réseau fixe

La Suisse est presque entièrement équipée de réseaux haut débit filaires. Outre les réseaux fixes des opérateurs de télécommunication, on y trouve les réseaux de câblo-opérateurs. De plus, au niveau régional, des acteurs du marché comme les services industriels de certaines villes et communes construisent et gèrent des réseaux à fibre optique de manière autonome. Ces infrastructures de réseau sont pour la plupart mises à la disposition d'autres acteurs afin qu'ils puissent à leur tour fournir leurs propres produits et services. Le raccordement à haut débit filaire est devenu le raccordement de base du client. Il constitue ainsi le socle sur lequel repose une offre de produits variés proposés par des concurrents suisses ou actifs à l'échelle mondiale. Suite à l'introduction de nouvelles offres par les acteurs du marché courant 2017, le secteur du réseau fixe a connu un regain de concurrence.

Marché du haut débit

En Suisse, les infrastructures basées sur les réseaux des opérateurs de télécommunication et ceux des câblo-opérateurs sont les techniques d'accès les plus répandues pour les raccordements à haut débit. Fin 2017, le nombre de raccordements à haut débit du segment Retail s'élevait à environ 3,8 mio, ce qui correspond à environ 85% des ménages et des commerces suisses. Comme l'année précédente, le nombre de raccordements à haut débit a progressé d'environ 3% en 2017. Mais la croissance des raccordements à haut débit des câblo-opérateurs a été plus faible que celle des raccordements à haut débit des opérateurs de télécommunication. Les raccordements des opérateurs de télécommunication ont représenté plus des deux tiers des nouveaux accès en 2017, ce qui porte leur part de marché, rapportée au nombre total de raccordements haut débit, à 67% (niveau stable), dont 53% (exercice précédent: 54%) ont été acquis par des clients de Swisscom, tandis que 14% (exercice précédent: 13%) étaient liés à des offres wholesale de Swisscom et à des raccordements téléphoniques entièrement dégroupés.

Marché de la télévision

En Suisse, les modes de transmission des signaux TV sont le câble, le haut débit, le satellite, l'antenne (terrestre) et la communication mobile. Le marché suisse de la télévision est presque entièrement numérisé, étant donné que la diffusion des signaux TV analogiques sur tout le territoire a été arrêtée entre-temps. Le marché suisse de la TV se caractérise par la diversité des offres proposées par les acteurs nationaux du marché. Plusieurs entreprises internationales cherchent en outre à s'y implanter. Elles proposent des services TV ou de streaming qui peuvent être utilisés via un raccordement à haut débit existant, indépendamment du fournisseur d'accès. La dynamique concurrentielle s'est surtout intensifiée dans le domaine des contenus télévisuels. Plusieurs entreprises nationales et internationales ont acquis les droits de retransmission suisses pour divers sports qui jusqu'ici étaient détenus par Swisscom. Elles ont ainsi pu se positionner sur le marché en proposant de nouvelles offres.

Environ 90% des raccordements TV sont mis à disposition via le réseau câblé ou le réseau haut débit. Swisscom a régulièrement augmenté sa part de marché ces dernières années grâce à son offre de télévision numérique Swisscom TV. Leader du marché, Swisscom a réussi à conforter sa position avec une part de marché de 33% fin 2017 (32% l'année précédente).

Marché de la téléphonie fixe

La téléphonie fixe repose essentiellement sur les raccordements au réseau fixe des fournisseurs de télécommunication et des câblo-opérateurs. Le nombre de raccordements au réseau fixe ne cesse de reculer, un développement qui s'est encore accéléré en 2017. Le nombre de raccordements de téléphonie fixe a ainsi diminué de quelque 14% à 2,0 mio. Ce recul s'explique principalement par la substitution de la téléphonie fixe par la communication mobile.

Marché suisse des services informatiques

En 2017, le marché informatique a atteint un chiffre d'affaires stable de CHF 10 mrd, et devrait connaître une croissance modérée au cours des prochaines années. Swisscom estime que la plus forte croissance devrait intervenir dans le domaine du Business Process Outsourcing (BPO) et dans celui des services orientés vers les projets d'infrastructure et vers les applications, en particulier dans les domaines Cloud et sécurité (Security). Cette croissance est stimulée par la multiplication des projets TIC lancés sur l'initiative des entreprises ainsi que par la volonté croissante de faire appel à des prestations externes. En l'occurrence, les clients s'attendent en général à pouvoir disposer de services spécifiques à leur branche ou à leurs processus, assortis d'un conseil approprié.

Les mouvements sur le marché et les innovations informatiques constituent de nouvelles opportunités pour Swisscom. Comptant parmi les rares fournisseurs de solutions complètes de numérisation, elle aide les entreprises à améliorer l'expérience client, à simplifier et à automatiser les processus et à y intégrer les solutions existantes. Parallèlement, elle développe avec eux de nouveaux services informatiques dans le cadre d'un processus de co-création. Swisscom s'impose ainsi comme un moteur de la numérisation au sein de l'économie suisse. Avec environ 11% de part de marché (9% en 2016), elle continue de figurer au nombre des principaux fournisseurs de services informatiques de Suisse.

Développement du marché italien des services de télécommunications

Marché italien du haut débit

Le marché italien du haut débit basé sur le réseau fixe, qui génère un chiffre d'affaires d'EUR 12 mrd, est le quatrième plus important en Europe. Le taux de pénétration du haut débit dans les foyers a progressé pour atteindre 60%, mais reste inférieur à la moyenne européenne. Cette progression est stimulée par les nouveaux réseaux à fibre optique et l'utilisation grandissante de services en ligne tels que le streaming et les jeux en ligne. Les offres convergentes regroupant téléphonie fixe et communication mobile sont de plus en plus prisées. En raison de l'environnement très concurrentiel, le marché est soumis à une forte pression sur les prix. Les réseaux à très haut débit ont continué de s'étendre et desservent désormais environ 70% des foyers. Au cours de l'exercice sous revue, la situation en matière d'infrastructure à très haut débit en Italie a considérablement changé. TIM a nettement revu à la hausse ses objectifs d'extension de sa propre infrastructure à très haut débit et a parallèlement élargi et amélioré ses offres wholesale basées sur la fibre optique, ouvertes à tous les opérateurs. Les projets d'expansion ambitieux d'Enel Open Fiber expliquent une telle évolution. L'entreprise, qui entend raccorder quelque 270 villes (9,5 mio. de raccordements) à la technologie FTTH, a commencé ses travaux en 2017. Enel Open Fibre envisage de proposer l'accès aux lignes de raccordement à tous les opérateurs de télécommunication, et ce sous la forme de prestations préalables. Dans le domaine du haut débit, Fastweb est le deuxième plus gros fournisseur, derrière TIM, avec des parts de marché respectives de 16% pour la clientèle privée et de 29% pour les clients commerciaux. Grâce aux nouvelles offres wholesale de TIM, Fastweb a pu accélérer la couverture par le très haut débit. Fin 2017, Fastweb présentait une couverture par le très haut débit de 47%, soit 13 mio. de foyers.

Marché italien de la communication mobile

Après la consolidation du marché opérée en 2016, trois grands opérateurs intégrés se partagent le marché italien (TIM, Vodafone Italia, Wind Tre). Ils proposent de plus en plus des offres convergentes à leur vaste clientèle de communication mobile, afin de la fidéliser davantage. L'arrivée sur le marché de l'opérateur de télécommunications français Iliad est attendue pour début 2018. Il déployera son propre réseau mobile et tentera de s'implanter sur le marché italien en tant que quatrième opérateur. Après une guerre des prix acharnée ces dernières années, le chiffre d'affaires généré par le marché de la communication mobile en Italie s'est stabilisé à EUR 16 mrd. En lançant l'offre de communication mobile sur le réseau de TIM (en tant que «Full MVNO», 4G incluse), Fastweb a franchi une étape importante afin d'augmenter nettement la part de clients convergents dans sa base de clientèle.

Protection des données

Dans le cadre de ses activités commerciales, Swisscom traite les données de différentes personnes. Swisscom traite ces données pour fournir et améliorer en permanence ses prestations, offrir de meilleures expériences aux clients et rechercher de nouveaux secteurs d'activité. Ce faisant, elle met un point d'honneur à protéger la sphère privée des personnes concernées. Le traitement de nombreuses données se fait avec l'accord des personnes concernées. Dans la mesure du possible, les analyses de données sont réalisées au moyen de données anonymes et agrégées, sans lien avec la personne. Le transfert ou la cession à des tiers de données faisant référence aux personnes sont exclus. Swisscom prend régulièrement des mesures visant à améliorer la protection des données. Tous les droits d'accès des collaborateurs aux données clients critiques ont ainsi été passés en revue et redéfinis.

Par ailleurs, des mesures techniques visant à poursuivre l'amélioration de la protection des données et de la confidentialité ont été prises. Une organisation centrale de Data Governance a pour mission de définir et d'imposer les conditions-cadres pour le traitement des données à l'échelle du groupe.

Finalement, Swisscom s'emploie à fournir des informations sur les éléments importants en matière de protection des données sous une forme compréhensible et détaillée. Une zone spécifique sur le site Internet de Swisscom se consacre à cette tâche.

Infrastructure

Swisscom oriente systématiquement son activité sur les besoins de la clientèle, mise sur le service et la qualité et investit massivement dans les réseaux du futur.

Infrastructure en Suisse

Infrastructure de réseau

Les réseaux de télécommunications constituent l'ossature de la société de l'information en Suisse. Qu'il s'agisse de réseaux fixes ou mobiles, Swisscom poursuit la même stratégie, à savoir mettre à disposition le meilleur réseau et ainsi réunir les conditions nécessaires à la transformation numérique. Aujourd'hui, Swisscom exploite trois réseaux qui illustrent cette ambition: les réseaux fixe, mobile et Low Power (LPN). Le LPN est le petit dernier de la famille des réseaux Swisscom. Il met en interconnexion les choses, machines, véhicules, ascenseurs, citernes de mazout, etc.

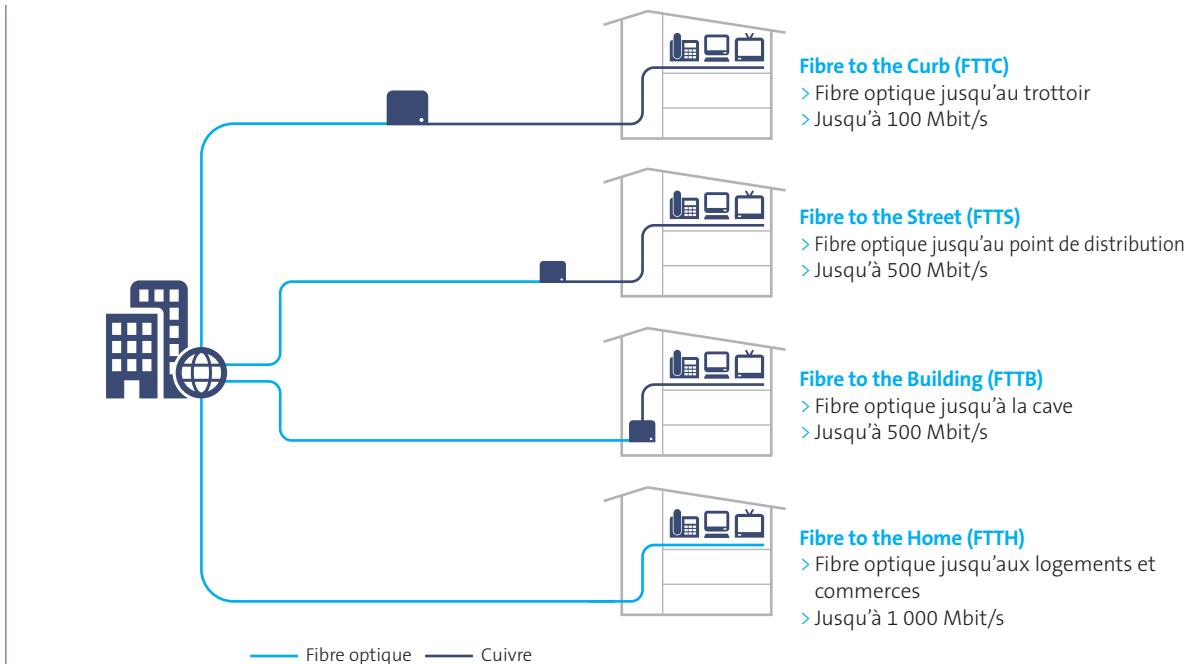
Un socle homogène pour une demande en hausse

Les besoins en bande passante sur les réseaux fixe et mobile suisses ne cessent de croître. Car les clients utilisent aujourd'hui différents appareils pour accéder à Internet. La technologie IP (technologie du protocole Internet) forme la base du réseau de Swisscom et de son infrastructure. Elle peut être utilisée via les raccordements à fibre optique ou les raccordements cuivre. Comme prévu, Swisscom a migré vers IP les services et produits pour la quasi-totalité des clients privés et pour une grande partie des grands clients pour la fin 2017. Autrement dit, près de 2 millions de clients de Swisscom pourront désormais bénéficier des avantages de la technologie IP. A partir de 2018, Swisscom démarera le transfert vers IP de l'ensemble de ses sites. Le tout IP accélère et flexibilise les processus et l'exploitation, renforçant la compétitivité de Swisscom, celle de ses clients commerciaux et celle de la place économique Suisse. L'initiative All IP de Swisscom construit ainsi le socle sur lequel s'appuie la numérisation de l'économie suisse.

Position de leader à l'échelon international grâce à un développement permanent

Des études menées par l'OCDE, l'Institut für Höhere Studien (IHS) ou Akamai montrent régulièrement que la Suisse possède l'une des meilleures infrastructures d'information et de télécommunication au monde. Les régions rurales profitent tout particulièrement des investissements massifs, pris en charge à près de deux tiers par Swisscom. Une étude de l'IHS (Broadband Coverage in Europe 2016) fait apparaître que la disponibilité du haut débit dans les régions rurales suisses y est deux fois plus élevée que la disponibilité moyenne de l'UE.

Pour ce qui est du réseau mobile, la technologie à haut débit LTE dessert actuellement 99% de la population. 80% de la population bénéficie de la 4G+ jusqu'à 300 Mbit/s, 60% de la 4G+ à 450 Mbit/s. Par ailleurs, Swisscom propose déjà des débits pouvant atteindre 1 Gbit/s dans 11 villes suisses; d'ici fin 2018, 30% de la population suisse doit pouvoir bénéficier de ce type de débits. Swisscom est de loin le principal opérateur helvétique, tant sur le réseau fixe que sur le réseau mobile. Dans le domaine du réseau fixe, elle développe la couverture en très haut débit, avec des bandes passantes minimales de 80 Mbit/s. Pour ce faire, elle table sur une combinaison de technologies à fibre optique, unique à l'échelle mondiale, ainsi que sur des approches convergentes, combinant réseau fixe et réseau mobile. Par technologies de fibre optique, Swisscom comprend, outre la fibre optique jusqu'aux logements et commerces (FTTH), les architectures réseau pour lesquelles des câbles en cuivre sont utilisés sur les derniers mètres, par exemple la fibre jusqu'au trottoir (FTTC), jusqu'au point de distribution (FTTS) ou jusqu'à la cave (FTTB). La fibre optique se rapproche ainsi toujours plus du client final.



Pour le développement du réseau, Swisscom s'est fixée des objectifs ambitieux: d'ici 2021, la majorité des habitants de chaque commune suisse doivent bénéficier de bandes passantes plus élevées. A cette date, environ 90% des logements et commerces disposeront d'un haut débit minimum de 80 Mbit/s et près de 85% d'un débit de 100 Mbit/s ou plus. Dans les régions périphériques, Swisscom assume les responsabilités que lui assigne la concession de service universel. Dans d'autres régions, la nouvelle technologie DSL+LTE Bonding lui permet d'améliorer sensiblement la couverture haut débit. En combinant la performance du réseau fixe à celle du réseau mobile, offrant ainsi une meilleure expérience client. Fin 2017, Swisscom avait déjà installé quelque 3,9 millions de raccordements à très haut débit (+8% par rapport à l'année précédente) à plus de 50 Mbit/s dont plus de 3,1 millions (croissance de 24 % par rapport à l'année précédente) en recourant aux toutes nouvelles technologies à fibre optique.

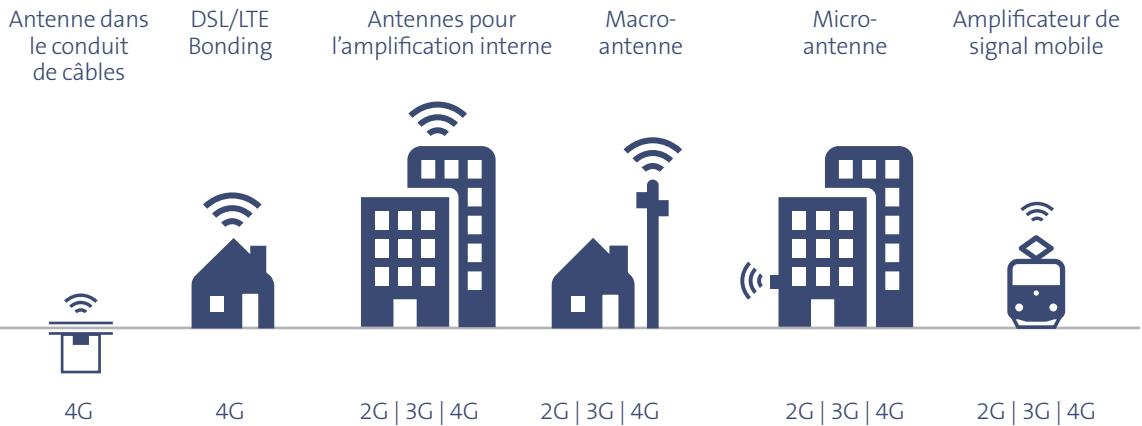
25

Innovations technologiques: toujours en phase avec l'époque

Sur le plan technologique, Swisscom défend sa position de leader à l'international. En septembre 2016, elle a été le premier opérateur de télécommunications européen à introduire la technologie G.fast, qui permet d'atteindre des débits allant jusqu'à 500 Mbit/s sur des lignes de cuivre courtes (n'excédant pas 200 m). Pour avoir un ordre d'idée, 500 Mbit/s garantissent l'utilisation des services les plus modernes comme la TV numérique en qualité HD, qui nécessite environ 10 Mbit/s, ou Netflix et Youtube en HD avec environ 6 Mbit/s, pendant des années.

Le réseau mobile de Swisscom fait partie des plus performants en comparaison internationale. L'opérateur dessert 99% de la population suisse au moyen de la 4G, 3G et 2G. Le développement du réseau se poursuit: près de 80% des utilisateurs bénéficiant de la 4G+ jusqu'à 300 Mbit/s et 60% jusqu'à 450 Mbit/s. Par ailleurs, Swisscom propose déjà des débits pouvant atteindre 1 Gbit/s dans 11 villes suisses; d'ici fin 2018, 30% de la population suisse doit pouvoir en bénéficier. Le volume de données acheminées sur le réseau mobile double tous les ans. Pour cette raison ainsi qu'en raison des prescriptions légales strictes, il est nécessaire d'étendre le réseau mobile grâce à de nouveaux sites de communication mobile. Les microcellules peuvent compléter les sites existants. Grâce à une innovation de Swisscom, elles peuvent être enterrées dans le sol. Des antennes peuvent également être installées dans les bâtiments commerciaux et les espaces publics couverts. La bonne couverture par la 4G et la disponibilité

du WLAN dans la plupart des bâtiments permet l'Advanced Calling, la téléphonie via VoLTE (Voice over LTE) et le WLAN (WiFi Calling). La nouvelle technologie HD Voice Plus récemment introduite offre en outre une qualité vocale optimale.



Prévue pour 2020, l'introduction de la 5G s'accompagnera de la désactivation de la 2G. La 5G est la norme internationale de téléphonie mobile pour la numérisation. Elle permet d'atteindre des débits jusqu'à 10 Gbit/s, une réaction en temps réel et des capacités nettement plus élevées. Swisscom travaille déjà en collaboration avec Ericsson, l'EPFL et Ypsomed dans le cadre du programme «5G for Switzerland», un projet de recherches sur le nouveau standard. Elle est également en pourparlers avec d'autres partenaires industriels. Swisscom attend de la 5G qu'elle apporte une plus-value à l'économie, notamment en ce qui concerne l'interconnexion des objets dans le cadre de l'internet des objets.

Swisscom développe en permanence son réseau à haut débit, son offre de produits ainsi que le nombre de ses sites d'antennes. Elle coordonne dans la mesure du possible les extensions de sites avec d'autres opérateurs, partageant avec différents fournisseurs près d'un quart de ses quelque 8 400 sites d'antennes. Fin 2017, Swisscom disposait de quelque 5 800 installations extérieures et 2 600 antennes de communication mobile dans des bâtiments. Avec quelque 5 500 hotspots en Suisse, elle se positionne en outre comme le leader des exploitants de réseaux publics locaux sans fil.

L'Internet des objets connecte d'innombrables objets et appareils entre eux et avec les êtres humains. Swisscom est le premier prestataire suisse à construire un réseau complémentaire pour l'Internet des objets appelé Low Power Network (LPN). En 2018, elle prévoit en outre d'introduire Narrowband-IoT et la norme LTE étendue LTE Cat-M1. Des technologies qui seront utilisées pour l'Internet des objets, l'interconnexion entre machines et de nouvelles applications numériques, qui favoriseront l'aménagement de bâtiments efficaces du point de vue énergétique et de villes intelligentes. Fin 2017, le réseau LPN a atteint une couverture de plus de 95% de la population suisse.

Infrastructure en Italie

Infrastructure de réseau

L'infrastructure de réseau de Fastweb consiste en un réseau à fibre optique qui s'étend sur environ 47 500 kilomètres et atteint près de 60% de la population italienne. Cette infrastructure à très haut débit, qui dessert quelque 8 mio. de foyers et entreprises, soit 30% de la population, par les technologies FTTH et FTTS, leur offre des débits respectifs jusqu'à 1 Gbit/s et 200 Mbit/s. En 2016, Fastweb a conclu un partenariat stratégique avec TIM (appelé Flash Fiber) en vue de déployer la couverture FTTH dans 29 villes: d'ici fin 2020, Fastweb disposera de 13 mio. de raccordements très haut débit, dont 5 mio. dotés de la technologie FTTH et 8 mio. de la technologie FTTC. En 2017, Fastweb a en outre lancé de nouveaux services mobiles basés sur un contrat Full MVNO, en collaboration avec TIM.

Infrastructure informatique

Fastweb exploite quatre centres de calcul en Italie sur une surface totale de 8 000 mètres carrés. L'infrastructure informatique se compose de quelque 5 500 serveurs (4 000 serveurs virtuels et 1 500 serveurs physiques), 900 bases de données et une capacité de stockage de 5 pétaoctets. Un centre de calcul est géré par un partenaire technologique qui est responsable de la mise en place, de la conception et de l'adaptation du centre y compris des tâches opérationnelles de l'infrastructure IT de Fastweb. Deux centres de calcul sont utilisés principalement pour les services destinés aux clients commerciaux, en d'autres termes le housing, le hosting ou d'autres services basés sur le cloud. L'un des centres de calcul de Fastweb, situé à Milan, a été le premier à obtenir la certification Tier IV, qui vient récompenser le plus haut degré de fiabilité, de sécurité et de performance. Le centre de calcul est pleinement opérationnel et héberge les services de clients commerciaux.

Collaborateurs

Fin 2017, Swisscom comptait 20 506 collaborateurs en équivalents plein temps, dont 17 688, soit 86%, travaillaient en Suisse, où l'entreprise forme également 959 apprentis.

Collaborateurs en Suisse

Introduction

Les collaborateurs de Swisscom sont au bénéfice d'un contrat de droit privé. Les conditions d'engagement sont fondées sur le code des obligations. Les conditions générales d'engagement, qui vont au-delà des normes minimales prescrites par le code des obligations, règlent les dispositions en matière de droit du travail s'appliquant aux cadres de Swisscom en Suisse ainsi que la convention collective de travail. En 2017, quelque 99,6% des collaborateurs en Suisse (exercice précédent: 99,7%) étaient liés à l'entreprise par un contrat de travail à durée indéterminée. La part de collaborateurs à temps partiel s'élevait à 19,6% (exercice précédent: 18,8%). Les départs volontaires ont atteint 6,3% de l'effectif en Suisse (exercice précédent: 5,8%). Des informations complémentaires sur les thèmes relatifs au personnel figurent dans le rapport sur le développement durable.

Convention collective de travail (CCT)

Swisscom entretient un dialogue constructif tant avec les partenaires sociaux (syndicat syndicom et association du personnel transfair) qu'avec les représentations du personnel (représentants du personnel). La convention collective de travail (CCT) et le plan social constituent des solutions équitables élaborées en commun. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), Swisscom a l'obligation de négocier la conclusion d'une convention collective de travail avec les associations du personnel. Pour toutes les questions litigieuses, une commission d'arbitrage qui soumet des propositions de solutions aux partenaires sociaux doit être saisie. La Convention collective de travail actuelle (CCT), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015, sera remplacée par une nouvelle CCT le 1^{er} juillet 2018. La CCT contient les principales dispositions contractuelles relevant du droit du travail et régit les relations qui lient Swisscom et les partenaires sociaux. Fin décembre 2017, 83% des effectifs de Swisscom en Suisse étaient soumis à la CCT. Les dispositions de la CCT relatives au contrat de travail régissent notamment les aspects liés au temps de travail et aux modèles de travail, au salaire et au droit au salaire en cas de maladie et d'accident, à l'évolution professionnelle ainsi qu'aux vacances et absences. Les éléments clés de la CCT appliqués jusqu'ici sont expliqués dans le rapport sur le développement durable. La CCT confère un droit de participation aux partenaires sociaux et aux représentations du personnel dans différents domaines. La nouvelle CCT a été revue en vue de mieux répondre aux exigences du monde du travail de demain et adaptée aux données du marché. Elle met l'accent tout particulièrement sur les thématiques de la compétitivité, de la convivialité familiale, du juste équilibre entre travail et vie privée, et de la protection de la sphère privée.

Plan social

Le plan social vise à prendre en compte les aspects sociaux lors de mesures de restructuration et à éviter les licenciements. Il règle les prestations accordées aux collaborateurs soumis à la CCT qui sont touchés par des mesures de suppression de postes. Il affecte en outre des moyens pour renforcer l'employabilité des collaborateurs et prévoit des programmes de reconversion lorsque les restructurations sont planifiées à long terme. La responsabilité de sa mise en œuvre a été confiée à Worklink AG, filiale de Swisscom, qui conseille et aide les collaborateurs dans leur recherche d'emploi ou leur propose des affectations en externe ou en interne, pour une durée limitée. L'offre de Worklink aux collaborateurs comprend en outre des bilans de compétences, des conseils relatifs à la planification de carrière et du coaching, destinés à améliorer la compétitivité des collaborateurs. Swisscom priviliege en outre les solutions équitables en mettant sur pied des programmes d'occupation spécifiques comme la retraite partielle progressive ou les engagements temporaires dans des domaines d'activité similaires pour les collaborateurs plus âgés touchés par une adaptation du profil d'exigences professionnel ou par des suppressions de postes. En 2017, 77% des collaborateurs concernés par les suppressions de postes ont retrouvé un emploi avant la fin des mesures prévues par le plan social.

Rémunération des collaborateurs

Système salarial

Un système de rémunération compétitif permet d'attirer des spécialistes et des cadres motivés et hautement qualifiés et de s'attacher leurs services à long terme. Le système salarial de Swisscom comprend le salaire de base, une part variable liée au résultat et des primes. Le salaire de base est calculé selon la fonction, les prestations individuelles et le marché du travail. La part variable liée au résultat dépend du résultat de l'entreprise et, pour les fonctions d'encadrement, de la prestation individuelle. Le résultat de l'entreprise se calcule en fonction de la réalisation d'objectifs généraux du groupe Swisscom, des segments d'activité ou des secteurs concernés. Ces objectifs se réfèrent principalement à des indicateurs financiers et à la fidélité de la clientèle. La prestation individuelle se mesure à l'aune de l'obtention de contributions liées au résultat et au comportement. Des informations détaillées sur la rémunération des membres de la Direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération.

 Voir rapport
page 83

Revue des salaires et évolution salariale

En 2016, Swisscom et les partenaires sociaux ont conclu un accord portant sur la revue des salaires 2016 et 2017. Des augmentations de salaire équivalant à 0,6% de la masse salariale ont été décidées pour les collaborateurs soumis à la CCT et ont pris effet en avril 2017. Ces adaptations de salaire étaient liées à la performance individuelle et ont été attribuées aux collaborateurs dont le salaire devait être relevé en comparaison avec le marché. La masse salariale affectée aux cadres a été augmentée de 0,3% pour les adaptations individuelles. Les salaires qui devaient être réajustés par rapport au marché ont été adaptés de manière ciblée. Par rapport à l'année passée, la masse salariale en Suisse a baissé de 2,7% à CHF 2,1 mrd. Les augmentations de salaire ont été plus que compensées par la réduction du nombre de postes.

Développement du personnel

L'environnement de marché dans lequel Swisscom déploie ses activités évolue en permanence. Aussi l'entreprise investit-elle de manière ciblée dans le développement professionnel de ses collaborateurs et de ses cadres, afin d'accroître durablement leur employabilité et la compétitivité de l'entreprise. Les collaborateurs ont la possibilité de se former en interne ou en externe. Dans son rôle de pionnière de la numérisation en Suisse, Swisscom s'intéresse de très près aux formes de travail de demain. Elle offre ainsi à ses collaborateurs et à ses cadres un terrain d'apprentissage qui leur permet de développer de nouvelles aptitudes et de façonner leur propre évolution professionnelle. En 2017, chaque collaborateur de Swisscom a consacré 3,1 jours à la formation et au perfectionnement.

Satisfaction des collaborateurs

Plusieurs fois par an, les collaborateurs Swisscom sont invités à donner leur avis sur différentes questions relatives à leur situation de travail. Accessibles à tous en temps réel, les résultats permettent à chaque collaborateur, aux différentes équipes et à l'ensemble de l'organisation de réagir aux feed-back et de mettre en œuvre les améliorations nécessaires. Cette forme d'enquête favorise une culture du feed-back qui constitue la base du développement commun de Swisscom. Depuis octobre 2016, trois vagues d'enquêtes ont ainsi eu lieu. Le taux de participation s'est élevé à 61% sur les trois séries. 79% des collaborateurs ont participé au moins à une enquête. Jusqu'à présent, les résultats montrent que 77% des collaborateurs participant ont jugé leur situation de travail positive, et même très positive pour 33% d'entre eux. Les valeurs obtenues par Swisscom sur les dimensions évaluées sont égales ou supérieures à celles de l'indice comparatif.

Diversity

La multiplicité des opinions, des expériences, des idées et des compétences, qui s'expriment dans le travail quotidien des collaborateurs, fait la richesse de l'entreprise et contribue à son essor. Afin de promouvoir la diversité, Swisscom accorde une grande attention aux dimensions du Gender, de l'inclusion, des générations et des régions linguistiques dans l'exercice de ses activités. Dans le domaine Gender, Swisscom table par exemple sur des modèles de travail flexibles qui permettent de concilier travail et famille ainsi que sur diverses mesures visant à favoriser l'acceptation du travail à temps partiel, le partage de postes (jobsharing) et des mesures dans le domaine de la promotion des talents. En conséquence, la proportion de femmes aux postes d'encadrement a légèrement progressé depuis 2015, passant de 11,1% à 11,7%. Depuis 2015 également, la part du personnel à temps partiel a progressé légèrement, de 18,8% à 20%. Le taux de temps partiel des hommes atteint 11,1%.

Collaborateurs en Italie

Convention de travail au sein du secteur des télécommunications

En Italie, les conditions de travail aux termes de la loi reposent sur le Contratto collettivo nazionale di lavoro (CCNL), une convention collective étatique. Le CCNL définit les conditions de travail entre la filiale italienne Fastweb et ses collaborateurs. Il contient également des clauses régissant les relations entre Fastweb et les syndicats.

Représentation du personnel et relations avec les syndicats

Fastweb entretient le dialogue avec les syndicats et les représentants des collaborateurs et, lors de réorganisations importantes dans la société, les associe suffisamment tôt au processus.

Convention-cadre collective pour les collaborateurs

Le temps de travail des collaborateurs soumis à la CCNL s'élève à 40 heures par semaine. Cette convention stipule en outre cinq semaines de vacances, un congé de maternité de 20 semaines et un jour de congé de paternité. En cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident, Fastweb garantit le versement intégral du salaire pendant 180 jours, puis la moitié du salaire pendant 185 jours.

Modèle de temps de travail

Les conditions de travail qu'applique Fastweb permettent à ses collaborateurs de trouver un bon équilibre entre exigences professionnelles et besoins privés. Y contribuent en particulier les mesures suivantes, convenues avec les syndicats et consignées dans la Conciliazione famiglia e lavoro de 2001: horaires de bureau souples, possibilité pour les mères de choisir leurs tours de service ou de travailler provisoirement à temps partiel.

Rémunération des collaborateurs

L'octroi de salaires compétitifs vise à fidéliser les cadres et les spécialistes hautement qualifiés. Le système de rémunération englobe un salaire de base, une part variable collective liée au résultat pour les collaborateurs et, pour les cadres, une composante variable liée à la prestation, qui dépend de la réalisation d'objectifs individuels et des objectifs de l'entreprise. Le salaire de base est fixé d'après la fonction, la prestation individuelle et la situation sur le marché de l'emploi. La part variable liée au résultat est déterminée sur la base du Premio di risultato convenu séparément avec les syndicats. Fastweb respecte le salaire minimal légal défini par le CCNL.

Marques, produits et services

Swisscom table sur le service et sur la qualité, de même que sur un échange personnalisé, créateur de valeur, avec ses clients.

Marques de Swisscom

Actif incorporel et élément capital de la gestion du risque de réputation, la marque Swisscom fait l'objet d'une gestion stratégique. Elle soutient les activités commerciales de Swisscom de manière optimale et donne une orientation à ses clients comme à ses partenaires. Elle est en outre un pôle d'attraction et une motivation pour ses collaborateurs actuels et potentiels.

La marque est mise en valeur de manière cohérente dans tous les domaines. Cette marque doit cependant disposer également d'une grande flexibilité: établissant un lien entre le connu et l'inédit, elle symbolise aussi bien le réseau et l'infrastructure que les meilleures expériences et le divertissement ou encore les TIC et la numérisation.

Swisscom propose des produits et services de son activité de base sous la marque d'entreprise Swisscom, mais table également sur ses marques secondaires Wingo et SimplyMobile et sur la marque tierce M-Budget. Dans son portefeuille, elle possède d'autres marques qui illustrent d'autres thèmes et secteurs d'activité. A l'étranger, le groupe est essentiellement représenté en Italie par la marque Fastweb. Le développement stratégique et la gestion de l'ensemble du portefeuille de marques font partie intégrante de la communication d'entreprise.



Extrait du portefeuille de marques

31

Swisscom veut être perçue comme digne de confiance, engagée et curieuse. Dans le monde interconnecté, elle entend être aux côtés de ses clients. En témoignent ses offres de communication mobile et ses offres combinées, qui connaissent un vif succès, au même titre que ses activités liées à Swisscom TV. Les marques Teleclub, Kitag et Cinetrade exploitées en parallèle par Swisscom contribuent en outre à profiler le groupe dans le secteur du divertissement. D'autres offres innovantes qui, à l'instar des offres cloud, sont commercialisés sous la marque Swisscom ou – dans le secteur du commerce en ligne – sous la marque siroop, renforcent le positionnement du groupe et soulignent sa volonté de se développer en permanence.

La confiance et le service demeurent des éléments essentiels pour conforter les clients existants dans leur décision de rester fidèles à Swisscom, pour en gagner de nouveaux et pour souligner l'importance de Swisscom pour la Suisse: partie prenante d'une Suisse moderne, le groupe est immédiatement identifiable comme une entreprise suisse et se positionne de manière crédible au travers de la thématique de la responsabilité. Tous ces éléments confèrent une image positive à la marque Swisscom et enrichissent ses nombreuses relations avec les clients. C'est notamment pour cette raison que la marque atteint, en matière de réputation, des valeurs exceptionnellement élevées au niveau mondial pour une entreprise du secteur des télécommunications.

Des classements externes viennent confirmer cette image. Swisscom occupe désormais la quatrième place dans l'étude réalisée par Interbrand «Best Swiss Brands». Elle fait donc partie des marques suisses les plus cotées. Sa valeur de marque dépasse d'ailleurs CHF 5 mrd.

Produits et services en Suisse

Clients privés

Swisscom commercialise des produits et services de son activité de base sous la marque d'entreprise Swisscom, mais table également sur ses marques secondaires Wingo et SimplyMobile et sur la marque tierce M-Budget. Pour pouvoir offrir à sa clientèle une expérience optimale, l'entreprise adapte en permanence son portefeuille d'offres aux besoins de la clientèle. L'introduction des abonnements inOne au printemps 2017 a simplifié encore ses offres. Leur structure modulaire permet aux clients de choisir précisément la performance des différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Offres pour les particuliers

Avec «inOne home», Swisscom propose une offre combinée adaptée aux besoins des clients, qui inclut la télévision et/ou la téléphonie fixe en plus du raccordement à haut débit. Pour les trois composantes de l'offre, trois profils sont proposés aux clients à des prix et des niveaux de performances divers. Les profils se distinguent essentiellement par le débit de la connexion Internet, le nombre de chaînes TV proposées, la disponibilité ou non de la fonction d'enregistrement et de Replay et le décompte des minutes de communication/SMS. De plus, les composantes TV et téléphonie fixe peuvent toujours être désactivées.

Swisscom a en outre lancé un nouvel abonnement de communication mobile sous la forme «inOneMobile», qui offre un éventail de prestations encore plus large au client. Il permet de téléphoner et d'envoyer des SMS vers tous les réseaux suisses et de surfer sur Internet de manière illimitée, moyennant un tarif forfaitaire. Les profils proposés se distinguent les uns des autres principalement par le débit assuré pour le trafic de données et par les prestations incluses pour un séjour à l'étranger. Les clients choisissant «inOneMobile» utilisent leur raccordement mobile sur trois appareils différents avec le même numéro d'appel. Pour les utilisateurs occasionnels, Swisscom commercialise des offres à prépaiement sans redevance mensuelle d'abonnement. «inOne mobile prepaid» permet également de surfer sur Internet à plus grande vitesse dès le tarif de base grâce à trois nouveaux packs combinés répondant à différents besoins. Avec «inOne XTRA mobile», les moins de 26 ans bénéficient d'un rabais sur leur abonnement. Disponible dans certains canaux de vente de Coop, le nouvel abonnement «SimplyMobile» est la première offre de Suisse dont le volume de données inclus n'expire pas à la fin du mois.

Les clients peuvent faire réparer leurs téléphones portables endommagés dans les Repair Centers des Swisscom Shops. Avec myCloud, Swisscom propose à ses clients une solution suisse leur permettant de gérer et de partager leurs données personnelles (photos, vidéos et documents) en toute sécurité. Docsafe est adapté pour l'enregistrement de documents importants, de mots de passe et de notes en toute sécurité. De plus, Swisscom élargit son offre de services constamment. Elle répond ainsi aux besoins des clients en perpétuel changement.

Offres pour PME

Swisscom propose «inOne PME Office» aux entreprises comptant jusqu'à cinq employés et la solution «Smart Business Connect» à celles qui en ont au moins six. Les deux offres combinées incluent un accès à haut débit, la téléphonie fixe et des prestations de service supplémentaires, comme une sûreté de fonctionnement Internet. L'offre «inOne PME Office» peut être complétée par la télévision. Les clients ont la possibilité de sélectionner eux-mêmes les composantes de l'offre, en fonction de leurs besoins. De plus, grâce à «InOne PME mobile», ils peuvent téléphoner vers tous les réseaux suisses, envoyer des SMS et surfer sur Internet de manière illimitée, le tout à un tarif forfaitaire. Différents profils de prix et de performances sont ainsi proposés, ce qui permet aux abonnés de n'utiliser et de ne payer que ce dont ils ont vraiment besoin.

Grâce à des fonctions collaboratives modernes (UCC) et aux composantes modulaires de produits IT (Dynamic Computing Services et Business Network Solutions), ces offres permettent aux PME de gagner en flexibilité au quotidien, puisque ces dernières peuvent à tout moment configurer leur infrastructure de communication et informatique. Swisscom propose également des logiciels tirés du cloud (Storebox, Microsoft Office 365, Home-pageTool) et des paquets zéro souci (Full Service Solution). Avec ses solutions numériques, Swisscom donne la possibilité à ses clients PME de travailler sur n'importe quel appareil et sur n'importe quel site et les prépare aux défis d'un monde de plus en plus interconnecté. Enfin, Swisscom propose localsearch, des services d'information et d'annuaires permettant aux PME de rechercher rapidement des adresses, des numéros de téléphones et des informations détaillées sur les entreprises: sur Internet, sur l'application mobile et sur la version papier de l'annuaire téléphonique (Local Guide).

Enterprise Customers

La numérisation, qui modifie considérablement les processus et modèles commerciaux, les expériences clients et l'environnement de travail des entreprises, nécessite de solides réseaux de communication. Au bénéfice d'une expérience de longue date en tant qu'entreprise TIC intégrée, Swisscom accompagne ses clients dans leur processus de numérisation. Avec leur concours, elle développe des solutions d'avenir basées sur l'un des portefeuilles TIC les plus complets de Suisse. Ce dernier inclut les solutions cloud, outsourcing et workplace, des solutions UCC, mais aussi des solutions mobiles, des solutions réseau, la mise en réseau de sites, l'optimisation des processus opérationnels, des solutions SAP, des solutions de sécurité et d'authentification (Mobile ID) ainsi qu'une gamme complète de services spécialement conçus pour les banques, de l'externalisation de l'informatique et des opérations en passant par la recherche de tendances. Swisscom a poursuivi en 2017 le développement de son offre Cloud, de la sécurité informatique, du Digital Consulting et de logiciels. Elle propose en outre de nouvelles solutions en rapport avec l'Internet des objets, de l'accès à un écosystème international au développement de prestations en passant par la mise en réseau. Swisscom accompagne les hôpitaux dans la numérisation des processus et les aide à améliorer leur efficacité. Par ailleurs, elle prend en charge la gestion des systèmes informatiques pour les assureurs-maladie. Swisscom accélère la numérisation du secteur de la santé, grâce à des solutions de mise en réseau pour les prestataires de santé et la mise en œuvre du dossier électronique du patient.

Wholesale

Pour répondre aux besoins de ses clients, Swisscom met à leur disposition une vaste palette de raccordements en cuivre et par fibre optique. Avec ses services Carrier Ethernet Service, Carrier Line Service et Lignes louées LTC, Swisscom Wholesale propose à l'opérateur de télécommunications, selon les besoins, des liaisons point à point transparentes et de haute qualité offrant une grande diversité de bandes passantes et d'interfaces ainsi qu'un service Ethernet souple permettant des bandes passantes et des qualités de service sur mesure. Enfin, Swisscom propose des offres de base pour la connexion d'installations et de services de télécommunication (interconnexion) ainsi que des infrastructures permettant l'utilisation conjointe de canalisations de câbles.

Produits et services en Italie

Fastweb propose des services de téléphonie vocale et des services à haut débit à ses clients privés et commerciaux par le biais de son propre réseau à très haut débit ainsi que par l'intermédiaire d'accès dégroupés et de produits de gros de TIM. En 2017, Fastweb a consolidé ses offres de convergence en commercialisant un système de communication mobile 4G, obtenant ainsi une portée et une puissance d'un très haut niveau en Italie. Les offres de Fastweb se caractérisent par leur simplicité (trois forfaits), leur transparence (sans promotions ni coûts dissimulés) et la convergence (réseaux fixe et mobile combinés). En 2017, Fastweb a du reste conforté son rôle de leader dans le segment des grands clients, notamment auprès de l'administration publique. Tout au long de l'exercice, Fastweb a poursuivi la mise à niveau et l'extension de son réseau à fibre optique: 70% de son réseau FTTS fournit maintenant un débit descendant allant jusqu'à 200 Mbit/s, tandis que le réseau FTTH a été modernisé pour atteindre 1 Gbit/s. Grâce à la co-entreprise Flash Fiber avec TIM, ce réseau a pu être étendu à cinq grandes villes supplémentaires (Catane, Padoue, Palerme, Pérouse et Venise). Enfin, Fastweb a revalorisé sa WiFi-Sharing Solution (WoW-Fi), qui permet à chaque routeur domestique d'un client de devenir un point d'accès WiFi potentiel accessible à toute la communauté Fastweb. Le nouveau modem client, appelé FastGate, propose un WiFi parmi les plus performants du marché, et la nouvelle application mobile renforce encore l'expérience client.

Satisfaction de la clientèle

Swisscom Suisse réalise des enquêtes et des études sectorielles pour mesurer la satisfaction globale de la clientèle. Elle se livre à cet exercice deux fois par an, aux deuxième et quatrième trimestres. Le segment Wholesale quant à lui évalue la satisfaction de la clientèle une fois par an. L'indicateur le plus important, tous segments confondus, est la propension des clients à recommander Swisscom, c'est à dire le taux de recommandation ou «Net Promoter Score, NPS». Le NPS reflète l'attachement émotionnel des clients et éclaire sur l'attitude de ces derniers à l'égard de Swisscom. Il résulte de la différence entre les promoteurs (clients qui recommanderaient fortement Swisscom) et les critiques (clients qui ne recommanderaient Swisscom que sous réserve ou pas du tout). De plus, l'entreprise mène les enquêtes sectorielles suivantes:

- Le **secteur Clients privés** procède à des enquêtes représentatives pour mesurer la satisfaction et la propension des clients à recommander Swisscom. Les personnes qui appellent la hotline de Swisscom et les visiteurs des Swisscom Shops sont régulièrement invités à donner leur avis sur les temps d'attente et la servabilité de leurs interlocuteurs. Lors d'études de produits, acheteurs et utilisateurs font en outre fréquemment l'objet de sondages portant sur la satisfaction, le service et la qualité des produits.
- Le **secteur Enterprise Customers** réalise une enquête de satisfaction portant sur la chaîne des expériences clients. Des instruments de feed-back sont mis en place aux points de contact importants afin d'évaluer la satisfaction de la clientèle. Ainsi, les utilisateurs informatiques peuvent formuler un retour après chaque interaction avec le Service Desk ou à la suite d'une commande. Enfin, une fois un projet terminé, les donneurs d'ordre évaluent la qualité et le succès du projet.
- Le **secteur Wholesale** mesure la satisfaction des clients au moyen de la chaîne des expériences clients.

Les résultats de ces études et de ces enquêtes aident Swisscom à améliorer ses produits et services. Ils ont une influence sur la part variable liée au résultat versée aux collaborateurs.

Innovation et développement

Dans un environnement dynamique où les conditions-cadres changent sans cesse, l'innovation est une condition indispensable pour pérenniser le succès.

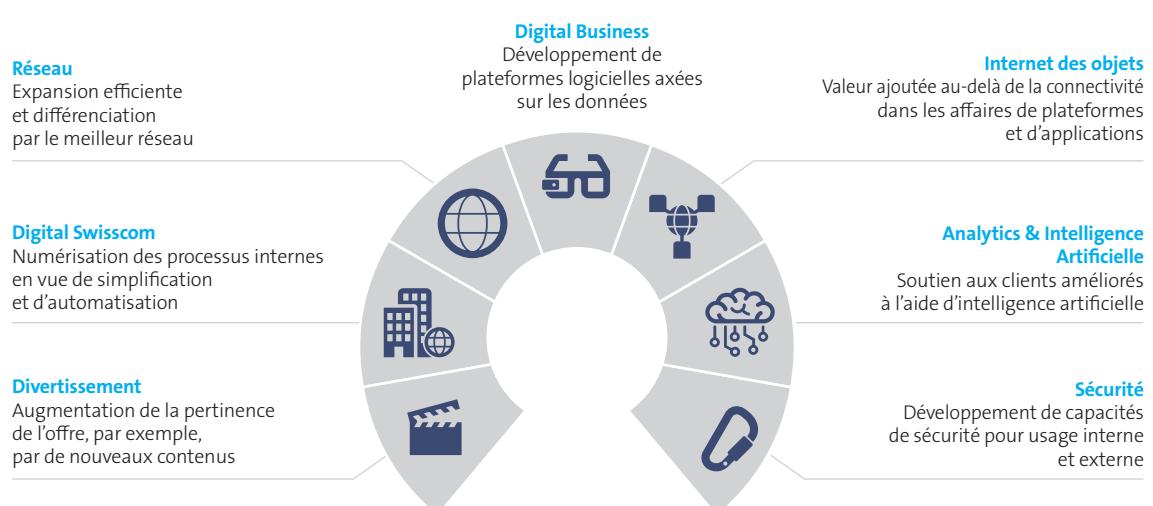
L'innovation, un moteur essentiel

L'innovation joue un rôle moteur dans le développement des technologies émergentes et la conquête de nouvelles parts de marché. L'innovation et le développement, c'est-à-dire la mise en œuvre commerciale réussie des idées nouvelles, sont d'autant plus essentiels que l'environnement commercial de Swisscom évolue à une vitesse fulgurante. L'innovation est, pour elle, un levier important afin de rester performante dans son secteur d'activité, de générer de la croissance sur de nouveaux marchés et de numériser les processus de travail internes. Swisscom s'est fixé pour objectif d'anticiper les défis stratégiques et d'identifier en amont les futurs besoins de la clientèle ainsi que les nouveaux secteurs de croissance. Elle prend donc une part active à la conception de l'avenir de la télécommunication et d'Internet. L'innovation intervient à tous les échelons de l'entreprise, mais aussi en dehors du groupe. Swisscom favorise le développement décentralisé des produits au sein du groupe, ce qui permet aux nouvelles idées de naître dans tous les secteurs de l'entreprise. En dehors de l'entreprise, Swisscom encourage l'innovation dans l'ensemble du secteur. Elle s'engage particulièrement aux côtés des jeunes entreprises qui proposent des solutions d'avenir dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et du divertissement. Elle s'implique également comme partenaire de projet et investisseur dans des start-up qu'elle soutient en leur proposant des produits et des services sur mesure et en leur offrant un accès à l'infrastructure et aux marchés. Swisscom travaille en collaboration avec des start-up FinTech et investit donc de manière ciblée dans des projets prometteurs. Elle est également présente dans la Silicon Valley. Sa filiale assure un repérage ciblé des tendances et des technologies, et aide Swisscom à rester à la pointe du développement technologique via la collaboration avec les start-up.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
innovation](http://www.swisscom.ch/innovation)

Innovation ciblée

Swisscom concentre ses activités en matière d'innovation sur les sept domaines suivants, qui soutiennent directement la réalisation des objectifs du groupe:



Elle investit en permanence dans des solutions d'avant-garde dans ces secteurs d'innovation. En ce qui concerne les TIC, elle entend ainsi mettre à disposition la meilleure infrastructure pour la Suisse numérique, exploiter de nouveaux leviers de croissance et offrir à ses clients les meilleurs produits et services:

Réseau

- > **5G for Switzerland:** Swisscom et Ericsson se préparent à la technologie de communication mobile de nouvelle génération avec le programme «5G for Switzerland». Associés à l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) en tant que partenaires de recherche, ils contribuent à faire avancer le développement de la 5G. Ils prévoient en outre d'élaborer et de tester des possibilités d'applications avec des partenaires industriels dans différents domaines tels que Smart Transportation ou Virtual Reality. Les résultats des recherches doivent être intégrés à la définition de la norme internationale 5G. Swisscom a présenté les premières applications aux journalistes en juin 2017.
- > **G.fast:** (se prononce «G dot fast»): Fin 2017, Swisscom était le premier opérateur téléphonique européen à avoir intégré la norme de transmission G.fast au réseau fixe. G.fast est une composante importante de la stratégie de Swisscom en matière de réseau fixe qui prend en compte le volume de données croissant sur le réseau. Elle permet aux clients de bénéficier de débits de transmission pouvant atteindre 500 Mbit/s.

Internet des objets

- > **Réseau suisse pour l'Internet des objets (Internet of Things, IoT):** Swisscom jette les bases des applications de l'Internet des objets en Suisse. Le développement de l'unique Low Power Network en Suisse a continué de bien avancer en 2017. Fin 2017, la couverture réseau atteignait déjà 90% de la population suisse. Les années 2018 à 2020 seront consacrées au développement des réseaux de téléphonie mobile IoT Narrow Band (NB-IoT) ainsi que LTE Cat M1. NB-IoT ouvre un chapitre entièrement nouveau pour le Big Data. Il permet la mise en réseau de millions de terminaux avec des débits de données faibles, une faible consommation d'énergie, du matériel peu coûteux, une excellente couverture Indoor et une sécurité élevée. Il peut en outre être utilisé dans le monde entier avec la norme 3GPP. Swisscom offrira ainsi le réseau adapté à toutes les applications de l'Internet des objets: capteurs, envoi ponctuel de données par des appareils alimentés par piles ou applications transférant régulièrement d'importantes quantités de données.
- > **Smart City:** A Pully, dans le canton de Vaud, et dans d'autres villes pilotes, des données mobiles anonymes et agrégées permettent d'améliorer le flux de trafic dans la ville et de désengorger le centre en produisant des schémas extrêmement précis des déplacements. Le projet est exemplaire: Swisscom aide les villes à planifier plus judicieusement leurs infrastructures et à les gérer de manière plus simple. Elle est aujourd'hui en mesure de convertir les quelque 20 mrd de données produites chaque jour sur le réseau mobile en indicateurs relatifs au transport grâce à une solution Smart City. Cette solution améliore l'aménagement urbain et accélère la transformation des villes en renforçant l'adhésion de la population aux projets grâce aux données collectées. Voici un premier exemple d'application: dans la ville de Montreux, la solution Swisscom a permis de chiffrer précisément le trafic de transit en centre-ville, dont la part annuelle au volume total des transports a été établie à 22%. La commune a par conséquent décidé de renoncer à la construction d'un tunnel d'un montant de CHF 150 mio. Ces nouveaux indicateurs, fournis par exemple par la solution Smart City de Swisscom notamment, permettent par conséquent de piloter de façon plus innovante que par le passé le développement des villes. Ils contribuent à relever l'un des principaux défis des villes durables: la gestion du trafic.

Services analytiques et intelligence artificielle

- > **Intelligence artificielle:** En 2017, Swisscom a étendu de manière ciblée ses compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle, investi dans divers domaines d'application (Customer Support, Customer Experience, Document Insights, etc.) et réalisé des progrès importants dans Data Lake. Dans le service à la clientèle, Swisscom a lancé une solution classifiant automatiquement les e-mails et contribuant ainsi à catégoriser de manière nettement plus efficace le travail des collaborateurs du service à la clientèle.

Sécurité

- > **Sécurité grâce à l'intelligence artificielle:** Les menaces provenant d'Internet prolifèrent et sont de plus en plus sophistiquées. Swisscom prévoit de recourir à des algorithmes et à l'intelligence artificielle pour identifier automatiquement les attaques et autres dangers, puis introduire des contremesures adaptées, ce qui contribue à renforcer dans une large mesure la sécurité sur le réseau. Swisscom a ainsi mis sur pied le Computer Security Incident Response-Team en septembre 2017. Cette équipe est en mesure d'intervenir rapidement en cas de danger ou de réagir aux dommages déjà survenus. Pour les clients privés et les PME, Swisscom a développé «Internet Guard» en 2017 – une application basée sur le Web offrant une protection contre les sites frauduleux (hameçonnage) et les virus. Cette protection est plus étendue que jamais, car elle s'appuie sur une liste noire mondiale.

Divertissement

- > **TV-Box UHD, synonyme de recherche vocale et de qualité d'image encore meilleure:** Après onze années de service, Swisscom TV 1.0 a été suspendue fin 2017. La première génération de l'offre IPTV n'est plus utilisée désormais que par moins d'un pour cent des clients. Lorsque Swisscom TV a été lancée à l'automne 2006, elle était à la pointe de la technologie: à l'époque, la télévision à haute définition, aujourd'hui courante, était une exception. Ces dernières années, Swisscom n'a cessé d'élaborer Swisscom TV. Une toute nouvelle offre TV a été développée par des concepteurs et techniciens de Swisscom dans un souci de proximité avec les clients en Suisse. La TV-Box UHD est par conséquent un produit destiné à la Suisse, développé et produit en Suisse pour répondre aux souhaits des clients. Les développeurs ont ainsi accordé une grande attention à une faible consommation d'énergie, renoncé à un ventilateur dérangeant et opté pour une forme compacte. La toute dernière génération de TV-Box traite les images en qualité UHD d'une netteté cristalline, bénéficie d'une recherche vocale en dialecte, est accessible aux clients atteints de déficiences sensorielles et contient un guide des programmes personnalisé renvoyant aux émissions favorites des sept derniers jours.

Digital Swisscom

- > **Simplification des processus:** Pour avancer dans un monde numérique, Swisscom doit numériser ses propres processus et jouer le rôle d'entreprise modèle. En 2017, elle a de nouveau posé des jalons importants, notamment le travail dans des structures souples (comme l'utilisation du framework SAFe pour le développement «agile»), mais aussi en simplifiant des processus clés comme l'activation de clients ou la résolution de problèmes par le service à la clientèle. En 2017, Swisscom est ainsi parvenue à résoudre les dérangements de manière nettement plus proactive et à mettre à la disposition de ses clients une auto-assistance numérique efficace. Avec l'achèvement du tout IP, elle franchira une grande étape vers sa propre numérisation en 2018.

Digital Business

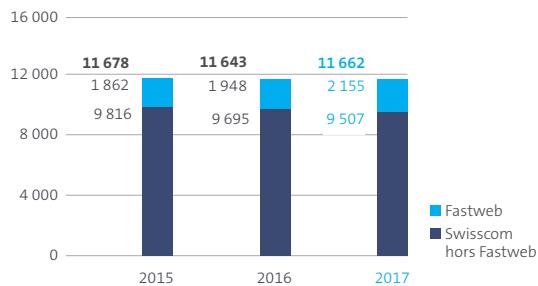
Dans le domaine d'innovation Digital Business, Swisscom a encouragé en 2017 des innovations au sein de sa propre entreprise comme en dehors, en soutenant l'intrapreneurship et par Swisscom Ventures.

- > **FinTech:** Lancement de deux co-entreprises FinTech (Swiss Credit Exchange, Swisscom Blockchain AG)
- > **siroop:** Test d'une nouvelle place de marché Consumer-2-Consumer (Evero)
- > **Kickbox:** Création et développement d'un programme d'intrapreneurship mettant à la disposition des collaborateurs des ressources (par exemple temps et budget) pour la réalisation de projets d'innovation.

En complément aux activités dans les domaines d'innovation, Swisscom étudie continuellement les possibilités offertes par les nouvelles technologies. En 2017, elle s'est notamment intéressée au potentiel des technologies disruptives telles que la Blockchain ou la réalité virtuelle ou augmentée. Swisscom entend ainsi mettre à disposition la meilleure infrastructure pour la Suisse numérique, exploiter de nouveaux leviers de croissance et offrir à ses clients les meilleurs produits et services.

Marché des affaires

Chiffre d'affaires net en mio. CHF



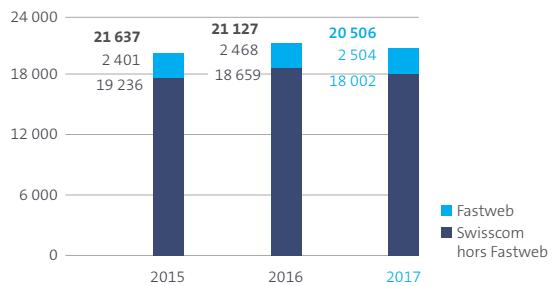
EBITDA en mio. CHF



Investissements en mio. CHF



Effectif en équivalents plein temps



Operating free cash flow en mio. CHF



Bénéfice net en mio. CHF



Résumé

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires net	11 662	11 643	0,2%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293	0,0%
EBITDA en % du chiffre d'affaires net	36,8	36,9	
Résultat d'exploitation (EBIT)	2 131	2 148	-0,8%
Bénéfice net	1 568	1 604	-2,2%
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 570	1 604	-2,1%
Bénéfice par action (en CHF)	30,31	30,97	-2,1%
Operating free cash flow	2 159	1 791	20,5%
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	2 378	2 416	-1,6%
Dette nette à la clôture de l'exercice	7 447	7 846	-5,1%
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	20 506	21 127	-2,9%

Le chiffre d'affaires net de Swisscom est resté stable par rapport à celui de l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 11 662 mio. Alors que le chiffre d'affaires a progressé de 0,2%, il recule de 0,2%, à taux de change constants. Dans l'activité principale en Suisse, le chiffre d'affaires a diminué de CHF 199 mio. (-2,1%) pour s'établir à CHF 9 058 mio., essentiellement en raison du repli du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et de la diminution des recettes issues des services d'itinérance. La filiale italienne Fastweb a réalisé un chiffre d'affaires élevé et voit sa clientèle progresser. Son chiffre d'affaires a progressé d'EUR 149 mio. (+8,3%) à EUR 1 944 mio., tout comme le nombre de clients haut débit qui progresse de 96 000 (+4,1%) pour atteindre 2,45 mio.

Le résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) de Swisscom s'élève à CHF 4 295 mio. Il est équivalent à celui de l'exercice précédent. L'évolution du résultat est influencé par les effets exceptionnels. L'EBITDA inclut, pour Fastweb, les revenus uniques issus de litiges en 2017, d'un montant de CHF 102 mio. (CHF 60 mio. en 2016) et, pour les activités suisses, les charges nettes pour la réduction de postes, d'un montant de CHF 61 mio. Hors effets exceptionnels et à taux de change constant, l'EBITDA a reculé de CHF 23 mio. (-0,5%). Dans l'activité principale en Suisse, il a reculé de CHF 88 mio. ou 2,4% sur une base comparable. Le recul du chiffre d'affaires a pu être partiellement compensé par les économies réalisées dans les coûts indirects. En termes corrigés, l'EBITDA de Fastweb a progressé d'EUR 58 mio. (+9,6%). Le résultat opérationnel consolidé (EBIT) a reculé de CHF 17 mio. (-0,8%) à CHF 2 131 mio. en raison d'une augmentation des amortissements. Le bénéfice net, qui s'est établi à CHF 1 568 mio., a diminué de CHF 36 mio. (-2,2%). Le versement d'un dividende inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2017 sera proposé à l'Assemblée générale.

Les investissements ont fléchi de CHF 38 mio. (-1,6%) pour s'établir à CHF 2 378 mio. L'extension du réseau haut débit se poursuit. En Suisse, les investissements pour l'extension des réseaux haut débit sont restés pratiquement stables à un niveau soutenu. Conséquence d'une baisse des autres investissements, les investissements en Suisse ont reculé globalement de CHF 96 mio. (-5,4%) à CHF 1 678 mio. Chez Fastweb, les investissements ont augmenté d'EUR 41 mio. (+7,1%) à EUR 622 mio., hausse principalement imputable à l'augmentation des investissements réalisés à la demande des clients.

L'operating free cash flow a progressé de CHF 368 mio. (+20,5%) pour atteindre CHF 2 159 mio. Cette hausse s'explique essentiellement par l'évolution positive de l'actif circulant net. L'endettement net s'établit à CHF 7 447 mio., soit un recul de CHF 399 mio. (-5,1%) par rapport à fin 2016. Le ratio dettes nettes/résultat d'exploitation EBITDA est de 1,7 (1,8 l'exercice précédent).

Le nombre de collaborateurs a diminué par rapport à l'année dernière de 621 équivalents plein temps (-2,9%) et atteint désormais 20 506 équivalents plein temps. Du fait du recul de l'activité de base, les effectifs internes en Suisse ont diminué de 684 équivalents plein temps (-3,7%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 17 688 postes à plein temps. Plus des trois quarts de cette réduction ont été absorbés par des fluctuations naturelles et la gestion des postes vacants.

Pour 2018, Swisscom table sur un chiffre d'affaires net d'environ CHF 11,6 mrd, un EBITDA d'environ CHF 4,2 mrd et des investissements inférieurs à CHF 2,4 mrd. Si les objectifs sont atteints, l'entreprise envisage à nouveau de proposer à l'Assemblée générale 2019 le versement d'un dividende inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2018.

Développement des secteurs

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires net			
Clients privés	6 053	6 265	-3,4%
Enterprise Customers	2 508	2 540	-1,3%
Wholesale ¹	944	979	-3,6%
IT, Network & Infrastructure	167	173	-3,5%
Elimination inter-secteurs	(614)	(700)	-12,3%
Swisscom Suisse	9 058	9 257	-2,1%
Fastweb	2 164	1 957	10,6%
Autres secteurs opérationnels	850	789	7,7%
Group Headquarters	1	2	-50,0%
Elimination inter-secteurs	(411)	(362)	13,5%
Chiffre d'affaires avec clients externes	11 662	11 643	0,2%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)			
Clients privés	3 512	3 651	-3,8%
Enterprise Customers	832	848	-1,9%
Wholesale	446	379	17,7%
IT, Network & Infrastructure	(1 290)	(1 262)	2,2%
Swisscom Suisse	3 500	3 616	-3,2%
Fastweb	845	721	17,2%
Autres secteurs opérationnels	180	164	9,8%
Group Headquarters	(111)	(114)	-2,6%
Réconciliation charges de prévoyance ²	(92)	(72)	27,8%
Elimination inter-secteurs	(27)	(22)	22,7%
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293	0,0%

¹ Facturations entre segments de prestations d'autres opérateurs de réseau incluses.

² Dans le résultat d'exploitation des secteurs, les cotisations versées par l'employeur sont incluses comme charges de prévoyance.

La différence aux charges de prévoyance selon IAS 19 est affichée comme position de réconciliation.

Le rapport s'articule autour des trois divisions opérationnelles Swisscom Suisse, Fastweb et Autres secteurs opérationnels. «Group Headquarters», qui affiche des coûts non attribués, est présenté séparément. Swisscom Suisse englobe les secteurs Clients privés, Enterprise Customers et Wholesale ainsi que la division IT, Network & Infrastructure. Fastweb est un opérateur téléphonique. Il propose ses services aux clients privés et commerciaux en Italie. Les Autres secteurs opérationnels comprennent notamment Digital Business ainsi que Swisscom Broadcast SA (émetteur de radiodiffusion) et cablex SA (construction et entretien du réseau).

Pour la conduite financière, la division IT, Network & Infrastructure ne facture pas de frais de réseau et Group Headquarters ne facture pas de commissions de gestion à d'autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs font l'objet d'une facturation aux prix du marché. La division opérationnelle IT, Network & Infrastructure, qui planifie, surveille et pilote les coûts du réseau en Suisse est gérée comme un centre de coûts. C'est pourquoi le secteur IT, Network & Infrastructure n'affiche aucun chiffre d'affaires dans les informations sectorielles, à l'exception des revenus de la location et de la gestion d'immeubles et de véhicules. Les résultats des secteurs «Clients privés», «Enterprise Customers» ainsi que «Wholesale» correspondent à une marge de couverture avant coûts de réseau.

Les charges sectorielles englobent les coûts directs, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation après déduction des propres prestations activées et autres produits. Les charges sectorielles incluent les cotisations ordinaires de l'employeur au titre de charges de prévoyance. La différence entre les cotisations ordinaires de l'employeur et les coûts des services selon la norme IAS 19 est comptabilisée en position de réconciliation entre les résultats opérationnels des secteurs et celui du groupe.

Swisscom Suisse

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires net et résultats			
Services de télécommunications	6 464	6 662	-3,0%
Solution de télécommunications	1 084	1 072	1,1%
Marchandises	648	637	1,7%
Wholesale	578	591	-2,2%
Autres chiffres d'affaires	203	213	-4,7%
Chiffre d'affaires avec clients externes	8 977	9 175	-2,2%
Chiffre d'affaires inter-secteurs	81	82	-1,2%
Chiffre d'affaires net	9 058	9 257	-2,1%
Charges directes	(1 943)	(2 028)	-4,2%
Charges indirectes	(3 615)	(3 613)	0,1%
Charges sectorielles	(5 558)	(5 641)	-1,5%
Résultat sectoriel avant amortissements (EBITDA)	3 500	3 616	-3,2%
Marge en % du chiffre d'affaires net	38,6	39,1	
Amortissements et dépréciations	(1 485)	(1 473)	0,8%
Résultat sectoriel	2 015	2 143	-6,0%
Données opérationnelles à la date de clôture en milliers			
Raccordements téléphoniques réseau fixe	2 047	2 367	-13,5%
Raccordements à haut débit Retail	2 014	1 992	1,1%
Raccordements Swisscom TV	1 467	1 418	3,5%
Raccordements mobiles	6 637	6 612	0,4%
Unités génératrices de chiffres d'affaires (RGU)	12 165	12 389	-1,8%
Contrats combinés	1 907	1 672	14,1%
Raccordements d'abonnés dégroupés	107	128	-16,4%
Raccordements à haut débit Wholesale	435	364	19,5%
Investissements et l'effectif du personnel			
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	1 654	1 755	-5,8%
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	15 157	15 876	-4,5%

Le chiffre d'affaires net de Swisscom Suisse s'est tassé de CHF 199 mio. (-2,1%) et s'élève désormais à CHF 9 058 mio., du fait de la concurrence intense et du recul de la téléphonie fixe. Le chiffre d'affaires des services de télécommunication a reculé de CHF 198 mio. (-3,0%) pour s'établir à CHF 6 464 mio. Près de la moitié de ce recul s'explique par la baisse du nombre d'utilisateurs de la téléphonie fixe. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de raccordements de téléphonie fixe a chuté de 320 000 (-13,5%) pour atteindre 2,0 mio. L'autre moitié de la baisse résulte des réductions tarifaires consenties sur les nouvelles offres combinées, de la multiplication des promotions et de l'itinérance incluse dans la redevance de base ainsi que des rabais accordés dans le segment Enterprise Customers. Le chiffre d'affaires du secteur des solutions pour les grands clients a augmenté de CHF 12 mio. (+1,1%) à CHF 1 084 mio. Dans le secteur Enterprise Customers, les prises de commandes ont augmenté de 7% à environ CHF 2,7 mrd dans un contexte de vive concurrence. Dans le secteur Wholesale, la diminution des revenus induite par la baisse des tarifs de terminaison sur les réseaux mobiles a été en grande partie compensée par l'accroissement des volumes entrants (Inbound Roaming).

Dans un marché saturé, le nombre des usagers des télécommunications mobiles a progressé de 25 000 par rapport à l'année précédente (+0,4%) pour s'établir à 6,64 mio. Si Swisscom est parvenue à augmenter de 90 000 (+2,0%) à 4,64 mio. le nombre de raccordements Postpaid, celui des raccordements Prepaid, en revanche, a diminué de 65 000 (-3,2%) à 2,0 mio. Les marchés du haut débit et de la télévision sont eux aussi de plus en plus saturés de sorte qu'ils accusent eux aussi un ralentissement de la croissance. Le nombre de raccordements à haut débit s'est accru de 22 000 (+1,1%) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2,0 mio. Le nombre de raccordements TV a augmenté de 49 000 (+3,5%) à 1,47 mio. Fin décembre 2017, soit neuf mois seulement après son lancement, plus de 1,3 mio. de clients totalisant plus de 2,7 mio. de raccordements avaient opté pour l'offre combinée inOne. Fin 2017, 1,9 mio. de clients bénéficiaient d'une offre combinée, ce qui représente une hausse de 14,1% en un an. Le chiffre d'affaires généré par les contrats combinés a progressé de CHF 335 mio. (+13,4%) en glissement annuel à CHF 2 837 mio.

Les charges sectorielles se sont tassées de CHF 83 mio. (-1,5%) pour s'établir à CHF 5 558 mio. Hors effets exceptionnels comme la constitution de provisions pour les réductions de postes ou les risques réglementaires et sans les bénéfices issus de la vente de biens immobiliers, le tassemement atteint 2,0%. La diminution des charges directs, qui atteint CHF 85 mio. (-4,2%) à CHF 1 943 mio., résulte de la baisse de terminaison sur les réseaux mobiles et d'une diminution des coûts relatifs à l'achat de marchandises. Les charges indirectes de CHF 3 615 mio. ne sont que légèrement supérieures à leur niveau de CHF 3 613 mio. enregistré l'exercice précédent. Hors effets exceptionnels, elles ont diminué de 0,7%. La baisse des coûts imputable à la diminution des effectifs a été partiellement compensée par la diminution des propres prestations. En l'espace d'un an, les gains d'efficacité ont permis de diminuer les effectifs de 719 équivalents plein temps (-4,5%). Ils s'élèvent désormais à 15 157. Le résultat sectoriel avant amortissements a diminué de CHF 116 mio. (-3,2%) à CHF 3 500 mio. Le recul du chiffre d'affaires a en grande partie été compensée par des économies de coûts. Sur une base comparable, la baisse atteint 2,4%. Les investissements ont diminué de CHF 101 mio. (-5,8%) à CHF 1 654 mio. Les investissements pour le développement des réseaux haut débit sont restés pratiquement stables à un niveau élevé, alors que les investissements induits par les clients ainsi que les investissements dans les autres infrastructures ont diminué.

Fastweb

En mio. EUR ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Clients privés	986	906	8,8%
Grandes entreprises	710	706	0,6%
Wholesale	240	175	37,1%
Chiffre d'affaires avec clients externes	1 936	1 787	8,3%
Chiffre d'affaires inter-secteurs	8	8	0,0%
Chiffre d'affaires net	1 944	1 795	8,3%
Charges sectorielles	(1 185)	(1 134)	4,5%
Résultat sectoriel avant amortissements (EBITDA)	759	661	14,8%
Marge en % du chiffre d'affaires net	39,0	36,8	
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	622	581	7,1%
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	2 504	2 468	1,5%
Raccordements à haut débit à la date de clôture en milliers	2 451	2 355	4,1%
Raccordements mobiles à la date de clôture en milliers	1 065	676	57,5%

42

Le chiffre d'affaires net de Fastweb a progressé d'EUR 149 mio. (+8,3%) par rapport à l'exercice précédent et atteint EUR 1 944 mio. En dépit d'un environnement économique difficile, le nombre de clients dans le domaine du haut débit a augmenté de 96 000 en un an (+4,1%) pour s'établir à près de 2,5 mio. La croissance de Fastweb se poursuit également dans le domaine de la téléphonie mobile. Le nombre de raccordements mobiles a bondi de 389 000 (+57,5%) en douze mois, à 1,07 mio., grâce à l'introduction d'une offre mobile attrayante en 2017. Dans le segment des Clients privés, la pression sur les prix induite par l'intense concurrence a été plus que compensée par la croissance de la clientèle ainsi que le raccourcissement de la période de facturation à quatre semaines introduite au deuxième trimestre 2017. Au final, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients privés s'est ainsi accru d'EUR 80 mio. (+8,8%) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre EUR 986 mio. Sur le marché des clients commerciaux, Fastweb a acquis une solide position, en dépit de la forte pression concurrentielle. Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients commerciaux a augmenté d'EUR 4 mio., ou 0,6%, à EUR 710 mio., tandis que le chiffre d'affaires des activités wholesale a progressé d'EUR 65 mio. (+37,1%) pour atteindre EUR 240 mio.

Le résultat sectoriel avant amortissements a atteint EUR 759 mio., ce qui correspond à une hausse d'EUR 98 mio., soit 14,8% par rapport à l'exercice précédent. Il comprend les revenus uniques issus de litiges pour un montant d'EUR 95 mio. (EUR 55 mio. pour l'exercice précédent). Corrigé de ces effets, l'EBITDA a progressé d'EUR 58 mio. (+9,6%), principalement en raison de la hausse du chiffre d'affaires et de meilleures conditions réglementaires. La marge EBITDA corrigée a progressé de 0,4 point de pourcentage à 34,2%. Le développement du réseau haut débit à fibre optique se poursuit comme prévu en Italie. Le niveau des investissements est resté soutenu, à EUR 622 mio. Les effectifs de Fastweb ont augmenté de 36 équivalents plein temps (+1,5%) pour s'établir à 2 504 équivalents plein temps, suite à l'embauche de nouveaux collaborateurs notamment dans le segment de la clientèle commerciale.

Autres secteurs opérationnels

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires avec clients externes	529	519	1,9%
Chiffre d'affaires inter-secteurs	321	270	18,9%
Chiffre d'affaires net	850	789	7,7%
Charges sectorielles	(670)	(625)	7,2%
Résultat sectoriel avant amortissements (EBITDA)	180	164	9,8%
Marge en % du chiffre d'affaires net	21,2	20,8	
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	58	49	18,4%
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	2 580	2 493	3,5%

Le chiffre d'affaires net des Autres secteurs opérationnels a progressé de CHF 61 mio. (+7,7%) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 850 mio. Cette augmentation s'explique principalement par les chiffres d'affaires plus élevés générés par les activités de construction de cablex avec Swisscom Suisse. Le résultat sectoriel avant amortissements a augmenté de CHF 16 mio. (+9,8%) par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 180 mio. Cela correspond à une marge de résultat de 21,2%. Les effectifs ont augmenté de 87 équivalents plein temps (+3,5%) à 2 580, sous l'effet de l'embauche de nouveaux collaborateurs par cablex.

Amortissements et résultats non opérationnels

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293	0,0%
Amortissements et dépréciations	(2 164)	(2 145)	0,9%
Résultat d'exploitation (EBIT)	2 131	2 148	-0,8%
Charges d'intérêts nettes	(149)	(155)	-3,9%
Autre résultat financier	(11)	—	
Quote-part du bénéfice des sociétés associées	(11)	(3)	
Bénéfice avant impôts sur le résultat	1 960	1 990	-1,5%
Charge d'impôt sur le résultat	(392)	(386)	1,6%
Bénéfice net	1 568	1 604	-2,2%
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 570	1 604	-2,1%
Bénéfice net attribuable aux intérêts minoritaires	(2)	—	
Bénéfice par action (en CHF)	30,31	30,97	-2,1%

Les amortissements ont progressé de CHF 19 mio. (+0,9%) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 2 164 mio. A taux de change constant, la hausse s'élève à 0,3%. Les amortissements des immobilisations incorporelles provenant des acquisitions d'entreprises ont diminué et se chiffraient à CHF 50 mio. (CHF 104 mio. l'exercice précédent). Les charges d'intérêts nettes ont diminué de CHF 6 mio. et s'élèvent à CHF 149 mio. à la suite des coûts d'intérêts moyens plus bas. La charge d'impôt sur le résultat a atteint CHF 392 mio. (exercice précédent: CHF 386 mio.), ce qui correspond à un taux effectif d'imposition sur le résultat de 20,0% (exercice précédent: 19,4%). Le bénéfice net a reculé de CHF 36 mio. (-2,2%) à CHF 1 568 mio. Le bénéfice par action se calcule sur la base de la part du bénéfice net revenant aux actionnaires de Swisscom SA et du nombre moyen d'actions en circulation. Il est passé de CHF 30,97 à CHF 30,31.

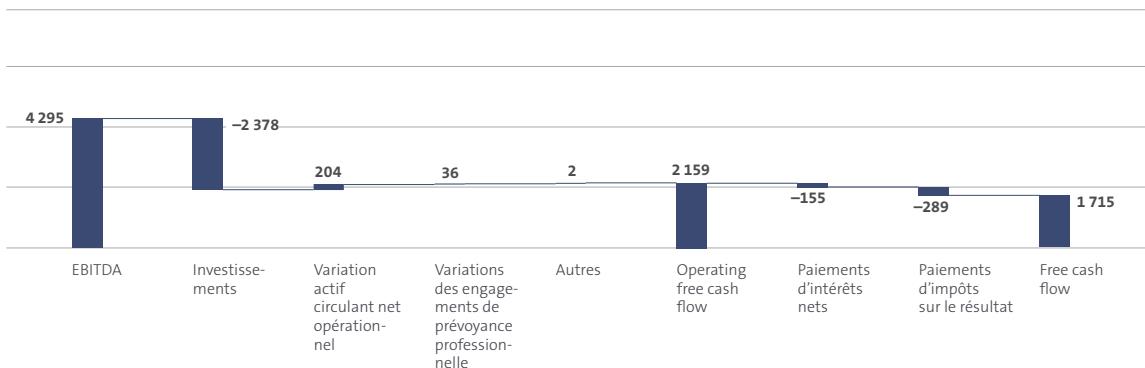
Flux de trésorerie

En mio. CHF	2017	2016	Variation
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293	2
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(2 378)	(2 416)	38
Variation de l'actif circulant net et autres produits et charges d'exploitation	242	(86)	328
Operating free cash flow	2 159	1 791	368
Paiements d'intérêts nets	(155)	(157)	2
Paiements d'impôts sur le résultat	(289)	(328)	39
Free cash flow	1 715	1 306	409
Dépenses nettes pour achats et ventes d'entreprises	(106)	43	(149)
Autres flux de trésorerie nets d'investissement financiers	120	(87)	207
Constitution et remboursement de passifs financiers, net	(401)	(101)	(300)
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	(1 140)	(1 140)	–
Autres flux de trésorerie	(9)	(14)	5
Entrées nettes de trésorerie	179	7	172

Le free cash flow a grimpé de CHF 409 mio. par rapport à l'exercice précédent, à CHF 1 715 mio., ce qui est dû essentiellement à la hausse de l'operating free cash flow. L'operating free cash flow, quant à lui, a progressé de CHF 368 mio. à CHF 2 159 mio. Lors de l'exercice précédent, le paiement d'une amende de CHF 186 mio. infligée par la COMCO dans le domaine des services à haut débit avait grevé le cash flow. Swisscom, qui conteste la sanction, a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral. Elle a néanmoins payé l'amende de CHF 186 mio. au premier trimestre 2016, car aucun effet suspensif n'a été accordé. Sans ce paiement, l'operating free cash flow aurait augmenté de CHF 182 mio. (+9,2%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des créances clients et, d'autre part, par les paiements anticipés de charges pour l'année suivante. En outre, un paiement exceptionnel de CHF 50 mio. a été versé à l'institution de prévoyance de Swisscom (comPlan) au deuxième trimestre 2017 en raison d'ajustements réglementaires communiqués en octobre 2016.

Les dépenses nettes pour achats et ventes d'entreprises ont totalisé CHF 106 mio. (exercice précédent: recettes nettes de CHF 43 mio.). Elles résultent principalement du rachat d'un département de Tiscali par Fastweb ainsi que de l'acquisition des parts restantes dans Cinetrade (vente de la participation dans Metroweb l'exercice précédent). Les autres flux de trésorerie comprennent pour l'essentiel la constitution et le remboursement de dépôts à terme. En 2017, Swisscom a contracté des emprunts obligataires pour un montant nominal de CHF 500 mio. et remboursé en outre des emprunts obligataires et des placements privés sur un montant total de près de CHF 900 mio.

Développement free cash flow en mio. CHF



Investissements

Swisscom s'attache à garantir à long terme également la disponibilité et la qualité élevée de son infrastructure de réseau grâce à des investissements ciblés. A cet égard, l'extension du réseau à très haut débit, la transition vers une infrastructure tout IP ainsi que la modernisation du réseau de communication mobile sur la base des normes les plus récentes jouent un rôle de premier ordre en Suisse. En Italie, Fastweb déploie l'infrastructure de réseau également de manière ciblée.

Voir rapport
pages 24–27

En mio. CHF ou comme indiqué	2017	2016	Variation
Réseau fixe & Infrastructure	486	511	-4,9%
Extension du réseau de fibre optique	469	476	-1,5%
Réseau de téléphonie mobile	269	231	16,5%
A la demande des clients	109	176	-38,1%
Projets, autre ¹	321	361	-11,1%
Swisscom Suisse	1 654	1 755	-5,8%
Fastweb	692	633	9,3%
Autres secteurs opérationnels	58	49	18,4%
Group Headquarters et élimination	(26)	(21)	23,8%
Total des investissements	2 378	2 416	-1,6%
Dont Suisse	1 678	1 774	-5,4%
Dont à l'étranger	700	642	9,0%
Investissements en % du chiffre d'affaires net	20,4	20,8	

¹ Migration All IP inclus.

Les investissements ont baissé de CHF 38 mio. (-1,6%) par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à CHF 2 378 mio., soit 20,4% du chiffre d'affaires net (exercice précédent: 20,8%). En 2017, 70% des investissements ont été consacrés à Swisscom Suisse, 29% à Fastweb et 1% aux Autres secteurs opérationnels.

Les investissements de Swisscom Suisse ont baissé de CHF 101 mio (-5,8%) par rapport à l'exercice précédent à CHF 1 654 mio., ce qui correspond à 18,3% du chiffre d'affaires net (exercice précédent 19,0%). Les investissements pour le développement des réseaux haut débit avec les toutes dernières technologies sont restés pratiquement stables à un niveau élevé. En revanche, les investissements induits par les clients ainsi que les investissements dans les autres infrastructures ont diminué.

Les investissements consentis par Fastweb ont augmenté de CHF 59 mio. (+9,3%) à CHF 692 mio. par rapport à l'exercice précédent. En monnaie locale, ils se sont accrûs d'EUR 41 mio. (+7,1%) pour atteindre EUR 622 mio. Fastweb poursuit comme prévu le développement des réseaux haut débit en Italie. L'augmentation des investissements s'explique avant tout par la hausse des investissements induits par les clients. Le rapport entre les investissements et le chiffre d'affaires atteignait 32,0% (exercice précédent: 32,4%).

Patrimoine

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Immobilisations corporelles	10 697	10 177	520
Goodwill	5 186	5 156	30
Immobilisations incorporelles	1 758	1 756	2
Créances clients	2 389	2 425	(36)
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 753)	(1 597)	(156)
Provisions	(1 077)	(962)	(115)
Autres actifs et passifs opérationnels, net	(582)	(601)	19
Actifs opérationnels, net	16 618	16 354	264
Dettes nettes	(7 447)	(7 846)	399
Engagements de prévoyance professionnelle	(1 048)	(1 850)	802
Actifs et passifs d'impôt exigible nets	(731)	(447)	(284)
Participations mises en équivalence et autres placements à long terme	253	311	(58)
Capitaux propres	7 645	6 522	1 123
Quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice	34,7	30,4	
Ratio dettes nettes/résultat d'exploitation EBITDA	1,7	1,8	

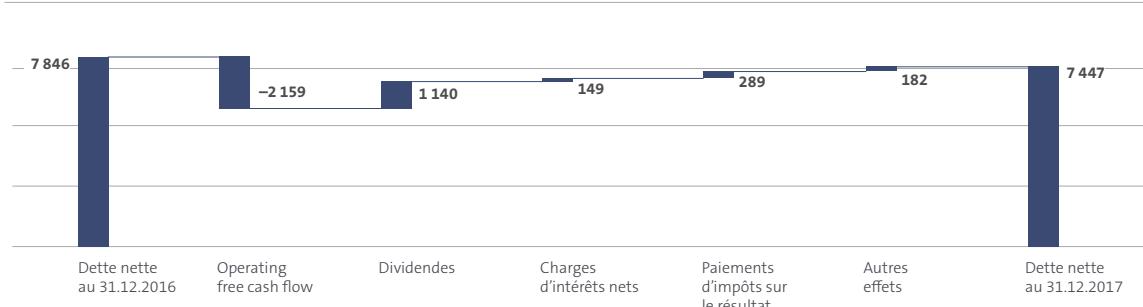
Actifs opérationnels

Les actifs opérationnels nets ont augmenté de CHF 0,3 mrd (+1,6%) à CHF 16,6 mrd. La hausse des immobilisations corporelles découlant des importantes activités d'investissement a été contrebalancée par une diminution de l'actif circulant net. La valeur comptable nette du poste goodwill s'élève à CHF 5,2 mrd et revient pour l'essentiel à Swisscom Suisse (CHF 4,3 mrd). Ce goodwill résulte principalement du rachat, en 2007, de la participation de 25% dans Swisscom Mobile SA qui avait été cédée à Vodafone en 2001. Après le rachat, les activités liées au réseau mobile, au réseau fixe et aux solutions ont été regroupées sur le plan organisationnel pour donner naissance à la nouvelle société Swisscom (Suisse) SA. Le risque d'évaluation de ce goodwill est très faible. La valeur comptable nette du goodwill de Fastweb se monte à EUR 0,5 mrd (CHF 0,6 mrd). Dans les comptes consolidés, la valeur comptable de Fastweb se monte au total à EUR 2,9 mrd (CHF 3,4 mrd).

Dette nette

Swisscom vise un ratio dette nette/EBITDA d'environ 1,9. La dette nette comprend les passifs financiers après déduction des liquidités, des placements à court terme ainsi que des certificats de dépôt à long terme et des instruments financiers dérivés pour les financements.

Evolution de la dette nette en mio. CHF



Fin 2017, le ratio dettes nettes/résultat d'exploitation EBITDA était de 1,7 (exercice précédent: 1,8). Les années précédentes, tirant profit des conditions avantageuses du marché des capitaux, Swisscom a poursuivi l'optimisation de la structure des taux d'intérêt et des échéances relative aux passifs financiers. La part des passifs financiers portant intérêt variable se monte à 16%.

Au 31 décembre 2017, les passifs financiers de Swisscom s'élevaient à CHF 8,3 mrd. Environ 80% de ces passifs ont une durée résiduelle supérieure à un an. A cette même date, les passifs financiers arrivant à échéance dans un délai d'un an se chiffraient à CHF 1,7 mrd. En 2017, les charges d'intérêt moyennes de toutes les dettes financières se montaient à 1,7% (exercice précédent: 1,9%) et la durée résiduelle moyenne s'établissait à 5,3 ans. Une large part des passifs financiers seraient exigibles si un autre actionnaire que la Confédération venait à détenir la majorité du capital.

En mio. CHF	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance 6 à 10 ans	Echéance plus de 10 ans	Total
Prêts bancaires	—	—	445	176	100	720
Emprunts obligataires	1 385	—	1 670	2 085	960	6 100
Placements privés	72	278	—	—	150	500
Passifs résultant de contrats de location-financement	23	18	30	27	363	461
Autres passifs financiers	235	109	28	3	—	375
Total des passifs financiers portant intérêt	1 715	405	2 173	2 291	1 573	8 156

Prévoyance professionnelle

Les engagements de prévoyance, qui figurent dans les états financiers consolidés, sont évalués conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Les engagements nets inscrits au bilan s'élèvent à CHF 1,0 mrd. Par rapport à l'exercice précédent, ils ont diminué de CHF 0,8 mrd. Cette baisse est due pour l'essentiel au produit de CHF 0,9 mrd sur les avoirs de prévoyance. Selon les principes comptables suisses (Swiss GAAP RPC) pertinents pour la caisse de pension, il existe un excédent de couverture de CHF 0,8 mrd, ce qui correspond à un degré de couverture de 108%. Les causes principales de la différence par rapport à l'évaluation selon les IFRS de CHF 1,8 mrd résident dans l'utilisation de différentes hypothèses actuarielles telles que le taux d'escompte, l'espérance de vie ou le Risk Sharing (CHF 1,1 mrd) et une autre méthode d'évaluation actuarielle (CHF 0,7 mrd). Conformément aux IFRS, les futures augmentations de salaires, de cotisations et de rentes ainsi que le départ anticipé à la retraite sont pris en compte pour l'évaluation.

Capitaux propres

Les capitaux propres se sont accrus de CHF 1,1 mrd (+17,2%) et s'établissent à CHF 7,6 mrd. Le rapport entre les capitaux propres et le total des actifs a augmenté, passant de 30,4% à 34,7%. Le bénéfice net de CHF 1,6 mrd et les profits nets de CHF 0,8 mrd directement comptabilisés dans les capitaux propres ont dépassé les versements de dividendes à hauteur de CHF 1,1 mrd aux actionnaires de Swisscom SA. Les bénéfices nets directement saisis dans le capital propre incluent les gains actuariels des plans de prévoyance sans incidence sur les liquidités, d'un montant de CHF 0,7 mrd, ainsi que des gains non réalisés d'un montant de CHF 0,1 mrd provenant des différences de change de sociétés du groupe situées à l'étranger. Par rapport à la fin de l'année 2016, le cours du change CHF/EUR a augmenté, passant de 1,074 à 1,17. Le 31 décembre 2017, les pertes cumulées induites par la conversion des monnaies étrangères dans le capital propre s'élevaient à CHF 1,7 mrd (après impôts).

Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres figurant dans les états financiers individuels de Swisscom SA conformément aux principes comptables découlant du droit des sociétés anonymes et non sur la base des capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS). Le 31 décembre 2017, le capital propre de Swisscom SA a atteint CHF 5,31 mrd. L'écart par rapport aux capitaux propres figurant dans l'état consolidé de la situation financière est principalement dû aux bénéfices retenus par les filiales et à des méthodes de comptabilisation et d'évaluation différentes. En vertu des principes comptables découlant du droit des sociétés anonymes, il n'est possible de distribuer ni le capital-actions ni les dotations à la réserve générale à hauteur de 20% du capital-actions. Le 31 décembre 2017, le montant des réserves distribuables de Swisscom SA s'élevait à CHF 5,25 mrd.

Gestion de l'entreprise axée sur la valeur

Les indicateurs financiers utilisés pour planifier et gérer les activités opérationnelles sont triples: le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les investissements. Le rapport entre la valeur globale de l'entreprise et l'EBITDA permet en outre d'établir une comparaison de la valeur de l'entreprise tirée du cours de l'action le jour de la clôture avec celle d'autres entreprises de télécommunication (entreprises européennes) d'une part, et avec l'exercice précédent de l'autre. Une partie de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe est versée sous forme d'actions Swisscom, bloquées pendant trois ans. Ceux-ci sont en outre obligés de détenir un nombre minimal d'actions. La rémunération variable basée sur des objectifs financiers et non-financiers, le versement partiel de la rémunération en actions et le nombre minimal d'actions à détenir représentent les leviers employés pour faire concorder les intérêts financiers du Management avec les intérêts des actionnaires.

En millions de CHF ou comme indiqué	31.12.2017	31.12.2016
Valeur globale de l'entreprise		
Capitalisation boursière	26 859	23 627
Dette nette	7 447	7 846
Engagements de prévoyance professionnelle	1 048	1 850
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres actifs financiers à long terme	(253)	(311)
Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	8
Valeur globale de l'entreprise (EV)	35 090	33 020
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293
Ratio valeur globale de l'entreprise/EBITDA	8,2	7,7

La valeur globale de l'entreprise Swisscom a augmenté de CHF 2,1 mrd (+6,3%) à CHF 35,1 mrd. L'augmentation de la capitalisation boursière de 13,7%, soit CHF 3,2 mrd, a été en partie compensée par des reculs de l'endettement net de CHF 0,4 mrd et de l'obligation de prévoyance du personnel de CHF 0,8 mrd. La valeur globale de l'entreprise plus élevée entraîne une augmentation du rapport Valeur globale de l'entreprise/EBITDA à 8,2 (exercice précédent 7,7), l'EBITDA étant resté quasiment inchangé. Avec un tel rapport, la valeur boursière relative de Swisscom est nettement supérieure à la valeur moyenne des entreprises européennes comparables évoluant dans le secteur des télécommunications. Cette évaluation favorable résulte, d'une part, de la forte position sur le marché occupée par Swisscom grâce à des investissements élevés et à une politique attrayante en matière de dividendes et d'autre part, d'un niveau des taux d'intérêt plus bas que dans d'autres pays européens et des taux d'imposition du bénéfice moins élevés en Suisse.

Compte de création de valeur

Swisscom contribue de manière significative à la compétitivité et la prospérité de la Suisse, réalise une création de valeur directe, le tout grâce à une infrastructure de réseau moderne et performante, et une gamme de prestations moderne bien adaptée aux besoins. La création de valeur opérationnelle résulte du chiffre d'affaires obtenu diminué des prestations préalables pour le matériel et les services, des autres charges indirectes et des amortissements. Dans le compte de création de valeur, les charges de personnel ne sont pas présentées comme des prestations préalables, mais comme une utilisation de la création de valeur.

En mio. CHF	2017			2016		
	Suisse	A l'étranger	Total	Suisse	A l'étranger	Total
Origine de la création de valeur						
Chiffre d'affaires net	9 476	2 186	11 662	9 665	1 978	11 643
Propres prestations activées et autres produits	325	183	508	325	143	468
Charges directes	(1 946)	(720)	(2 666)	(2 036)	(723)	(2 759)
Autres charges d'exploitation ¹	(1 594)	(604)	(2 198)	(1 634)	(467)	(2 101)
Amortissements ²	(1 528)	(586)	(2 114)	(1 493)	(548)	(2 041)
Prestations de services fournies par des tiers	(4 743)	(1 727)	(6 470)	(4 838)	(1 595)	(6 433)
Création de valeur opérationnelle	4 733	459	5 192	4 827	383	5 210
Autre résultat pas opérationnel ³			(72)			(107)
Total création de valeur	5 120					5 103
Répartition de la création de valeur						
Collaborateurs ⁴	2 666	244	2 910	2 651	224	2 875
Secteur public ⁵	376	18	394	308	13	321
Actionnaires (dividendes)			1 148			1 148
Bailleur de fonds (charges d'intérêts nettes)			149			155
Entreprise (bénéfice non distribué) ⁶			519			604
Total création de valeur	5 120					5 103

¹ Autres charges d'exploitation: sans l'impôt sur le capital ni les autres impôts ne dépendant pas du résultat.

² Amortissements: sans les amortissements sur les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comme les marques ou les relations avec la clientèle.

³ Autres résultats pas opérationnels: résultat financier sans charges d'intérêt nettes, part du résultat des sociétés associées et amortissements sur les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

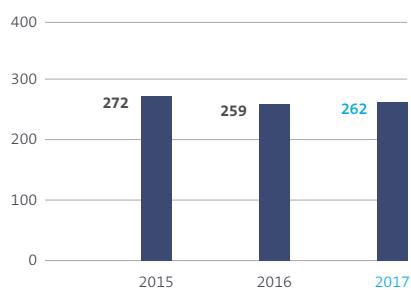
⁴ Collaborateurs: le paiement des cotisations de l'employeur est comptabilisé dans les charges de prévoyance et non comme charges conformément aux IFRS.

⁵ Secteur public: impôts courants sur le résultat et sur le capital, autres impôts ne dépendant pas du résultat et les sanctions de la Comco.

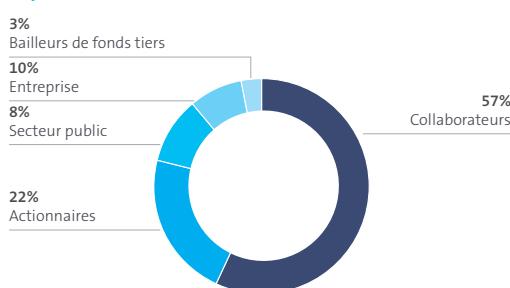
⁶ Entreprise: y compris les variations des impôts différés et les engagements de prévoyance.

Sur la création de valeur opérationnelle consolidée de CHF 5,2 mrd, CHF 4,7 mrd soit 91% sont réalisés en Suisse. Par rapport à l'exercice précédent, cela représente une baisse de 1,9%. Parallèlement, la création de valeur par équivalent-plein temps a augmenté de 1,2%, pour atteindre CHF 262 000. En plus de la création de valeur directement réalisée, les achats auprès des fournisseurs génèrent une création de valeur indirecte significative pour le développement économique de la Suisse. En tenant compte des investissements plutôt que des amortissements, le volume d'achat pour les activités suisses se monte à environ CHF 4,9 mrd pour 2017, montant sur lequel les achats auprès des fournisseurs réalisent une création de valeur d'environ 60% ou CHF 2,9 mrd en Suisse.

Swisscom création de valeur par collaborateur en Suisse en milliers CHF



Répartition de la création de valeur en %



Perspectives financières

En mio. CHF ou selon indication	2017 rapporté	2017 pro-forma	2018 Variation sans IFRS 15	2018 Effet IFRS 15	2018 Prévision ²
Chiffre d'affaires net					
Groupe Swisscom	11 662	11 662	< 0	(10)	~ CHF 11,6 mrd
Swisscom hors Fastweb			< 0		~ CHF 9,2 mrd
Fastweb			> 0		~ EUR 2,0 mrd
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)					
Groupe Swisscom	4 295	4 254¹	< 0	(50)	~ CHF 4,2 mrd
Swisscom hors Fastweb			< 0		~ CHF 3,4 mrd
Fastweb			> 0		~ EUR 0,7 mrd
Investissements					
Groupe Swisscom	2 378	2 378	< 0	–	~ CHF 2,4 mrd
Swisscom hors Fastweb			< 0		~ CHF 1,6 mrd
Fastweb			> 0		~ EUR 0,6 mrd

¹ Ajustement CHF 41 mio.: Revenus uniques issus de litiges pour Fastweb d'un montant de CHF 102 mio. moins les charges nettes pour la réduction de postes d'un montant de CHF 61 mio.

² Taux de change CHF/EUR 1.16 (CHF/EUR 1.11 pour l'exercice 2017).

Swisscom table pour 2018 sur un chiffre d'affaires net d'environ CHF 11,6 mrd, un EBITDA de CHF 4,2 mrd environ et des investissements légèrement inférieurs à CHF 2,4 mrd. En raison de la forte pression concurrentielle et des prix, hors Fastweb, Swisscom devrait dégager un chiffre d'affaires en légère baisse, qui sera en partie compensé par un chiffre d'affaires en hausse de Fastweb. Hors Fastweb, Swisscom table sur une baisse de l'EBITDA par rapport à l'année précédente. L'EBITDA se réduit en raison de la pression sur les prix et de la baisse continue du nombre de raccordements de téléphonie fixe. Le programme de compression des coûts aura toutefois une incidence positive sur l'EBITDA. Fastweb table sur un EBITDA en hausse. A compter de 2018, une nouvelle norme comptable (IFRS 15) devra être appliquée pour l'enregistrement du chiffre d'affaires. Elle aura sans doute un effet négatif d'environ CHF 50 mio. sur l'EBITDA. Au vu du cours actuel de l'euro, les conversions de monnaies dans le cas de Fastweb ont un impact positif sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA. Les investissements en Suisse sont légèrement inférieurs tandis qu'une légère hausse est attendue pour Fastweb. Si les objectifs sont atteints, Swisscom a l'intention de proposer à l'Assemblée générale 2019 le versement d'un dividende ordinaire d'un montant inchangé de CHF 22 par action au titre de l'exercice 2018.

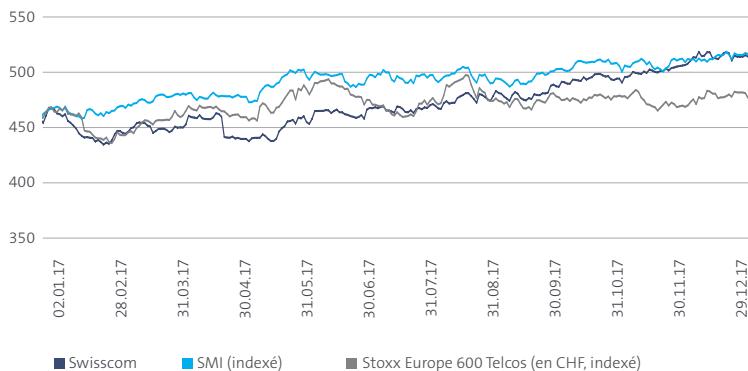
Marché des capitaux

Les actions de Swisscom sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Les agences de notation internationales vérifient régulièrement la solvabilité du groupe.

Action Swisscom

Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Swisscom s'élevait à CHF 26,9 mrd (exercice précédent: CHF 23,6 mrd). Le nombre d'actions en circulation est resté inchangé à 51,8 mio. Toutes les actions nominatives ont une valeur nominale de CHF 1 et donnent droit à une voix chacune. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut toutefois refuser l'inscription d'un actionnaire lorsque les droits de vote de celui-ci dépassent 5% du capital-actions.

Evolution du cours de l'action 2017 en CHF



L'indice suisse des actions (SMI) a enregistré une hausse de 14,1% par rapport à l'exercice précédent. Durant la même période, l'action Swisscom a gagné 13,7% pour s'établir à CHF 518,50. Elle a ainsi réalisé une performance supérieure à celle de l'indice européen des valeurs du secteur, le Stoxx Europe 600 Telecommunications (+5,1% en CHF; -3,63% en EUR). Par rapport à l'exercice précédent, le volume de négociation quotidien moyen a augmenté de 16,9% à 156 147 titres. La valeur totale des actions Swisscom échangées en 2017 a atteint CHF 18 mrd.

Voir sous
www.swisscom.ch/
cours

Rendement de l'action

Le 7 avril 2017, Swisscom a versé un dividende ordinaire de CHF 22 par action, ce qui correspond à un rendement de 4,9% sur la base du cours de l'action fin 2016. Compte tenu de la hausse du cours, le rendement global de l'action Swisscom (total shareholder return, TSR) a atteint 19,4% en 2017. Le TSR du SMI s'est inscrit à 17,9% et l'indice Stoxx Europe 600 Telecommunications s'est établi à 9,8% en CHF, soit 0,7% en EUR.

Lieux de négociation

Les actions Swisscom sont négociées en Suisse à la SIX Swiss Exchange sous le symbole SCMN (numéro de valeur 874251) et aux Etats-Unis (marché de gré à gré, programme de niveau 1) sous forme d'American Depository Receipts (ADR) dans un rapport 1:10 sous le symbole SCMWY (numéro Pink-Sheet 69769).

Structure de l'actionnariat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Part en %	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Part en %
Confédération	1	26 394 000	51,0%	1	26 394 000	51,0%
Personnes physiques	69 837	5 042 232	9,7%	74 224	5 497 806	10,6%
Institutions	2 938	20 365 711	39,3%	3 205	19 910 137	38,4%
Total	72 776	51 801 943	100,0%	77 430	51 801 943	100,0%

L'actionnaire majoritaire de Swisscom SA au 31 décembre 2017 est la Confédération suisse (Confédération) qui, conformément à la loi en vigueur, doit détenir la majorité du capital et des voix. Fin 2017, quelque 20% des actions étaient non enregistrées («actions dispo»).

Recommandations des analystes

Les spécialistes en placement analysent en permanence la situation de Swisscom en termes de marché des affaires, de résultats et de position sur le marché. Les conclusions et recommandations qui en découlent livrent de précieuses indications aux investisseurs. Pas moins de 23 analystes publient régulièrement des études sur Swisscom. Fin 2017, 17% d'entre eux recommandaient d'acheter l'action Swisscom, 48% conseillaient de conserver le titre et 35% suggéraient de le vendre. Les analystes estimaient à CHF 480 le cours cible moyen de l'action Swisscom au 31 décembre 2017.

Politique de distribution

Swisscom vise une politique stable en matière de dividendes, qui s'oriente sur la génération de cash flow et l'allocation de capital. Pour l'exercice 2017, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 4 avril 2018 d'approuver le versement d'un dividende ordinaire inchangé de CHF 22 par action, ce qui correspond à une distribution totale de CHF 1 140 mio.

Depuis son introduction en Bourse en 1998, Swisscom a ainsi versé à ses actionnaires un montant total de CHF 30,7 mrd. Ce montant inclut le paiement de dividendes de CHF 18,7 mrd, les réductions de valeur nominale de CHF 1,6 mrd et les programmes de rachat d'actions de CHF 10,4 mrd. Swisscom a donc versé au total CHF 367 par action à ses actionnaires depuis son entrée en Bourse. Si l'on ajoute un gain de cours de CHF 178 par action, on obtient un rendement global annuel moyen de 5,4%.

Emprunts

Montant de l'endettement

Swisscom entend limiter sa dette nette à un montant équivalent à 1,9 fois l'EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements). La dette nette comprend les passifs financiers après déduction des liquidités, des placements à court terme ainsi que des certificats de dépôt à taux fixe à long terme et des instruments financiers dérivés pour les financements.

Au 31 décembre 2017, la dette nette de Swisscom atteignait CHF 7,4 mrd (exercice précédent: CHF 7,8 mrd), ce qui correspond à un ratio dette nette / EBITDA de 1,7 (exercice précédent: 1,8).

Notation de crédit et financement

Swisscom est bien notée par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's, qui lui attribuent respectivement un A (stable) et un A2 (stable). Afin d'éviter toute postériorité de rang d'ordre structurel, Swisscom s'attache à lever des financements à l'échelon de Swisscom SA. L'entreprise cherche à diversifier largement son portefeuille de dettes. Elle veille notamment à un lissage des échéances ainsi qu'à une répartition des différents instruments financiers, marchés financiers et monnaies. En 2017 également, sa solide assise financière lui a valu un accès illimité au marché monétaire et au marché des capitaux.

Risques

La gestion des risques mise en œuvre par Swisscom vise à préserver la valeur de l'entreprise.

Situation en matière de risques

Les changements relatifs aux marchés, à la concurrence, au comportement de la clientèle, à la technologie, à la réglementation et à la politique représentent autant de facteurs de risques potentiels. Alors que les services de télécommunication classiques ne cessent de perdre du terrain, de nouveaux services dans les domaines de la numérisation et des prestations informatiques, par exemple les Cloud Services, les produits liés à la sécurité ou la communication entre machines, sont appelés à compenser les pertes de chiffre d'affaires dans les activités de base traditionnelles. A long terme, le développement des TIC va entraîner des changements fondamentaux qui s'accompagnent de risques en matière de modèle commercial, de technologie et de capital humain. Les décisions qui seront prises prochainement sur le plan réglementaire constituent elles aussi un risque latent susceptible d'avoir des répercussions sur la santé financière de Swisscom. La liste des principaux facteurs de risques présentée ci-après vient expliciter les points mentionnés plus haut. Les facteurs de risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement sont traités séparément, dans le rapport sur le développement durable.

Facteurs de risque

Marché des télécommunications

Sous l'effet de la concurrence croissante exercée par les fournisseurs nationaux d'infrastructure et les prestataires de services ne disposant pas de leur propre infrastructure de télécommunication, la nécessité d'un changement se fait sentir. Concrètement, il s'agit de réduire la complexité résultant de l'exploitation parallèle de technologies anciennes et nouvelles, afin de mettre à disposition de nouveaux services attrayants. Il se peut toutefois que certains chiffres d'affaires provenant des activités classiques de télécommunication ne puissent pas être maintenus durablement et que la complexité technique ne puisse pas être réduite. Par ailleurs, une tendance aux coopérations nationales ou transnationales entre opérateurs de télécommunication s'esquisse. De telles coopérations visent à proposer des services avantageux à l'échelle internationale ainsi qu'à dégager des synergies et économies d'échelle importantes. Swisscom risque toutefois de ne pas être à même d'ajuster sa structure de coûts sur celle de ses concurrents, actuels ou futurs, ce qui limiterait sa marge financière disponible pour les investissements, les innovations et les baisses de prix.

Si ces risques venaient à se concrétiser, ils pourraient entraîner un retard dans la mise en œuvre de la stratégie et entamer la satisfaction de la clientèle. Dans différents domaines, Swisscom a d'ores et déjà pris des mesures pour maîtriser ces risques.

Politique et réglementation

Le remaniement de la réglementation (p. ex. s'agissant du droit des télécommunications et du droit des cartels) recèle des risques susceptibles de se répercuter de manière négative sur la situation financière et patrimoniale de Swisscom. Au premier plan figure la possible extension de la réglementation des prix à la communication mobile (frais de terminaison et itinérance) et au haut débit (fibre optique), qui aurait pour conséquence de réduire encore les recettes et la marge de manœuvre de Swisscom. En outre, des sanctions prononcées par la Commission de la concurrence pourraient peser sur les résultats de l'entreprise et ternir sa bonne réputation. La prochaine révision de la loi sur les télécommunications accroît le risque lié à la réglementation. Enfin, des revendications politiques excessives (p. ex. à l'encontre du service universel) pourraient remettre en question le système de concurrence actuel.

Voir rapport
page 20

Augmentation des capacités du réseau d'accès

Les besoins en matière d'accès à haut débit augmentent à un rythme soutenu et l'attractivité des appareils et services basés sur IP (smartphones, IP TV, OTT, etc.) ne cesse de croître. Dans ses efforts pour satisfaire les attentes de ses clients et maintenir ses parts de marché, Swisscom se heurte à la vive concurrence des câblo-opérateurs et d'autres exploitants de réseau. L'extension du réseau, devenue indispensable, nécessite des investissements élevés. Afin d'optimiser la couverture tout en limitant les risques, Swisscom accroît les capacités de son réseau en tenant compte de la densité de population et des besoins de sa clientèle. Car les risques pourraient être considérables si les coûts se révélaient plus élevés que prévu ou si les recettes escomptées à long terme venaient à manquer. Afin de réduire ces risques, Swisscom met donc régulièrement à niveau le réseau d'accès en tenant compte des nouvelles conditions-cadres et des possibilités techniques.

Collaborateurs

L'évolution constante des conditions-cadres et des marchés nécessite un changement culturel au sein de l'entreprise. En dépit de la pression sur les coûts, il s'agit de stimuler la motivation, de préserver leur attachement à l'entreprise et d'accroître leur faculté d'adaptation tout en exploitant par ailleurs les potentiels de croissance et d'efficience et en préservant l'attractivité de Swisscom sur le marché du travail.

Dynamique concurrentielle, réglementation et maintien de la valeur des actifs de Fastweb

La dynamique concurrentielle présente des risques qui pourraient faire obstacle à la stratégie de Fastweb et mettre en péril les prévisions de croissance de son chiffre d'affaires. Le test de dépréciation réalisé en 2017 a abouti au maintien de la valeur des actifs de la filiale italienne. Mais le maintien de la valeur des actifs nets de Fastweb comptabilisés dans les comptes consolidés dépend principalement de la réalisation des objectifs financiers figurant dans le plan d'affaires (croissance du chiffre d'affaires, amélioration de la marge EBITDA et réduction du taux d'investissement). Si, à l'avenir, la croissance devait être plus modeste que prévu, Swisscom pourrait courir le risque de devoir procéder à une nouvelle dépréciation. Une grande incertitude plane en outre sur l'évolution des taux d'intérêt et la prime de risque-pays. Or, une hausse des taux ou de la prime peut aboutir à une correction de valeur. De plus, le droit européen et le droit italien régissant les télécommunications influencent également la marche des affaires de Fastweb. Les risques liés à la réglementation pourraient entraver la réalisation des objectifs et diminuer la valeur de l'entreprise.

Interruption des activités

L'utilisation des services de Swisscom dépend dans une large mesure des infrastructures techniques telles que les réseaux de communication ou les plateformes informatiques. Une interruption majeure des activités représente à la fois un risque financier et un risque de réputation considérables. Cas de force majeure, phénomènes naturels, défaillances humaines, pannes matérielles et logicielles, actes criminels imputables à des tiers (p. ex. virus informatiques ou piratage), mais aussi complexité et interdépendance accrues des technologies modernes sont autant de facteurs qui pourraient causer des dommages ou entraîner des interruptions de l'exploitation. Redondances, plans d'urgence, réglementation en matière de suppléance, sites de repli, sélection minutieuse des fournisseurs, notamment, doivent permettre à Swisscom de fournir en tout temps les prestations souhaitées.

Technologies de l'information et de la sécurité

Swisscom procède actuellement au remplacement de la technologie TDM, basée sur la commutation de circuits, par la technologie IP. Cette évolution doit lui permettre de gagner en rapidité et en efficacité. Les expériences réalisées jusqu'ici avec la technologie IP sont positives. Compte tenu de la complexité de l'architecture informatique en place chez Swisscom, les phases de mise en œuvre et d'exploitation sont assorties des risques. Si ceux-ci venaient à se réaliser, ils pourraient retarder le lancement de nouveaux services, entraîner des surcoûts et entraver la compétitivité de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle cette transformation est suivie de près par la Direction du groupe. Le domaine de la sécurité Internet connaît une évolution fulgurante, qui s'accompagne d'une transformation de la technologie, de l'économie et de la société ainsi que de leurs interdépendances. Les innovations et les perspectives qui se dessinent recèlent certes des opportunités, mais aussi de nouvelles menaces.

Alors que la diversité croissante des possibilités d'attaque rend la prévention de plus en plus difficile, il s'agit d'identifier en amont les menaces potentielles, de les répertorier de manière systématique et de les écarter en temps utile.

Santé et environnement

Par le passé, un lien a souvent été établi entre le rayonnement électromagnétique (p. ex. celui des antennes ou des appareils de communication mobile) et les éventuelles nuisances causées à l'environnement et à la santé. En vertu de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), la Suisse applique un principe de précaution. Elle a même fixé, pour les installations des stations de base, des valeurs limites offrant une protection dix fois supérieure à celle en vigueur dans l'Union européenne. Il n'en demeure pas moins que Swisscom se heurte aux réticences de la population et à des conditions difficiles pour construire son réseau, notamment lors du choix des sites d'implantation de nouvelles antennes de communication mobile. Même en l'absence d'un renforcement des prescriptions légales existantes, les inquiétudes de l'opinion publique concernant les nuisances causées à l'environnement et à la santé par le rayonnement électromagnétique pourraient entraver la construction de réseaux non filaires et entraîner une hausse des coûts.

Le changement climatique comporte lui aussi des risques pour Swisscom. En cause: la modification du cadre légal ou réglementaire, le changement des paramètres climatiques physiques (précipitations plus intenses, températures moyennes plus élevées, températures extrêmes ou fonte du permafrost) ou encore d'autres facteurs économiques ou liés à la réputation. Les phénomènes correspondants pourraient mettre en péril les stations de base, les stations d'émission et les centraux de raccordement notamment et gêner le fonctionnement de l'infrastructure de télécommunication de Swisscom. L'analyse des risques qui découlent des changements climatiques s'appuie principalement sur le rapport officiel de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur les changements climatiques (octobre 2011).

 Voir sous
www.cdp.net

Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération

Gouvernement d'entreprise

1	Principes	58
2	Structure du groupe et actionnariat	59
3	Structure du capital	60
4	Conseil d'administration	62
5	Direction du groupe	74
6	Rémunération, participations et prêts	79
7	Droits de participation des actionnaires	79
8	Prise de contrôle et mesures de défense	80
9	Organe de révision	81
10	Politique d'information	82
11	Calendrier financier	82

Rapport de rémunération

1	Gouvernance	83
2	Rémunération du Conseil d'administration	85
3	Rémunération versée à la Direction du groupe	88
4	Autres rémunérations	93
	Rapport de l'organe de révision	94

Gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise est la pierre angulaire de la politique d'entreprise de Swisscom. Une gestion d'entreprise efficace et transparente aide Swisscom à créer une valeur durable.

1 Principes

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe Swisscom privilégient une gestion d'entreprise durable et orientée sur le long terme pour mener à bien leurs activités. Leurs décisions tiennent compte des intérêts légitimes des actionnaires, des clients et des collaborateurs de Swisscom ainsi que d'autres groupes d'intérêts. Dans cet esprit, le Conseil d'administration met en œuvre un gouvernement d'entreprise efficace et transparent, qui se caractérise par une répartition claire des responsabilités et repose sur des normes reconnues. Swisscom suit notamment les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise 2014 édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse, et se conforme aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAB).

Grâce aux échanges des secteurs spécialisés avec les investisseurs, les conseillers en droit de vote et d'autres parties prenantes, le Conseil d'administration est en mesure d'identifier rapidement les nouvelles normes et, le cas échéant, d'adapter le gouvernement d'entreprise aux nouvelles exigences.

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont inscrits dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'y engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite.



Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

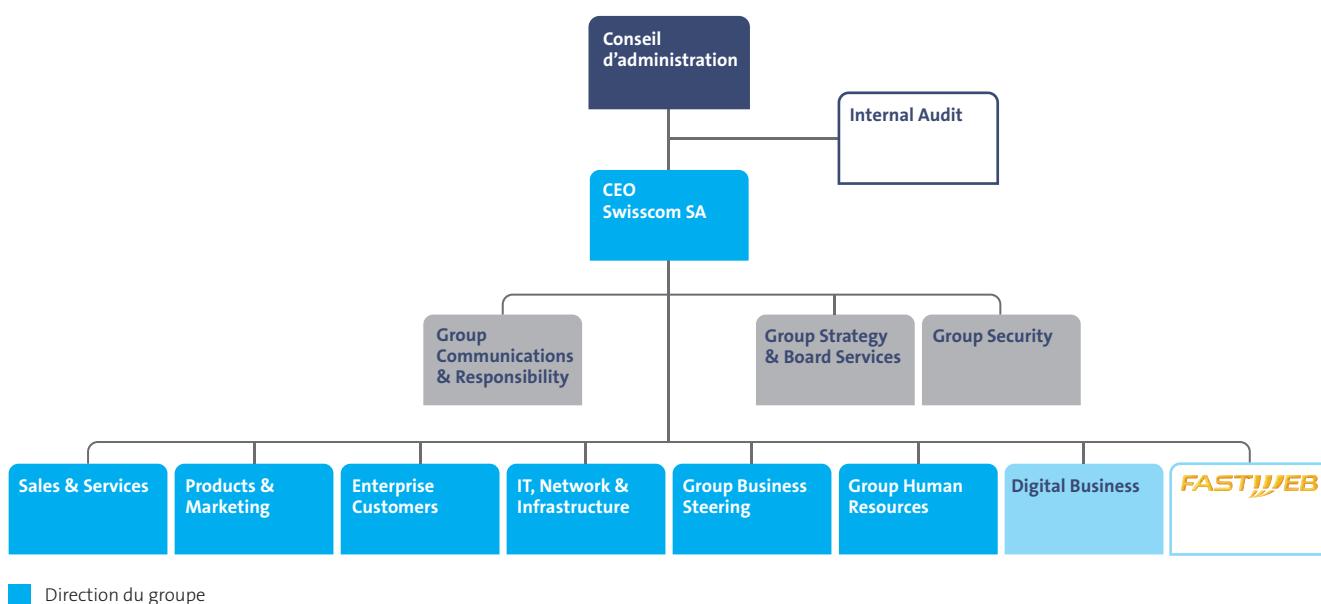
Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

2 Structure du groupe et actionnariat

2.1 Structure du groupe

2.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Maison mère du groupe, Swisscom SA est responsable de la haute direction du groupe Swisscom. Elle est formée des cinq divisions du groupe que sont Group Business Steering, Group Human Resources, Group Strategy & Board Services, Group Communications & Responsibility et Group Security. Le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO de Swisscom SA. Ensemble, le CEO, les responsables des divisions du groupe Group Business Steering (CFO) et Group Human Resources (CPO) ainsi que les responsables des divisions opérationnelles Sales & Services, Products & Marketing, Enterprise Customers et IT, Network & Infrastructure forment la Direction du groupe. Le groupe comprend en outre la division opérationnelle Digital Business ainsi que diverses sociétés comme la filiale italienne Fastweb S.p.A.



■ Direction du groupe

59

Une réglementation des compétences édictée par le Conseil d'administration de Swisscom SA détermine la conduite financière et stratégique des sociétés du groupe. Ces dernières sont classées en trois catégories: stratégiques, importantes et autres. Les sociétés stratégiques du groupe sont Swisscom SA, Swisscom (Suisse) SA et la société Fastweb S.p.A. Le Conseil d'administration de Swisscom (Suisse) SA est formé du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA et du responsable IT, Network & Infrastructure. La direction de Swisscom (Suisse) SA est déléguée au responsable de Swisscom (Suisse) SA et assumée par le CEO de Swisscom SA. En ce qui concerne la société Fastweb S.p.A., son Conseil d'administration est constitué du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA, du responsable IT, Network & Infrastructure et d'autres représentants de Swisscom. Il est complété par un membre externe. Le Conseil d'administration de Fastweb S.p.A. a confié la conduite des affaires au délégué du Conseil d'administration. Au sein des sociétés importantes du groupe, la fonction de président du Conseil d'administration est exercée par le CEO de Swisscom SA, le CEO d'une société stratégique du groupe, le responsable d'une division du groupe ou d'une division opérationnelle ou d'autres personnes désignées par le CEO. Le conseil d'administration de ces sociétés compte encore d'autres représentants de Swisscom et, dans certains cas, des personnes externes. Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation et le capital-actions figure dans la note 5.4 jointe aux comptes consolidés. Pour le rapport financier, les divisions opérationnelles de Swisscom sont classées par secteurs. Des informations complémentaires sur le compte rendu des secteurs figurent dans le rapport annuel.

Voir rapport
pages 140–141

Voir rapport
page 40

2.1.2 Société cotée

Société régie par le droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Elle est cotée au standard pour les droits de participation, sous-standard International Reporting, de la SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; code ISIN CH0008742519; symbole SCMN).

Aux Etats-Unis, le négocie s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC) comme programme de niveau 1 (symbole: SCMWY; code ISIN: CH008742519; numéro CUSIP des ADR: 871013108). Dans le cadre de ce programme, la Bank of New York Mellon Corporation émet des American Depository Shares (ADS). Les ADS sont des titres américains qui représentent les actions de Swisscom, dans un rapport de 10 ADS pour une action et qui sont certifiés par des American Depository Receipts (ADR).

Le 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 26 859 mio. Le groupe Swisscom ne compte aucune autre société cotée en Bourse.

2.2 Actionnaires importants

Conformément à l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF), les participations doivent être déclarées à la société et aux bourses auprès desquelles les titres de participation sont cotés si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, $33^{1/3}$, 50 ou $66^{2/3}$ des droits de vote et ce, en dépit de la possibilité d'exercer ces droits ou non. Les obligations de publication détaillées et la méthode de calcul des valeurs limites sont définies dans l'ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF-FINMA). En particulier, conformément à l'OIMF-FINMA, les sociétés nominées qui ne peuvent pas décider à leur libre appréciation comment exercer les droits de vote, ne sont pas tenues de signaler le fait qu'elles atteignent ou franchissent vers le haut ou vers le bas les valeurs limites.

En août 2017, la société BlackRock, Inc., New York a annoncé détenir une participation de 3,44% des droits de vote dans Swisscom SA. L'annonce de participation peut être consultée sur le site Internet de la SIX Exchange Regulation, à l'adresse <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>. Selon le registre des actions de Swisscom, Chase Nominee Ltd., London, disposait de 3,04% des droits de vote de Swisscom SA au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée par rapport à l'année précédente de 50,95% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

2.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

3 Structure du capital

3.1 Capital

Le 31 décembre 2017, le capital-actions de Swisscom SA s'élevait à CHF 51 801 943. Le capital-actions est divisé en actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1, entièrement libérées. Il est resté inchangé de 2015 à 2017. Il n'existe ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé. Des informations complémentaires sur le capital figurent dans les comptes annuels de Swisscom SA.

3.2 Actions, bons de participation et bons de jouissance

Toutes les actions nominatives de Swisscom SA ont une valeur nominale de CHF 1 et donnent droit à une voix chacune. Toutefois, les actionnaires ne peuvent exercer leur droit de vote que s'ils sont inscrits au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaires avec droit de vote.

Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs à la SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération suisse. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent cependant pas prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Les titulaires d'ADR détiennent les droits spécifiés dans le Deposit Agreement (notamment le droit d'émettre des instructions concernant l'exercice du droit de vote et le droit au dividende). Agissant comme dépositaire des ADR, la Bank of New York Mellon Corporation est inscrite au registre des actions en qualité d'actionnaire. De fait, les détenteurs d'ADR ne sont pas en mesure de faire valoir ou d'exercer directement leurs droits d'actionnaires. C'est la Bank of New York Mellon Corporation qui exerce les droits de vote conformément aux instructions reçues de la part des détenteurs d'ADR. A défaut d'instructions, les droits de vote ne sont pas exercés.

Des informations complémentaires sur les actions figurent au chiffre 7 «Droits de participation des actionnaires» ainsi que dans le rapport annuel.

Voir rapport
page 79

Voir rapport
page 51

Swisscom SA n'a émis ni bons de participation, ni bons de jouissance.

3.3 Restrictions de transmissibilité des actions et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et le droit de vote des titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts ne fait l'objet d'aucune restriction. Selon le chiffre 3.5.1 des statuts, le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, il disposerait au total de plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. Les autres dispositions statutaires relatives aux actions nominatives liées sont détaillées au chiffre 7.1 «Restrictions et représentations du droit de vote» du rapport.

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le négoce des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu du chiffre 3.6 des statuts, autoriser les fiduciaires et les «nominees», aux termes d'un règlement ou d'un accord, à inscrire des actions nominatives avec droit de vote dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et les «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à une autorité de surveillance du marché financier ou bancaire ou, à défaut, offrir la garantie d'agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition statutaire peut être modifiée par une décision de l'Assemblée générale adoptée à la majorité absolue des voix valablement attribuées aux actions. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA. L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord par lequel le fiduciaire, resp. le «nominee» reconnaît le caractère contraignant des restrictions d'inscription et des obligations d'annoncer. Les fiduciaires et les «nominees» qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune, d'un contrat ou de toute autre manière, sont considérés comme un seul actionnaire (fiduciaire ou «nominee»).

3.4 Emprunts convertibles, emprunts obligataires et options

Voir rapport
pages 112

Swisscom n'a aucun emprunt convertible en circulation. Des explications concernant les emprunts obligataires figurent dans la note 2.2 jointe aux comptes consolidés.

Swisscom n'attribue pas d'options sur les actions nominatives de Swisscom SA à ses collaborateurs.

4 Conseil d'administration





4.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement constitué de neuf membres. Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2017, le représentant de la Confédération Hans Werder a quitté le Conseil d'administration. Le Conseil fédéral a désigné son successeur en la personne de Renzo Simoni.

Le 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé des membres non exécutifs ci-après:

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à l'AG
Hansueli Loosli ¹	Suisse	1955	Président	2009
Roland Abt	Suisse	1957	Membre	2016
Valérie Berset Bircher	Suisse	1976	Membre, représentante du personnel	2016
Alain Carrupt	Suisse	1955	Membre, représentant du personnel	2016
Frank Esser	Allemagne	1958	Membre	2014
Barbara Frei	Suisse	1970	Membre	2012
Catherine Mühlmann	Suisse	1966	Membre	2006
Theophil Schlatter	Suisse	1951	Vice-président	2011
Renzo Simoni ²	Suisse	1961	Membre, représentant de la Confédération	2017

¹ Depuis le 1^{er} septembre 2011 président.

² Désigné par la Confédération suisse.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel, ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes. Conformément aux statuts, aucun membre du Conseil d'administration ne peut détenir plus de trois mandats supplémentaires dans des entreprises cotées en Bourse et plus de dix mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse. Ils ne peuvent pas exercer au total plus de dix mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre du Conseil d'administration exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Leur nombre est toutefois limité à respectivement dix et sept mandats. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts. Aucun membre du Conseil d'administration ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats.



Hansueli Loosli

Formation: apprentissage de commerce, diplôme fédéral d'expert en finance et en controlling

Parcours professionnel: 1982–1985 Mövenpick Produktions AG, Adliswil, controller et directeur adjoint; 1985–1992 Waro AG, Volketswil, dernière fonction: directeur général; 1992–1996 Coop Suisse, Wangen, directeur des achats non alimentaires; 1992–1997 Coop Zurich, Zurich, directeur général; 1997–2000 Coop Suisse, Bâle, président de la direction générale de Coop et de la direction du groupe Coop; janvier 2001–août 2011 Coop Société Coopérative, Bâle, président de la direction

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: mandats au sein du groupe Coop: président du conseil d'administration de Bell SA, Bâle

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: mandats au sein du groupe Coop: président du conseil d'administration de Groupe Coop Société Coopérative, Bâle; président du conseil d'administration de Transgourmet Holding SA, Bâle; président du conseil d'administration de Coop Mineraloel SA, Allschwil. Autres mandats: membre du conseil consultatif de Deichmann SE, Essen

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse jusqu'en août 2017

Autres activités importantes: –



Roland Abt

Formation: doctorat en économie

Parcours professionnel: 1985–1987 responsable des finances d'un groupe de sociétés dans le domaine informatique et immobilier; 1987–1996 groupe Eternit (aujourd'hui groupe Nueva); 1987–1991 responsable du controlling, 1991–1993 directeur Industrias Plycem, Vénézuela, 1993–1996 responsable de la division Activités fibrociment; 1996–2016 groupe Georg Fischer: 1996–1997 directeur financier de Georg Fischer Piping Systems, 1997–2004 directeur financier du groupe Agie Charmilles (aujourd'hui Georg Fischer Machine Tools), 2004–décembre 2016 directeur financier de Georg Fischer SA et membre de la direction du groupe

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Conzzeta SA, Zurich

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de la Banque Raiffeisen Zufikon; président du conseil d'administration de Eisenbergwerk Gonzen AG, Sargans; membre du conseil d'administration de BDWM Transport AG, Bremgarten, depuis mai 2017;

Autres activités importantes: –



Valérie Berset Bircher

Formation: doctorat en droit

Parcours professionnel: 2005 Bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT), spécialiste du droit du travail au sein du secteur Normes internationales du travail; 2006–2007 Organisation internationale de normalisation (ISO), service du personnel; dès 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), directrice adjointe du secteur Affaires internationales du travail: dans le cadre de cette fonction, membre de commissions des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative à l'économie, aux finances et au développement, 2011–2014 membre de la Commission fédérale consultative du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de la Commission tripartite pour les affaires de l'OIT et depuis 2017 membre du conseil d'administration de l'OIT

Mandats: –

Autres activités importantes: membre du Comité de la liberté syndicale de l'OIT, Genève, depuis juin 2017



Frank Esser

Formation: diplôme d'employé de commerce, doctorat en sciences politiques

Parcours professionnel: 1988–2000 Mannesmann Deutschland, à partir de 1996 membre de la direction de Mannesmann Eurokom; 2000–2012 Société Française du Radiotéléphone (SFR): 2000–2002 Chief Operating Officer (COO), 2002–2012 CEO, à ce poste de 2005 à 2012 également membre du directoire de Vivendi Group

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil de surveillance de Dalenys Group S.A. (anciennement Rentabiliweb Group S.A.S.), Bruxelles; membre du conseil d'administration d'InterXion Holding N.V., Amsterdam

Autres activités importantes: –



Alain Carrupt

Formation: maturité fédérale, option économie

Parcours professionnel: 1978–1994 Entreprise des PTT, en dernier lieu comme chef de service administratif, direction des télécommunications, Sion; 1994–2000 Union PTT, secrétaire central, secteur Télécommunication; 2000–2010 Syndicat Communication: 2000–2002 secrétaire général adjoint et chef du personnel, 2003–2008 vice-président, 2008–2010 président; 2011–2016 Syndicat syndicom: 2011–2013 co-président, 2013–février 2016 président

Mandats: –

Autres activités importantes: –



Barbara Frei

Formation: diplôme d'ingénierie machines, EPF; Dr sc. techn., EPF; Master of Business Administration, IMD Lausanne

Parcours professionnel: 1998–2016 diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB, dont notamment: 2008–2010 ABB s.r.o., Prague, Country Manager; 2010–2013 ABB S.p.A., Sesto San Giovanni (Italie), Country Manager et Region Manager Mediterranean; novembre 2013–décembre 2015 Drives and Control Unit, Managing Director; 2016 direction des revues du portefeuille stratégique de la division Power Grids; depuis décembre 2016 Schneider Electric, Paris: présidente de la direction de Schneider Electric GmbH, Allemagne et, à cette fonction, Zone President Allemagne jusqu'en juin 2017 et, depuis juillet 2017, Zone President Allemagne, Autriche et Suisse du groupe Schneider Electric Paris

Mandats: mandats au sein du groupe Schneider Electric: directrice de ELSO GmbH, de Merten GmbH, de Schneider Electric GmbH, de Schneider Electric Holding Germany GmbH, de SE Real Estate GmbH et, depuis juillet 2017, directrice de Schneider Electric «Austria» Ges.m.b.H, membre du conseil de surveillance de Schneider Electric Sachsenwerk GmbH

Autres activités importantes: –



Catherine Mühlmann

Formation: lic. phil. I

Parcours professionnel: 1994–1997 Télévision suisse alémanique SF DRS, responsable Media Research; 1997–1999 SF1 et SF2, animatrice de programmes; 1999–2001 TV3, directrice des programmes; 2001–2003 MTV Central, CEO; 2003–2005 MTV Central & Emerging Markets, CEO; 2005–2008 MTV Central & Emerging Markets et Viva Media AG (Viacom), CEO; depuis 2008 Andmann Media Holding GmbH, Baar, associée, jusqu'à décembre 2012 propriétaire

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse: membre du conseil de surveillance de Tele Columbus AG, Berlin

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: vice-présidente de Suisse Tourisme; membre du conseil de surveillance de Messe Berlin GmbH, Berlin, depuis juillet 2017

Autres activités importantes: –



Renzo Simoni

Formation: Dr sc. techn., ingénieur en génie civil. EPF

Parcours professionnel: 1985–1989 collaborateur spécialisé dans le bâtiment et le génie civil du Groupe Gruner; 1989–1995 collaborateur scientifique EPF Zurich; 1995–1998 chargé de cours EPF Zurich (à titre accessoire); 1995–2002 activité de conseil des maîtres d'ouvrage du génie civil pour Ernst Basler und Partner AG; 2002–2006 membre de la direction de Helbling Beratung und Bauplanung AG, en dernier en tant que co-directeur; 2007–2017 président de la direction d'AlpTransit Gotthard SA

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Gruner SA, Bâle, depuis avril 2017

Autres activités importantes: conseil consultatif de la société de projet DB Stuttgart–Ulm GmbH («Stuttgart 21») de la Deutsche Bahn; président du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich, depuis janvier 2018



Theophil Schlatter

Formation: licence en économie HSG; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1979–1985 STG Coopers & Lybrand, expert-comptable; 1985–1991 Holcim Management und Beratung AG, controller; 1991–1995 Sihl Papier AG, directeur financier et membre de la direction; 1995–1997 Holcim (Suisse) SA, directeur des finances/ de l'administration et membre de la direction; 1997–2011 Holcim Ltd., CFO et membre de la direction

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Schweizerische Cement-Industrie-Aktiengesellschaft, Rapperswil-Jona

Autres activités importantes: –

4.3 Election et durée du mandat

Conformément aux statuts de Swisscom SA, le Conseil d'administration compte entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Selon ces mêmes statuts, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, elle ne compte qu'un seul représentant en la personne de Renzo Simoni. La loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que cet organe doit inclure deux représentants du personnel. Le personnel a le droit de soumettre des propositions de listes électorales. Depuis l'Assemblée générale d'avril 2016, Valérie Berset Bircher et Alain Carrupt sont élus en qualité de représentants du personnel. La nomination de Valérie Berset Bircher a été proposée par l'association du personnel transfair et celle d'Alain Carrupt par le syndicat syndicom. A l'exception du représentant de la Confédération, le Conseil d'administration de Swisscom SA est élu par l'Assemblée générale. Cette dernière élit les membres et le président du Conseil d'administration ainsi que les membres du comité Rémunération pour une durée d'un an. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivante, mais une réélection est possible. Si la fonction de président est vacante ou si le nombre de membres du comité Rémunération devient inférieur au nombre minimal de trois membres, le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale suivante, un président ainsi que le ou les membres qui manquent au comité Rémunération. Pour le reste, le Conseil d'administration se constitue lui-même.

La durée de mandat maximale des membres élus par l'Assemblée générale s'élève en général à douze ans au total. Cette disposition flexible permet aux actionnaires de prolonger exceptionnellement la durée de mandat maximale en cas de circonstances particulières. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, les membres quittent le Conseil d'administration à la date de l'Assemblée générale ordinaire suivante. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral.

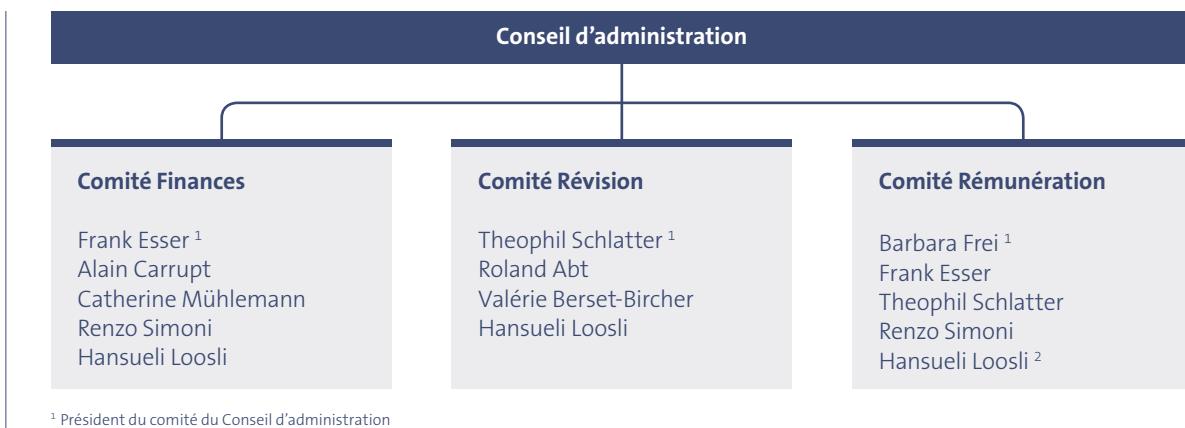
4.4 Indépendance

Pour déterminer l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration applique les critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Sont considérés comme indépendants, les membres du Conseil d'administration n'ayant jamais exercé de fonctions exécutives, n'ayant jamais fait partie de la Direction ou l'ayant quittée depuis trois ans au moins et n'entretenant aucune relation d'affaires avec la société ou des relations d'affaires relativement peu importantes. La durée de mandat d'un membre du Conseil d'administration n'est pas un critère permettant d'évaluer son indépendance. Aucun membre du Conseil d'administration n'assume de fonctions exécutives au sein du groupe Swisscom ou n'en a assumé au cours des trois derniers exercices. Les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. Conformément à la LET, la Confédération suisse, représentée au sein du Conseil d'administration par Renzo Simoni, détient la majorité du capital et des voix de l'entreprise. La Confédération et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

 Voir rapport
page 145

4.5 Organisation interne et mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration est chargé de la conduite financière et stratégique de Swisscom et de la surveillance de la gestion des affaires. Il prend les décisions en tant qu'organe suprême, pour autant que la loi ne confère pas cette compétence à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a délégué certaines attributions à des comités. Au 31 décembre 2017, les comités permanents du Conseil d'administration de Swisscom SA se composent comme suit:



Le Conseil d'administration se réunit en général une fois par mois (sauf en juillet) pour une séance de un ou deux jours, ou lorsque la marche des affaires l'exige. Il se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation du vice-président. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent régulièrement aux séances du Conseil d'administration. Le président établit l'ordre du jour, mais tous les membres peuvent y proposer l'inscription de points supplémentaires. Les membres reçoivent, avant la tenue des séances, les documents leur permettant de préparer les points à l'ordre du jour. Pour veiller à la présentation de rapports circonstanciés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts internes et externes à l'entreprise. Lors de chaque séance, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises.

Les tâches, les attributions et les méthodes de travail du Conseil d'administration de même que l'attitude à adopter en cas de conflits d'intérêts sont définies dans le Règlement d'organisation ainsi que dans les règlements des comités permanents.

Le Conseil d'administration attache de l'importance au développement continu et au perfectionnement de ses membres. Le Conseil d'administration et les comités se soumettent à une auto-évaluation en général une fois par an, la dernière remontant à janvier 2017. Début 2017, une formation obligatoire d'une journée a été organisée. Chaque trimestre, les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs la possibilité, lors des «Company Experience Days», de se familiariser avec les défis qui attendent les divisions du groupe et les divisions opérationnelles. La plupart d'entre eux saisissent régulièrement ces opportunités. Au cours de l'année, certains membres ont en outre participé à des conférences et séminaires triés sur le volet. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont initiés à leurs fonctions de manière ciblée. La conduite du groupe et les enjeux opérationnels du moment leur sont exposés lors d'une journée d'introduction. Ils sont en outre informés en détail des défis liés à la filiale italienne Fastweb et participent à des formations en lien avec leurs attributions. Enfin, le Conseil d'administration prend part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres du groupe Swisscom.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	12	1	–
Durée médiane (en h.)	5:30	0:15	–
Participation:			–
Hansueli Loosli, président	12	1	–
Roland Abt	11	1	–
Valérie Berset Bircher	12	1	–
Alain Carrupt	12	1	–
Frank Esser	12	1	–
Barbara Frei	11	1	–
Catherine Mühlmann	12	1	–
Theophil Schlatter, vice-président	12	1	–
Renzo Simoni ¹	9	1	–
Hans Werder ²	2	0	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

4.6 Président du Conseil d'administration



Hansueli Loosli siège depuis 2009 au Conseil d'administration, dont il assure la présidence depuis septembre 2011. Le Règlement d'organisation précise les attributions et compétences du président qui, en cas d'empêchement, voit ses attributions et compétences assumées par le vice-président Theophil Schlatter.

4.7 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Finances, Révision et Rémunération et du comité ad hoc Nomination. Les comités se composent généralement de trois à six membres. En principe, chaque administrateur siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents, dont la présidence est toutefois assurée par d'autres membres. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision. Sur demande, les autres membres du Conseil d'administration reçoivent également le procès-verbal du comité Rémunération.

Comité Finances

Le comité Finances prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives aux transactions. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche également à titre préliminaire sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances, dont les activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Finances, détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing. Il se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des sociétés stratégiques du groupe ou des responsables de projets sont également présents.



Voir sous
www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	3:35	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	3	–	–
Alain Carrupt	3	–	–
Catherine Mühlmann	3	–	–
Renzo Simoni ¹	3	–	–
Hansueli Loosli	3	–	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Comité Révision

Le comité Révision, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il s'occupe en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution). Le comité Révision, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision.

Le président et un autre membre du comité sont des experts financiers, et la majorité des membres du comité sont expérimentés dans le domaine des finances et de la comptabilité. Le comité Révision se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre. Sont présents aux séances du comité Révision le CEO, le CFO, le responsable de Group Strategy & Board Services, le responsable d'Accounting, le responsable d'Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants du management de Swisscom y sont invités. Le comité Révision est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Révision en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	5	1	–
Durée médiane (en h.)	4:55	0:30	–
Participation:			
Theophil Schlatter, président ¹	5	1	–
Roland Abt ¹	5	1	–
Valérie Berset Bircher	5	1	–
Hans Werder ²	1	1	–
Hansueli Loosli	5	1	–

¹ Expert financier.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.



Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

Comité Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet des candidates et des candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront

proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. En 2017, un comité Nomination réunissant les membres suivants a été constitué: Hansueli Loosli (président), Valérie Berset Bircher et Frank Esser. Le comité s'est réuni à deux reprises pendant 2 heures et 20 minutes en moyenne.

4.8 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer en premier lieu la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion.

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise, se propose d'atteindre et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans conformément à la LET.

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 mio. ou encore les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 mio. Le Règlement d'organisation et son annexe 2 Règlement sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions).

4.9 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent en séance au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions, opérationnelles ou du groupe, pour obtenir des informations approfondies sur des thèmes d'actualité.

Lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO informe ce dernier en détail sur la marche des affaires, les projets et événements importants ainsi que les mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et des secteurs. Il dispose en outre chaque trimestre d'un rapport sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Enfin, il obtient une projection de l'évolution opérationnelle et financière pour l'exercice en cours. Le management reporting est établi selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Il englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour la gestion et le contrôle. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à tout moment des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit) et d'obtenir les informations complètes à ce sujet.

4.9.1 Gestion des risques

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de préserver la valeur de l'entreprise en appliquant une gestion des risques à l'ensemble du groupe. Une culture d'entreprise favorisant une gestion responsable des risques et des opportunités doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion des risques à l'échelle du groupe. Ce système prend en considération les événements tant internes qu'externes. Il répertorie ainsi les risques inhérents à la stratégie (y compris au marché), à l'exploitation (y compris aux finances), à la conformité et à l'établissement des rapports financiers. Swisscom veille à l'établissement de rapports complets et adaptés aux échelons hiérarchiques ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation appropriée. Pour garantir l'identification, l'évaluation et le traitement précoce des principaux risques et opportunités, l'unité d'organisation centrale chargée de la gestion des risques, subordonnée au CFO et à la division Controlling, travaille en étroite collaboration avec le service de controlling, le service stratégique, d'autres fonctions d'assurance et des unités opérationnelles. Swisscom évalue les risques en fonction de leur incidence quantitative en cas de survenance. Elle en assure la gestion selon une stratégie de risque et étudie les répercussions possibles de chaque risque à l'aide des indicateurs clés. Swisscom procède à un contrôle et à une mise à jour trimestriels de son profil de risques. Le comité Révision et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre des risques importants, de leurs incidences possibles et de l'état des mesures; le Conseil d'administration reçoit ces informations deux fois par année. En cas d'urgence, le président du comité Révision est averti immédiatement de nouveaux risques importants. Les principaux facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques du rapport annuel.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2018-2021](http://www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021)

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

4.9.2 Système de contrôle interne du rapport financier

Le système de contrôle interne (SCI) garantit, avec une assurance raisonnable, la fiabilité du rapport financier. Il doit permettre de prévenir, de déceler et de corriger des erreurs significatives dans les comptes consolidés, dans les comptes annuels des sociétés du groupe et dans le rapport de rémunération. Le SCI englobe les éléments constitutifs de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques liés à la présentation des comptes, les activités de contrôle, la surveillance des contrôles ainsi que l'information et la communication. L'unité Accounting rattachée à Group Business Steering et l'unité Internal Audit vérifient périodiquement l'existence et l'efficacité du SCI. Si des lacunes importantes sont décelées dans le SCI à cette occasion, elles sont signalées et complétées par des mesures correctives dans le rapport d'état adressé chaque semestre au comité Révision et une fois par an au Conseil d'administration. Lorsque des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques selon le SCI, le président du comité Révision en est immédiatement informé. La correction des lacunes à l'aide des mesures citées fait l'objet d'une surveillance centralisée. Le comité Révision évalue le bon fonctionnement du SCI sur la base des rapports périodiques qui lui sont remis.

4.9.3 Gestion de la conformité

En veillant au respect de la conformité à l'échelle du groupe, le Conseil d'administration entend protéger le groupe Swisscom, ses organes et ses collaborateurs de sanctions juridiques, pertes financières et atteintes à la réputation. Une culture d'entreprise qui incite au respect des prescriptions doit contribuer à atteindre l'objectif fixé. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion de la conformité à l'échelle du groupe. Group Compliance, une unité spécialisée du service juridique du groupe, identifie chaque année en fonction des risques les domaines juridiques qu'il convient de surveiller au moyen du système central. Les activités des sociétés du groupe relevant de ces domaines juridiques sont vérifiées périodiquement de manière proactive afin de déceler les risques suffisamment tôt et de définir les mesures requises. Les mesures élaborées sont communiquées aux collaborateurs concernés et leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance. Group Compliance vérifie chaque année le bien-fondé et l'efficacité du système. Dans certains domaines, des auditeurs externes procèdent au contrôle annuel des mesures prises (intermédiation financière, selon la loi sur le blanchiment d'argent). Group Compliance établit un rapport annuel sur l'activité et l'évaluation des risques à l'intention du comité Révision et du Conseil d'administration. Si des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques ou si des manquements graves sont constatés, le président du comité Révision en est immédiatement informé.

4.9.4 Révision interne

La révision interne est assurée par l'unité Internal Audit, qui assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Internal Audit soutient en outre la direction en lui signalant les possibilités d'amélioration des processus d'entreprise, documente les résultats des révisions et surveille la mise en œuvre des mesures.

L'unité est chargée à l'échelle du groupe de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession. Elle vérifie et évalue avec objectivité le caractère approprié, l'efficience et l'efficacité des systèmes de gestion et de gouvernement des processus opérationnels en premier lieu, ainsi que des fonctions d'assurance que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne et la gestion de la conformité dans toutes les unités d'organisation du groupe Swisscom.

L'unité Internal Audit jouit d'une très grande indépendance car elle est directement subordonnée au président du Conseil d'administration et rapporte au comité Révision. Lors de ses séances, organisées au moins une fois par trimestre, le comité Révision est informé des résultats des audits et de l'état d'avancement des mesures prévues. Parallèlement aux rapports ordinaires, Internal Audit fait part de toutes les irrégularités portées à sa connaissance. Sur le plan administratif, Internal Audit rapporte au responsable de Group Strategy & Board Services. Internal Audit priviliege une collaboration étroite et l'échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui bénéficie d'un accès illimité à ses rapports et documents d'audit, et planifie les audits en concertation avec lui. S'appuyant sur une analyse des risques, Internal Audit établit chaque année le plan de révision stratégique intégré, qui inclut sous une forme coordonnée le plan annuel des organes de révision interne et externe, puis le présente au comité Révision pour approbation. Indépendamment de ces activités, le comité Révision peut demander la réalisation de contrôles spéciaux pour donner suite à des informations transmises via la plateforme de «whistleblowing» exploitée par Internal Audit. Cette procédure de notification approuvée par le comité Révision garantit la réception et le traitement confidentiels des irrégularités, signalées sous le couvert de l'anonymat, concernant l'information financière externe, le rapport financier et les fonctions d'assurance. Le président du Conseil d'administration et le président du comité Révision sont informés de toutes les irrégularités signalées; un rapport trimestriel est établi à l'intention du comité Révision.

5 Direction du groupe



5.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la direction se compose d'un ou de plusieurs membres qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Par conséquent, le Conseil d'administration a confié au CEO l'intégralité de la gestion des affaires de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe. Les membres de la Direction du groupe sont nommés par le Conseil d'administration. Christian Petit a quitté la Direction du groupe en juin 2017, date à laquelle Urs Lehner a repris les rênes de la division opérationnelle Enterprise Customers.

Le tableau ci-après présente la composition de la Direction du groupe au 31 décembre 2017.

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à la Direction du groupe
Urs Schaeppi ¹	Suisse	1960	CEO Swisscom SA	Mars 2006
Mario Rossi	Suisse	1960	CFO Swisscom SA	Janvier 2013
Hans C. Werner	Suisse	1960	CPO Swisscom SA	Septembre 2011
Marc Werner	Suisse et France	1967	Responsable Sales & Services	Janvier 2014
Urs Lehner	Suisse	1968	Responsable Enterprise Customers	Juin 2017
Heinz Herren	Suisse	1962	Responsable IT, Network & Infrastructure	Janvier 2014
Dirk Wierzbitzki	Allemagne	1965	Responsable Products & Marketing	Janvier 2016

¹ Depuis novembre 2013 CEO.

5.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel, ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Conformément aux statuts, aucun membre de la Direction du groupe ne peut détenir plus d'un mandat supplémentaire dans une entreprise cotée en Bourse, ni plus de deux mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse ou, au total, plus de deux mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre de la Direction du groupe exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Leur nombre est toutefois limité à respectivement dix et sept mandats. Les membres de la Direction du groupe sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts.

Aucun membre de la Direction du groupe ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)



Urs Schaeppi

Formation: diplôme d'ingénieur EPF, licence en économie HSG

Parcours professionnel: 1994–1998 Fabrique de papier de Biberist, responsable d'exploitation; 1998–2006 Swisscom Mobile, responsable Commercial Business; 2006–2007 Swisscom Solutions SA, CEO; 2007–août 2013 Swisscom (Suisse) SA, responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises; depuis janvier 2013 responsable de Swisscom (Suisse) SA; 23 juillet au 6 novembre 2013 Swisscom SA, CEO par intérim, depuis le 7 novembre 2013 CEO

Depuis mars 2006, membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité directeur de l'Association Suisse des Télécommunications (asut), Berne; membre du Foundation Board, IMD International Institute for Management Development, Lausanne; membre du conseil de fondation de la fondation Swiss Innovation Park, Berne; membre du conseil d'administration d'Admeira SA, Berne; membre du conseil de fondation de Swiss Entrepreneurs Foundation depuis décembre 2017

Autres activités importantes: membre du conseil d'administration de la Swiss-American Chamber of Commerce, Zurich; membre du directoire de Fibre optique Suisse, Berne; membre du conseil consultatif du département d'économie de l'Université de Zurich; membre du steering committee de digitalswitzerland, Zurich (auparavant Digital Zurich 2025); membre du conseil consultatif de la transformation numérique du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), depuis juin 2017



Mario Rossi

Formation: apprentissage de commerce; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1998–2002 Swisscom SA, responsable du controlling; 2002–2006 Swisscom Fixnet SA, Chief Financial Officer (CFO); 2006–2007 Swisscom SA, CFO et membre de la Direction du groupe; 2007–2009 Fastweb S.p.A., CFO; 2009–2012 Swisscom (Suisse) SA, CFO; depuis janvier 2013 Swisscom SA, CFO et à nouveau membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: vice-président du conseil de fondation de comPlan, Berne

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel: membre du conseil de fondation de la fondation Hasler, Berne

Autres activités importantes: membre de la commission des sanctions de SIX Swiss Exchange SA, Zurich



Hans C. Werner

Formation: diplôme en économie d'entreprise, doctorat en économie

Parcours professionnel: 1997–1999 Ecole cantonale Büelrain, Winterthour, recteur; 1999–2007 Swiss Re: 1999–2000 responsable Technical Training and Business Training; 2001 responsable de la division opérationnelle Reinsurance & Risk; 2002–2003 Head Human Resources (HR) Corporate Centre and HR Shared Services; 2003–2007 Head Global HR; 2007–2009 Schindler Aufzüge AG, responsable des ressources humaines et de la formation; 2010–2011 Europe North and East Schindler, vice-président HR; depuis septembre 2011 Swisscom SA, Chief Personnel Officer (CPO) et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du comité de l'Union patronale suisse, Zurich; membre du conseil de fondation de comPlan, Berne

Autres activités importantes: Président du conseil de l'institut et membre du comité consultatif de l'international institute of management in technology (iimt)



Marc Werner

Formation: apprentissage technique avec maturité professionnelle, diplôme fédéral de chef de marketing; Senior Management Programm (Haute école de Saint-Gall); Senior Executive Programme London Business School

Parcours professionnel: 1997–2000 Minolta (Schweiz) AG, responsable marketing et ventes, membre de la direction; 2000–2004 Bluewin SA, responsable marketing et ventes, membre de la direction; 2005–2007 Swisscom Fixnet SA, responsable marketing et ventes Clients privés; 2008–2013 Swisscom (Suisse) SA: 2008–2011 responsable marketing et ventes Clients privés, suppléant du responsable Clients privés; 2012–2013 responsable Customer Service Clients privés, suppléant du responsable Clients privés; septembre 2013–décembre 2015 Swisscom, responsable de la division opérationnelle Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom, responsable Sales & Services et depuis janvier 2014 membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Net-Metrix SA, Zurich, jusqu'en mars 2017

Mandats sur ordre de Swisscom: président du conseil d'administration de siroop SA, Zurich; membre du conseil d'administration de Digital Festival AG depuis septembre 2017

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel: membre du comité directeur de simsa – Swiss Internet Industry Association, Zurich, jusqu'en avril 2017

Autres activités importantes: membre du conseil de la communication de KS/CS – Communication Suisse (anciennement Fédération PS, Publicité Suisse), Zurich; membre du comité de l'ASA – Association Suisse des Annonceurs, Zurich; membre du comité du SVC Swiss Venture Club



Urs Lehner

Formation: Ingénieur ETS en informatique, Executive MBA en Business Engineering, Haute école de St-Gall

Parcours professionnel: 1997–2013 groupe Trivadis; 2004–2008 en dernier lieu Solution Portfolio Manager, membre de la direction du groupe Trivadis, 2008–2011 Chief Operating Officer (COO) du groupe Trivadis, 2011–2013 membre du conseil d'administration de Trivadis Holding SA; juillet 2011–juin 2017 Swisscom (Suisse) SA: juillet 2011–décembre 2013 responsable Marketing & Sales Corporate Business, 2014–2015 responsable Marketing & Sales Enterprise Customers, 2016–juin 2017 responsable Sales & Services Enterprise Customers; depuis juin 2017 Swisscom, responsable Enterprise Customers et membre de la Direction du groupe

Mandats: –

Autres activités importantes: –



Dirk Wierzbitzki

Formation: diplôme d'ingénieur en électrotechnique

Parcours professionnel: 1994–2001 Mannesmann (aujourd'hui Vodafone Allemagne), divers postes de direction au sein du Product Management; 2001–2010 Vodafone Group: 2001–2003 Director Innovation Management, Vodafone Global Products and Services, 2003–2006 Director Terminals Commercial, 2006–2008 Director Consumer Internet Services and Platforms, 2008–2010 Director Communications Services; 2010–2015 Swisscom (Suisse) SA: membre de la direction Clients privés, 2010–2012 responsable Customer Experience Design Clients privés; 2013–2015 responsable Activité réseau fixe & TV Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom, responsable Products & Marketing et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du conseil d'administration de SoftAtHome, Paris

Autres activités importantes: –



Heinz Herren

Formation: diplôme d'ingénieur électricien ETS

Parcours professionnel: 1994–2000 3Com Corporation; 2000 Inalp Networks Inc.; 2001–2007 Swisscom Fixnet SA: 2001–2005 responsable marketing Wholesale; 2005–2007 responsable Petites et moyennes entreprises; 2007–décembre 2012 Swisscom, membre de la Direction du groupe; 2007–2013 Swisscom (Suisse) SA: 2007–2010 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises, 2011–2013 responsable Réseau & Informatique; depuis janvier 2014 Swisscom, responsable de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure (anciennement IT, Network & Innovation) et à nouveau membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société coopérative, Berne, depuis mai 2017

Mandats sur ordre de Swisscom: membre du conseil d'administration de Belgacom International Carrier Services S.A., Bruxelles; membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse depuis août 2017

Autres activités importantes: –

5.3 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.

6 Rémunération, participations et prêts



Toutes les informations sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans le rapport de rémunération séparé.

7 Droits de participation des actionnaires

7.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA comme actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtient au final plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Une clause de groupe s'applique au calcul de la limite de pourcentage. La restriction des droits de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Par ailleurs, le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, reconnaître un acquéreur possédant plus de 5% de toutes les actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, notamment lorsque:

- › l'acquisition d'actions résulte d'une fusion ou d'un regroupement d'entreprises;
- › l'acquisition d'actions résulte d'un apport en nature ou de l'échange d'actions;
- › il s'agit d'établir une collaboration durable ou une alliance stratégique par une participation.

79

Outre la limite de pourcentage du droit de vote, le Conseil d'administration peut refuser la reconnaissance et l'inscription comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote si, malgré la demande de la société, l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acquis les actions ou le droit d'usufruire des grevants en son propre nom et pour son propre compte. S'il omet de faire cette déclaration, l'acquéreur des actions est inscrit comme actionnaire sans droit de vote.

Le Conseil d'administration peut, après audition de la personne concernée, radier du registre des actions l'inscription comme actionnaire avec droit de vote s'il s'avère que celle-ci repose sur de fausses indications données par l'acquéreur, et inscrire ce dernier comme actionnaire sans droit de vote. L'acquéreur doit en être informé immédiatement.

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale. Une telle décision requiert la majorité absolue des voix valables exprimées.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration n'a reconnu aucun acquéreur détenant plus de 5% d'actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, n'a refusé aucune demande de reconnaissance ou d'inscription et n'a radié aucun actionnaire avec droit de vote du registre des actions en raison de fausses indications.

7.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix valables exprimées. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour les cas suivants:

- › introduire des restrictions du droit de vote;
- › apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

7.3 Convocation de l'Assemblée générale et inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours calendaires avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut aussi s'effectuer au moyen de lettres, recommandées ou non, envoyées à tous les titulaires d'actions nominatives. Un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 10% du capital-actions peuvent demander par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en indiquant l'objet à porter à l'ordre du jour ainsi que leur proposition et, en cas d'élections, les noms des candidats proposés.

Il incombe au Conseil d'administration d'établir l'ordre du jour. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 000 peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet à porter à l'ordre du jour et la proposition (art. 5.4.3 des statuts).

Voir sous
www.swisscom.ch/
principes

7.4 Représentations à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire avec droit de vote ou par le représentant indépendant élu par l'Assemblée générale. Le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte à Zurich est élu comme représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale en avril 2018. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par des personnes ayant droit de signature; les mineurs et les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, même si celui-ci n'est pas actionnaire.

La procuration peut être donnée par écrit ou par voie électronique via le portail des actionnaires exploité par Computershare Suisse SA. Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'aux objets et propositions ne figurant pas à l'ordre du jour, et indiquer s'ils votent pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires. A défaut d'instructions, il s'abstient de voter. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées (chiffre 5.7.4 des statuts).

7.5 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Afin de garantir une procédure réglementaire, le Conseil d'administration fixe pour la vérification du droit de vote une date de référence, à sa libre appréciation, qui précède de quelques jours ouvrables la tenue de l'Assemblée générale. Des inscriptions et des suppressions sont en tout temps possibles indépendamment de la date de référence. La date de référence est publiée dans le calendrier financier sur le site Internet de Swisscom et envoyée avec l'invitation à l'Assemblée générale. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote le 29 mars 2017, 16h00, étaient assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 3 avril 2017.

8 Prise de contrôle et mesures de défense

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Ce principe figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les bourses n'existe donc pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET. Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le rapport de rémunération.

D
Voir rapport
page 93

9 Organe de révision

9.1 Processus de sélection, durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Une réélection est possible. Le Conseil d'administration a fixé dans une directive les principes régissant l'attribution d'un mandat à l'organe de révision. Le mandat d'organe de révision fait l'objet d'un appel d'offres tous les dix à quatorze ans au minimum. La durée du mandat d'organe de révision est limitée à vingt ans. Le comité Révision gère le processus de sélection; il définit des critères de sélection transparents et soumet au Conseil d'administration deux propositions assorties d'une recommandation fondée pour une société de révision. Le dernier appel d'offres a été lancé en 2007 pour l'exercice 2008. Le Conseil d'administration de Swisscom SA a décidé d'effectuer en 2018 un appel d'offres pour le mandat d'organe de révision avec effet à compter de l'exercice 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2004, KPMG SA, Muri bei Bern, est chargée d'exercer le mandat de révision de Swisscom SA et des sociétés du groupe, à l'exception de la filiale italienne Fastweb S.p.A. qui est auditée par PricewaterhouseCoopers S.p.A. La personne qui dirige la révision peut exercer le mandat pendant sept ans au plus conformément aux prescriptions du droit des obligations. Le réviseur de KPMG SA responsable du mandat de révision est, depuis 2015, Hanspeter Stocker.

9.2 Honoraires de révision

Les honoraires versés à KPMG SA pour les activités de révision (audit) réalisées en 2017 ont atteint CHF 2 843 mille (exercice précédent: CHF 3 239 mille). En sa qualité d'organe de révision de Fastweb, PricewaterhouseCoopers S.p.A. a perçu des honoraires à hauteur de CHF 671 mille (exercice précédent: CHF 768 mille) pour les activités de révision (audit) réalisées en 2017.

9.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de KPMG SA se sont montés à CHF 388 mille (exercice précédent: CHF 283 mille) pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit (Audit Related Services) et à CHF 121 mille (exercice précédent: CHF 127 mille) pour d'autres services (Other Services). Les services connexes en matière d'audit englobent la certification de signatures électroniques, des révisions spéciales et des prestations de conseil relatives à la présentation des comptes. Les autres services englobent des conseils fiscaux et des conseils relatifs à des exigences réglementaires. PricewaterhouseCoopers S.p.A. a perçu des honoraires à hauteur de CHF 319 mille (exercice précédent: CHF 112 mille) pour des services supplémentaires destinés à Fastweb.

9.4 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision contrôle l'agrément de l'organe de révision en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat, son indépendance et vérifie la qualité de ses prestations. Il veille au respect du principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable et assume la responsabilité de la vérification et de l'appel à candidature pour un nouveau mandat de révision. Le comité Révision entérine le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il approuve en outre chaque année les honoraires versés pour les prestations de révision du groupe et des sociétés du groupe. Le comité Révision a défini dans un règlement les principes (liste des prestations non autorisées incluse) applicables aux mandats de prestations supplémentaires. Il a par ailleurs établi la valeur-seuil en pour cent des honoraires versés pour ces prestations supplémentaires par rapport aux honoraires de révision. Afin de garantir l'indépendance de l'organe de révision, il incombe au comité Révision (pour les honoraires supérieurs à CHF 300 mille) ou au CFO de la société du groupe locale d'autoriser les mandats de prestations supplémentaires. Le comité Révision requiert du CFO et de l'organe de révision des informations respectivement trimestrielles et annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis par services d'audit, services connexes en matière d'audit et services ne relevant pas de l'audit. L'organe de révision, représenté par le réviseur responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers, ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec le réviseur responsable de l'organe de révision en dehors des séances du comité Révision, et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration. L'organe de révision ainsi que la révision interne étaient présents aux cinq séances du comité Révision en 2017. Ils n'ont pas participé aux séances du Conseil d'administration.

10 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis du public et du marché des capitaux. Chaque trimestre, elle publie des informations financières globales, cohérentes et transparentes, et, chaque année, un rapport de durabilité établi selon la Global Reporting Initiative (GRI) et un rapport de gestion comprenant un rapport annuel, un rapport sur le gouvernement d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels. Les rapports financiers intermédiaires et le rapport de gestion peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, à la rubrique «Investisseurs», ou peuvent être commandés directement auprès de Swisscom. Le rapport de durabilité peut être consulté sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Entreprise».

 Voir sous
www.swisscom.ch/financialreports

 Voir sous
www.swisscom.ch/cr-report2017

En cours d'année, des représentants de Swisscom organisent régulièrement des rencontres avec les investisseurs, présentent les résultats financiers à l'occasion de réunions d'analystes et de roadshows, participent à différentes conférences à l'intention des analystes financiers et des investisseurs et informer en continu les actionnaires sur la marche des affaires par le biais de communiqués de presse.

Les présentations et le communiqué de presse ad hoc de Swisscom sont visibles sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs». Il est possible de s'abonner aux communications ad hoc par voie électronique.

 Voir sous
www.swisscom.ch/adhoc

 Voir sous
www.swisscom.ch/assembleegenerale
Voir rapport
page 173

Le procès-verbal détaillé de l'Assemblée générale du 3 avril 2017 et les procès-verbaux précédents sont publiés sur ce même site.

Les responsables d'Investor Relations peuvent être contactés via Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier. Les données de contact et l'adresse du siège principal figurent dans l'impressum.

11 Calendrier financier

- > Assemblée générale de l'exercice 2017: 4 avril 2018, Forum Fribourg, Granges-Paccot
- > Rapport intermédiaire du 1^{er} trimestre 2 mai 2018
- > Rapport intermédiaire du 2^e trimestre 16 août 2018
- > Rapport intermédiaire du 3^e trimestre 1^{er} novembre 2018
- > Rapport de gestion 2018: février 2019

 Voir sous
www.swisscom.ch/calendrierfinancier

Le calendrier financier détaillé est publié sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs» et actualisé en permanence.

Rapport de rémunération

La rémunération versée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe dépend de la réalisation de bénéfices durables. Elle représente ainsi une incitation à contribuer au succès de l'entreprise sur le long terme et à créer une valeur ajoutée pour les actionnaires.

1 Gouvernance

1.1 Principes généraux

Le rapport de rémunération se réfère aux chiffres 3.5 et 5 de l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange et aux art. 13 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Swisscom respecte les dispositions de l'ORAb et suit également les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise 2014 édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les principes internes de détermination des rémunérations sont définis avant tout dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans le Règlement du comité Rémunération. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

Le rapport de rémunération sera soumis à l'Assemblée générale du 4 avril 2018 pour un vote consultatif.

1.2 Répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les montants globaux maximaux destinés à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant. Les détails de la réglementation ainsi que la procédure suivie en cas de rejet de la proposition par l'Assemblée générale sont précisés aux chiffres 5.7.7 et 5.7.8 des statuts. Le chiffre 7.2.2 des statuts définit également les conditions et le montant complémentaire maximal qui peut être versé à un membre de la Direction du groupe nouvellement nommé au cours d'une période pour laquelle l'Assemblée générale a déjà approuvé l'enveloppe de rémunération. Le Conseil d'administration approuve notamment la politique du personnel et la politique de rémunération appliquées au sein du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe la rémunération du Conseil d'administration et décide de la rémunération du CEO (Chief Executive Officer) ainsi que de la rémunération globale de la Direction du groupe. A cet effet, il doit tenir compte du montant global maximal approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice correspondant.

Le comité Rémunération traite toutes les affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et a la compétence de fixer la rémunération des membres de la Direction du groupe (à l'exception du CEO) dans les limites du montant global approuvé. Le CEO et les autres membres de la Direction du groupe n'ont pas le droit de participer aux séances durant lesquelles leur rémunération est discutée ou décidée. Le comportement des membres du Conseil d'administration à l'égard des conflits d'intérêts est défini au chiffre 2.6 du Règlement d'organisation.

Les compétences décisionnelles sont fixées dans les statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-après présente un aperçu de la répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération.

Objet	Comité Rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montants globaux maximaux de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	V ¹	A ²	G ³
Montant complémentaire destiné à la rémunération des membres de la Direction nouvellement nommés	V	A	G
Principes des plans du résultat et de participation	V	A	G
Politique du personnel et politique de rémunération	V	G ⁴	—
Principes des prestations de prévoyance et cotisations sociales	V	G	—
Concept de rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁴	—
Plans du résultat et de participation du groupe	V	G ⁴	—
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	V	G ⁴	—
Détermination des objectifs pour la part variable liée au résultat	V	G ⁴	—
Rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁵	—
Rémunération du CEO Swisscom SA	V	G ⁵	—
Rémunération globale de la Direction du groupe	V	G ⁵	—
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans le CEO)	G ^{5,6}	—	—

¹ V signifie préparation et proposition au Conseil d'administration.

² A signifie proposition à l'Assemblée générale.

³ G signifie autorisation.

⁴ Dans le cadre des statuts.

⁵ Dans le cadre du montant maximal fixé par l'Assemblée générale.

⁶ Dans le cadre de la rémunération totale fixée par le Conseil d'administration.

1.3 Election, composition et méthode de travail du comité Rémunération

Le comité Rémunération est composé de trois à six membres, qui sont élus chaque année par l'Assemblée générale. Si le nombre de membres devient inférieur à trois, le Conseil d'administration nomme, en son sein, le ou les membres qui manquent pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le Conseil d'administration désigne le président du comité qui, pour le reste, se constitue lui-même. Si l'Assemblée générale élit le président du Conseil d'administration au comité Rémunération, il n'a alors pas de droit de vote. De plus, le président du Conseil d'administration ne participe pas aux réunions lors desquelles sa rémunération est discutée ou décidée. Le CEO, le CPO (Chief Personnel Officer), le responsable Group Strategy & Board Services et le responsable Rewards & HR Analytics assistent aux séances à titre consultatif, mais le CEO et le CPO n'y sont pas admis lorsque les points à l'ordre du jour regardent exclusivement le Conseil d'administration ou les touchent directement. D'autres membres du Conseil d'administration, des membres de l'organe de révision ou des spécialistes peuvent être amenés à prendre part aux séances en disposant d'une voix consultative. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé, qui est remis aux membres du comité et, sur demande, à d'autres membres du Conseil d'administration. Les séances du comité Rémunération ont généralement lieu en février, juin et décembre. Au besoin, des séances supplémentaires peuvent être convoquées. Le président rend compte oralement des activités menées par le comité lors de la séance suivante du Conseil d'administration.

Des informations détaillées figurent au chiffre 6.5 des statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

Les membres du comité Rémunération n'exercent pas de fonction exécutive au sein de Swisscom et n'ont jamais exercé de telle fonction par le passé. De même, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires essentielle ni avec Swisscom SA ni avec le groupe Swisscom. La Confédération suisse et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Voir rapport
page 145

Le tableau ci-après présente la composition du comité, un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	0:50	–	–
Participation:			
Barbara Frei, présidente	3	–	–
Frank Esser	3	–	–
Renzo Simoni ^{1,2}	2	–	–
Theophil Schlatter	3	–	–
Hans Werder ^{2,3}	1	–	–
Hansueli Loosli ⁴	3	–	–

¹ Élu au comité Rémunération le 3 avril 2017.

² Représentant de la Confédération.

³ Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

⁴ Participation sans droit de vote.

2 Rémunération du Conseil d'administration

2.1 Principes

Le concept de rémunération appliquée aux membres du Conseil d'administration doit permettre d'attirer et de retenir des personnalités expérimentées et motivées, disposées à assumer une fonction au sein de cet organe. Il vise en outre à faire concorder les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires. La rémunération, qui tient compte de la responsabilité et des activités exercées par les membres du Conseil d'administration, est conforme à la rémunération attribuée sur le marché pour des fonctions comparables. Les principes relatifs à la rémunération du Conseil d'administration et à l'octroi de titres de participation figurent aux chiffres 6.4 et 8.1 des statuts.

La rémunération se compose d'honoraires liés à la fonction, de jetons de présence ainsi que de prestations de prévoyance et d'éventuelles prestations supplémentaires. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de percevoir une part de leurs honoraires sous forme d'actions et de respecter les exigences relatives à la détention d'un portefeuille minimal d'actions. Ils sont ainsi directement intéressés à l'évolution de la valeur financière de l'action Swisscom. L'adéquation de la rémunération est vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. En décembre 2016, le Conseil d'administration a évalué l'adéquation de la rémunération dans le cadre d'une décision d'appréciation, en s'appuyant sur une étude publiée en 2016 par ethos – Fondation suisse pour un développement durable. Cette étude présente la rémunération pour 2015 des instances dirigeantes des 204 plus grandes sociétés cotées en Suisse et comprises dans le Swiss Performance Index. Aucun conseiller externe n'a été consulté concernant la définition de la rémunération. Le Conseil d'administration a décidé de laisser inchangée la rémunération pour l'exercice 2017.

2.2 Eléments de la rémunération

Honoraires des membres du Conseil d'administration

Les honoraires des membres du Conseil d'administration se composent d'honoraires de base et de suppléments de fonction visant à rétribuer les fonctions exercées. Les honoraires de base s'élèvent désormais, pour tous les membres du Conseil d'administration, à CHF 110 000 nets par an sans les cotisations versées par les employés aux assurances sociales.

Les suppléments de fonction se montent, par an, à CHF 255 000 nets pour le président, à CHF 20 000 nets chacun pour le vice-président et les présidents des comités Finances et Rémunération, à CHF 50 000 nets pour le président du comité Révision et à CHF 40 000 nets pour le représentant de la Confédération. Les membres des comités permanents perçoivent en outre chacun CHF 10 000 nets par an. Aucun supplément de fonction n'est versé aux membres des comités ad hoc.

Dans le cadre du «Management Incentive Plan», les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions de 25% de leurs honoraires, Swisscom relevant de 50% le montant à investir en actions. La rémunération (hors jetons de présence, prestations de prévoyance et prestations supplémentaires) est donc

Voir sous
www.swisscom.ch/principes

perçue pour deux tiers en espèces et pour un tiers en actions. Le montant de l'obligation de souscrire des actions peut varier pour les membres qui font leur entrée, partent, reprennent ou remettent leur fonction au cours de l'exercice. Les actions sont remises à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont assorties d'une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de départ de l'entreprise durant une période de blocage. Les actions, remises en avril de l'exercice pour l'exercice sous revue, sont calculées à leur valeur de marché le jour de l'attribution. La rémunération en actions attribuée est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. En avril 2017, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 493 actions (exercice précédent: 1 308 actions) présentant une valeur fiscale de CHF 387 (exercice précédent: CHF 439) et une valeur de marché de CHF 461 (exercice précédent: CHF 522.50) chacune.

Jetons de présence

Des jetons de présence sont versés à hauteur de CHF 1 100 nets par journée complète et de CHF 650 par demi-journée.

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Swisscom prend à sa charge les cotisations aux assurances sociales (AS) – à l'assurance vieillesse et survivants ainsi qu'à l'assurance chômage notamment – pour les membres du Conseil d'administration. Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration comprennent les cotisations de l'employé aux assurances sociales. Les cotisations de l'employeur sont indiquées séparément et figurent également dans le total des indemnités. Pour la publication des prestations de service et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Aucune prestation de service ni prestation en nature notable n'est accordée. Les dépenses sont remboursées selon les frais effectifs. Par conséquent, ni les prestations de service et les prestations en nature, ni les frais ne sont mentionnés dans la rémunération présentée.

2.3 Rémunération globale

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des indemnités versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2017 et 2016, réparties par composantes. La rémunération globale inférieure en 2017 s'explique par la composition modifiée des comités, ainsi que par un nombre plus élevé de séances.

2017, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction				Total 2017
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	
Hansueli Loosli	315	186	28	29	558
Roland Abt	96	57	21	10	184
Valérie Berset Bircher	96	57	22	10	185
Alain Carrupt	96	57	18	10	181
Frank Esser	120	71	21	12	224
Barbara Frei	112	66	16	11	205
Catherine Mühlmann	96	57	18	10	181
Theophil Schlatter	158	93	21	12	284
Renzo Simoni ¹	90	78	15	10	193
Hans Werder ²	45	3	5	2	55
Rémunération du Conseil d'administration	1 224	725	185	116	2 250

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

2016, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction				Total 2016
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	
Hansueli Loosli	315	186	27	29	557
Roland Abt ¹	59	49	11	7	126
Valérie Berset Bircher ¹	64	53	16	8	141
Alain Carrupt ¹	64	53	14	8	139
Frank Esser ⁴	112	70	19	11	212
Barbara Frei	112	66	17	11	206
Hugo Gerber ^{2, 3}	34	4	6	3	47
Michel Gobet ³	32	4	5	2	43
Torsten Kreindl ^{3, 4}	40	5	5	3	53
Catherine Mühlmann	96	57	16	10	179
Theophil Schlatter	158	93	21	12	284
Hans Werder	134	80	23	11	248
Rémunération du Conseil d'administration⁴	1 220	720	180	115	2 235

¹ Élu au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

² Les Honoraires (jetons de présence inclus) jusqu'au 6 avril 2016 de CHF 2 500 verés en tant que rémunération en espèces pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG est inclus.

³ Fin de mandat au Conseil d'administration le 6 avril 2016.

⁴ La rémunération pour 2016 a été adaptée par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les indemnités pour les cotisations étrangères aux assurances sociales.

La rémunération globale versée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 2,5 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2016.

2.4 Détenzione d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres du Conseil d'administration ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions équivalant au montant des honoraires annuels (honoraires de base plus suppléments de fonction). Les administrateurs disposent d'un délai de quatre ans pour le constituer. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leurs honoraires et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, en raison d'une baisse du cours de l'action, le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa convenance, admettre des exceptions.

2.5 Participations (détention d'actions) des membres du Conseil d'administration

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres du Conseil d'administration et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Hansueli Loosli	2 733	2 350
Roland Abt	205	88
Valérie Berset Bircher	213	96
Alain Carrupt	213	96
Frank Esser	478	332
Barbara Frei	784	648
Catherine Mühlmann	1 443	1 326
Theophil Schlatter	1 419	1 225
Renzo Simoni ¹	160	—
Hans Werder ²	—	1 128
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 648	7 289

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

3 Rémunération versée à la Direction du groupe

3.1 Principes

La politique de rémunération que Swisscom applique à l'égard de la Direction du groupe vise à attirer et à retenir à long terme des cadres et spécialistes motivés et hautement qualifiés et à les inciter à prendre une part active à l'augmentation durable de la valeur de l'entreprise. Définie de manière systématique, transparente et durable, elle repose sur les principes suivants:

- › La rémunération globale est compétitive et en adéquation tant avec le marché qu'avec la structure salariale interne.
- › La rémunération dépend de la prestation et du résultat de Swisscom ainsi que de la contribution au résultat de chaque membre de la Direction dans son propre domaine de responsabilité.
- › La participation directe à l'évolution de la valeur de Swisscom a pour effet de lier les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires.

La rémunération des membres de la Direction du groupe comprend un dosage équilibré d'éléments fixes et variables. La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations supplémentaires (en premier lieu, un véhicule de fonction) et les prestations de prévoyance. La rémunération variable se compose d'une part liée au résultat en espèces et en actions.

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions. Cette exigence vise à les intéresser directement à l'évolution à moyen terme de la valeur de l'action Swisscom et rapproche leurs intérêts de ceux des actionnaires. Pour faciliter la constitution du portefeuille minimal d'actions, les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de percevoir sous forme d'actions jusqu'à 50% de la part variable liée au résultat.

Les principes relatifs à la rémunération liée au résultat et aux plans de résultat et participation de la Direction du groupe sont définis au chiffre 8.1 des statuts.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

	Rémunération	Patrimoine
Instruments	Rémunération fixe Salaire de base Prévoyance Prestations supplémentaires	Rémunération variable Part liée au résultat en espèces et en actions
Facteurs d'influence	Fonction, expérience et qualification marché	Réalisation des objectifs de performance annuels
Finalité	Acquisition, attachement et fidélisation des collaborateurs	Accent mis sur les objectifs annuels et le résultat de l'entreprise sur le long terme

La détermination de la rémunération fait l'objet d'une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction, du rapport à l'échelle interne des salaires et de la prestation individuelle.

Pour évaluer la valeur de marché, Swisscom se fonde sur des comparaisons de marché transsectorielles avec des entreprises suisses ainsi que sur des comparaisons sectorielles internationales. Ces deux formes de comparaison permettent de représenter au mieux le marché du travail pertinent pour Swisscom en termes de postes d'encadrement. Au cours de l'exercice sous revue, Swisscom a pris en considération deux études comparatives réalisées par Towers Watson, une société de conseil reconnue. La comparaison avec le marché suisse englobe des grandes entreprises domiciliées en Suisse opérant dans différents secteurs, à l'exception toutefois du secteur financier et pharmaceutique. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires médian de CHF 4,7 mrd et emploient en moyenne 13 000 collaborateurs. La comparaison sectorielle englobe des entreprises de télécommunication de onze pays d'Europe occidentale générant un chiffre d'affaires médian de CHF 8,9 mrd et employant en moyenne 18 800 collaborateurs. Lors de l'analyse de ces deux études comparatives, il est tenu compte de la comparabilité de la responsabilité en termes de chiffre d'affaires, d'effectif du personnel et de dimension internationale.

En règle générale, le comité Rémunération vérifie la rémunération individuelle de chaque membre de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. Lors de l'exercice sous revue, en tenant compte des benchmarks, le Conseil d'administration a adapté le salaire de deux membres de la Direction du groupe, afin de prendre en compte de manière appropriée leur prestation et de garantir une rémunération conforme au marché.

3.2 Eléments de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base rémunère chaque membre de la Direction du groupe au regard de sa fonction, de ses prestations et de ses qualifications. Il est fixé par une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction et du rapport avec l'échelle des salaires attribués aux fonctions dirigeantes les plus élevées du groupe. Le salaire de base est versé en espèces.

Part variable liée au résultat

Les membres de la Direction du groupe ont droit à une part variable liée au résultat qui atteint, en cas de réalisation des objectifs, 70% du salaire de base (part cible liée au résultat). Le montant de la part liée au résultat versée dépend du degré de réalisation des objectifs; il est défini par le comité Rémunération sur la base de l'évaluation des objectifs effectuée par le CEO. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat versée atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat et la part maximale liée au résultat est limitée à 91% du salaire de base. Ainsi, la part liée au résultat ne dépasse jamais un salaire annuel de base, même si l'on considère la valeur de marché de la part versée en actions.

Objectifs pour la part variable liée au résultat

En décembre de chaque année, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Rémunération, les objectifs déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice suivant. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue sont restés globalement inchangés afin d'assurer la poursuite de la stratégie d'entreprise. Les valeurs cibles reposent sur les valeurs de planification 2017 du groupe.

Tous les membres de la Direction du groupe sont évalués à l'aune des objectifs relatifs aux niveaux «groupe», «clients» et «secteurs». Les objectifs du groupe se composent d'objectifs financiers. Les objectifs clientèle sont mesurés au moyen du Net Promoter Score – un indicateur reconnu qui s'applique à la fidélité de la clientèle – compte tenu du groupe de clientèle dont le membre de la Direction a la charge. Des informations complémentaires sur la satisfaction de la clientèle figurent dans le rapport annuel.

 Voir rapport
page 34

Les objectifs sectoriels sont fixés selon la fonction de chaque membre de la Direction du groupe, et se répartissent en objectifs financiers et non financiers. Les objectifs financiers de la filiale italienne Fastweb S.p.A. (Fastweb) de l'exercice précédent en font partie. Ils servent à mesurer la performance des membres de la Direction que Swisscom a délégués au sein du Conseil d'administration de Fastweb. La structure des objectifs s'aligne ainsi sur les thèmes stratégiques de Swisscom: d'une part, le renforcement de l'activité principale en Suisse fondé sur la meilleure infrastructure, les meilleures expériences client et la concrétisation de nouvelles opportunités de croissance et, d'autre part, la poursuite du développement de Fastweb en Italie.

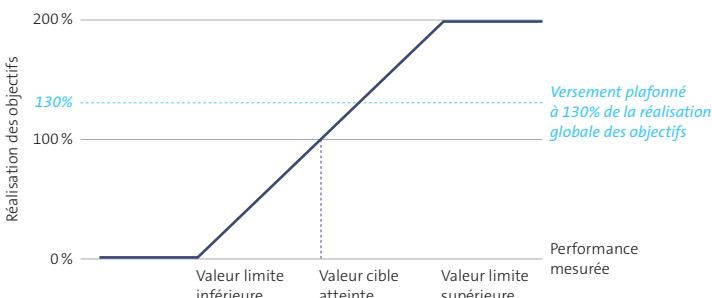
Le tableau ci-après présente la structure des objectifs en vigueur durant l'exercice pour le CEO et pour les autres membres de la Direction du groupe, avec les trois niveaux d'objectifs, les objectifs à proprement parler et leur pondération.

Niveaux d'objectifs	Objectifs	Pondération objectifs CEO	Pondération objectifs autres membres de la Direction du groupe
Groupe	Chiffre d'affaires net	18%	12–18%
	Marge EBITDA	18%	12–18%
	Operating free cash flow	24%	16–24%
Clientèle	Net Promoter Score	20%	20%
Secteurs	Objectifs spécifiques par division	20%	20–40%
Total		100%	100%

Réalisation des objectifs

Le comité Rémunération vérifie la réalisation des objectifs l'année suivante, une fois que les comptes annuels consolidés sont disponibles. Il détermine la réalisation des objectifs à l'aide d'une échelle définie pour chaque objectif, qui met en évidence le dépassement des valeurs cibles ou leur non-atteinte. La réalisation d'un objectif se situe dans une fourchette allant de 0% (en cas de non-atteinte de la valeur limite inférieure) à 200% (en cas de dépassement de la valeur limite supérieure).

Echelle de détermination de la réalisation des objectifs définie pour chaque valeur cible



Le versement de la part variable liée au résultat s'effectue en fonction de la réalisation des objectifs individuels et, en cas de réalisation globale des objectifs (réalisation pondérée de tous les objectifs individuels), est plafonné à 130%.

La réalisation globale des objectifs déterminante pour le versement de la part liée au résultat est calculée sur la base de la pondération des différents objectifs. Le montant versé atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat. Lorsqu'il établit le degré de réalisation des objectifs, le comité Rémunération peut également se fier à sa propre appréciation pour évaluer la prestation effective du management et prendre en considération des facteurs particuliers comme, par exemple, la fluctuation des cours de change. Sur la base de la réalisation globale des objectifs, le comité Rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, le montant de la part liée au résultat à verser à la Direction du groupe et au CEO.

Au cours de l'exercice sous revue, les objectifs financiers du groupe ont été dépassés dans l'ensemble. Les objectifs clientèle n'ont pas été entièrement atteints. Les autres objectifs des segments se sont vu réaliser pour la plupart. La part liée au résultat versée au CEO s'élève à 105% et celle versée aux autres membres de la Direction du groupe se situe entre 102% et 106% de la part cible liée au résultat.

Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est versée en avril de l'année suivante, à hauteur de 25% en actions Swisscom, dans le cadre du «Management Incentive Plan». Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50% au maximum. La part restante liée au résultat est versée en espèces. En cas de départ de la Direction du groupe en cours d'année, la part liée au résultat pour l'exercice en cours est généralement versée intégralement en espèces. La part versée en actions doit être communiquée avant la fin de l'exercice, au plus tard en novembre après la publication des résultats du troisième trimestre. En 2017, trois membres de la Direction ont opté pour une part plus élevée en actions. Les actions sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont assorties d'une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de résiliation des rapports de travail durant une période de blocage. La rémunération en actions attribuée pour l'exercice sous revue est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. La valeur de marché est calculée le jour de l'attribution, qui aura lieu en avril 2018 pour l'exercice sous revue.

En avril 2017, les membres de la Direction du groupe en place l'année précédente ont reçu, pour l'exercice 2016, au total 2 121 actions (2015: 1 841) présentant une valeur fiscale de CHF 387 (exercice précédent: CHF 439) et une valeur de marché de CHF 461 (exercice précédent: CHF 522.50) chacune.

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe sont assurés auprès de l'institution de prévoyance comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès, à l'instar de tous les collaborateurs y ayant droit en Suisse (voir le règlement sur www.pk-complan.ch). Les prestations de prévoyance citées (charges qui justifient ou étendent les droits aux prestations de prévoyance) englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance. Elles comprennent en outre les coûts pro rata temporis de la rente AVS transitoire versée par comPlan en cas de retraite anticipée et la prime d'assurance supplémentaire pour risque de décès conclue pour les cadres de Swisscom en Suisse. Des informations complémentaires figurent dans la note 4.3 jointe aux comptes consolidés.

Concernant la publication des prestations de service, des prestations en nature et des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Les membres de la Direction du groupe ont droit à un véhicule de fonction; les prestations de service et les prestations en nature indiquées incluent une participation pour l'utilisation privée de ce véhicule. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

 Voir rapport
pages 132–137

3.3 Rémunération globale

Le tableau ci-après présente la rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2016 et 2017, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Au cours de l'exercice sous revue, la part variable liée au résultat (total CHF 2 867 mille) a atteint 76,7% du salaire de base (total CHF 3 736 mille). Le total des indemnités versées au membre de la Direction du groupe percevant la rémunération la plus élevée (CEO, Urs Schaeppi) a augmenté de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la rémunération globale versée à la Direction du groupe comme au CEO s'explique essentiellement par la part plus élevée de la rémunération variable.

	Total Direction du groupe 2017	Total Direction du groupe 2016	Dont Urs Schaeppi 2017	Dont Urs Schaeppi 2016
En milliers CHF				
Salaire de base fixe en espèces	3 736	3 782	882	882
Part variable liée au résultat en espèces	1 966	1 604	486	284
Part variable liée au résultat en actions ¹	901	975	193	338
Prestations de service et prestations en nature	92	84	21	14
Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ²	591	541	145	126
Prestations de prévoyance ³	847	1 064	141	189
Rémunération globale	8 133	8 050	1 868	1 833
Rénumération après le départ de la Direction du groupe ⁴	629	—	—	—
Total des rémunérations des membres de la Direction du groupe, y compris des prestations accordées après le départ de la Direction du groupe	8 762	8 050	1 868	1 833

¹ Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

² Les cotisations de l'employeur versées au titre des assurances sociales (AVS, AI, APG et CAF, y compris les frais administratifs, ainsi que l'assurance IJM et l'assurance accidents) sont incluses dans la rémunération globale.

³ Le montant 2016 comprend la quote-part revenant au membres de la Direction d'une cotisation spéciale versée à titre unique à l'institution de prévoyance afin de compenser la baisse des rentes induite par la réduction du taux de conversion.

⁴ Rémunérations versées à un membre de la Direction du groupe ayant quitté cette dernière durant l'exercice et en respectant le délai de résiliation, afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

La rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe au titre de l'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 9,7 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2016.

3.4 Détenzione d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions Swisscom. Ce portefeuille doit être équivalent à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres de la Direction du groupe. Pour constituer le portefeuille prescrit, les membres de la Direction du groupe disposent d'un délai de quatre ans. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leur rémunération et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, suite à une adaptation de salaire ou à une baisse du cours de l'action, le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

3.5 Participations (détention d'actions) des membres de la Direction du groupe

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres de la Direction du groupe et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Urs Schaeppi (CEO)	3 964	3 229
Mario Rossi	1 236	1 027
Hans C. Werner	1 068	897
Marc Werner	750	382
Urs Lehner ¹	115	—
Christian Petit ²	—	1 337
Heinz Herren	1 586	1 333
Dirk Wierzbitzki	234	64
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 953	8 269

¹ Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

² Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

3.6 Contrats de travail

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe peuvent être résiliés moyennant un délai de douze mois. Mis à part le salaire devant être versé pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due. Les contrats de travail prévoient que Swisscom peut renoncer au versement d'indemnités promises – ou exiger la restitution d'indemnités versées – contraires aux dispositions légales et réglementaires. Ils ne comportent pas de clause de prohibition de concurrence ni de clause de prise de contrôle.

4 Autres rémunérations

93

4.1 Indemnités pour activités supplémentaires

Swisscom peut attribuer des rémunérations aux membres du Conseil d'administration pour des activités menées dans des sociétés du groupe et pour des activités exercées sur ordre de Swisscom (chiffre 6.4 des statuts). Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération de ce type n'a été versée à des membres du Conseil d'administration. Les membres de la Direction du groupe n'ont pas droit à des rémunérations supplémentaires pour l'exercice de mandats d'administrateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom.

4.2 Rémunérations versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe et à des parties liées

Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération en rapport avec des activités passées au sein des organes de la société ou non conformes aux pratiques du marché n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe. De même, Swisscom n'a accordé aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché à des parties liées aux membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

4.3 Octroi de prêts et de crédits

Swisscom SA ne dispose d'aucune base statutaire concernant l'octroi de prêts, de crédits et de prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. En 2017, Swisscom n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucun avance, ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou à des parties qui leur sont liées, ni à des membres, anciens ou actuels, de la Direction du groupe ou à des parties qui leur sont liées. Il n'existe en outre aucune créance de ce genre en suspens.



Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. L'audit s'est ainsi limité aux indications visées aux art. 14 à 15 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux chiffres 2.3, 2.5, 3.3, 3.5 et 4.1 en 4.3 des pages 83 à 93 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

94
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, le 6 février 2018

Comptes annuels

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat global consolidé	96
Etat consolidé de la situation financière	97
Tableau des flux de trésorerie consolidé	98
Etat consolidé de la variation des capitaux propres	99

Notes aux comptes annuels consolidés

A propos de ce rapport	100
1 Performance opérationnelle	
1.1 Informations sectorielles	102
1.2 Charges d'exploitation	107
2 Gestion de capitaux et du risque financier	
2.1 Gestion de capitaux et capitaux propres	108
2.2 Passifs financiers	110
2.3 Location simple	114
2.4 Résultat financier	114
2.5 Gestion des risques financiers	115
3 Actifs et passifs opérationnels	
3.1 Actif circulant net opérationnel	121
3.2 Immobilisations corporelles	123
3.3 Goodwill	125
3.4 Immobilisations incorporelles	127
3.5 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	128
4 Collaborateurs	
4.1 Effectifs et charges de personnel	131
4.2 Rémunérations des principaux dirigeants	132
4.3 Régimes à prestations définies	132
5 Périmètre de consolidation	
5.1 Structure du groupe	138
5.2 Principales modifications du périmètre de consolidation	138
5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	139
5.4 Sociétés du groupe	140
6 Autres informations	
6.1 Impôts sur le résultat	142
6.2 Parties liées	145
6.3 Autres principes comptables	146
Rapport de l'organe de révision	148

Comptes annuels de Swisscom SA

Compte de résultat	155
Bilan	156
Annexe aux comptes annuels	157
Proposition concernant l'emploi du bénéfice	161
Rapport de l'organe de révision	162

Compte de résultat global consolidé

En mio. CHF, sauf indications par action

	Notes	2017	2016
Compte de profits et pertes			
Chiffre d'affaires net	1.1	11 662	11 643
Charges directes	1.2	(2 666)	(2 759)
Charges de personnel	1.2, 4.1	(3 002)	(2 947)
Autres charges d'exploitation	1.2	(2 207)	(2 112)
Propres prestations activées et autres produits	1.2	508	468
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		4 295	4 293
Amortissements et dépréciations	3.2–3.4	(2 164)	(2 145)
Résultat opérationnel		2 131	2 148
Produits financiers	2.4	44	80
Charges financières	2.4	(204)	(235)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	(11)	(3)
Résultat avant impôts sur le résultat		1 960	1 990
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	(392)	(386)
Bénéfice net		1 568	1 604
Autres éléments du résultat global			
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	2.1	679	924
Autres éléments du résultat global de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2.1, 5.3	—	(5)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes		679	919
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	2.1	143	(99)
Variation d'actifs financiers disponibles à la vente	2.1	(5)	4
Variation couvertures de flux de trésorerie	2.1	(5)	9
Autres éléments du résultat global de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2.1	2	(2)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes		135	(88)
Autres éléments du résultat global		814	831
Résultat global			
Bénéfice net		1 568	1 604
Autres éléments du résultat global		814	831
Résultat global		2 382	2 435
Parts au bénéfice net et résultat global			
Actionnaires de Swisscom SA		1 570	1 604
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	—
Bénéfice net		1 568	1 604
Actionnaires de Swisscom SA		2 384	2 435
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	—
Résultat global		2 382	2 435
Bénéfice par action			
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	2.1	30,31	30,97

Etat consolidé de la situation financière

En mio. CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
Liquidités		525	329
Créances clients	3.1	2 389	2 425
Autres actifs opérationnels	3.1	729	680
Autres actifs financiers		78	177
Actifs d'impôt exigible	6.1	10	18
Total des actifs courants		3 731	3 629
Immobilisations corporelles	3.2	10 697	10 177
Goodwill	3.3	5 186	5 156
Immobilisations incorporelles	3.4	1 758	1 756
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	152	193
Autres actifs financiers		337	262
Actifs d'impôt différé	6.1	197	281
Total des actifs non courants		18 327	17 825
Total des actifs		22 058	21 454
Passifs et capitaux propres			
Passifs financiers	2.2	1 834	1 125
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.1	1 753	1 597
Provisions	3.5	177	182
Autres dettes opérationnelles	3.1	1 165	1 123
Passifs d'impôt exigible	6.1	213	125
Total des passifs courants		5 142	4 152
Passifs financiers	2.2	6 452	7 371
Engagements de prévoyance professionnelle	4.3	1 048	1 850
Provisions	3.5	900	780
Bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.2	146	158
Passifs d'impôt différé	6.1	725	621
Total des passifs non courants		9 271	10 780
Total des passifs		14 413	14 932
Capital-actions		52	52
Réserves légales		136	136
Bénéfices reportés	2.1	9 155	8 148
Différences de change	2.1	(1 689)	(1 834)
Autres réserves	2.1	2	12
Capital propre des actionnaires de Swisscom SA		7 656	6 514
Intérêts minoritaires		(11)	8
Total des capitaux propres		7 645	6 522
Total des passifs et des capitaux propres		22 058	21 454

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En mio. CHF	Notes	2017	2016
Bénéfice net		1 568	1 604
Charge d'impôt sur le résultat	6.1	392	386
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.3	11	3
Produits financiers	2.4	(44)	(80)
Charges financières	2.4	204	235
Amortissements et dépréciations	3.2–3.4	2 164	2 145
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1.2	(24)	(20)
Pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles		2	9
Charges pour paiements fondés sur des actions		2	3
Variation provisions	3.5	51	(141)
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	4.3	36	68
Variation des actifs et passifs opérationnels	3.1	165	(17)
Variation du bénéfice différé résultant de la cession-bail d'immeubles	2.2	(12)	(5)
Paiements d'intérêts perçus		26	27
Paiements de dividendes perçus	5.3	20	17
Paiements d'intérêts	2.2	(181)	(184)
Paiements d'impôts sur le résultat	6.1	(289)	(328)
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 091	3 722
Acquisition d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	3.2, 3.4	(2 378)	(2 416)
Vente immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles		30	27
Acquisition de filiales moins liquidités acquises	5.2	(63)	(38)
Dépense liée aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2	(20)	(3)
Vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5.2	76	88
Dépenses pour autres actifs financiers		(58)	(196)
Recettes provenant d'autres actifs financiers		158	92
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 255)	(2 446)
Constitution de passifs financiers	2.2	757	898
Remboursement de passifs financiers	2.2	(1 158)	(999)
Dividendes versés aux actionnaires de Swisscom SA	2.1	(1 140)	(1 140)
Versements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle		(8)	(8)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	5.2	(99)	(4)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		(9)	(16)
Sorties de trésorerie provenant des activités de financement		(1 657)	(1 269)
Entrées nettes de trésorerie		179	7
Liquidités au 1 ^{er} janvier		329	324
Conversion de monnaies étrangères sur trésorerie		17	(2)
Liquidités au 31 décembre		525	329

Etat consolidé de la variation des capitaux propres

En mio. CHF	Capital-actions	Réserves légales	Bénéfices reportés	Déficiences de change	Autres réserves	Actionnaires Swisscom	Participations propres ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	52	136	6 783	(1 733)	(1)	5 237	5	5 242
Bénéfice net	–	–	1 604	–	–	1 604	–	1 604
Autres éléments du résultat global	–	–	919	(101)	13	831	–	831
Résultat global	–	–	2 523	(101)	13	2 435	–	2 435
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Actions propres	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(17)	–	–	(17)	11	(6)
Solde au 31 décembre 2016	52	136	8 148	(1 834)	12	6 514	8	6 522
Bénéfice net	–	–	1 570	–	–	1 570	(2)	1 568
Autres éléments du résultat global	–	–	679	145	(10)	814	–	814
Résultat global	–	–	2 249	145	(10)	2 384	(2)	2 382
Dividendes versés	–	–	(1 140)	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(102)	–	–	(102)	(9)	(111)
Solde au 31 décembre 2017	52	136	9 155	(1 689)	2	7 656	(11)	7 645

Notes aux comptes annuels consolidés

Le présent rapport financier est une traduction de la version originale rédigée en allemand. En cas d'incohérences, la version allemande fait foi.

A propos de ce rapport

Le contenu et la structure des comptes consolidés 2017 de Swisscom ont été profondément remaniés par rapport à l'année précédente, afin de présenter aux destinataires du rapport financier les informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats avec une plus grande clarté et une meilleure pertinence décisionnelle. Ces adaptations portent sur les aspects suivants:

- › Adaptation de la structure des notes.
- › Elimination d'informations non pertinentes et non significatives.
- › Réduction de la complexité dans la présentation par des mises en évidence et des tableaux.

Les adaptations suivantes ont en outre été apportées afin d'améliorer la présentation des comptes consolidés:

- › Les achats de biens et services sont désormais désignés comme charges directes. Dans les charges directes, les commissions versées aux revendeurs sont désormais présentées dans les coûts marginaux d'obtention de contrats. En outre, les frais d'utilisation de réseaux d'autres prestataires à l'étranger sont désormais présentés dans les frais de communications des filiales étrangères. Jusqu'à présent, les commissions versées aux revendeurs et les frais d'utilisation étaient présentés dans les autres charges d'exploitation.
- › Toutes les régularisations concernant des chiffres d'affaires et des coûts qui sont utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal sont désormais présentées comme courantes dans l'état de la situation financière.
- › Dans le tableau des flux de trésorerie, les paiements de dividendes perçus ainsi que les paiements d'intérêts payés et perçus sont désormais présentés dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

100

Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés comme suit:

En mio. CHF	Rapporté	Ajustement	Ajusté
Compte de profits et pertes			
Charges directes	(2 323)	(436)	(2 759)
Autres charges d'exploitation	(2 548)	436	(2 112)
Bilan			
Actifs courants	3 535	94	3 629
Actifs non courants	17 919	(94)	17 825
Passifs courants	(3 978)	(174)	(4 152)
Passifs non courants	(10 954)	174	(10 780)
Flux de trésorerie			
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 862	(140)	3 722
Sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 402)	(44)	(2 446)
Sorties de trésorerie provenant des activités de financement	(1 453)	184	(1 269)

Informations générales

Le groupe Swisscom (ci-après «Swisscom»), qui offre des services de télécommunication, exerce ses activités principalement en Suisse et en Italie. Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 comprennent ceux de Swisscom SA en tant que maison mère et ceux de ses filiales. Société anonyme de droit public soumise au droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (canton de Berne, Suisse). Son adresse exacte est: Swisscom SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen. Swisscom est cotée à la SIX Swiss Exchange. Le nombre d'actions émises, soit 51 801 943 unités, est resté identique par rapport à l'exercice précédent. Les actions ont une valeur nominale de CHF 1 et sont entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix. L'actionnaire majoritaire de Swisscom SA est, comme pour l'exercice précédent, la Confédération suisse (Confédération). Conformément à la loi en vigueur, la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix. Le Conseil d'administration de Swisscom a autorisé la publication des présents comptes annuels consolidés le 6 février 2018. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels consolidés sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 4 avril 2018.

Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés de Swisscom ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) ainsi que dans le respect des dispositions du droit suisse. La période est de douze mois. Les comptes consolidés sont présentés en francs suisses (CHF), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle de Swisscom SA. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en mio. de CHF. La base d'évaluation est le coût historique, à moins qu'une norme ou une interprétation ne prescrive une autre base d'évaluation pour un élément des états financiers. Dans ce cas, cela est explicitement mentionné dans les principes comptables. Les principales règles comptables qui sont pertinentes pour la compréhension des comptes consolidés sont mentionnées dans les explications spécifiques figurant dans les notes.

Incertitudes importantes relatives aux estimations et décisions d'appréciation dans le cadre de l'application de règles comptables

L'établissement des états financiers consolidés repose sur des hypothèses et des estimations pour lesquelles les règles comptables accordent un certain degré d'appréciation à la Direction. Cela concerne les postes suivants:

Description	Autres informations	101
Durée d'utilité des immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	Note 3.2 et 3.4	
Maintien de la valeur du goodwill	Note 3.3	
Provisions pour démantèlement et de remise en état	Note 3.5	
Provisions pour procédures réglementaires et concurrentielles	Note 3.5	
Engagements de prévoyance professionnelle	Note 4.3	

Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées devant être appliquées pour la première fois dans l'exercice sous revue

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Swisscom applique les amendements suivants apportés aux normes internationales d'information financière IFRS et interprétations, qui n'ont cependant aucune influence significative sur le résultat ou la situation financière du groupe:

Norme	Nom
Amendements apportés à IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendements apportés à IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour pertes non réalisées

D'autres informations sur des amendements apportés aux IFRS devant être appliqués à partir de l'exercice 2018 ou ultérieurement sont mentionnées dans la note 6.3.

1 Performance opérationnelle

Cette partie contient des explications sur la performance opérationnelle de Swisscom durant l'exercice sous revue. La répartition par secteurs opérationnels correspond au système de reporting interne utilisé pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources ainsi qu'à la structure de direction de Swisscom.

1.1 Informations sectorielles

Informations générales

Swisscom a accentué l'orientation de son organisation vers la numérisation, afin de renforcer les secteurs proches de la clientèle et sa force de frappe sur le marché des TIC. En outre, Swisscom souhaite ainsi renforcer l'expérience client «d'un seul tenant», simplifier des procédures et accroître l'efficacité de manière à dégager de nouveaux espaces pour l'innovation. Suite à ces changements organisationnels, le secteur Petites et moyennes entreprises (PME) de Swisscom Suisse a été réparti dans différents domaines. Ainsi, dans les informations sectorielles, le service de télécommunication pour PME est désormais présenté dans le secteur Clients privés. Swisscom Directories (localsearch) a été transféré dans le nouveau secteur Digital Business, qui est présenté sous Autres secteurs opérationnels. En outre, toutes les fonctions Field Service de Swisscom Suisse sont désormais présentées dans le secteur Clients privés. De plus, la gestion de flotte a été transférée du domaine Participations (Autres secteurs opérationnels) au secteur IT, Network & Infrastructure, et le domaine de la santé a été transféré dans le secteur Enterprise Customers. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence. Les informations sectorielles sont désormais réparties comme suit:



Secteur	Activité
Clients privés	Le secteur «Clients privés» englobe les taxes d'abonnement pour les services à haut débit et les services de télévision, les abonnements de communication fixe et mobile ainsi que le trafic voix et données national et international de la clientèle privée et de la clientèle des petites et moyennes entreprises. Le secteur comprend en outre la vente de terminaux.
Enterprise Customers	Le secteur «Enterprise Customers» se charge de la fourniture de solutions de communication globales aux grandes entreprises. Son offre couvre l'intégralité de la palette dans le domaine de l'infrastructure TIC, du produit individuel à la solution globale.
Wholesale	Ce secteur comprend l'utilisation des réseaux de communication fixe et mobile de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunication ainsi que l'utilisation de réseaux de tiers par Swisscom. «Wholesale» englobe également l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau de communication mobile de Swisscom ainsi que les services à haut débit et les produits réglementés dans le cadre de l'ouverture du «dernier kilomètre» aux autres opérateurs de télécommunication.
IT, Network & Infrastructure	Le secteur «IT, Network & Infrastructure» est responsable de la planification, de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure de réseau de Swisscom, ainsi que de tous les systèmes informatiques. Il assure le développement et la production de prestations standardisées pour l'informatique et les réseaux, destinées à l'ensemble en Suisse. «IT, Network & Infrastructure» englobe également les fonctions de support «Finances», «Ressources humaines» et «Stratégie» de Swisscom Suisse ainsi que la gestion des immeubles et des véhicules en Suisse.
Fastweb	Fastweb est l'un des plus importants prestataires de services à haut débit en Italie. Son portefeuille de produits englobe les services voix, données, haut débit et télévision ainsi que la Video on Demand pour les clients privés et commerciaux. Fastweb propose en outre des services de communication mobile, sur la base d'un contrat MVNO (en tant qu'exploitant de réseaux virtuels). Cette gamme est complétée par des services réseaux complets et des solutions spécifiques aux clients.
Autres secteurs opérationnels	Les autres secteurs opérationnels comprennent principalement les secteurs «Digital Business» et «Participations». «Digital Business» comprend principalement Swisscom Directories SA (localsearch), dont les activités sont liées aux annuaires en ligne et aux annuaires téléphoniques. Le secteur Participations se compose pour l'essentiel des filiales Billag SA, cablex SA et Swisscom Broadcast SA. Billag SA assure l'encaissement des redevances de réception radio et télévision sur mandat de la Confédération. La société cablex SA opère dans le domaine de la construction et de l'entretien de réseaux filaires et non filaires en Suisse. La plus grande partie de son activité est dévolue aux télécommunications. Swisscom Broadcast SA est le principal fournisseur de services de radiodiffusion et de plateformes en Suisse pour les clients du secteur des médias et de la radiocommunication sécurisée.

La présentation se décompose en secteurs «Clients privés», «Enterprise Customers», «Wholesale» et «IT, Network & Infrastructure» – regroupés sous Swisscom Suisse – ainsi que «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels». En outre, «Group Headquarters», qui contient des coûts non attribués, est présenté séparément.

«Group Headquarters» ne facture pas de commissions de gestion pour la conduite financière et le secteur «IT, Network & Infrastructure» ne facture pas de frais de réseau à d'autres secteurs. Les autres prestations entre les secteurs sont facturées aux prix du marché. Les charges sectorielles comprennent les charges directes et indirectes, qui englobent les charges de personnel, les autres charges d'exploitation diminuées des propres prestations activées et les autres produits. Les charges de prévoyance incluent les cotisations ordinaires de l'employeur. La différence entre les cotisations ordinaires de l'employeur et les charges de prévoyance selon IAS 19 est indiquée dans la colonne «Elimination». Pour l'exercice 2017, la colonne «Elimination» contient des charges de CHF 92 mio. au titre de rapprochement avec les charges de prévoyance selon IAS 19 (CHF 72 mio. lors de l'exercice précédent). Les résultats des secteurs «Clients privés», «Enterprise Customers» ainsi que «Wholesale» correspondent à une marge de couverture avant frais de réseau. Le résultat du secteur «IT, Network & Infrastructure» se compose des charges d'exploitation et des dépréciations diminuées du chiffre d'affaires résultant de la location et de la gestion d'immeubles et de véhicules ainsi que des propres prestations activées et des autres produits. La réconciliation avec les charges de prévoyance selon IAS 19 n'est pas comprise dans les résultats sectoriels de Swisscom Suisse et des autres secteurs opérationnels. Le résultat du secteur Fastweb correspond au résultat d'exploitation.

Adaptation des informations sectorielles 2016

En mio. CHF	Présenté	Ajustement	Ajusté
Chiffre d'affaires de l'exercice 2016			
Clients privés	5 160	1 105	6 265
Petites et moyennes entreprises	1 367	(1 367)	–
Enterprise Customers (jusqu'ici clientèle entreprise)	2 611	(71)	2 540
Wholesale	989	(10)	979
IT, Network & Infrastructure (jusqu'ici IT, Network & Innovation)	129	44	173
Elimination	(816)	116	(700)
Swisscom Suisse	9 440	(183)	9 257
Fastweb	1 957	–	1 957
Autres secteurs opérationnels	594	195	789
Group Headquarters	2	–	2
Elimination	(350)	(12)	(362)
Chiffre d'affaires net total	11 643	–	11 643
 Résultat sectoriel exercice 2016			
Clients privés	2 748	753	3 501
Petites et moyennes entreprises	847	(847)	–
Enterprise Customers (jusqu'ici clientèle entreprise)	722	32	754
Wholesale	388	(9)	379
IT, Network & Infrastructure (jusqu'ici IT, Network & Innovation)	(2 508)	17	(2 491)
Swisscom Suisse	2 197	(54)	2 143
Fastweb	124	–	124
Autres secteurs opérationnels	27	54	81
Group Headquarters	(114)	–	(114)
Réconciliation charges de prévoyance	(72)	–	(72)
Elimination	(14)	–	(14)
Total résultat sectoriel	2 148	–	2 148

Informations sectorielles 2017

2017, en mio. CHF	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Clients privés	5 971	1 097	—	—	—	7 068
Grandes Entreprises	2 428	791	529	1	—	3 749
Wholesale clients	578	267	—	—	—	845
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	8 977	2 155	529	1	—	11 662
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	81	9	321	—	(411)	—
Chiffre d'affaires net	9 058	2 164	850	1	(411)	11 662
Charges directes	(1 943)	(716)	(31)	—	24	(2 666)
Charges indirectes ¹	(3 615)	(603)	(639)	(112)	268	(4 701)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 500	845	180	(111)	(119)	4 295
Amortissements et dépréciations	(1 485)	(589)	(96)	—	6	(2 164)
Résultat sectoriel	2 015	256	84	(111)	(113)	2 131
Produits financiers et charges financières, nets						(160)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						(11)
Résultat avant impôts sur le résultat						1 960
Charge d'impôt sur le résultat						(392)
Bénéfice net						1 568
Résultat sectoriel avant amortissements	3 500	845	180	(111)	(119)	4 295
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(1 654)	(692)	(58)	—	26	(2 378)
Variation provisions	39	(4)	9	7	—	51
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	(56)	(1)	—	1	92	36
Variation de l'actif circulant net	184	38	(50)	7	(14)	165
Autres ²	(11)	—	—	—	1	(10)
Operating free cash flow	2 002	186	81	(96)	(14)	2 159

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

² Recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles, variation de l'actif circulant net sans effet sur la trésorerie, variation du bénéfice différé provenant de la cession-bail d'immeubles et paiements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle.

104

Informations sectorielles 2017 de Swisscom Suisse

2017, en mio. CHF	Clients privés	Enterprise Customers	Wholesale	IT, Network & Infrastructure	Elimination	Total Swisscom Suisse
Services de télécommunications	5 363	1 101	—	—	—	6 464
Solution de télécommunications	—	1 084	—	—	—	1 084
Marchandises	451	197	—	—	—	648
Wholesale	—	—	578	—	—	578
Autres chiffres d'affaires	157	20	—	26	—	203
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	5 971	2 402	578	26	—	8 977
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	82	106	366	141	(614)	81
Chiffre d'affaires net	6 053	2 508	944	167	(614)	9 058
Charges directes	(1 397)	(728)	(478)	(12)	672	(1 943)
Charges indirectes ¹	(1 144)	(948)	(20)	(1 445)	(58)	(3 615)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 512	832	446	(1 290)	—	3 500
Amortissements et dépréciations	(126)	(84)	—	(1 275)	—	(1 485)
Résultat sectoriel	3 386	748	446	(2 565)	—	2 015
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(186)	(72)	—	(1 396)	—	(1 654)

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

Informations sectorielles 2016

2016, en mio. CHF, ajusté	Swisscom Suisse	Fastweb	Autres secteurs opérationnels	Group Head-quarters	Elimination	Total
Clients privés	6 132	988	—	—	—	7 120
Grandes Entreprises	2 452	769	519	1	—	3 741
Wholesale clients	591	191	—	—	—	782
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	9 175	1 948	519	1	—	11 643
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	82	9	270	1	(362)	—
Chiffre d'affaires net	9 257	1 957	789	2	(362)	11 643
Charges directes	(2 028)	(721)	(34)	—	24	(2 759)
Charges indirectes ¹	(3 613)	(515)	(591)	(116)	244	(4 591)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 616	721	164	(114)	(94)	4 293
Amortissements et dépréciations	(1 473)	(597)	(83)	—	8	(2 145)
Résultat sectoriel	2 143	124	81	(114)	(86)	2 148
Produits financiers et charges financières, nets						(155)
Résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						(3)
Résultat avant impôts sur le résultat						1 990
Charge d'impôt sur le résultat						(386)
Bénéfice net						1 604
Résultat sectoriel avant amortissements	3 616	721	164	(114)	(94)	4 293
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(1 755)	(633)	(49)	—	21	(2 416)
Variation provisions	(160)	1	4	14	—	(141)
Variation d'engagements de prévoyance professionnelle	(3)	—	1	(2)	72	68
Variation de l'actif circulant net	(62)	45	—	(41)	41	(17)
Autres ²	4	—	—	—	—	4
Operating free cash flow	1 640	134	120	(143)	40	1 791

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

² Recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles, variation de l'actif circulant net sans effet sur la trésorerie, variation du bénéfice différé provenant de la cession-bail d'immeubles et paiements de dividendes aux propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle.

Informations sectorielles 2016 de Swisscom Suisse

2016, en mio. CHF, ajusté	Clients privés	Enterprise Customers	Wholesale	IT, Network & Infrastructure	Elimination	Total Swisscom Suisse
Services de télécommunications	5 518	1 144	—	—	—	6 662
Solution de télécommunications	—	1 072	—	—	—	1 072
Marchandises	457	180	—	—	—	637
Wholesale	—	—	591	—	—	591
Autres chiffres d'affaires	157	25	—	31	—	213
Chiffre d'affaires net avec les clients externes	6 132	2 421	591	31	—	9 175
Chiffre d'affaires net inter-secteurs	133	119	388	142	(700)	82
Chiffre d'affaires net	6 265	2 540	979	173	(700)	9 257
Charges directes	(1 427)	(772)	(562)	(12)	745	(2 028)
Charges indirectes ¹	(1 187)	(920)	(38)	(1 423)	(45)	(3 613)
Résultat sectoriel avant amortissements	3 651	848	379	(1 262)	—	3 616
Amortissements et dépréciations	(150)	(94)	—	(1 229)	—	(1 473)
Résultat sectoriel	3 501	754	379	(2 491)	—	2 143
Investissements en immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(187)	(126)	—	(1 442)	—	(1 755)

¹ Propres prestations activées et autres produits inclus.

Informations relatives aux secteurs géographiques

En mio. CHF	2017		2016	
	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants	Chiffre d'affaires net	Actifs non courants
Suisse	9 476	14 400	9 665	14 273
Italie	2 155	3 359	1 948	2 877
Autres pays	31	34	30	132
Non attribué	—	534	—	543
Total	11 662	18 327	11 643	17 825

Informations relatives aux produits et services

En mio. CHF	2017	2016
Services de télécommunications	8 269	8 321
Solution de télécommunications	1 084	1 072
Marchandises	699	697
Wholesale	845	782
Autres chiffres d'affaires	765	771
Chiffre d'affaires net total	11 662	11 643

Principes comptables

Catégorie	Constatation du chiffre d'affaires
Services de télécommunications	Les services de télécommunications englobent les domaines mobile et fixe en Suisse et à l'étranger. Les services liés au réseau mobile incluent les prix de base, ainsi que les communications nationales et internationales des clients de Swisscom en Suisse, les appels réalisés par des clients de Swisscom à l'étranger, ainsi que l'itinérance avec les opérateurs étrangers dont les clients utilisent le réseau de Swisscom. Swisscom propose des abonnements à un prix mensuel fixe (prix forfaitaire), dont le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat. Selon l'abonnement, les chiffres d'affaires sont aussi réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées. Les frais de mise en service sont délimités et comptabilisés comme produit de façon linéaire sur la durée minimale du contrat. En l'absence de durée minimale du contrat, le chiffre d'affaires est réalisé au moment de la mise en service. Si un appareil mobile est vendu avec un abonnement dans le cadre d'une offre combinée, il s'agit d'un contrat à composantes multiples. Le prix de l'ensemble de ce contrat à composantes multiple est ventilé sur les différentes composantes sur la base de la part proportionnelle des prix de vente individuels. Le chiffre d'affaires à enregistrer pour les différentes composantes est ainsi limité par la part de la contrepartie que le client doit verser pour la totalité du contrat à composantes multiples et dont le paiement ne dépend pas de la fourniture d'autres prestations.
Solution de télécommunications	Les services liés au réseau fixe comprennent principalement les communications téléphoniques nationales et internationales pour les clients privés et commerciaux, ainsi que les ventes de cartes téléphoniques. Les chiffres d'affaires concernant les communications téléphoniques sont comptabilisés au moment où la communication a lieu. Les chiffres d'affaires provenant de la vente de cartes téléphoniques sont différés et réalisés sur la base des minutes d'utilisation consommées ou à l'échéance des cartes. Swisscom propose des offres combinées incluant des services à haut débit et des services de télévision, ainsi qu'en option un raccordement au réseau fixe pour la téléphonie. Les frais d'abonnement sont fixes (tarif forfaitaire). Le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat.
Marchandises	Les prestations liées aux solutions de communication et aux solutions informatiques englobent principalement le conseil et la réalisation ainsi que la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de communication. Elles comprennent également les applications et les services correspondants, mais aussi l'intégration, l'exploitation et la maintenance de réseaux de données ainsi que les services d'externalisation. Les chiffres d'affaires résultant de contrats de construction pour le compte de clients sont enregistrés conformément au degré d'avancement des travaux, qui dépend du rapport entre les coûts occasionnés et le coût global prévu. Les chiffres d'affaires générés par les contrats d'externalisation à long terme sont comptabilisés comme produit en fonction du volume des prestations fournies pour le client. Les coûts initiaux liés à la reprise et à l'intégration de transactions d'externalisation sont inscrits à l'actif comme autre actif financier et comptabilisés de façon linéaire en résultat pendant la durée du contrat. Les chiffres d'affaires provenant de la maintenance sont enregistrés régulièrement sur toute la durée des contrats de maintenance.
Wholesale	Les prestations de services comprennent principalement les lignes louées et l'utilisation du réseau fixe de Swisscom par d'autres opérateurs de télécommunications (itinérance). Les redevances résultant des lignes louées sont comptabilisées comme produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les prestations d'itinérance sont comptabilisées comme produit au moment de la fourniture de la prestation sur la base des minutes de conversation ou de tarifs fixés contractuellement. Les prestations d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services de télécommunication sont présentées en chiffres bruts.

1.2 Charges d'exploitation

Charges directes

	2017	2016
En mio. CHF		
Appareils de télécommunication et marchandises diverses	1 128	1 141
Services acquis	431	471
Frais de communications des filiales étrangères	400	392
Frais de communications internationales	302	282
Coûts d'obtention de contrats	296	304
Frais de communications nationales	109	169
Total coûts directs	2 666	2 759

Charges indirectes

	2017	2016
En mio. CHF		
Charges salariales et sociales	2 856	2 868
Autres charges de personnel	146	79
Total des charges de personnel¹	3 002	2 947
Charges informatiques	306	271
Charges d'entretien	284	256
Charges de loyer	206	199
Charges d'énergie	105	114
Charges de publicité et de vente	249	216
Charges de conseil et collaborateurs externes	176	191
Charges administratives	108	122
Corrections de valeur sur créances	91	94
Autres charges d'exploitation	682	649
Total autres charges d'exploitation	2 207	2 112
Propres prestations activées	(327)	(347)
Produits de procédures juridiques ²	(102)	(60)
Bénéfice résultant de la cession d'immobilisations corporelles	(24)	(20)
Autres produits	(55)	(41)
Total des propres prestations activées et des autres produits	(508)	(468)
Total coûts indirects	4 701	4 591

¹ Voir note 4.1.

² Voir note 3.5.

Les propres prestations activées comprennent les charges de personnel relatives à la réalisation d'installations techniques, la construction d'infrastructures de réseau et la conception de logiciels à usage interne.

Principes comptables

Coûts marginaux d'obtention de contrats

Swisscom verse des commissions aux revendeurs pour l'acquisition de clients et leur fidélisation. Les commissions respectives dépendent du type d'abonnement. Les coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés immédiatement comme charges et présentés en tant que coûts marginaux d'obtention de contrats.

2 Gestion de capitaux et du risque financier

Les procédures et directives servant à la gestion active de la structure de capitaux ainsi que des risques financiers auxquels est exposée Swisscom sont présentées ci-après. Swisscom entend disposer d'une solide base de capitaux propres lui permettant d'assurer la continuité de l'entreprise et d'offrir aux investisseurs des revenus appropriés et correspondant aux risques. De plus, Swisscom tient à disposition des moyens financiers afin d'autoriser des investissements procurant des avantages à sa clientèle et générant des revenus supplémentaires en faveur des investisseurs.

2.1 Gestion de capitaux et capitaux propres

Rapport entre la dette nette et l'EBITDA

Swisscom entend limiter sa dette nette à un montant équivalent à 1,9 fois l'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements). Un dépassement temporaire de cette valeur est admis. La dette nette comprend les passifs financiers après déduction des liquidités, des placements à court terme ainsi que des certificats de dépôt à taux fixe à long terme et des instruments financiers dérivés pour les financements. Le rapport entre la dette nette et l'EBITDA se présente comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Dette nette	7 447	7 846
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	4 295	4 293
Ratio dette nette/résultat d'exploitation EBITDA	1,7	1,8

Quote-part de capitaux propres

Swisscom entend disposer d'une quote-part de capitaux propres d'au moins 30%. La quote-part de capitaux propres se calcule comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux propres	7 645	6 522
Total des actifs	22 058	21 454
Quote-part des capitaux propres en %	34,7	30,4

108

Politique en matière de dividendes

Swisscom vise une politique stable en matière de dividendes, qui s'oriente sur la génération de cash flow et l'allocation de capital. Les réserves distribuables sont déterminées sur la base des capitaux propres statutaires de la maison mère Swisscom SA et non sur les capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, les réserves distribuables de Swisscom SA s'élevaient à CHF 5 251 mio. Le dividende est proposé par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Les actions propres ne donnent pas droit au versement d'un dividende. En 2016 et 2017, Swisscom SA a versé les dividendes suivants:

En mio. CHF ou selon indication	2017	2016
Nombre d'actions nominatives donnant droit au versement d'un dividende (en mio. d'unités)	51,801	51,800
Dividende ordinaire par action (en CHF)	22,00	22,00
Dividendes versés	1 140	1 140

Pour l'exercice 2017, le Conseil d'administration proposera un dividende de CHF 22 par action lors de l'Assemblée générale de Swisscom SA du 4 avril 2018. Il en résultera une distribution de dividende de CHF 1 140 mio. au total. Le versement du dividende est prévu pour le 10 avril 2018.

Bénéfice par action

En mio. CHF ou selon indication	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Swisscom SA	1 570	1 604
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	51 800 771	51 800 352
Bénéfice et bénéfice dilué par action (en CHF)	30,31	30,97

Informations complémentaires sur les capitaux propres

Evolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2017

En mio. CHF	Bénéfices reportés	Défenses de change	Réserve d'appréciation du marché	Réserve de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2016	8 148	(1 834)	9	3	6 326	8	6 334
Bénéfice net	1 570	–	–	–	1 570	(2)	1 568
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	850	–	–	–	850	–	850
Impôts sur le résultat	(171)	–	–	–	(171)	–	(171)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes	679	–	–	–	679	–	679
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	166	–	–	166	–	166
Variation de la juste valeur	–	–	(11)	–	(11)	–	(11)
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	(4)	5	(6)	(5)	–	(5)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	2	–	–	2	–	2
Impôts sur le résultat	–	(19)	1	1	(17)	–	(17)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes	–	145	(5)	(5)	135	–	135
Autres éléments du résultat global	679	145	(5)	(5)	814	–	814
Résultat global	2 249	145	(5)	(5)	2 384	(2)	2 382
Dividendes versés	(1 140)	–	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	(102)	–	–	–	(102)	(9)	(111)
Solde au 31 décembre 2017	9 155	(1 689)	4	(2)	7 468	(11)	7 457

Evolution des bénéfices reportés et autres réserves ainsi que résultat global 2016

En mio. CHF	Bénéfices reportés	Défenses de change	Réserve d'appréciation du marché	Réserve de couverture	Part des actionnaires de Swisscom	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2015	6 783	(1 733)	5	(6)	5 049	5	5 054
Bénéfice net	1 604	–	–	–	1 604	–	1 604
Gains/(pertes) actuariel(le)s des régimes à prestations définies	1 162	–	–	–	1 162	–	1 162
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(5)	–	–	–	(5)	–	(5)
Impôts sur le résultat	(238)	–	–	–	(238)	–	(238)
Postes pas recyclables dans le compte de profits et pertes	919	–	–	–	919	–	919
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	–	(21)	–	–	(21)	–	(21)
Variation de la juste valeur	–	–	7	8	15	–	15
Profits et pertes reportés dans le compte de profits et pertes	–	5	(3)	2	4	–	4
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(2)	–	–	(2)	–	(2)
Impôts sur le résultat	–	(83)	–	(1)	(84)	–	(84)
Postes recyclables dans le compte de profits et pertes	–	(101)	4	9	(88)	–	(88)
Autres éléments du résultat global	919	(101)	4	9	831	–	831
Résultat global	2 523	(101)	4	9	2 435	–	2 435
Dividendes versés	(1 140)	–	–	–	(1 140)	(8)	(1 148)
Actions propres	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)
Transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle	(17)	–	–	–	(17)	11	(6)
Solde au 31 décembre 2016	8 148	(1 834)	9	3	6 326	8	6 334

2.2 Passifs financiers

	En mio. CHF	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier		8 496	8 593
Constitution de prêts bancaires		177	2
Contraction d'emprunts obligataires		500	700
Constitution de placements privés		—	175
Constitution d'autres passifs financiers		80	21
Constitution de passifs financiers		757	898
Remboursement de prêts bancaires		(247)	(599)
Remboursement d'emprunts obligataires		(640)	—
Remboursement de placements privés		(250)	(375)
Remboursement passifs résultant de contrats de location-financement		(19)	(22)
Remboursement d'autres passifs financiers		(2)	(3)
Remboursement de passifs financiers		(1 158)	(999)
Charges d'intérêts		160	168
Paiements d'intérêts		(181)	(184)
Conversion de monnaies étrangères		224	(20)
Modification de passifs résultant de contrats de location-financement		(26)	19
Variation de la juste valeur		(3)	2
Autres variations		17	19
Solde au 31 décembre		8 286	8 496
Prêts bancaires		760	753
Emprunts obligataires		6 137	6 140
Placements privés		493	738
Passifs résultant de contrats de location-financement		461	508
Instruments financiers dérivés ¹		60	63
Autres passifs financiers ²		375	294
Total des passifs financiers		8 286	8 496
Dont passifs financiers courants		1 834	1 125
Dont passifs financiers non courants		6 452	7 371

¹ Voir note 2.5.

² Voir note 5.1.

Limite de crédit

Swisscom dispose de deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1 000 mio. chacune, d'une durée allant respectivement jusqu'à 2020 et jusqu'à 2022. Au 31 décembre 2017, ces limites étaient restées inutilisées, comme lors de l'exercice précédent.

Prêts bancaires

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Prêts bancaires en CHF ¹	2016–2017	70	-0,20%	-0,20%	—	70
Prêts bancaires en EUR ¹	2016–2017	60	0,05%	-0,22%	—	64
Prêts bancaires en EUR ^{1,3}	2013–2020	180	Euribor +0,386%	0,11%	211	258
Prêts bancaires en EUR ²	2015–2020	200	0,76%	-0,52%	238	219
Prêts bancaires en EUR ^{2,3}	2017–2024	150	0,67%	0,67%	175	—
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	54	8,30%	4,62%	74	76
Prêts bancaires en USD ²	2009–2028	48	7,65%	4,63%	62	66
Total prêts bancaires					760	753

¹ A taux d'intérêt variable.

² A taux d'intérêt fixe.

³ Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a contracté un prêt bancaire portant sur EUR 150 mio. pour une durée allant jusqu'à 2024. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants. En 2016, Swisscom a contracté des prêts bancaires à court terme sur une base hebdomadaire et mensuelle à hauteur de CHF 70 mio. et EUR 60 mio.

Le remboursement des prêts bancaires peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de la valeur d'un tiers ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société.

Emprunts obligataires

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0032254739)	2007–2017	600	3,75%	3,76%	—	610
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0104691628)	2009–2018	1 385	3,25%	3,44%	1 396	1 434
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS0972165848)	2013–2020	500	2,00%	2,22%	585	535
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1051076922) ¹	2014–2021	500	1,88%	2,06%	585	536
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0114695379)	2010–2022	500	2,63%	2,81%	500	500
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988174)	2015–2023	250	0,25%	-0,37%	253	253
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0188335365)	2012–2024	500	1,75%	1,77%	504	504
Emprunts obligataires en EUR (ISIN: XS1288894691) ¹	2015–2025	500	1,75%	-0,06%	599	554
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0247776138)	2014–2026	200	1,50%	1,47%	202	202
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0344583783)	2016–2027	200	0,38%	-0,39%	197	198
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0362748359)	2017–2027	350	0,38%	0,38%	351	—
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0317921663)	2016–2028	200	0,38%	0,30%	202	202
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0254147504)	2014–2029	160	1,50%	1,47%	161	161
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0336352775)	2016–2032	300	0,13%	0,14%	299	299
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0373476164)	2017–2033	150	0,75%	0,71%	151	—
Emprunts obligataires en CHF (ISIN: CH0268988182)	2015–2035	150	1,00%	0,96%	152	152
Total emprunts obligataires					6 137	6 140

¹ Désigné pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) d'un investissement net dans des participations étrangères.

Au deuxième trimestre 2017, Swisscom a souscrit un emprunt obligataire d'un montant nominal de CHF 350 mio., avec un coupon de 0,375% et une durée de 10 ans. Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a souscrit un emprunt obligataire d'un montant nominal de CHF 150 mio., avec un coupon de 0,75% et une durée de 16 ans. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants. Au troisième trimestre 2017, Swisscom a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de CHF 600 mio. à son échéance.

En 2016, Swisscom a contracté trois emprunts obligataires portant sur un montant nominal total de CHF 700 mio. Les fonds obtenus ont été utilisés pour le remboursement de passifs existants.

Placements privés

En mio. CHF	Durée	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	
					31.12.2017	31.12.2016
Placements privés en CHF	2007–2017	250	0,80%	1,56%	—	249
Placements privés en CHF	2007–2018	72	Variable	1,31%	71	70
Placements privés en CHF	2007–2019	278	Variable	1,25%	272	269
Placements privés en CHF	2016–2031	150	0,56%	0,56%	150	150
Total placements privés					493	738

Au quatrième trimestre 2017, Swisscom a remboursé un placement privé de CHF 250 mio. à son échéance. En 2016, un placement privé de CHF 150 millions arrivé à échéance a pu être prolongé de 15 ans.

Le remboursement des placements privés en CHF pour une valeur comptable de CHF 343 mio. arrivant à échéance dans les années 2018 et 2019 peut être immédiatement exigible si la part de la Confédération dans le capital de Swisscom tombe en dessous de 35% ou si un autre actionnaire prend le contrôle de la société. Dans le cadre des autres placements privés, les investisseurs ont le droit de revendre leur placement à Swisscom si la Confédération cède de manière durable la majorité qu'elle détient dans le capital de l'entreprise.

Passifs résultant de contrats de location-financement

En 2001, Swisscom a conclu deux accords portant sur la vente d'immeubles. Simultanément, elle a conclu des contrats de cession-bail à long terme pour une partie des immeubles vendus; ces contrats ont été en partie classés comme contrats de location-financement. Le bénéfice réalisé sur les immeubles faisant l'objet de contrats de location-financement a été différé. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du bénéfice différé s'élevait à CHF 146 mio. (CHF 158 mio. l'année précédente). Le bénéfice différé est enregistré pour la durée de location correspondante en tant qu'autre produit dans le compte de résultat. Le taux d'intérêt effectif des passifs résultant de contrats de location-financement s'élevait à 4,9%.

Les paiements minimaux au titre de la location, les passifs financiers ainsi que les paiements futurs de la valeur actuelle résultant de ces contrats de cession-bail sont mentionnés dans le tableau ci-après:

En mio. CHF	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur comptable	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Dans un délai d'1 an	48	45	23	16
Entre 1 an et 5 ans	144	149	48	40
Après 5 ans	793	984	390	452
Total des paiements minimaux au titre de la location/Valeur comptable	985	1 178	461	508
Dont passifs financiers courants résultant de location-financement			23	16
Dont passifs financiers non courants résultant de location-financement			438	492
Valeur comptable nette des bâtiments en location-financement			328	382

Principes comptables

Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directs. L'évaluation ultérieure est réalisée au coût amorti en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement existe lorsque, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété d'actifs sont transférés au preneur. L'actif est comptabilisé la première fois à la juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des futurs paiements minimaux au titre de la location et amorti sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat. La part d'intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisée, pendant la durée de location, comme charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les contrats de location de terrains et constructions sont enregistrés séparément si les paiements au titre de la location peuvent être affectés de façon fiable. Les bénéfices résultant de transactions de cession-bail (sale and leaseback) sont différés et comptabilisés pendant la durée du contrat de location comme autre produit. Les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisées immédiatement comme charge.

2.3. Location simple

La location simple concerne principalement la location d'immeubles commerciaux. En 2017, les paiements consacrés à la location simple se montaient à CHF 201 mio. (CHF 198 mio. pour l'exercice précédent). La composition des paiements minimaux futurs pour la location découlant de contrats de location simple non résiliables est la suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Dans un délai d'1 an	178	162
Entre 1 et 2 ans	157	142
Entre 2 et 3 ans	138	126
Entre 3 et 4 ans	112	113
Entre 4 et 5 ans	85	88
Après 5 ans	317	305
Total des paiements minimaux au titre de la location simple	987	936

Principes comptables

Les contrats de location dans le cadre desquels tous les risques et avantages significatifs ne sont pas transférés au preneur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements sont comptabilisés de façon linéaire comme autres charges d'exploitation pendant la durée du contrat de location. Les bénéfices ou les pertes résultant de transactions de cession-bail sont comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes.

2.4 Résultat financier

En mio. CHF	2017	2016
Produits d'intérêts des actifs financiers	11	13
Gains de change	10	7
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹	8	–
Bénéfice de la vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ²	6	42
Coûts d'emprunt activés	5	6
Autres produits financiers	4	12
Total des produits financiers	44	80
Charges d'intérêts des passifs financiers	(160)	(168)
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance professionnelle ³	(11)	(25)
Ajustements de la valeur actuelle de provisions ⁴	(6)	(11)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹	–	(10)
Autres charges financières	(27)	(21)
Total des charges financières	(204)	(235)
Produits financiers et charges financières, nets	(160)	(155)
Charges d'intérêts nettes	(149)	(155)

¹ Voir note 2.5.

² Voir note 5.2.

³ Voir note 4.3.

⁴ Voir note 3.5.

2.5 Gestion des risques financiers

Swisscom est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités et de ses opérations financières. La gestion du risque financier s'opère conformément aux directives fixées avec pour but de limiter les effets potentiellement négatifs sur la situation financière de Swisscom. Les risques identifiés ainsi que les mesures destinées à réduire ceux-ci sont présentés ci-après:

Risque	Source	Réduction des risques
Risques de change	Swisscom est exposée à des variations de cours de change qui exercent des effets sur le cash flow, le résultat financier et sur les capitaux propres du groupe.	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de la volatilité du cash flow au moyen d'opérations à terme sur devises, de swaps de change et d'options sur devises, et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) (risque transactionnel) > Réduction du risque de conversion par le financement en monnaie étrangère et désignation pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) > Couverture du risque de change sur les financements en monnaie étrangère au moyen de swaps de change
Risques de taux d'intérêt	Les risques de taux résultent des variations de taux d'intérêt qui peuvent avoir un effet négatif sur le cash flow et la situation financière de Swisscom. Les fluctuations de taux peuvent influencer la valeur de marché de certains actifs financiers, engagements et instruments de couverture.	> Utilisation de swaps de taux d'intérêt pour limiter la volatilité des flux de trésorerie attendus
Risques de crédit provenant de l'exploitation et des transactions financières	Swisscom est exposée au risque de défaut de contrepartie dans le cadre de ses activités professionnelles et au travers des instruments financiers dérivés et des placements.	<ul style="list-style-type: none"> > Directive sur les exigences relatives aux contreparties > Limites désignées par contrepartie > Utilisation de contrats de compensation selon ISDA (International Swaps and Derivatives Association) > Utilisation de Collateral Agreements
Risque de liquidité	La prudence en matière de gestion des liquidités implique la détention de réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables ainsi que la possibilité d'un financement au moyen de limites de crédit garanties.	<ul style="list-style-type: none"> > Processus et principes visant à garantir des liquidités suffisantes > Deux limites de crédit bancaire garanties de CHF 1000 mio. chacune

Risques de change

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les risques de change et les opérations de couverture sur devises des instruments financiers étaient les suivants:

En mio. CHF	31.12.2017		31.12.2016	
	EUR	USD	EUR	USD
Liquidités	89	3	55	3
Créances clients	7	3	8	10
Autres actifs financiers	103	230	93	244
Passifs financiers	(2 377)	(144)	(2 161)	(148)
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(71)	(80)	(66)	(68)
Exposition nette aux valeurs comptables	(2 249)	12	(2 071)	41
Exposition nette aux flux de trésorerie prévus dans les 12 prochains mois	1	(405)	89	(470)
Exposition nette avant des opérations de couverture	(2 248)	(393)	(1 982)	(429)
Contrats à terme sur devises	—	—	—	(4)
Swaps de change	83	189	97	406
Swaps de devises	819	—	752	—
Opérations de couverture	902	189	849	402
Exposition nette	(1 346)	(204)	(1 133)	(27)

En outre, Swisscom détient au 31 décembre 2017 des passifs financiers représentant une valeur nominale globale d'EUR 1 330 mio. (CHF 1 555 mio.) (exercice précédent EUR 1 240 mio.; CHF 1 332 mio.), qui ont été désignés pour la comptabilité de couverture (hedge accounting) des investissements nets dans des participations étrangères.

Analyse de sensibilité des monnaies

L'analyse de sensibilité ci-après illustre les effets sur le compte de profits et pertes d'une variation des cours de change EUR/CHF et USD/CHF en fonction de leur volatilité implicite au cours des douze prochains mois. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier le taux d'intérêt, restent constantes.

En mio. CHF	Incidence sur le résultat pour les postes de l'état de la situation financière	Opérations de couverture pour les postes de l'état de la situation financière	Flux de trésorerie prévus	Opérations de couverture pour les flux de trésorerie prévus
31.12.2017				
Volatilité EUR 6,25%	140	(56)	–	–
Volatilité USD 7,78%	(1)	5	32	(20)
31.12.2016				
Volatilité EUR 7,47%	155	(63)	(7)	–
Volatilité USD 10,35%	(4)	7	49	(49)

La volatilité des postes de l'état de la situation financière et des flux de trésorerie prévus est partiellement compensée par la volatilité des opérations de couverture correspondantes.

Risque de taux d'intérêt

La composition des instruments financiers portant intérêt à leur valeur nominale est la suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers portant intérêt fixe	7 220	7 331
Passifs financiers portant intérêt variable	655	765
Total des passifs financiers portant intérêt	7 875	8 096
Actifs financiers portant intérêt fixe	(127)	(117)
Actifs financiers portant intérêt variable	(603)	(489)
Total des actifs financiers portant intérêt	(730)	(606)
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	7 145	7 490
116 Portant intérêt variable	52	276
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	1 244	1 177
Portant intérêt variable, net	1 296	1 453
Portant intérêt fixe	7 093	7 214
Variable en fonction de swaps de taux d'intérêt	(1 244)	(1 177)
Portant intérêt fixe, net	5 849	6 037
Total des actifs et passifs financiers portant intérêt, net	7 145	7 490

Analyse de sensibilité des taux d'intérêt

Une variation du taux d'intérêt de 100 points de base n'a pas d'influence significative sur le compte de profits et pertes et sur les capitaux propres aux 31 décembre 2016 et 2017.

Risque de crédit

Risques de crédit liés aux transactions financières

La valeur comptable des liquidités et des autres actifs financiers comportant un risque de crédit (sans les créances clients) se décompose de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	525	329
Prêts et créances	201	274
Instruments financiers dérivés	100	41
Autres actifs évalués à la juste valeur	61	63
Valeur comptable totale des actifs financiers	887	707

La répartition des valeurs comptables sur les notations des contreparties correspondantes par Standard & Poor's se présente de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
AAA	34	14
AA– à AA+	433	351
A– à A+	342	243
BBB– à BBB+	22	57
Sans notation	56	42
Total	887	707

Risques de crédit provenant de l'exploitation

Il découle de l'activité opérationnelle des risques de crédit pour des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que pour d'autres créances. Les risques de crédit concernant d'autres créances ne sont pas importants. La répartition des créances clients sur les secteurs opérationnels se présente de la manière suivante:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances clients		
Clients privés	956	1 020
Enterprise Customers	531	495
Wholesale	102	149
IT, Network & Infrastructure	43	82
Swisscom Suisse	1 632	1 746
Fastweb	814	744
Autres secteurs opérationnels	136	118
Total des créances clients	2 582	2 608
Corrections de valeur		
Clients privés	(47)	(48)
Enterprise Customers	(3)	(3)
Wholesale	–	(1)
IT, Network & Infrastructure	(2)	(2)
Swisscom Suisse	(52)	(54)
Fastweb	(131)	(116)
Autres secteurs opérationnels	(10)	(13)
Total des corrections de valeur	(193)	(183)
Créances clients, net		
Total des créances clients, net	2 389	2 425

Les échéances des créances clients et des corrections de valeur correspondantes se décomposent comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur brute	Corrections de valeur
Non échues	1 824	(4)	1 881	(7)
Echues jusqu'à 3 mois	377	(18)	366	(3)
Echues 4 à 6 mois	124	(17)	92	(7)
Echues 7 à 12 mois	90	(24)	101	(25)
Echues plus de 1 an	167	(130)	168	(141)
Total	2 582	(193)	2 608	(183)

Les corrections de valeur sur les créances clients ont évolué comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	183	184
Constitution de corrections de valeur	93	95
Décomptabilisation de créances irrécouvrables	(90)	(92)
Reprise de corrections de valeur	(3)	(4)
Conversion de monnaies étrangères	10	–
Solde au 31 décembre	193	183

Risque de liquidité

Echéances contractuelles (paiements des intérêts estimés compris)

En mio. CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
31.12.2017						
Prêts bancaires	760	830	80	80	328	342
Emprunts obligataires	6 137	6 575	1 497	67	1 836	3 175
Placements privés	493	514	74	280	2	158
Passifs résultant de contrats de location-financement	461	985	48	42	102	793
Autres passifs financiers	375	375	235	109	28	3
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 753	1 753	1 718	23	12	–
Autres passifs	343	343	340	3	–	–
Instruments financiers dérivés	60	108	7	4	11	86
Total	10 382	11 483	3 999	608	2 319	4 557

En mio. CHF	Valeur comptable	Paiements contractuels	Echéance jusqu'à 1 an	Echéance 1 à 2 ans	Echéance 3 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
31.12.2016						
Prêts bancaires	753	826	207	73	367	179
Emprunts obligataires	6 140	6 658	731	1 533	1 248	3 146
Placements privés	738	765	253	73	281	158
Passifs résultant de contrats de location-financement	508	1 178	45	44	105	984
Autres passifs financiers	294	294	4	261	3	26
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1 597	1 597	1 576	10	11	–
Autres passifs	299	299	299	–	–	–
Instruments financiers dérivés	63	108	4	4	11	89
Total	10 392	11 725	3 119	1 998	2 026	4 582

Instruments financiers dérivés

En mio. CHF	Valeur contractuelle		Valeur de marché positive		Valeur de marché négative	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Swaps de taux d'intérêt en CHF	425	425	2	3	(3)	(2)
Swaps de devises en EUR	819	752	97	29	—	—
Total couvertures de juste valeur	1 244	1 177	99	32	(3)	(2)
Swaps de change en USD	149	235	—	4	(2)	—
Total couvertures de flux de trésorerie	149	235	—	4	(2)	—
Swaps de taux d'intérêt en CHF	200	200	—	—	(54)	(60)
Swaps de change en USD	210	335	1	5	(1)	(1)
Swaps de change en EUR	101	97	—	—	—	—
Contrats à terme sur devises en USD	—	4	—	—	—	—
Total autres instruments financiers dérivés	511	636	1	5	(55)	(61)
Total instruments financiers dérivés	1 904	2 048	100	41	(60)	(63)
Dont des instruments financiers dérivés courants			1	9	(4)	(1)
Dont des instruments financiers dérivés non courants			99	32	(56)	(62)

Principes comptables

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis portés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur dépend de l'élément couvert et de l'intention d'acheter ou d'émettre ce dernier. Lors de la conclusion d'un instrument financier dérivé, la Direction détermine l'utilité de l'opération de couverture: couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif (fair value hedge) ou couverture d'un flux de trésorerie à venir provenant de transactions futures anticipées (cash flow hedge). Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de juste valeur (fair value hedge) sont comptabilisés en résultat. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans les réserves de couverture dans les capitaux propres. Si la couverture d'une transaction future anticipée se traduit plus tard par la comptabilisation d'un actif financier ou d'un passif financier, le montant enregistré dans les capitaux propres sera porté dans le compte de profits et pertes dans la période au cours de laquelle l'actif ou le passif financier influe sur le résultat. Sinon, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont comptabilisés pour la période concernée comme produit ou charge dans le compte de profits et pertes de façon analogue aux flux de liquidités liés à la transaction future anticipée envisagée ou convenue. Les ajustements de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture sont directement comptabilisés en résultat.

Catégorie d'évaluation et juste valeur d'instruments financiers

Evaluation des justes valeurs

Les justes valeurs sont réparties selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- **Niveau 1:** cours de Bourse sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- **Niveau 2:** autres facteurs d'influence directement ou indirectement observables pour des actifs et des passifs sur les marchés;
- **Niveau 3:** facteurs d'influence non fondés sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments de capitaux propres et de dette de niveau 1 est fondée sur leur cotation à la clôture de l'exercice. La juste valeur des actifs et passifs financiers non cotés du niveau 2 est calculée sur la base des paiements devant arriver à échéance à l'avenir et actualisés au taux d'intérêt du marché. Les actifs du niveau 3 se composent de placements dans différents fonds et entreprises individuelles. La juste valeur est déterminée à partir d'un modèle de calcul. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de change sont actualisés aux taux d'intérêt du marché. Les contrats à terme sur devises et les swaps de change sont estimés au cours à terme des devises à la clôture de l'exercice.

Catégories d'évaluation et justes valeurs d'instruments financiers

Les justes valeurs d'actifs et passifs financiers se décomposent conformément au tableau ci-après. Il n'est pas tenu compte des liquidités, clients et autres débiteurs ni des fournisseurs et autres crébiteurs dont la valeur comptable correspond à une évaluation raisonnable de la juste valeur.

En mio. CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Autres actifs financiers						
Dépôts à terme	7	7	2	93	93	2
Certificats de dépôt	145	162	2	152	168	2
Prêt	49	49	2	29	29	2
Prêts et créances	201	218		274	290	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	10	10	1	15	15	1
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	2	2	3	5	5	3
Instruments de capitaux propres comptabilisés au coût d'acquisition	41	41	—	41	41	—
Disponibles à la vente	53	53		61	61	
Instruments de créance détenus à des fins de transaction	61	61	1	63	63	1
Instruments financiers dérivés	100	100	2	41	41	2
Comptabilisé en résultat à la valeur vénale	161	161		104	104	
Total autres actifs	415	432		439	455	
Passifs financiers						
Prêts bancaires	760	788	2	753	782	2
Emprunts obligataires	6 137	6 439	1	6 140	6 517	1
Placements privés	493	504	2	738	758	2
Passifs résultant de contrats de location-financement	461	879	2	508	1 049	2
Instruments financiers dérivés	60	60	2	63	63	2
Autres passifs financiers	375	375	2	294	294	2
Total des passifs financiers	8 286	9 045		8 496	9 463	

Il n'est pas possible de disposer librement d'actifs financiers pour un montant de CHF 145 mio. (CHF 152 mio. lors de l'exercice précédent), car ceux-ci servent de couverture à des prêts bancaires.

3 Actifs et passifs opérationnels

Cette partie présente des informations sur l'évolution de l'actif circulant net ainsi que sur les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes significatives. Elle contient en outre des explications sur l'attribution du goodwill aux différentes unités génératrices de trésorerie ainsi que sur le résultat d'éventuels tests de dépréciation. Elle présente également l'évolution des provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

3.1. Actif circulant net opérationnel

Variation des actifs et passifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2016	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2017
Exercice 2017				
Créances clients	2 425	(98)	62	2 389
Autres actifs opérationnels	680	29	20	729
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 597)	(85)	(71)	(1 753)
Autres dettes opérationnelles	(1 123)	(11)	(31)	(1 165)
Total actifs et passifs opérationnels, net	385	(165)	(20)	200

¹ Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales.

En. mio. CHF	31.12.2015	Variation opérationnelle	Variation autres ¹	31.12.2016
Exercice 2016				
Créances clients	2 396	34	(5)	2 425
Autres actifs opérationnels	631	53	(4)	680
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	(1 486)	(117)	6	(1 597)
Autres dettes opérationnelles	(1 171)	47	1	(1 123)
Total actifs et passifs opérationnels, net	370	17	(2)	385

¹ Conversion de monnaies ainsi que la variation provenant de l'acquisition et la vente de filiales

121

Au 31 décembre 2017, la part à long terme des autres actifs opérationnels qui sera réalisée au bout de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice est de CHF 85 mio. (exercice précédent: CHF 94 mio.) et celle des autres passifs opérationnels de CHF 145 mio. (exercice précédent: CHF 174 mio.).

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires facturé	2 389	2 401
Chiffre d'affaires pas encore facturé	193	207
Corrections de valeur	(193)	(183)
Total des créances clients¹	2 389	2 425

¹ Risques de crédit. Voir note 2.5.

Autres actifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	35	45
Créances résultant de contrats de construction	41	29
Créances résultant d'activités d'encaissement	10	9
Autres créances	34	31
Corrections de valeur	(7)	(7)
Total des autres passifs	113	107
Stocks	168	154
Charges payées d'avance	277	263
Acomptes versés	74	51
Coûts d'exécution du contrat	69	67
Crédits de TVA	20	4
Autres actifs non financiers	8	34
Total autres actifs non financiers	448	419
Total autres actifs opérationnelles	729	680

Autres passifs opérationnels

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Comptabilisation différée de la part variable individuelle liée au résultat	157	143
Comptabilisation différée du trafic d'itinérance international	43	32
Passifs résultant d'activités d'encaissement	16	18
Passifs résultant de contrats de construction	8	14
Autres passifs	119	92
Total des autres passifs	343	299
Chiffre d'affaires différé	460	440
Dettes de TVA	91	94
Comptabilisation différée des vacances et des heures supplémentaires	66	62
Paiements reçus d'avance	19	30
Autres passifs non financiers	186	198
Total autres dettes non financières	822	824
Total autres dettes opérationnelles	1 165	1 123

Les chiffres d'affaires différés englobent principalement des comptabilisations différées de paiements relatifs aux cartes à prépaiement et redevances d'abonnement payées d'avance.

Principes comptables

Actifs et passifs opérationnels

Tous les actifs et passifs opérationnels qui sont utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal sont présentés comme courants dans l'état de la situation financière.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti diminué des dépréciations. Les dépréciations des créances clients sont effectuées, selon la nature de la transaction sous-jacente, sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille, qui couvrent le risque de défaillance attendu. Dans le cadre de correctifs de valeurs de portefeuille, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques similaires de risque de crédit et soumis ensemble à un examen pour vérifier s'il y a une dépréciation. Le cas échéant, une correction de valeur est enregistrée. Lors de la détermination – nécessaire à cet effet – des flux de trésorerie attendus pour les portefeuilles, il est tenu compte non seulement des conditions contractuelles de paiement mais aussi de l'historique des défaillances. Les dépréciations de créances clients sont comptabilisées comme autres charges d'exploitation.

3.2 Immobilisations corporelles

En mio. CHF	Installations techniques	Terrains, constructions et installations ¹	Autres installations	Acomptes versés et installations en construction	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au 31 décembre 2015	26 129	2 762	3 838	362	33 091
Acquisitions	1 423	7	242	197	1 869
Cessions	(550)	(30)	(141)	(1)	(722)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	(47)	–	(2)	–	(49)
Reclassements	108	5	82	(204)	(9)
Conversion de monnaies étrangères	(40)	(1)	–	–	(41)
Solde au 31 décembre 2016	27 023	2 743	4 019	354	34 139
Acquisitions	1 298	4	270	234	1 806
Cessions	(663)	(63)	(137)	–	(863)
Ajustement des frais de démantèlement et de remise en état	36	–	13	–	49
Reclassements	95	4	107	(226)	(20)
Conversion de monnaies étrangères	386	8	1	2	397
Solde au 31 décembre 2017	28 175	2 696	4 273	364	35 508
Cumul des amortissements et des dépréciations					
Solde au 31 décembre 2015	(18 716)	(1 996)	(2 524)	–	(23 236)
Amortissements	(1 103)	(37)	(308)	–	(1 448)
Cessions	550	13	136	–	699
Reclassements	1	1	–	–	2
Conversion de monnaies étrangères	21	–	–	–	21
Solde au 31 décembre 2016	(19 247)	(2 019)	(2 696)	–	(23 962)
Amortissements	(1 114)	(35)	(315)	–	(1 464)
Cessions	668	17	132	–	817
Reclassements	21	–	(12)	–	9
Conversion de monnaies étrangères	(208)	(3)	–	–	(211)
Solde au 31 décembre 2017	(19 880)	(2 040)	(2 891)	–	(24 811)
Valeur comptable nette					
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	8 295	656	1 382	364	10 697
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	7 776	724	1 323	354	10 177
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	7 413	766	1 314	362	9 855

¹ Bâtiments en location-financement. Voir note 2.2.

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations corporelles s'élevaient à CHF 857 mio. (exercice précédent: CHF 741 mio.).

Transactions d'investissement et de financement sans incidence sur les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent des acquisitions découlant de location-financement pour un montant de CHF 20 mio. (CHF 19 mio. pour l'exercice précédent). Suite à des changements dans les hypothèses pour l'évaluation des frais de démantèlement et de remise en état estimés, une augmentation de CHF 49 mio. a été comptabilisée sans influence sur le résultat dans les immobilisations corporelles contre les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état (diminution de CHF 49 mio. lors de l'exercice précédent) (voir note 3.5).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des installations techniques, immeubles et autres installations sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entité du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels à l'égard de développements technologiques, de changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Les coûts englobent, outre le prix d'achat et les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur le lieu d'exploitation et à sa mise en état de fonctionnement pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction, les coûts estimés pour le démantèlement et la remise en état du site. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif pour autant qu'ils soient directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les coûts pour le remplacement, la remise à neuf ou la rénovation d'une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif comme investissement de remplacement lorsqu'une entrée future d'avantages économiques est probable et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité économique estimées pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Années
Canaux ¹	40
Câbles ¹	30
Installations de transmission et de commutation ¹	4 à 15
Autres installations techniques ¹	3 à 15
Constructions et installations de constructions	10 à 40
Autres installations	3 à 15

¹ Installations techniques.

Lorsque des éléments majeurs d'une immobilisation corporelle présentent des durées d'utilité économique différentes, ils sont comptabilisés et amortis en tant que composants distincts. L'estimation des durées tient compte de l'usage attendu par l'entreprise, de l'usure physique attendue, des développements techniques ainsi que de l'expérience acquise avec des actifs comparables. Les aménagements locatifs et les installations dans des locaux loués sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique estimée ou, si elle est inférieure, sur la durée de location minimale contractuelle. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective.

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

Lors de la cession d'une immobilisation corporelle ou lorsqu'aucun avantage économique supplémentaire ne peut être retiré d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de cette dernière est décomptabilisée. Les profits et pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme autres produits ou comme autres charges d'exploitation.

3.3 Goodwill

En mio. CHF	Clients privés Swisscom Suisse	Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse ¹	Enterprise Customers Swisscom Suisse	Fastweb	Autres unités génératrices de trésorerie ²	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au 31 décembre 2015	2 620	656	907	1 916	445	6 544
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	(17)	(1)	(18)
Solde au 31 décembre 2016	2 620	656	907	1 899	444	6 526
Acquisitions	–	–	–	2	–	2
Reclassements	656	(656)	25	–	(25)	–
Conversion de monnaies étrangères	1	–	–	169	3	173
Solde au 31 décembre 2017	3 277	–	932	2 070	422	6 701
Cumul des dépréciations						
Solde au 31 décembre 2015	–	–	–	(1 383)	–	(1 383)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	13	–	13
Solde au 31 décembre 2016	–	–	–	(1 370)	–	(1 370)
Dépréciations	–	–	–	–	(23)	(23)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	(122)	–	(122)
Solde au 31 décembre 2017	–	–	–	(1 492)	(23)	(1 515)
Valeur comptable nette						
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	3 277	–	932	578	399	5 186
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	2 620	656	907	529	444	5 156
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	2 620	656	907	533	445	5 161

¹ Services de télécommunication pour petites et moyennes entreprises en Suisse.

² Comprend les entités génératrices de trésorerie Wholesale Swisscom Suisse, Swisscom Directories et Improve Digital.

Swisscom a adapté son organisation, dissout le secteur Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse et regroupé le domaine de la santé dans le secteur Enterprise Customers Swisscom Suisse (voir note 1.1). Le secteur Petites et moyennes entreprises Swisscom Suisse comprenait les unités génératrices de trésorerie des services de télécommunication pour petites et moyennes entreprises en Suisse (services de télécommunication pour PME) et Swisscom Directories. Les services de télécommunication pour PME ont été entièrement regroupés avec l'organisation et les processus du secteur Clients privés Swisscom Suisse. L'ancien goodwill de CHF 656 mio. a été transféré à l'unité génératrice de trésorerie Clients privés Swisscom Suisse. Dans les comptes consolidés, le goodwill de Swisscom Directories est présenté, comme jusqu'à présent, dans les autres unités génératrices de trésorerie. Suite au regroupement du domaine de la santé, le goodwill de CHF 25 mio. a été transféré à l'unité génératrice de trésorerie Enterprise Customers Swisscom Suisse.

Vérification du maintien de la valeur

Des tests de dépréciation des différents goodwills ont été réalisés au quatrième trimestre 2017, après la clôture du plan d'affaires. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base de la valeur d'utilité (value in use) à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF). Les prévisions relatives aux flux de trésorerie disponibles futurs (free cash flows) sont en règle générale basées sur les plans d'affaires approuvés par la Direction. En règle générale, les plans d'affaires couvrent une période de planification de trois ans. Une période de planification de cinq ans a été utilisée pour le test de dépréciation de Fastweb. Pour les flux de trésorerie disponibles dépassant la période de planification détaillée, une valeur finale a été calculée au moyen d'une capitalisation des flux de trésorerie normalisés, en appliquant un taux de croissance constant à long terme. Ce taux de croissance correspond aux taux habituels des pays ou des marchés concernés. Le taux d'actualisation est déterminé selon le Capital Asset Pricing Modell (CAPM). Il se compose des coûts pondérés des capitaux propres et des emprunts. Le rendement d'obligations d'Etat (étranger: Allemagne) à 10 ans et avec un taux d'intérêt nul est utilisé comme taux d'intérêt sans risque servant de base au taux d'actualisation, au minimum toutefois un taux d'intérêt respectivement de 1,5% (Suisse) et de 2,0% (étranger). Lors de l'exercice précédent, un taux d'intérêt minimal de respectivement 2,5% (Suisse) et 3,0% (étranger) a été utilisé. Pour les unités génératrices de trésorerie à l'étranger, un supplément de risque pour le risque de pays est ajouté.

Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Unités génératrices de trésorerie	2017			2016		
	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme	CMPC avant impôts	CMPC après impôts	Taux de croissance à long terme
Clients privés Swisscom Suisse	5,92%	4,64%	0%	6,66%	5,25%	0%
Enterprise Customers Swisscom Suisse	5,88%	4,64%	0%	6,64%	5,25%	0%
PME-Télécommunication Suisse	—	—	—	6,66%	5,25%	0%
Fastweb	9,10%	7,02%	1,0%	9,63%	7,38%	1,0%
Autres unités génératrices de trésorerie	5,88–14,38%	4,64–9,72%	0–1,5%	6,6–12,2%	5,3–9,5%	0–1,0%

Les taux d'actualisation utilisés tiennent compte des risques spéciaux des unités génératrices de trésorerie concernées. Les flux de trésorerie projetés et les hypothèses de la Direction sont confirmés par des sources d'information externes.

Résultats et sensibilité des tests de dépréciation

Clients privés et Enterprise Customers Swisscom Suisse

La valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité excède, à la date d'évaluation, la valeur comptable déterminante pour la vérification du maintien de la valeur de toutes les unités génératrices de trésorerie. Swisscom est d'avis qu'aucune des modifications des hypothèses établies pouvant être prévues selon des critères rationnels entraînerait un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

Fastweb

Aucune dépréciation du goodwill ne résulte, à la date d'évaluation, du test de dépréciation. La valeur recouvrable dépasse d'EUR 332 mio. (CHF 386 mio.) la valeur comptable nette. Lors de l'exercice précédent, le montant de la différence s'élevait à EUR 710 mio. (CHF 768 mio.). Les modifications suivantes des hypothèses clés ont pour effet de faire correspondre la valeur d'utilité à la valeur comptable nette:

	2017		2016	
	Hypothèse	Sensibilité	Hypothèse	Sensibilité
Croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires pour une marge EBITDA inchangée par rapport au plan d'affaires	5,2%	2,8%	6,3%	4,3%
Marge EBITDA normalisé	33%	31%	34%	31%
Taux d'investissement normalisé	21%	23%	20%	23%
Taux d'actualisation après impôts	7,02%	7,71%	7,38%	8,84%
Taux de croissance à long terme	1,0%	0,1%	1,0%	-0,8%

Décision d'appreciation importante ou incertitude relative aux estimations

L'attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie ainsi que le calcul du produit recouvrable relèvent de l'appreciation de la Direction. Cela comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs, la détermination du taux d'actualisation et des taux de croissance sur la base des éléments historiques et prévisionnels.

Principes comptables

Aux fins de vérification du maintien de la valeur, le goodwill est réparti en unités génératrices de trésorerie (cash generating units). La vérification du maintien de la valeur doit obligatoirement être réalisée annuellement. Si, au cours de l'exercice, des signes laissent supposer une possible dépréciation, l'unité génératrice de trésorerie est soumise à cette date à une vérification du maintien de la valeur. Si la valeur recouvrable (recoverable amount) de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation de la valeur comptable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (fair value less costs of disposal) et la valeur d'utilité (value in use).

3.4 Immobilisations incorporelles

En mio. CHF	Logiciels achetés	Logiciels de fabrication propre	Licenses	Marques et relations avec la clientèle	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au 31 décembre 2015	2 035	1 471	454	1 332	612	5 904
Acquisitions	187	138	—	—	247	572
Cessions	(75)	(202)	(3)	(12)	(51)	(343)
Reclassements	31	71	—	—	(93)	9
Regroupement d'entreprises	—	—	—	22	—	22
Conversion de monnaies étrangères	(12)	(1)	—	(10)	(1)	(24)
Solde au 31 décembre 2016	2 166	1 477	451	1 332	714	6 140
Acquisitions	215	152	5	—	225	597
Cessions	(105)	(443)	(52)	(852)	(61)	(1 513)
Reclassements	39	228	9	—	(256)	20
Regroupement d'entreprises	2	1	—	53	—	56
Vente de filiales	(4)	—	—	—	—	(4)
Conversion de monnaies étrangères	115	12	—	27	14	168
Solde au 31 décembre 2017	2 428	1 427	413	560	636	5 464
Cumul des amortissements et des dépréciations						
Solde au 31 décembre 2015	(1 586)	(970)	(143)	(1 120)	(224)	(4 043)
Amortissements	(234)	(246)	(29)	(94)	(86)	(689)
Dépréciations	(2)	—	—	—	(6)	(8)
Cessions	75	200	3	12	45	335
Reclassements	(1)	2	—	—	(3)	(2)
Conversion de monnaies étrangères	10	1	—	10	2	23
Solde au 31 décembre 2016	(1 738)	(1 013)	(169)	(1 192)	(272)	(4 384)
Amortissements	(234)	(277)	(26)	(55)	(78)	(670)
Dépréciations	(2)	(5)	—	—	—	(7)
Cessions	105	442	52	852	46	1 497
Vente de filiales	4	—	—	—	—	4
Reclassements	9	(33)	(7)	—	22	(9)
Conversion de monnaies étrangères	(93)	(9)	—	(26)	(9)	(137)
Solde au 31 décembre 2017	(1 949)	(895)	(150)	(421)	(291)	(3 706)
Valeur comptable nette						
Valeur comptable nette, 31 décembre 2017	479	532	263	139	345	1 758
Valeur comptable nette, 31 décembre 2016	428	464	282	140	442	1 756
Valeur comptable nette, 31 décembre 2015	449	501	311	212	388	1 861

Au 31 décembre 2017, les autres immobilisations incorporelles englobaient des acomptes versés et des projets de développement non encore achevés à hauteur de CHF 171 mio. (exercice précédent: CHF 215 mio.).

Obligations futures pour investissements

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles pour investissements futurs en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 84 mio. (exercice précédent: CHF 104 mio.).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La Direction estime les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sur la base de la période attendue pendant laquelle des avantages économiques sont générés pour l'entité du fait de l'utilisation de l'actif. Les durées d'utilité sont vérifiées chaque année sur la base d'attentes fondées sur des éléments historiques et prévisionnels à l'égard de développements technologiques, de changements économiques ou juridiques ainsi que d'autres facteurs externes.

Principes comptables

Les licences de téléphonie mobile, les logiciels développés par Swisscom et les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements. Les immobilisations incorporelles résultant de regroupements d'entreprises telles que les marques ou les relations avec la clientèle sont comptabilisées au coût correspondant à la valeur vénale à la date d'acquisition, diminué du cumul des amortissements. Les amortissements des licences de téléphonie mobile reposent sur la durée des contrats et débutent dès que le réseau correspondant est en état de fonctionnement, sauf lorsque d'autres informations conduisent à une adaptation de la durée d'utilité. Les conséquences de modifications des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont comptabilisées de façon prospective. Les amortissements sont réalisés de façon linéaire selon les durées d'utilité économique estimées suivantes:

Catégorie	Années
Logiciels de fabrication propre et achetés	3 à 7
Marques et relations avec la clientèle	5 à 10
Licences	2 à 16
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10

Lorsque des indices laissent supposer la dépréciation d'une immobilisation, la valeur recouvrable de cette dernière est déterminée. Si la valeur recouvrable de l'immobilisation, qui correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est corrigée à la valeur recouvrable.

3.5 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Provisions

128

En mio. CHF	Frais de démantèlement et de remise en état	Procédures réglementaires et concurrentielles	Réduction de postes ¹	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2016	542	150	79	191	962
Constitution de provisions	61	6	95	85	247
Ajustements de la valeur actuelle	8	–	–	(1)	7
Reprise de provisions non utilisées	(8)	–	(34)	(36)	(78)
Utilisation	(3)	–	(28)	(32)	(63)
Conversion de monnaies étrangères	–	–	–	2	2
Solde au 31 décembre 2017	600	156	112	209	1 077
Dont provisions courantes	–	–	98	79	177
Dont provisions non courantes	600	156	14	130	900

¹ Voir note 4.1.

Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Les provisions sont calculées en fonction des frais de démantèlement prévus et actualisées au taux d'intérêt moyen de 1,19% (exercice précédent: 1,18%). Les effets induits par les ajustements de taux d'intérêt se sont élevés à CHF 1 mio. (CHF 47 mio. un an plus tôt). L'ajustement de l'indice servant à calculer les frais de démantèlement s'est traduit par un effet de CHF 55 mio. (exercice précédent: CHF –103 mio.). En 2017, à la suite de réévaluations, des ajustements d'un montant de CHF 53 mio. (CHF 49 mio. pour l'exercice précédent) ont été inscrits sans influence sur le résultat dans les immobilisations corporelles et des ajustements d'un montant de CHF 1 mio. (exercice précédent: CHF 4 mio.) ont été comptabilisés en résultat. Le versement des provisions à long terme aura vraisemblablement lieu après 2020. Une hausse des coûts estimés de 10% se traduirait par une augmentation de la provision de CHF 57 mio. Le report de la date de démantèlement de dix années supplémentaires entraînerait une réduction de la provision de CHF 76 mio.

Provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

Swisscom fournit des services d'accès (y c. interconnexion) au sens de la loi révisée sur les télécommunications à d'autres opérateurs de télécommunication en Suisse. Au cours des années écoulées, plusieurs opérateurs de télécommunications ont demandé à la Commission fédérale de la communication (ComCom) la réduction des prix d'interconnexion facturés par Swisscom. La détermination des prix des services d'accès pour les années 2013 à 2017 est encore en suspens.

En 2009, la Commission de la concurrence (COMCO) a infligé à Swisscom une amende de CHF 220 mio. pour abus de position dominante sur le marché des services ADSL pour la période allant jusqu'à fin 2007. Swisscom a interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a confirmé dans son principe la décision de la COMCO, mais réduit l'amende infligée à Swisscom par la COMCO de CHF 220 mio. à CHF 186 mio. Suite à cette décision, Swisscom a enregistré une provision de CHF 186 mio. au troisième trimestre 2015. Swisscom conteste la sanction et a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral. Elle a payé l'amende de CHF 186 mio. début 2016, car aucun effet suspensif n'a été accordé. Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, des prétentions de droit civil contre Swisscom pourraient devenir exécutoires. Sur la base d'appréciations juridiques, Swisscom a constitué des provisions pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence. Les éventuels paiements ultérieurs dépendront de la date d'entrée en vigueur des décisions et pourraient s'effectuer sur cinq ans.

Autres provisions

Les autres provisions englobent notamment des provisions pour les risques environnementaux, contractuels et fiscaux ne dépendant pas du résultat. Les éventuels paiements ultérieurs de la part à long terme des provisions interviendraient vraisemblablement sur trois ans.

Passifs éventuels pour procédures relevant du droit de la concurrence

La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert différentes procédures contre Swisscom. Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, la COMCO pourrait prononcer une sanction. En outre, des prétentions de droit civil pourraient être formulées contre Swisscom. En avril 2013, la COMCO a ouvert contre Swisscom une enquête conformément à la loi sur les cartels dans le domaine de la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante. En mai 2016, dans le cadre de cette procédure, la COMCO a infligé à Swisscom une amende de CHF 72 mio.

En novembre 2015, dans son enquête concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste en 2008, la COMCO est arrivée à la conclusion que Swisscom occupait une position dominante sur le marché du haut débit dans le domaine de la clientèle commerciale. En raison de ce comportement illicite en matière de droit des cartels, la COMCO a prononcé une sanction de CHF 8 mio.

Swisscom a interjeté recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions de la COMCO concernant la diffusion d'événements sportifs en direct par la télévision payante ainsi que concernant l'appel d'offres relatif à un réseau d'entreprise de la Poste, car elle estime qu'elle a agi en toute légalité. De son point de vue actuel, Swisscom estime qu'il est peu probable qu'une sanction soit prononcée en dernière instance. C'est pourquoi elle n'a à nouveau pas enregistré de provision à cet effet dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Compte tenu des procédures passées de la COMCO, d'autres procédures pourraient être intentées à l'avenir contre Swisscom.

Actifs éventuels résultant de procédures judiciaires

En 2015, l'autorité italienne de la concurrence (AGCM) a prononcé une sanction d'EUR 104 mio. contre TIM (anciennement Telecom Italia) pour comportement illicite en tant qu'entreprise en position dominante. Dans la même affaire, Fastweb a engagé une action en dommages-intérêts contre TIM et porté plainte en conséquence. Au quatrième trimestre 2015, Fastweb et TIM sont parvenus à un accord extrajudiciaire, lequel incluait d'autres créances contestées entre les deux parties. Au deuxième trimestre 2017, TIM a effectué un paiement d'EUR 95 mio. (CHF 102 mio.). Sur la base de cet accord, il ne subsiste pour Fastweb plus aucune créance peu sécurisée assortie de conditions (voir note 1.2).

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

Les provisions pour frais de démantèlement et de remise en état se rapportent au démantèlement d'installations de télécommunication et de stations d'émission ainsi qu'au rétablissement de l'état initial de propriétés détenues par des tiers. Le montant de ces provisions dépend notamment de l'estimation des frais de démantèlement et de remise en état à venir ainsi que de la date du démantèlement.

Les provisions pour procédures en cours sont mesurées selon les informations disponibles sur la base d'une estimation d'une sortie de trésorerie probablement attendue. Suivant l'issue de la procédure, il peut en résulter des prétentions contre le groupe, dont le règlement peut éventuellement ne pas être couvert ou ne pas être entièrement couvert par des provisions ou des prestations d'assurance. Les provisions constituées constituent la meilleure appréciation possible de l'obligation définitive.

Des obligations potentielles dont la survenance ne peut pas être évaluée à la clôture de l'exercice ou des obligations dont le montant ne peut pas être raisonnablement estimé sont publiées comme passifs éventuels.

Principes comptables

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

Swisscom est soumise à des obligations juridiques qui l'obligent à démanteler les stations de transmission et de télécommunication installées sur les biens immobiliers d'autrui après leur mise hors service et de remettre en état la propriété de tiers sur les sites de ces installations. Les frais de démantèlement sont inscrits à l'actif comme composante des coûts d'acquisition des installations et amortis sur la durée d'utilité de ces dernières. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de tous les coûts à venir et présentées sous les provisions à long terme. Si l'évaluation de la provision fait l'objet d'un ajustement, la valeur actualisée de l'ajustement de l'obligation est alors soit ajoutée aux coûts de l'installation inscrite à l'actif, soit retranchée de ces coûts. Le montant déduit des coûts de l'immobilisation corporelle ne doit pas être supérieur à la valeur nette comptable du poste. Le cas échéant, l'excédent est comptabilisé directement dans le compte de profits et pertes.

Provisions pour réductions de postes

Les coûts résultant de la mise en œuvre de mesures de réduction de postes sont comptabilisés lorsque la Direction a décidé d'un plan de réduction de postes, qu'il en résulte une obligation probable, que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable et que la mise en œuvre du plan de réduction de postes a débuté ou que les personnes concernées ont été informées de façon suffisamment détaillée sur les principaux points dudit plan. Le début de la mise en œuvre équivaut à l'annonce publique et/ou à l'information des associations du personnel.

4 Collaborateurs

Swisscom emploie plus de 20 000 collaborateurs, dont 17 700 en Suisse. Cette partie fournit des informations sur les effectifs, les charges de personnel, les rémunérations des principaux dirigeants ainsi que les charges de prévoyance.

4.1 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

en équivalents plein temps	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Clients privés	5 638	6 065	-7,0%
Enterprise Customers	4 605	4 651	-1,0%
Wholesale	88	88	0,0%
IT, Network & Infrastructure	4 826	5 072	-4,9%
Swisscom Suisse	15 157	15 876	-4,5%
Fastweb	2 504	2 468	1,5%
Autres secteurs opérationnels	2 580	2 493	3,5%
Group Headquarters	265	290	-8,6%
Total effectif	20 506	21 127	-2,9%
Dont Suisse	17 688	18 372	-3,7%
Dont à l'étranger	2 818	2 755	2,3%
Effectif moyen en équivalents	20 836	21 453	-2,9%

Charges de personnel

En mio. CHF	2017	2016
Charges salariales	2 214	2 268
Charges sociales	257	253
Charges pour régimes à prestations définies ¹	375	338
Charges pour régimes à cotisations définies	10	9
Charges pour paiements fondés sur des actions	2	3
Charges de réduction de postes	61	20
Autres charges de personnel	83	56
Total des charges de personnel	3 002	2 947
Dont Suisse	2 759	2 718
Dont à l'étranger	243	229

¹ Voir note 4.3.

Charges de réduction de postes

Swisscom soutient, au travers d'un plan social, les collaborateurs touchés par des réductions de postes. Selon le plan social décidé, l'âge et l'ancienneté, certains collaborateurs touchés par les réductions de postes peuvent être transférés à la société d'occupation Worklink AG. Celle-ci place les participants auprès de tiers pour des interventions temporaires.

Les charges nettes de réduction de poste s'élèvent à CHF 61 mio. Elles se composent de la constitution de provisions à hauteur de CHF 95 mio. diminuées de la reprise de provisions non utilisées d'un montant de CHF 34 mio. En 2016, Swisscom a annoncé vouloir réduire sa base de coûts en Suisse d'environ CHF 60 mio. par année d'ici 2020. Compte tenu de la pression persistante du marché dans l'activité principale, des potentiels d'efficacité plus élevés entraînés par la numérisation ainsi que du temps et des moyens nécessaires pour lancer de nouveaux services dans les secteurs porteurs comme le cloud ou la sécurité, Swisscom porte cet objectif d'économie à CHF 100 mio. par année de 2018 à 2020. Swisscom continue de réaliser des économies de coûts principalement par le biais de simplifications des procédures de travail et par la réduction durable de l'offre d'emplois dans les domaines en régression. Les mesures planifiées ont pour conséquence des suppressions de postes en Suisse ainsi que la sollicitation du plan social par des collaborateurs.

4.2 Rémunérations des principaux dirigeants

En mio. CHF	2017	2016
Rémunération en cours	1,4	1,4
Rémunération en actions	0,7	0,7
Cotisations de sécurité sociale	0,1	0,1
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration	2,2	2,2
Rémunération en cours	5,8	5,5
Rémunération en actions	0,9	1,0
Rémunération après le départ de la Direction du groupe	0,6	–
Cotisations de prévoyance	0,9	1,1
Cotisations de sécurité sociale	0,6	0,5
Rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe	8,8	8,1
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	11,0	10,3

Les personnes occupant des postes clés au sein de Swisscom sont les membres de la Direction du groupe et les membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration se compose d'honoraires de base auxquels viennent s'ajouter des suppléments de fonction et des jetons de présence. Un tiers de la rémunération totale (hors jetons de présence) du Conseil d'administration est versé en actions. La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe en espèces, d'une part variable liée au résultat en espèces et en actions, de prestations de service et de prestations en nature ainsi que de cotisations de prévoyance et de cotisations aux assurances sociales. Les membres de la Direction du groupe perçoivent 25% de la part variable liée au résultat sous forme d'actions. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50%.

La publication conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) a lieu dans le chapitre Rapport de rémunération. Les participations dans Swisscom SA des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont présentées dans les notes aux comptes annuels de Swisscom SA.

4.3 Régimes à prestations définies

132

Régimes de retraite

comPlan

La plupart des collaborateurs en Suisse sont assurés dans le plan de prévoyance de Swisscom contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Ce régime de retraite est mis en œuvre par l'institution de prévoyance comPlan, qui a la forme juridique d'une fondation. L'organe suprême de l'institution de prévoyance est le Conseil de fondation, qui est constitué à parts égales de représentants de l'employeur et des employés. Le règlement de prévoyance constitue avec les dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle les dispositions formelles du plan de prévoyance. Pour chaque assuré, un avoir de vieillesse individuel est géré, sur lequel sont crédités les cotisations d'épargne individuelles ainsi que les intérêts. Le taux d'intérêt des avoirs de vieillesse est fixé chaque année par le Conseil de fondation en tenant compte de la situation financière de l'institution de prévoyance. Les bonifications de vieillesse sont financées par des cotisations de l'employeur et des employés. L'employeur paie en outre des cotisations de risque pour financer les prestations en cas de décès et d'invalidité. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les collaborateurs ont le droit de prendre une retraite anticipée avec une rente réduite. Le montant de la rente de vieillesse se détermine en multipliant l'avoir de vieillesse individuel par le taux de conversion fixé dans le règlement de prévoyance. La prestation de vieillesse peut en outre être perçue entièrement ou en partie sous forme de capital. En cas de retraite anticipée, l'employeur finance en plus une rente AVS transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le montant des rentes d'invalidité est déterminé selon un pourcentage du salaire assuré et est indépendant du nombre d'années de services réalisées.

Les dispositions formelles contiennent différentes dispositions de partage des risques («risk sharing») entre les assurés et l'employeur. En cas de découvert évalué conformément aux prescriptions comptables suisses applicables aux caisses de pension (Swiss GAAP RPC), le Conseil de fondation prend des mesures afin de résorber le découvert et rétablir l'équilibre financier dans un délai de cinq à sept ans. Ces mesures peuvent consister en la perception de cotisations d'assainissement, en une rémunération diminuée ou nulle des avoirs de vieillesse, en une réduction des prestations ou en une combinaison de ces différentes mesures. S'il existe une lacune de financement structurelle en raison d'un financement courant insuffisant imputable aux taux d'intérêt, cette lacune doit être résorbée en première priorité au moyen d'une adaptation des prestations futures. Les cotisations d'assainissement de l'employeur doivent correspondre au minimum à la somme des cotisations d'assainissement des

employés. Selon les dispositions formelles, l'employeur n'a aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires destinées à résorber plus de 50% d'un découvert. Il résulte des usages passés au sein de l'entreprise une obligation implicite – qui dépasse l'obligation juridique – de paiement de cotisations supplémentaires et de cotisations d'assainissement en cas de découvert et en cas de lacune de financement structurelle. Dès lors, un plafonnement de la part du coût des avantages futurs à la charge de l'employeur au sens d'IAS 19.87(c) est admis à hauteur de cette obligation implicite.

En 2016, compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a décidé diverses mesures visant à garantir l'équilibre financier. Les points centraux de ces mesures comprennent un abaissement du taux de conversion ainsi qu'une augmentation des cotisations d'épargne périodiques des employés et de l'employeur. De plus, les collaborateurs assurés âgés bénéficient d'une mesure visant à atténuer les réductions de rentes futures, sous la forme d'apports spéciaux crédités sur leur avoir de vieillesse individuel pendant une période de cinq ans au plus. Swisscom participe aux coûts de ces versements spéciaux par un paiement extraordinaire de CHF 50 mio. en 2017. Les coûts restants estimés à environ CHF 250 mio. seront financés par l'emploi de fonds libres de comPlan. Les différentes mesures ont entraîné en 2016 un coût des services passés de CHF 3 mio. Ces coûts avaient pour fondement une réévaluation de l'engagement net selon des valeurs de marché actuelles au moment de l'entrée en vigueur du changement apporté au régime et selon les hypothèses actuarielles actuelles en tenant compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»). Sans la prise en compte des caractéristiques de partage des risques («risk sharing»), il aurait résulté du changement de régime un coût des services passés négatif de CHF 546 mio en 2016.

Conformément aux prescriptions comptables suisses applicables aux caisses de pension (Swiss GAAP RPC), il existe au 31 décembre 2017 un excédent de couverture de CHF 0,8 mrd et un degré de couverture de 108% (exercice précédent: 101%). La différence par rapport à l'évaluation selon les IFRS réside principalement dans l'utilisation d'un taux d'escompte plus élevé ainsi que d'un autre modèle d'évaluation actuariel prévoyant un enregistrement différé dans le temps des prestations de prévoyance futures.

Autres régimes de retraite

D'autres régimes de retraite existent pour certaines filiales suisses qui ne sont pas affiliées à comPlan ainsi que pour Fastweb. Les collaborateurs de la filiale italienne Fastweb ont acquis jusqu'à fin 2006 des droits à des prestations de retraite futures, qui ne sont pas comptabilisés comme des engagements de prévoyance à prestations définies.

Charges de prévoyance

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	368	2	370	322	8	330
Changements des régimes	–	–	–	3	–	3
Coût d'administration	4	1	5	4	1	5
Total enregistré dans les charges de personnel	372	3	375	329	9	338
Coût financier de l'engagement net	11	–	11	25	–	25
Total enregistré dans les charges financières	11	–	11	25	–	25
Total des charges pour régimes à prestations définies enregistré dans le compte de profits et pertes	383	3	386	354	9	363

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Gains/(pertes) actuariel(le)s résultant de						
Changement des hypothèses démographiques	(131)	–	(131)	102	–	102
Changement des hypothèses financières	(72)	–	(72)	(280)	2	(278)
Ajustements liés à l'expérience des engagements de prévoyance	(17)	–	(17)	36	(3)	33
Changement des cotisations des employés (risk sharing) ¹	246	–	246	(711)	–	(711)
Produit de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	(879)	3	(876)	(308)	–	(308)
Total charges (produits) pour régimes à prestations définies enregistré dans les autres éléments du résultat global	(853)	3	(850)	(1 161)	(1)	(1 162)

¹ La diminution de CHF 246 mio. de la part des collaborateurs est motivée par la lacune de financement structurelle, imputable notamment au résultat positif dans les actifs du régime.

L'effet de la première application des caractéristiques de partage des risques (risk sharing) s'est élevé à CHF 856 mio. en 2016. Sur ce total, CHF 711 mio. concernent la limitation de la participation de l'employeur et CHF 145 mio. portent sur la prise en compte d'adaptations indispensables des prestations à l'avenir.

Statut de l'institution de prévoyance

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Engagement de prévoyance professionnelle						
Solde au 1^{er} janvier	11 635	105	11 740	12 183	117	12 300
Coût des services rendus au cours de l'exercice	368	2	370	322	8	330
Coûts financiers des engagements de prévoyance	78	–	78	113	1	114
Cotisations versées par les employés	186	–	186	178	2	180
Prestations de prévoyance payées	(471)	(1)	(472)	(325)	(9)	(334)
Perdes actuarielles (gains actuariels)	26	–	26	(853)	(1)	(854)
Regroupement d'entreprises	–	1	1	–	1	1
Changements des régimes	–	–	–	3	–	3
Transfert du régime de retraite chez comPlan	72	(72)	–	14	(14)	–
Solde au 31 décembre	11 894	35	11 929	11 635	105	11 740
Fortune de prévoyance						
Solde au 1^{er} janvier	9 826	64	9 890	9 307	74	9 381
Coûts financiers de la fortune de prévoyance	67	–	67	88	1	89
Cotisations versées par l'employeur	335	3	338	268	3	271
Cotisations versées par les employés	186	–	186	178	2	180
Prestations de prévoyance payées	(471)	–	(471)	(325)	(9)	(334)
Produit (Charge) de la fortune de prévoyance sans la part enregistrée dans le résultat financier	879	(3)	876	308	–	308
Coût d'administration	(4)	(1)	(5)	(4)	(1)	(5)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	46	(46)	–	6	(6)	–
Solde au 31 décembre	10 864	17	10 881	9 826	64	9 890
Engagements nets						
Engagements nets comptabilisés au 31 décembre	1 030	18	1 048	1 809	41	1 850

Les engagements de prévoyance ont évolué comme suit:

En mio. CHF	comPlan	Autres régimes	2017	comPlan	Autres régimes	2016
Solde au 1^{er} janvier						
Solde au 1^{er} janvier	1 809	41	1 850	2 876	43	2 919
Charges de prévoyance, nettes	383	3	386	354	9	363
Cotisations de l'employeur et prestations payées	(335)	(4)	(339)	(268)	(3)	(271)
Regroupements d'entreprises	–	1	1	–	1	1
(Produits) Charges pour régimes à prestations définies enregistrées dans les autres éléments du résultat global	(853)	3	(850)	(1 161)	(1)	(1 162)
Transfert du régime de retraite chez comPlan	26	(26)	–	8	(8)	–
Solde au 31 décembre	1 030	18	1 048	1 809	41	1 850

La duration moyenne pondérée de la valeur actualisée des engagements de prévoyance est de 17 ans (exercice précédent: 18 ans).

Répartition de la fortune de prévoyance
comPlan

Catégorie	Stratégie de placement	31.12.2017			31.12.2016		
		Cotés	Pas cotés	Total	Cotés	Pas cotés	Total
Obligations d'Etat Suisse	8,0%	1,8%	3,5%	5,3%	2,3%	4,5%	6,8%
Obligations d'entreprises Suisse	6,0%	5,7%	0,0%	5,7%	6,0%	0,0%	6,0%
Obligations d'Etat monde developed markets	10,0%	7,4%	0,0%	7,4%	8,4%	0,0%	8,4%
Obligations d'entreprises monde developed markets	9,0%	10,0%	0,0%	10,0%	9,2%	0,0%	9,2%
Obligations d'Etat monde emerging markets	7,0%	7,4%	0,0%	7,4%	7,2%	0,0%	7,2%
Dette privée	6,0%	0,0%	6,2%	6,2%	0,0%	6,2%	6,2%
Instruments d'emprunt	46,0%	32,3%	9,7%	42,0%	33,1%	10,7%	43,8%
Actions Suisse	5,0%	5,5%	0,0%	5,5%	5,2%	0,0%	5,2%
Actions monde developed markets	12,0%	13,2%	0,0%	13,2%	13,3%	0,0%	13,3%
Actions monde emerging markets	8,0%	8,4%	0,0%	8,4%	8,4%	0,0%	8,4%
Instruments de capitaux propres	25,0%	27,1%	0,0%	27,1%	26,9%	0,0%	26,9%
Immeubles Suisse	11,0%	7,1%	4,7%	11,8%	7,5%	4,6%	12,1%
Immeubles monde	6,0%	3,6%	2,5%	6,1%	3,7%	1,2%	4,9%
Immeubles	17,0%	10,7%	7,2%	17,9%	11,2%	5,8%	17,0%
Commodities	4,0%	2,1%	2,0%	4,1%	1,9%	2,0%	3,9%
Private markets	7,0%	0,0%	8,3%	8,3%	0,0%	7,0%	7,0%
Liquidités et autres immobilisations	1,0%	0,0%	0,6%	0,6%	0,0%	1,4%	1,4%
Liquidités et placements alternatifs	12,0%	2,1%	10,9%	13,0%	1,9%	10,4%	12,3%
Total de la fortune de prévoyance	100,0%	72,2%	27,8%	100,0%	73,1%	26,9%	100,0%

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement et les marges de fluctuation tactiques dans le cadre des dispositions légales. La Commission de placement procède à la répartition de la fortune dans les limites des attributions du Conseil de fondation. Elle est l'organe central de gestion, de coordination et de surveillance concernant la gestion de la fortune. La stratégie de placement vise à réaliser le rendement le plus élevé possible dans le cadre de la prise de risque et à générer par ce moyen le produit non courant destiné à remplir les engagements financiers. Cet objectif est concrétisé au travers d'une large diversification en différentes catégories de placements, marchés, monnaies et secteurs, dans des marchés développés mais aussi émergents. La durée des taux d'intérêt des placements portant intérêt est de 6,56 ans (exercice précédent: 5,52 ans) avec une notation moyenne de A-. Toutes les positions en devises sont couvertes à l'intérieur du portefeuille global contre le CHF au moyen d'une stratégie monétaire de telle sorte que la quote-part prescrite de 88% (CHF ou couverture contre le CHF) soit réalisée. Les placements non cotés et par conséquent plutôt illiquides représentent une part de 27,8% de la fortune globale. Sur la base de cette stratégie, comPlan compte sur un objectif de réserve de fluctuation de valeur de 17,8% (base: exercice 2018).

Informations complémentaires sur la fortune de prévoyance

Au 31 décembre 2017, la fortune de prévoyance inclut des actions et des obligations de Swisscom SA à la juste valeur de CHF 6 mio. (CHF 5 mio. un an plus tôt). Le produit effectif de la fortune de prévoyance s'est établi en 2017 à CHF 943 mio. (CHF 397 mio. lors de l'exercice précédent).

Swisscom prévoit d'effectuer en 2018 des versements à l'institution de prévoyance au titre des cotisations réglementaires de l'employeur d'un montant de CHF 270 mio.

Hypothèses actuarielles

Hypothèses	2017		2016	
	comPlan	Autres régimes	comPlan	Autres régimes
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,69%	1,30%	0,64%	0,91%
Evolution des salaires	1,08%	—	1,08%	0,74%
Augmentations de rentes	—	—	—	—
Intérêts comptes d'épargne	0,69%	—	0,64%	1,03%
Cotisations des employés à la lacune de financement	40%	—	40%	—
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,10	22,10	22,26	22,26
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	23,90	23,90	24,32	24,32

Le taux d'actualisation se base sur des obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse SIX d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'un rating AA. L'évolution des salaires correspond à la valeur moyenne des dernières années. Aucune augmentation future de rentes n'est prévue, car comPlan ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeur suffisante. La rémunération des montants d'épargne est déterminée sur la base du taux d'actualisation. L'hypothèse relative à l'espérance de vie a été établie en 2017 pour la première fois au moyen d'une projection des améliorations futures en matière de mortalité selon le modèle Continuous Mortality Investigation (CMI) fondé sur des améliorations passées effectives de la mortalité observée en Suisse. Le calcul est effectué avec un taux d'amélioration futur de la mortalité à long terme de 1,75%. Il résulte de la première application du modèle CMI une réduction des engagements nets de prévoyance de CHF 100 mio., qui a été comptabilisée en 2017 dans le résultat global comme changement en matière d'estimation. L'année dernière, les tables génératiionnelles de la LPP 2015 ont été utilisées pour le calcul de l'espérance de vie.

Les caractéristiques de partage des risques («risk sharing») qui concernent la procédure en cas de découvert, et qui ressortent des dispositions formelles, sont prises en compte en deux étapes dans les hypothèses financières. Dans un premier temps, il est fait l'hypothèse que le Conseil de fondation décidera une réduction par étapes des rentes futures de 5,4% (5,6% selon l'hypothèse de l'exercice précédent) sur une période de dix ans, afin de résorber la lacune de financement due aux taux d'intérêt. Cette valeur se fonde sur une prévision du taux de conversion futur avec un taux mixte pour le domaine obligatoire et le domaine surobligatoire. Pour le domaine obligatoire, le taux de conversion légal actuel est appliqué. Pour le domaine surobligatoire, le calcul est établi avec un taux d'actualisation de 0,69%. Dans un deuxième temps, la valeur actuelle de la lacune de financement restante est répartie sur les employés et l'employeur entre les cotisations réglementaires et les prestations adaptées dans la première étape. L'obligation juridique et implicite de l'employeur de payer des cotisations supplémentaires est inchangée et supposée être limitée à 60% de la lacune de financement. Cette hypothèse se fonde sur les dispositions légales et réglementaires visant à résorber un découvert ainsi que sur les mesures effectivement décidées par le passé par le Conseil de fondation et par l'employeur. Il résulte de l'hypothèse de la limitation de la participation de l'employeur à la lacune de financement une réduction des engagements de prévoyance de CHF 465 mio. (exercice précédent: CHF 711 mio.), qui correspond à la part des collaborateurs présumée. Les effets de la première prise en compte ont été comptabilisés en 2016 comme changement en matière d'estimation dans les autres éléments du résultat global. En 2017, la diminution de la part des collaborateurs a été comptabilisée dans le résultat.

Analyse de sensibilité comPlan

Analyse de sensibilité 2017

En mio. CHF	Engagement de prévoyance professionnelle		Coût des services ¹	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (Variation +/-0,5%)	(556)	650	(39)	47
Evolution des salaires (Variation +/-0,5%)	44	(41)	7	(7)
Augmentations de rentes (Variation +0,5%/-0,0%)	536	—	29	—
Intérêts comptes d'épargne (Variation +/-0,5%)	21	(19)	8	(7)
Cotisations des employés à la lacune de financement (Variation +/-10%)	(116)	116	—	—
Espérance de vie à 65 ans (Variation +/-0,5 année)	126	(127)	5	(5)

¹ La sensibilité se réfère aux coûts des services rendus au cours de l'exercice comptabilisés dans les charges de personnel.

Analyse de sensibilité 2016

En mio. CHF	Engagement de prévoyance professionnelle		Coût des services ¹	
	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse	Augmentation Hypothèse	Diminution Hypothèse
Taux d'actualisation (Variation +/-0,5%)	(574)	670	(40)	48
Evolution des salaires (Variation +/-0,5%)	47	(45)	7	(7)
Augmentations de rentes (Variation +0,5%/-0,0%)	547	–	30	–
Intérêts comptes d'épargne (Variation +/-0,5%)	25	(23)	8	(8)
Cotisations des employés à la lacune de financement (Variation +/-10%)	(178)	178	–	–
Espérance de vie à 65 ans (Variation +/-0,5 année)	128	(129)	5	(5)

¹ La sensibilité se réfère aux coûts des services rendus au cours de l'exercice comptabilisés dans les charges de personnel.

Lors de chaque adaptation des hypothèses actuarielles d'un demi-point de pourcentage ou d'une demi-année, l'analyse de sensibilité tient compte de la modification des engagements de prévoyance ainsi que du coût des services rendus au cours de l'exercice. Seule l'une des hypothèses est alors adaptée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés. Lors de l'analyse de la sensibilité en rapport avec une modification négative des augmentations de rentes, il n'a été procédé à aucune adaptation, compte tenu de l'impossibilité de procéder à une réduction des prestations de rentes.

Décision d'appréciation importante ou incertitude relative aux estimations

La détermination des charges liées à la prévoyance professionnelle exige une estimation de la future période de service, de l'évolution future des salaires et des rentes, de la rémunération du montant de l'épargne, du moment des paiements contractuels des prestations et de la part de l'employeur à la lacune de financement. Cette évaluation est effectuée sur la base d'expériences antérieures et de tendances futures attendues. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base d'obligations d'entreprises cotées à la Bourse suisse d'émetteurs suisses et étrangers libellées en francs suisses et bénéficiant d'un rating AA. Les taux d'actualisation correspondent aux échéances de paiement attendues des engagements.

Principes comptables

Les calculs actuariels des charges et des engagements découlant de plans de prévoyance à prestations définies sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées (projected unit credit). Le compte de profits et pertes présente le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés résultant de modifications de régime et de réductions, ainsi que les frais administratifs dans les charges de personnel et le coût financier de l'engagement net dans les charges financières. Les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, à l'exception des montants inclus dans les intérêts nets, sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les hypothèses relatives aux futures prestations nettes sont définies conformément aux prescriptions découlant des dispositions formelles du régime. Pour les régimes de retraite suisses, les dispositions formelles déterminantes comprennent le règlement de l'institution de prévoyance ainsi que les lois, ordonnances et instructions pertinentes en matière de prévoyance professionnelle, en particulier les dispositions qu'ils renferment concernant le financement et les mesures destinées à résorber un découvert dans des institutions de prévoyance. A partir de l'exercice 2016, les hypothèses financières sont déterminées en tenant compte de caractéristiques de partage des risques («risk sharing») ressortant des dispositions formelles. Selon celles-ci, la part de l'employeur est limitée aux coûts des prestations futures et les employés doivent être impliqués dans les obligations de paiement éventuel de cotisations supplémentaires destinées à résorber un découvert.

Si le montant des prestations d'incapacité de gain permanente (rentes d'invalidité) est identique pour tous les employés assurés indépendamment des années de service, les coûts de ces prestations sont comptabilisés au moment de la survenance de l'événement qui est à l'origine de l'incapacité de gain.

5 Périmètre de consolidation

Cette partie présente la structure du groupe Swisscom et contient des explications sur les filiales, coentreprises et sociétés associées. Elle fournit en outre des éclaircissements sur les principaux changements dans la structure du groupe ainsi que sur leurs incidences sur les comptes consolidés.

5.1 Structure du groupe

Swisscom SA est la société mère du groupe et possède pour l'essentiel des participations majoritaires directes dans Swisscom (Suisse) SA, Swisscom Broadcast SA et Swisscom Directories SA. Fastweb S.p.A. (Fastweb) est détenue indirectement au travers de Swisscom (Suisse) SA et d'une société intermédiaire en Italie. Swisscom Re SA, siége au Liechtenstein, est la propre réassurance du groupe.

Swisscom possède une participation de 69% dans Swisscom Directories SA; la part restante est détenue par Tamedia. Swisscom a octroyé à Tamedia une option de vente (option put) et Tamedia a concédé à Swisscom une option d'achat (option call) pour la part de Tamedia s'élevant à 31%. L'option de vente et l'option d'achat peuvent être exercées respectivement à partir de mi-2018. La juste valeur de l'option put s'élève au 31 décembre 2017 à CHF 231 mio. (CHF 233 mio. lors de l'exercice précédent), qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de Swisscom comme autres passifs financiers (voir note 2.2).

5.2 Principales modifications du périmètre de consolidation

Les afflux nets d'argent frais résultant de l'achat et de la vente de participations se présentent comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Dépenses concernant les regroupements d'entreprises moins liquidités acquises	(44)	(6)
Dépenses concernant des paiements différés de regroupements d'entreprises	(19)	(32)
Dépense liée aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(20)	(3)
Vente de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	76	88
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(99)	(4)
Total des liquidités provenant de l'achat et de la vente de participations, net	(106)	43

138

Afin de stimuler le développement des applications basées sur la technologie blockchain, Swisscom a fondé en 2017 la société Swisscom Blockchain SA. Swisscom possède une part majoritaire de 70%. Les 30% restants sont détenus par la Direction.

En 2017, la filiale italienne Fastweb a vendu les activités avec les grandes entreprises de Tiscali à un prix d'achat d'EUR 45 mio. (CHF 50 mio.). En novembre 2017, Swisscom a acheté les parts minoritaires restantes de Mila AG, de Sellbranch AB ainsi que de CT Cintrade AG avec ses filiales Teleclub SA, Kitag Kino-Theater SA et PlazaVista Entertainment AG. En 2017, Swisscom a en outre augmenté sa participation dans Swisscom Digital Technology SA de 51% à 75%.

En septembre 2017, Swisscom a vendu ses participations dans AWIN AG à un prix d'achat d'EUR 62 mio. (CHF 71 mio.). La vente a généré un bénéfice de CHF 1 mio., qui a été comptabilisé au troisième trimestre 2017 comme autres produits financiers. En décembre 2016, Swisscom a vendu sa participation dans Metroweb S.p.A. à un prix d'achat d'EUR 80 mio. (CHF 86 mio.). La vente a généré un bénéfice de CHF 41 mio., qui a été comptabilisé comme autres produits financiers.

Principes comptables

Consolidation

Sont désignées par le terme «filiales» toutes les entreprises dont Swisscom SA a le pouvoir effectif de contrôler les politiques financières et opérationnelles. En règle générale, Swisscom SA peut exercer ce contrôle dès lors qu'elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote ou des droits de vote potentiels de la société. Les entreprises acquises et les entreprises cédées sont intégrées dans les états financiers consolidés respectivement à partir de leur date d'acquisition et jusqu'à la date de leur cession. Les soldes et les transactions, les produits et les charges, les rapports de participation et les dividendes ainsi que les profits et pertes latents intragroupe sont intégralement éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales figurent dans les capitaux propres de l'état consolidé de la situation financière, mais séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Swisscom SA. La participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net apparaît dans le compte de profits et pertes consolidé comme élément du résultat net consolidé. Les variations de participations

dans des filiales sont comptabilisées en tant que transactions dans les capitaux propres, dans la mesure où le contrôle était déjà exercé auparavant et continue d'être exercé. Les options de vente des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme passifs financiers. Pour toutes les filiales prises en compte dans les états financiers consolidés, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre. Aucune restriction importante ne s'oppose au transfert de fonds des filiales à la maison mère.

Les participations sur lesquelles Swisscom exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. De façon générale, l'exercice d'une influence notable peut être supposé lorsque la part des droits de vote détenus est comprise dans une fourchette de 20% à 50%.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Le prix d'achat recouvre les paiements en espèces ainsi que la juste valeur (fair value) des actifs cédés, des engagements pris ou repris et des propres instruments de capitaux propres cédés. Les passifs dépendant d'événements futurs fondés sur des accords contractuels sont comptabilisés à la juste valeur. A la date d'acquisition, tous les actifs et passifs identifiés qui remplissent les critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur. Le montant de la différence entre les coûts d'acquisition et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables ayant été repris est comptabilisé comme goodwill en tenant compte des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle.

5.3 Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

En mio. CHF	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	193	223
Acquisitions	26	11
Cessions	(76)	(41)
Dividendes	(20)	(17)
Quote-part au résultat net	17	26
Quote-part aux autres éléments du résultat global	2	(7)
Conversion de monnaies étrangères	10	(2)
Solde au 31 décembre	152	193

En 2017, un montant négatif de CHF 11 mio. au total a été enregistré en tant que quote-part au résultat net de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (exercice précédent: CHF 3 mio.). Ce montant inclut des dépréciations de CHF 28 mio. (exercice précédent: CHF 29 mio.) sur des prêts, qui sont considérés comme un investissement net dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Récapitulatif de chiffres clés sélectionnés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	En mio. CHF	2017	2016
Compte de profits et pertes			
Chiffre d'affaires net		2 120	2 453
Charges d'exploitation		(2 065)	(2 371)
Résultat d'exploitation		55	82
Bénéfice net		17	34
Etat de la situation financière au 31 décembre			
Actifs courants		942	1 178
Actifs non courants		860	202
Passifs courants		(926)	(899)
Passifs non courants		(485)	(113)
Capitaux propres		391	368

5.4 Sociétés du groupe

Société du groupe en Suisse

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en mio.	Secteur ⁴
Suisse					
Admeira SA ^{1,3}	Berne	33	CHF	0,3	AUT
AdUnit SA ²	Zurich	69	CHF	0,1	AUT
BFM Business Fleet Management SA ¹	Ittigen	100	CHF	1,0	SCS
Billag SA ¹	Fribourg	100	CHF	0,1	AUT
cablex SA ²	Berne	100	CHF	5,0	AUT
CT Cinetrade AG ¹	Zurich	100	CHF	0,5	SCS
Datasport SA ²	Gerlafingen	100	CHF	0,2	SCS
finnova sa bankware ^{2,3}	Lenzburg	9	CHF	0,5	SCS
Global IP Action SA ²	Pfäffikon	75	CHF	0,2	AUT
Kitag Kino-Theater SA ²	Zurich	100	CHF	1,0	SCS
Medgate SA ^{2,3}	Bâle	40	CHF	0,7	SCS
Medgate Technologies SA ^{2,3}	Zoug	40	CHF	0,1	SCS
Mila AG ²	Zurich	100	CHF	0,4	SCS
Mona Lisa Capital AG ²	Ittigen	100	CHF	5,0	AUT
MyStrom SA ²	Ittigen	52	CHF	0,1	AUT
PlazaVista Entertainment AG ²	Zurich	100	CHF	0,1	SCS
SEC consult (Suisse) SA ^{2,3}	Zurich	47	CHF	0,1	AUT
siroop SA ^{2,3}	Zurich	50	CHF	0,1	AUT
SmartLife Care SA ²	Wangen	48	CHF	0,2	AUT
Swisscom Blockchain SA ²	Zurich	70	CHF	0,1	SCS
Swisscom Broadcast SA ¹	Berne	100	CHF	25,0	AUT
Swisscom Digital Technology SA ¹	Genève	75	CHF	0,1	SCS
Swisscom Directories SA ¹	Zurich	69	CHF	2,2	AUT
Swisscom eHealth Invest GmbH ²	Ittigen	100	CHF	1,4	GHQ
Swisscom Energy Solutions SA ²	Ittigen	52	CHF	13,3	AUT
Swisscom Event & Media Solutions SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	AUT
Swisscom Health SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom Immeubles SA ¹	Ittigen	100	CHF	100,0	SCS
Swisscom IT Services Finance Custom Solutions SA ²	Oltén	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom (Suisse) SA ¹	Ittigen	100	CHF	1 000,0	SCS
Swisscom Services SA ²	Ittigen	100	CHF	0,1	SCS
Swisscom Ventures SA ²	Ittigen	100	CHF	2,0	GHQ
Teleclub SA ²	Zurich	100	CHF	1,2	SCS
Teleclub Programme SA ^{2,3}	Zurich	33	CHF	0,6	SCS
VirtualAds SA ²	Bâle	83	CHF	1,1	AUT
Worklink AG ¹	Berne	100	CHF	0,5	GHQ

¹ Participation détenue directement par Swisscom SA.

² Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

³ La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

⁴ SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fastweb, AUT = Autres, GHQ = Group Headquarters (coûts non attribués).

Sociétés du groupe à l'étranger

Société	Siège	Part de capital et droit de vote en %	Monnaie	Capital social en mio.	Secteur ⁴
Belgique					
Belgacom International Carrier Services SA ^{2,3}	Bruxelles	22	EUR	1,5	SCS
Allemagne					
Abavent GmbH ²	Kempten	100	EUR	0,3	SCS
Mila Europa GmbH ²	Berlin	100	EUR	—	SCS
Swisscom Telco GmbH ²	Leipzig	100	EUR	—	GHQ
VirtualAds Services GmbH ²	Leipzig	83	EUR	—	AUT
France					
local.fr SA ²	Bourg-en-Bresse	100	EUR	0,9	AUT
SoftAtHome SA ^{2,3}	Colombes	10	EUR	6,5	SCS
Italie					
Fastweb S.p.A. ²	Milan	100	EUR	41,3	FWB
Flash Fiber S.r.l. ^{2,3}	Milan	20	EUR	—	FWB
Swisscom Italia S.r.l. ²	Milan	100	EUR	505,8	GHQ
Liechtenstein					
Swisscom Re AG ¹	Vaduz	100	CHF	5,0	GHQ
Luxembourg					
DTF GP S.A.R.L ²	Luxembourg	100	EUR	—	AUT
Digital Transformation Fund Initial Limited Partner SCSp ²	Luxembourg	100	CHF	—	AUT
Pays-Bas					
Improve Digital B.V. ²	Amsterdam	100	EUR	—	AUT
NGT International BV. ²	Capelle a/d IJssel	100	EUR	—	AUT
Autriche					
Swisscom IT Services Finance SE ²	Vienne	100	EUR	3,3	SCS
Suède					
Sellbranch AB ²	Stockholm	100	SEK	0,1	AUT
Singapour					
Swisscom IT Services Finance Pte Ltd ²	Singapour	100	SGD	0,1	SCS
USA					
Swisscom Cloud Lab Ltd ²	Delaware	100	USD	—	SCS

¹ Participation détenue directement par Swisscom SA.

² Participation détenue indirectement par Swisscom SA.

³ La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Swisscom peut exercer une influence notable grâce notamment à sa présence au sein du Conseil d'administration.

⁴ SCS = Swisscom Suisse, FWB = Fastweb, AUT = Autres, GHQ = Group Headquarters (coûts non attribués).

6 Autres informations

Cette partie fournit des explications sur des informations qui n'ont pas été présentées dans les autres parties. Elles comprennent par exemple des informations concernant les impôts sur le résultat et les parties liées.

6.1 Impôts sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat

En mio. CHF	2017	2016
Charge d'impôt exigible	349	305
Ajustements d'impôt exigible d'exercices précédents	20	–
Charge d'impôt différé	23	81
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans le compte de profits et pertes	392	386
Dont Suisse	338	339
Dont à l'étranger	54	47

Les autres éléments du résultat global comprennent en outre des impôts exigibles et différés sur le résultat, qui se décomposent comme suit:

En mio. CHF	2017	2016
Conversion de monnaies étrangères de filiales étrangères	19	83
Gains/(pertes) actuariel(lle)s des régimes à prestations définies	171	238
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(1)	1
Profits et pertes de la couverture des flux de trésorerie reclassés dans le compte de profits et pertes	(1)	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat enregistrée dans les autres éléments du résultat global	188	322

Par le passé, des impôts sur le résultat étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur des dépréciations de sociétés du groupe imputables à des variations de monnaies. Suite à une restructuration intervenue en 2016, il n'est plus possible de faire valoir ces dépréciations sur le plan fiscal. Il s'est ensuivi pour 2016 un effet de CHF 79 mio. sur les impôts sur le résultat dans les autres éléments du résultat global.

Analyse de la charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition applicable à l'analyse de la charge d'impôt sur le résultat ci-après correspond au taux d'imposition moyen pondéré des sociétés opérationnelles du groupe en Suisse. Le taux d'imposition sur le résultat applicable est de 20,4% (exercice précédent: 20,9%). La diminution du taux d'imposition applicable est une conséquence de taux d'imposition cantonaux plus bas.

En mio. CHF	2017	2016
Résultat avant impôts sur le résultat en Suisse	1 724	1 817
Résultat avant impôts sur le résultat à l'étranger	236	173
Résultat avant impôts sur le résultat	1 960	1 990
Taux d'imposition sur le résultat applicable	20,4%	20,9%
Charge d'impôt sur le résultat au taux applicable	400	416
Réconciliation avec la charge d'impôt sur le résultat présentée		
Effet du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	1
Effet de changements du taux d'imposition sur les impôts différés sur le résultat	(12)	(2)
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents en Suisse	2	(8)
Effet de l'application de taux d'imposition sur le résultat différents à l'étranger	20	5
Effet de la non activation de reports de pertes fiscales	11	6
Effet de l'activation et de la compensation de reports de pertes fiscales auparavant non activés	(14)	(12)
Effet de dépenses et produits déductibles uniquement fiscalement	(37)	(26)
Effet de produits exonérés d'impôts et de dépenses fiscalement non déductibles	—	6
Effet d'impôts sur le résultat d'exercices précédents	20	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	392	386
Taux effectif d'imposition sur le résultat	20,0%	19,4%

Actifs et passifs d'impôt exigible sur le résultat

En mio. CHF	2017	2016
Passifs d'impôt exigible nets, au 1^{er} janvier	107	125
Enregistrés dans le compte de profits et pertes	369	305
Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	16	5
Paiements des impôts sur le résultat en Suisse	(279)	(324)
Paiements des impôts sur le résultat à l'étranger	(10)	(4)
Passifs d'impôt exigible nets, au 31 décembre	203	107
Dont actifs d'impôt exigible	(10)	(18)
Dont passifs d'impôt exigible	213	125
Dont Suisse	198	105
Dont à l'étranger	5	2

Actifs et passifs d'impôt différé sur le résultat

En mio. CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Immobilisations corporelles	34	(623)	(589)	36	(568)	(532)
Immobilisations incorporelles	–	(309)	(309)	–	(326)	(326)
Provisions	102	(51)	51	78	(76)	2
Engagements de prévoyance professionnelle	186	–	186	359	–	359
Reports de pertes fiscales	90	–	90	118	–	118
Autres	153	(110)	43	138	(99)	39
Total des actifs d'impôt sur le résultat (passifs d'impôt sur le résultat)	565	(1 093)	(528)	729	(1 069)	(340)
Dont actifs d'impôt différé			197			281
Dont passifs d'impôt différé			(725)			(621)
Dont Suisse			(588)			(435)
Dont à l'étranger			60			95

Les échéances des reports de pertes fiscales n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'actif d'actifs d'impôt sur le résultat différé sont les suivantes:

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Echéance dans un délai d'1 an	–	–
Echéance dans un délai de 2 à 7 ans	125	86
Echéance illimitée	39	27
Total des reports de pertes fiscales non enregistrés	164	113
Dont Suisse	114	72
Dont à l'étranger	50	41

Sur les bénéfices non distribués des filiales, des passifs d'impôt sur le résultat différé de CHF 6 mio. ont été comptabilisés au 31 décembre 2017 (exercice précédent: aucun). Les différences temporelles de filiales et de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour lesquelles aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé au 31 décembre 2017 s'élèvent à CHF 1 117 mio. (CHF 1 390 mio. pour l'exercice précédent).

Principes comptables

Les impôts sur le résultat englobent tous les impôts exigibles et différés dépendant du résultat. Les impôts ne dépendant pas du résultat, tels que l'impôt immobilier et l'impôt sur le capital, sont enregistrés comme autres charges d'exploitation. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable; des impôts différés sont en principe comptabilisés sur toutes les différences temporelles. Les différences temporelles résultent des écarts entre la valeur comptable d'un élément des états financiers consolidés et la valeur fiscale correspondante qui se compenseront à nouveau au cours des périodes à venir. Les actifs d'impôt différé ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'il est probable qu'ils puissent être comptabilisés avec des bénéfices imposables à venir. Les passifs d'impôt sur le résultat qui sont prélevés sur la distribution de bénéfices non distribués de sociétés du groupe ne sont comptabilisés que lorsque la distribution des bénéfices est prévue dans un futur proche. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat exigibles et différés sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et portent sur la même entité imposable.

6.2 Parties liées

Actionnaire majoritaire et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Actionnaire majoritaire

Conformément à la loi fédérale sur l'organisation de l'entreprise fédérale de télécommunications (LET), la Confédération suisse (Confédération) doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom. Au 31 décembre 2017, la Confédération détenait en tant qu'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51% des actions émises. Une réduction de la part de la Confédération au-dessous de la part majoritaire nécessiterait une modification de la loi par le Parlement et serait soumise au droit de référendum populaire facultatif sur le plan fédéral. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, la Confédération exerce un contrôle sur les décisions de l'Assemblée générale qui requièrent la majorité absolue des voix exprimées. Il s'agit en premier lieu des décisions relatives au dividende et à l'élection des membres du Conseil d'administration. Swisscom fournit des services de télécommunication à la Confédération et lui achète en outre des services. La Confédération englobe les divers départements et autorités fédérales et autres entreprises placées sous son contrôle (pour l'essentiel la Poste, les Chemins de fer fédéraux suisses, RUAG et Skyguide). Toutes les affaires sont traitées sur la base de rapports habituels clients et fournisseurs à des conditions identiques à celles offertes à des tiers indépendants. En outre, Swisscom effectue avec la Poste des transactions financières aux conditions du marché.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les prestations fournies aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que celles obtenues de la part de ces participations sont basées sur les prix du marché. Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont mentionnées dans la note 5.3.

Transactions et soldes

En mio. CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Exercice 2017				
Confédération	247	127	269	163
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	77	88	20	3
Total 2017/Solde au 31 décembre 2017	324	215	289	166

En mio. CHF	Produits	Charges	Créances	Passifs
Exercice 2016				
Confédération	233	131	164	233
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	36	146	11	6
Total 2016/Solde au 31 décembre 2016	269	277	175	239

Institutions de prévoyance du personnel et rémunérations des principaux dirigeants

Les opérations entre Swisscom et les diverses institutions de prévoyance sont présentées dans la note 4.3. Les rémunérations des principaux dirigeants sont déclarées dans la note 4.2.

6.3 Autres principes comptables

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, les positions monétaires sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture; les positions non monétaires sont quant à elles converties au cours de la transaction et les différences de change comptabilisées en résultat. Les actifs et les passifs des filiales et des sociétés associées exprimés dans une autre monnaie fonctionnelle sont convertis aux cours de clôture, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de profits et pertes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

Principaux cours de change

Monnaie	Clôture de l'exercice			Moyenne	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	2017	2016
1 EUR	1,170	1,074	1,084	1,113	1,090
1 USD	0,976	1,019	0,995	0,985	0,990

Normes internationales d'information financière IFRS et interprétations amendées ne devant pas encore être obligatoirement appliquées

Les normes internationales d'information financière IFRS et interprétations suivantes, publiées jusqu'à la fin 2017, doivent être appliquées au plus tôt à compter de l'exercice 2018:

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contreparties payées d'avance	1 ^{er} janvier 2018
IFRIC 23	Incertitude quant au traitement de l'impôt sur le résultat	1 ^{er} janvier 2019
Amendements apportés à IAS 28	Participations à long terme dans des sociétés associées et des coentreprises	1 ^{er} janvier 2019
Amendements apportés à IFRS 2	Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et clarifications connexes de la norme	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019
Divers	Amendements des IFRS 2014–2016	1 ^{er} janvier 2018
Divers	Amendements des IFRS 2015–2017	1 ^{er} janvier 2019

Swisscom va vérifier ses rapports financiers dans l'optique des normes nouvelles ou amendées qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ou ultérieurement et qui ne seront pas appliquées de manière anticipée par Swisscom. Pour l'heure, Swisscom ne s'attend à aucune influence significative sur les comptes consolidés, excepté en ce qui concerne la modification décrite ci-après.

IFRS 9 «Instruments financiers»

La norme comprend de nouvelles règles en matière de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de comptabilisation des dépréciations et de comptabilisation de couverture. Il en résultera dans certains cas des modifications de classification, et les nouvelles dispositions en matière de dépréciation conduiront dans certains cas à des pertes comptabilisées en charges de façon plus précoce. Swisscom s'attend, suite à la première application au 1^{er} janvier 2018, à une diminution des capitaux propres d'environ CHF 20 mio. avant impôts.

IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients»

Dans son principe, la nouvelle norme prévoit pour les dispositions actuelles un modèle unique en cinq étapes applicable à tous les contrats conclus avec des clients. Selon IFRS 15, le montant à comptabiliser au titre des produits des activités ordinaires est celui qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie du transfert de biens ou de services à un client. La date ou la période déterminante ne dépend plus du moment du transfert des risques et avantages, mais du transfert du contrôle des biens ou services au client. Pour les contrats à composantes multiples, IFRS 15 prévoit explicitement une répartition du prix de transaction sur les différentes obligations identifiées au titre des prestations, proportionnellement aux prix de vente individuels. La nouvelle norme inclut également de nouvelles règles relatives aux coûts engagés pour obtenir et pour remplir un contrat

ainsi que des lignes directrices afin de définir quand de tels coûts sont à considérer comme un actif. La norme exige en outre de nouvelles informations élargies à fournir en annexe.

IFRS 15 produira les effets significatifs suivants sur les états financiers consolidés de Swisscom:

- > **Chiffre d'affaires:** Lors de contrats à composantes multiples (contrat de téléphonie mobile avec un téléphone portable subventionné), une répartition du chiffre d'affaires sur les composantes déjà fournies (téléphone portable) doit avoir lieu, de sorte que les chiffres d'affaires soient comptabilisés plus tôt. Le montant global du chiffre d'affaires demeure inchangé sur la durée du contrat.
- > **Coûts du contrat:** Les subventions de terminaux et commissions qui sont versées aux revendeurs (coûts marginaux d'obtention de contrats) ainsi que les coûts afférents aux routeurs et set top box (coûts d'exécution de contrats) sont portés à l'actif et comptabilisés comme charges pendant toute la durée du contrat.

Swisscom choisit pour la première application de la norme IFRS 15 la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode transitoire, Swisscom doit appliquer IFRS 15 rétrospectivement uniquement aux contrats qui ne sont pas encore achevés au 1^{er} janvier 2018. L'effet induit par la transition est comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat. Les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas adaptés.

Swisscom s'attend, suite à la première application au 1^{er} janvier 2018, à une augmentation des capitaux propres d'environ CHF 400 mio. avant impôts. Cet effet résulte de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs sur contrat ainsi que de coûts marginaux d'obtention de contrats différés et de coûts différés d'exécution de contrats. Pour l'année 2018, Swisscom estime suite à l'application d'IFRS 15 que le chiffre d'affaires net reculera de CHF 10 mio. et les charges directes progresseront de CHF 40 mio. L'évolution de l'effet de la norme IFRS 15 sur le résultat dépendra des futurs modèles d'affaires et produits, du panachage des canaux de distribution ainsi que de l'évolution des quantités, des prix et des coûts.

IFRS 16 «Contrats de location»

Pour le preneur, la nouvelle norme IFRS 16 (applicable au 1^{er} janvier 2019) prévoit un seul modèle comptable. La distinction exigée jusqu'ici dans la norme IAS 17 entre contrats de location simple et contrats de location-financement est désormais supprimée pour le preneur. Le preneur comptabilise dans son état de la situation financière une obligation locative pour les paiements futurs de loyers ainsi qu'un droit d'utiliser le bien sous-jacent. Le bailleur continue en revanche d'établir une distinction sur le plan comptable entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Le modèle comptable d'IFRS 16 ne se distingue à cet égard pas de manière significative des prescriptions précédentes de la norme IAS 17. Swisscom s'attend à ce que les modifications importantes aient une influence significative sur les comptes consolidés. Une estimation fiable des conséquences de l'application de la norme IFRS 16 ne sera réalisable qu'après une analyse détaillée de la situation.



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Swisscom SA et de ses filiales (le groupe), comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, le compte de résultat global consolidé, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 96 à 147) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit



Comptabilisation des chiffres d'affaires



Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels



Goodwill lié à Fastweb



Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence



Engagement de prévoyance professionnelle comPlan

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Comptabilisation des chiffres d'affaires

Elément clé de l'audit

Les activités de télécommunication de Swisscom se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'informatique (IT). Les contrats sous-jacents à ces transactions comportent souvent différents éléments qui sont comptabilisés séparément. A cet égard, la présentation correcte des éléments contractuels identifiés, la délimitation périodique des chiffres d'affaires et la facturation correcte dépendent largement des systèmes IT.

Notre approche

Nous avons analysé le processus depuis la conclusion du contrat jusqu'à la réception du paiement et nous avons évalué si les flux de valeurs ont été intégralement et correctement comptabilisés. Nous avons notamment identifié les principaux contrôles clés concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires, puis nous avons vérifié leur efficacité par échantillonnage. Nous avons tenu compte du niveau élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations par différents systèmes IT en testant, avec l'aide de nos spécialistes IT, l'efficacité des contrôles IT des systèmes pertinents pour la présentation des comptes.

Nous avons également réalisé des procédures d'audit analytiques. Sur la base des rapports internes, nous avons analysé, pour chaque segment de chiffre d'affaires et chaque catégorie de produit, les tendances concernant les principaux indicateurs et nous avons évalué sous un angle critique les écarts par rapport à nos attentes.

S'agissant des nouveaux produits importants, nous avons évalué si le moment de la comptabilisation des chiffres d'affaires et le montant ainsi comptabilisé pour les différentes composantes avaient été déterminés correctement.

De plus amples informations concernant la comptabilisation des chiffres d'affaires figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 1.1 – Segmentation



Inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels

Elément clé de l'audit

Face aux mutations technologiques que connaît le secteur des télécommunications, les investissements dans les nouvelles installations techniques et les logiciels jouent un rôle stratégique pour l'évolution des activités de Swisscom. A cet égard, il est important que les coûts qui ont été inscrits à l'actif au titre des installations techniques et des logiciels acquis et issus de la production propre remplissent les critères des IFRS.

Notre approche

Nous avons vérifié la conformité des directives de Swisscom en matière de comptabilisation à l'actif avec les IFRS ainsi que l'efficacité des contrôles clés relatifs au respect de ces directives.

Nous avons notamment examiné, au moyen d'une procédure de sélection statistique par échantillonnage, les installations techniques et les logiciels qui ont été inscrits à l'actif au cours de l'exercice sous revue afin de vérifier le caractère approprié de leur inscription à l'actif ainsi que le moment où celle-ci a été effectuée.

Nous avons également analysé l'étendue et le calcul approprié des heures travaillées par les collaborateurs de Swisscom pour les prestations de développement liées aux nouveaux projets importants. Pour ce faire, nous avons vérifié par échantillonnage les taux horaires utilisés par Swisscom sur la base des charges de personnel effectives et nous avons analysé les éventuels changements. Sur la base des valeurs budgétées mensuelles, nous avons comparé avec les chiffres réels les coûts prévus à inscrire et ne pas inscrire à l'actif pour les projets importants et nous avons évalué les écarts de manière critique.

De plus amples informations concernant l'inscription à l'actif des installations techniques et des logiciels figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.2 – Immobilisations corporelles
- Note aux comptes consolidés n° 3.4 – Immobilisations incorporelles



Goodwill lié à Fastweb

Elément clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, un goodwill de CHF 578 millions (2016 : CHF 529 millions) est comptabilisé pour le secteur opérationnel Fastweb.

Le test de dépréciation annuel du goodwill lié à Fastweb est influencé de manière significative par les décisions d'appreciation du Management en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs attendus, le taux d'actualisation utilisé (WACC) et la croissance prévue.

Notre approche

Lors de notre vérification, nous avons évalué si pour le test de dépréciation du goodwill lié à Fastweb une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique, si le calcul était compréhensible et si les hypothèses retenues étaient appropriées.

Nous avons notamment examiné sous un angle critique, sur la base des prises de position écrites du management local et de la Direction du Groupe, les données d'entrée et les hypothèses concernant les flux de trésorerie sous-jacents au test de dépréciation ainsi que les taux de croissance futurs.

De plus, nous avons vérifié l'exactitude historique du plan d'affaires sur la base d'une comparaison plurianuelle des valeurs estimées avec les valeurs réelles.

S'agissant du taux d'actualisation utilisé, nous avons analysé les différents paramètres avec l'aide de nos spécialistes de l'évaluation et nous les avons comparés avec le groupe de référence.

Nous avons vérifié l'exactitude comptable et la pertinence méthodologique du modèle utilisé pour le test de dépréciation.

De plus, nous avons vérifié si les données relatives au test de dépréciation étaient correctement indiquées dans les notes aux comptes consolidés et si les analyses de sensibilité présentées reflétaient de manière adéquate les risques liés au test de dépréciation.

De plus amples informations concernant le goodwill lié à Fastweb figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.3 – Goodwill



Provisions et passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence

Elément clé de l'audit

Swisscom fournit des services d'accès réglementés pour d'autres prestataires de services de télécommunication. Les prix facturés font l'objet de procédures réglementaires.

De plus, la Commission de la concurrence (Comco) mène différentes procédures relatives au droit des cartels contre Swisscom.

Si un jugement entré en force devait établir un abus de position dominante, il pourrait également en découler des préventions de droit civil contre Swisscom.

La constitution d'une provision ou la présentation d'un passif éventuel au titre de ces procédures est influencée de manière significative par les décisions d'appréciation du Management.

Notre approche

Nous avons vérifié l'efficacité des contrôles mis en œuvre pour identifier, évaluer et comptabiliser les procédures juridiques issues de l'environnement réglementaire et du droit de la concurrence.

En particulier, nous avons participé aux discussions trimestrielles relatives aux procédures juridiques avec les départements concernés et nous avons discuté et examiné sous un angle critique les récapitulatifs établis par le Groupe Swisscom en ce qui concerne les procédures juridiques.

Avec l'aide de nos spécialistes du droit, nous avons évalué la probabilité d'une sortie de trésorerie en relation avec une procédure juridique, le moment de la comptabilisation d'une provision au bilan et le montant correspondant ainsi que la présentation des passifs éventuels. S'agissant des procédures significatives, nous avons également obtenu une confirmation d'avocat externe de Swisscom, que nous avons examinée sous un angle critique.

Afin de vérifier le montant des provisions et des passifs éventuels, nous avons en outre évalué si les données internes et externes étaient correctement intégrées dans les calculs et si les hypothèses sous-jacentes aux calculs étaient appropriées.

S'agissant des passifs éventuels, nous avons vérifié si les données indiquées dans les notes aux comptes consolidés reflétaient les risques de manière appropriée.

De plus amples informations concernant les provisions et les passifs éventuels pour procédures réglementaires et procédures relevant du droit de la concurrence figurent dans les sections suivantes des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 3.5 – Provisions, passifs et actifs éventuels



Engagement de prévoyance professionnelle comPlan

Elément clé de l'audit

Swisscom gère pour ses collaborateurs différents régimes de retraite en Suisse et en Italie, la plupart des collaborateurs en Suisse étant assurés auprès de l'institution autonome de prévoyance de l'employeur comPlan contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Il en résulte un engagement de prévoyance professionnelle qui est calculé sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Ces hypothèses concernent principalement le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires et de rentes, la rémunération des avoirs d'épargne, l'espérance de vie et l'évolution prévue du taux de conversion. De plus, conformément avec la loi Suisse, Swisscom tient compte d'une limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant conformément à l'IAS 19 (répartition des risques). Le calcul de la part de l'employeur dans le découvert se base notamment sur des valeurs empiriques concernant les mesures mises en œuvre jusqu'ici afin d'améliorer l'équilibre financier de la caisse de pension.

Ces hypothèses sont déterminées par le Management et comportent des décisions d'appréciation qui ont des conséquences importantes sur le montant de l'engagement de prévoyance comptabilisé au bilan pour comPlan et de la charge de prévoyance présentée.

Notre approche

Sur la base de la vérification de l'efficacité des contrôles internes, nous avons évalué l'intégralité et l'exactitude des données sur le personnel sous-jacentes à l'expertise de l'actuaire et nous avons analysé ces dernières par échantillonnage. De plus, nous avons soumis le calcul actuariel à l'appréciation critique de nos spécialistes. A cet égard, nous avons notamment vérifié l'application uniforme du modèle pour la prise en compte de la répartition des risques ainsi que les effets de l'application des hypothèses sous-jacentes au cours de la deuxième année d'application. En complément, nous avons évalué la qualification et l'indépendance de l'actuaire mandaté par Swisscom.

Avec l'aide de nos spécialistes, nous avons analysé en détail la conformité avec l'IAS 19 de la prise en compte de l'évolution prévue du taux de conversion et de la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant. Nous avons revu et examiné sous un angle critique l'évolution prévue du taux de conversion et la limitation de la part de l'employeur dans le découvert restant, sur la base des valeurs empiriques et des estimations spécifiques à Swisscom.

De plus, nous avons évalué les hypothèses du Management dans le cadre du calcul des paramètres utilisés dans l'expertise de l'actuaire mandaté par Swisscom. Pour ce faire, nous avons examiné la méthode appliquée pour déterminer les paramètres et la continuité par rapport à l'exercice précédent et nous avons comparé ces paramètres avec la fourchette des informations du marché disponibles.

De plus amples informations concernant l'engagement de prévoyance professionnelle comPlan figurent dans la section suivante des notes aux comptes consolidés:

- Note aux comptes consolidés n° 4.3 – Régimes à prestations définies



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.



- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèdent les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 6 février 2018

KPMG SA, Hofgut, case postale 112, CH-3073 Gümligen-Berne

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

Comptes annuels de Swisscom SA

Compte de résultat

	2017	2016
En mio. CHF		
Produits nets des ventes de biens et des prestations de services	231	229
Autres produits d'exploitation	29	66
Total produits d'exploitation	260	295
Charges de personnel	(79)	(78)
Autres charges d'exploitation	(92)	(92)
Total charges d'exploitation	(171)	(170)
Résultat d'exploitation	89	125
Charges financières	(129)	(135)
Produits financiers	140	140
Rendement des participations	105	2 567
Résultat avant impôts sur le résultat	205	2 697
Charge d'impôts sur le résultat	(8)	(15)
Bénéfice net	197	2 682

Bilan

En mio. CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
Trésorerie		290	180
Actifs financiers courants		—	86
Instruments financiers dérivés		4	9
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.1	7	17
Autres créances à court terme	3.1	2	7
Comptabilisation différée de la distribution de bénéfices de filiales		—	2 500
Actifs de régularisation		110	100
Total des actifs courants		413	2 899
Immobilisations financières	3.1	6 045	4 967
Instruments financiers dérivés		73	29
Participations	2.2	7 973	7 884
Total des actifs non courants		14 091	12 880
Total des actifs		14 504	15 779
Passifs et capitaux propres			
Dettes à court terme portant intérêt	3.2	2 211	1 868
Instruments financiers dérivés		5	6
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3.2	8	5
Autres dettes à court terme	3.2	39	48
Passifs de régularisation		70	84
Provisions		11	10
Total des passifs courants		2 344	2 021
Dettes à long terme portant intérêt	3.2	6 782	7 403
Instruments financiers dérivés		52	84
Autres dettes à long terme	3.2	2	4
Provisions		11	12
Total des passifs non courants		6 847	7 503
Total des passifs		9 191	9 524
Capital-actions		52	52
Réserve légale issue du capital/réserves issues d'apports de capital		21	21
Réserves facultatives issues du bénéfice		5 240	6 183
Parts capitaux propres	3.3	—	(1)
Total des capitaux propres		5 313	6 255
Total des passifs et des capitaux propres		14 504	15 779

Annexe aux comptes annuels

1 Informations générales

1.1 Nom, forme juridique et siège

- > Swisscom SA, Ittigen (canton de Berne)
- > Société mère du groupe Swisscom
- > Swisscom SA est une société anonyme de droit public conformément à la loi fédérale du 30 avril 1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET).
- > Numéro d'identification des entreprises (IDE) CHF-102.753.938

1.2 Capital-actions

Le capital-actions est constitué au 31 décembre 2017 d'un nombre inchangé par rapport à l'exercice précédent de 51 801 943 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 par action.

1.3 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2017, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part inchangée de 51,0% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

1.4 Nombre d'équivalents plein temps

Le nombre moyen d'emplois en équivalents plein temps de Swisscom SA était supérieur à 250 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

157

1.5 Autorisation de publication et approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a autorisé la publication des présents comptes annuels le 6 février 2018. Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice n'est survenu jusqu'à cette date. Les comptes annuels sont sujets à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA le 4 avril 2018.

2 Résumé des principales règles comptables

2.1 Généralités

Les principes d'évaluation importants appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il convient de préciser que la possibilité de constitution et de dissolution de réserves latentes pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme a été prise en considération.

2.2 Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où l'Assemblée générale des filiales approuve les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA. Une liste des participations directes et indirectes détenues par Swisscom SA figure dans la note 5.4 jointe aux comptes annuels consolidés.

2.3 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (hedge accounting)

Les instruments financiers dérivés qui servent de couvertures des risques de change et de couvertures des variations de taux d'intérêt sont évalués au prix courant. La modification des prix courants est comptabilisée dans le compte de résultat. Les instruments dérivés qui remplissent les conditions d'une opération de couverture sont évalués selon les mêmes principes d'évaluation que l'élément couvert. Les bénéfices et les pertes résultant de l'élément couvert et de l'opération de couverture sont traités ensemble (prise en considération collective de l'unité d'évaluation).

2.4 Propres parts du capital

Les actions propres sont portées au bilan en diminution des capitaux propres à leur date d'acquisition et à leurs coûts d'acquisition. En cas de revente ultérieure, les bénéfices ou les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat au titre de produits financiers ou de charges financières.

3 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Créances et immobilisations financières

En mio. CHF	31.12.2017	Dont envers des participations	31.12.2016	Dont envers des participations
Créances clients	7	7	17	17
Autres créances à court terme	2	1	7	5
Immobilisations financières	6 045	5 934	4 967	4 855

3.2 Dettes

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services et autres dettes

En mio. CHF	31.12.2017	Dont envers des participations	31.12.2016	Dont envers des participations
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	8	4	5	1
Autres dettes à court terme	39	11	48	10
Autres passifs à long terme	2	—	4	—

Dettes portant intérêt

En mio. CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prêts bancaires	736	721
Emprunts obligataires	6 106	6 101
Placements privés	500	750
Passifs portant intérêt vis-à-vis de participations	1 556	1 676
Autres passifs portant intérêt vis-à-vis de tiers	95	23
Total des dettes portant intérêt	8 993	9 271
Dont des passifs portant intérêt à court terme	2 211	1 868
Dont des passifs portant intérêt à long terme	6 782	7 403

Emprunts obligataires

En mio. CHF ou EUR	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en monnaie	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en CHF 2007–2017	—	—	600	3,75
Emprunts obligataires en CHF 2009–2018	1 385	3,25	1 425	3,25
Emprunts obligataires en EUR 2013–2020	500	2,00	500	2,00
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	500	1,88	500	1,88
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2015–2023	250	0,25	250	0,25
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2015–2025	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	200	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2027	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2017–2027	350	0,38	—	—
Emprunts obligataires en CHF 2016–2028	200	0,38	200	0,38
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	160	1,50
Emprunts obligataires en CHF 2016–2032	300	0,13	300	0,13
Emprunts obligataires en CHF 2017–2033	150	0,75	—	—
Emprunts obligataires en CHF 2015–2035	150	1,00	150	1,00

3.3 Propres parts du capital

	Nombre	Prix moyen en CHF	En mio. CHF
Solde au 31 décembre 2015	—	—	—
Achat sur le marché	8 000	520	4
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(6 486)	520	(3)
Solde au 31 décembre 2016	1 514	520	1
Achat sur le marché	7 200	468	3
Distribution pour les paiements fondés sur des actions	(8 090)	468	(4)
Solde au 31 décembre 2017	624	468	—

4 Informations complémentaires

4.1 Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2017, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 290 mio. (exercice précédent: CHF 228 mio.).

4.2 Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31 décembre 2017, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 105 mio. (exercice précédent: CHF 109 mio.). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

4.3 Droits de participation des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2016 et 2017 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées:

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Hansueli Loosli	2 733	2 350
Roland Abt	205	88
Valérie Berset Bircher	213	96
Alain Carrupt	213	96
Frank Esser	478	332
Barbara Frei	784	648
Catherine Mühlmann	1 443	1 326
Theophil Schlatter	1 419	1 225
Renzo Simoni ¹	160	—
Hans Werder ²	—	1 128
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 648	7 289

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Nombre	31.12.2017	31.12.2016
Urs Schaeppi (CEO)	3 964	3 229
Mario Rossi	1 236	1 027
Hans C. Werner	1 068	897
Marc Werner	750	382
Urs Lehner ¹	115	—
Christian Petit ²	—	1 337
Heinz Herren	1 586	1 333
Dirk Wierzbitzki	234	64
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 953	8 269

¹ Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

² Fin de mandat à la Direction du groupe le 21 juin 2017.

En 2017, 1 493 actions (CHF 0,7 mio.) ont été distribuées à des membres du Conseil d'administration et 2 121 actions (CHF 0,9 mio.) à des membres de la Direction du groupe.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 4 avril 2018, d'affecter le bénéfice résultant du bilan de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, soit CHF 5 240 mio., comme suit:

En mio. CHF	31.12.2017
Affectation du bénéfice	
Résultat accumulé non distribué exercice précédent	6 182
Dividende ordinaire ¹	(1 140)
Report de solde	5 042
Bénéfice net de l'exercice	197
Variation parts capitaux propres	1
Résultat accumulé à disposition de l'Assemblée générale	5 240
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action sur un total de 51 801 319 actions ¹	(1 140)
Report à nouveau	4 100

¹ Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 10 avril 2018 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
Dividendes distribués, nets	14,30



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 155 à 160) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,



individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hanspeter Stocker
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Daniel Haas
Expert-réviseur agréé

Gümligen-Berne, 6 février 2018

Informations

Glossaire

166

Evolution sur cinq ans
du groupe Swisscom

171

Glossaire

Termes techniques

4G/LTE (Long Term Evolution): 4G/LTE désigne la quatrième génération de communication mobile. Le LTE permet d'assurer une transmission mobile à haut débit pouvant atteindre actuellement 150 Mbit/s.

4G+/LTE Advanced: 4G/LTE+ offre une bande passante théorique de 300 Mbit/s via le réseau mobile. Les fréquences 4G/LTE sont groupées afin d'atteindre la capacité nécessaire. La poursuite du groupage des fréquences 4G/LTE permettra dans un futur proche d'obtenir une bande passante théorique pouvant atteindre 450 Mbit/s.

5G: 5G est la technologie de la prochaine génération dans le réseau mobile. Actuellement, il n'existe pas encore de définition internationale de la norme 5G. Mais des tests ont lieu régulièrement dans le monde entier.

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line): Technologie de transmission de données à haut débit qui utilise les lignes téléphoniques de cuivre existantes pour assurer l'accès au réseau de données.

All IP (tout IP): All IP signifie que tous les services (télévision, Internet, ou le téléphone fixe utilisent le même réseau. Swisscom passe à IP pour tous les réseaux de communication. Les services IP fonctionnent ainsi sur le propre réseau de Swisscom en Suisse, ce qui garantit une sécurité et une disponibilité élevée par rapport à d'autres prestataires de services vocaux sur le World Wide Web.

Bandé passante: la bande passante désigne la capacité de transmission d'un canal, appelée également débit. Plus la bande passante est large, plus elle peut transmettre d'unités d'information (bits) par unité de temps (seconde) (bit/s, kbit/s, Mbit/s).

Bitstream Access: le Bitstream Access décrit un produit d'accès de gros pour les opérateurs tiers couramment utilisé dans la branche des télécommunications. Il permet à un opérateur de télécommunication de mettre à la disposition d'un opérateur tiers un flux de données jusqu'à un client final déterminé. Cet opérateur tiers peut donc mettre ses services à la disposition d'un client qu'il n'a pas raccordé à son propre réseau physique.

BPO (Business Process Outsourcing): BPO est une forme particulière d'externalisation qui décrit l'impartition de processus d'affaire complets.

Cloud: le Cloud Computing, ou «informatique en nuage», permet de se procurer des infrastructures IT telles que la capacité de calcul, les supports de données, les logiciels prêts à l'emploi et les plateformes via Internet, le tout adapté de manière dynamique aux besoins de l'utilisateur. Les centres de calcul de même que les ressources et les données sont stockées dans le cloud. La notion de nuage s'apparente ainsi à des équipements matériels difficilement localisables.

Connectivité: utilisé comme terme générique pour les services IP ou le raccordement à Internet, ce terme désigne la possibilité d'échanger des données avec le partenaire de son choix sur le réseau.

Convergence: dans la branche des télécommunications, le terme de convergence désigne souvent une interaction entre les technologies de réseau fixe et mobile ou entre des produits englobant aussi bien des services de téléphonie mobile et que des services de téléphonie fixe.

Convergence réseau: la convergence réseau désigne la dissolution et réorganisation de réseaux précédemment séparés pour former un grand réseau convergent, tel que les réseaux fixe et mobile de Swisscom par exemple.

DSL (Digital Subscriber Line): L'abréviation générique DSL englobe toutes les technologies de transmission qui reposent sur les lignes de raccordement d'abonné, partiellement ou intégralement en cuivre. Exemples de technologies DSL: ADSL, VDSL.

EDGE (Enhanced Data Rates for GSM Evolution): EDGE appartient à la deuxième génération de communication mobile. Il s'agit d'une méthode de modulation destinée à accroître le débit des réseaux mobiles GSM. La technologie EDGE permet des débits allant jusqu'à 256 kbit/s. Actuellement, EDGE dessert plus de 99% de la population suisse.

Fibre optique: les câbles à fibre optique permettent la transmission de données par la lumière, alors que les câbles de cuivre utilisent des signaux électriques pour acheminer les informations.

FTTH (Fibre to the Home): cette abréviation désigne le raccordement de bout en bout d'habitations et de locaux à usage professionnel au moyen de la fibre optique en lieu et place des lignes de cuivre traditionnelles.

FTTS (Fibre to the Street) / FTTB (Fibre to the Building) / FTTC (Fibre to the Curb): les sigles FTTS, FTTB et FTTC désignent ensemble, avec la vectorisation, des technologies hybrides novatrices de raccordement à haut débit (fibre optique et cuivre). La fibre optique est posée aussi près que possible des bâtiments ou, dans le cas de la technologie FTTB, jusque dans les caves. Le câble de cuivre existant est utilisé pour couvrir le tronçon restant. S'agissant des technologies FTTS et FTTB, l'évolution technologique prévue de VDSL2 à G.fast se traduira par une augmentation sensible des débits.

G.fast (se prononce «dji dot fast»): ce terme désigne la dernière technologie sur lignes de cuivre, qui permet d'atteindre un débit beaucoup plus élevé que le VDSL2. Le recours à G.fast pour les technologies FTTS et FTTB fait partie intégrante de la stratégie de Swisscom en matière d'accès.

GPRS (General Packet Radio Service): GPRS fait partie de la deuxième génération de communication mobile et augmente le débit de données des réseaux mobiles GSM. Ce service permet d'atteindre des débits de l'ordre de 30 à 40 kbit/s.

Réseau GSM (Global System for Mobile Communications): GSM est une norme de téléphonie mobile internationale de deuxième génération. Elle permet non seulement de transmettre voix et données, mais aussi d'utiliser des services tels que le SMS et d'établir des communications de et vers l'étranger (itinérance internationale).

Housing: Désigne l'hébergement, avec raccordement au réseau, d'une infrastructure de serveurs dans un centre de calcul.

HSPA (High Speed Packet Access): le HSPA est une évolution de la norme de téléphonie mobile de la troisième génération, la norme de communication mobile UMTS. Le HSPA garantit, en comparaison avec UMTS, des débits plus élevés pour la transmission de gros volumes de données. Un nombre nettement plus important d'utilisateurs peuvent ainsi solliciter simultanément la même cellule de radiocommunication sans que le débit de transmission ne diminue. Sur les lieux où les clients utilisent l'Internet mobile de manière intensive et régulière, le HSPA a cédé la place au HSPA+, aussi appelé HSPA Evolution. Le HSPA autorise actuellement des débits de transmission maximaux de 42 Mbit/s.

Inbound/Outbound (voir itinérance)

IP (Internet Protocol): l'IP offre la possibilité d'intégrer divers types de services sur un réseau unique. Parmi les applications usuelles, citons les réseaux privés virtuels d'entreprise (Virtual Private Networks, VPN), la téléphonie (Voice over IP) et la télécopie (Fax over IP).

IPTV (Internet Protocol Television): l'abréviation IPTV, ou TV IP en français, se réfère à la transmission numérique de contenus à haut débit (p. ex. programmes de télévision ou films) sur le réseau IP.

ISP (Internet Service Provider): un ISP est un prestataire de services en lien avec l'Internet. On utilise également les termes de fournisseur de services Internet ou de fournisseur d'accès à Internet / provider. Ses prestations comprennent notamment l'accès à Internet (p. ex. avec DSL), l'hébergement (enregistrement et exploitation d'adresses Internet, sites ou serveurs web) et la mise à disposition de contenus.

Itinérance: dans le langage courant, l'itinérance se réfère à la possibilité d'utiliser son téléphone portable en dehors des frontières d'un pays. Grâce à la fonction d'itinérance, un portable se trouvant à l'étranger sélectionne automatiquement le meilleur réseau partenaire disponible. L'information relative à la localisation du téléphone mobile (pays, région) est immédiatement transmise à la centrale suisse auprès de laquelle l'appareil est enregistré. Si un signal d'appel lui parvient, la centrale située en Suisse le transmet en l'espace de quelques millisecondes dans la région voulue du pays correspondant. Là, le signal d'appel est retransmis à la station de base la plus proche du lieu où se trouve le téléphone mobile. Enfin, la station de base envoie le signal au téléphone portable et l'utilisateur peut prendre l'appel. Pour que l'itinérance soit possible, il faut que les pays concernés utilisent les mêmes bandes de fréquence. En Europe, tous les réseaux GSM travaillent dans des bandes de fréquence identiques. D'autres pays tels que les Etats-Unis ou l'Amérique du Sud émettent dans une autre plage de fréquences. Actuellement, la plupart des téléphones mobiles sont des appareils tribandes ou quadribandes, capables de communiquer tant sur les réseaux à 900 et 1 800 MHz (usuels en Europe) que sur les réseaux à 850 et 1 900 MHz.

LAN (Local Area Network): un LAN est une interconnexion locale d'ordinateurs reposant aujourd'hui le plus souvent sur Ethernet.

MVNO (Mobile Virtual Network Operator): cette abréviation désigne un modèle commercial utilisé dans la communication mobile. Avec ce modèle, la société concernée (le MVNO, opérateur mobile virtuel) ne dispose pas de sa propre infrastructure de réseau ou uniquement d'une infrastructure de réseau restreinte. Elle a donc recours à l'infrastructure d'autres entreprises de communication mobile.

Net Promoter Score (NPS): le NPS est une valeur qui indique directement la satisfaction de la clientèle et indirectement la propension à recommander. Il s'agit donc d'une analyse visant à déterminer la satisfaction de la clientèle.

OTT (Over the Top): ce terme se rapporte à des fournisseurs (et des services) qui utilisent une infrastructure de réseau existante sans l'exploiter eux-mêmes. Les entreprises OTT proposent leurs propres services sur la base d'infrastructures d'autres entreprises, afin d'atteindre un nombre élevé d'utilisateurs rapidement et à moindre coût.

Pétaoctet: unité de mesure de la quantité de données. 1 pétaoctet correspond à environ 1000 téraoctet, 1 000 000 gigaoctets ou 1 000 000 000 mégaoctets.

PWLAN (Public Wireless Local Area Network): désigne un réseau public local sans fil reposant sur la famille de normes WiFi IEEE802.11. Le débit typique de transmission de données sur le réseau PWLAN est de 5 à 10 Mbit/s.

Routeur: un routeur est un appareil qui couple ou sépare différents réseaux d'ordinateurs. Le routeur analyse les paquets de données entrant en fonction de l'adresse du destinataire, les bloque ou les redirige plus loin. Il en existe différents types, allant des petits appareils utilisés par les clients privés aux grandes machines exploitées sur le réseau.

Smart Data: désigne principalement le traitement et la compréhension de grands volumes de données complexes qui évoluent rapidement, dans le but de créer une valeur ajoutée.

Streaming: désigne la transmission de signaux audio ou vidéo via un réseau ou Internet sans qu'il soit nécessaire de sauvegarder les données sur l'appareil local.

TDM (Time Division Multiplex): le multiplexage consiste à faire passer de manière simultanée plusieurs types d'informations à travers un seul support de transmission (ligne, câble ou liaison radio), pour la téléphonie traditionnelle par exemple (avec raccordement ISDN ou analogique). Souvent, les modes de multiplexage sont combinés pour atteindre une utilisation plus élevée. Le groupement intervient une fois que les données à transmettre ont été modulées (codées) sur un signal. A l'arrivée, chez le destinataire, ces données sont décodées après dégroupage (démultiplexage).

Téraoctet: unité de mesure de la quantité de données. 1 téraoctet correspond à environ 1000 gigaoctets ou 1 000 000 mégaoctets.

TIC (technologies de l'information et de la communication): l'association des deux concepts technologiques de l'information et de la communication est apparue dans les années quatre-vingt. Elle incarne le rapprochement des technologies de l'information (traitement des informations et des données et matériel informatique requis) et des technologies de la communication (communication à l'aide de moyens techniques).

TIME: abréviation anglaise de Telecommunication, Information, Multimedia et Entertainment. Elle désigne la convergence desdits secteurs dans le cadre de la numérisation.

Très haut débit: par très haut débit, on entend les débits supérieurs à 50 Mbit/s, à la fois sur le réseau fixe et le réseau mobile.

UMTS (Universal Mobile Telecommunication System): UMTS est une norme internationale de téléphonie mobile de la troisième génération regroupant des services multimédias et des services vocaux. Résultant de l'évolution du GSM, l'UMTS complète ce dernier, ainsi que le PublicWireless LAN, pour la desserte de la Suisse. Actuellement, le réseau UMTS couvre environ 99% de la population suisse.

Unified Communications: ce vocable évoque la tentative de regroupement de la totalité des techniques de communication modernes. Unified Communications coordonne les divers services de télécommunication comme l'e-mail, Unified Messaging Service, le téléphone, le téléphone mobile, PDA, la messagerie instantanée et les fonctions de présence afin d'améliorer la joignabilité des partenaires de communication en cas de travail dans différents environnements et contribue ainsi à accélérer les processus commerciaux.

Vectorisation: la vectorisation est une technologie utilisée en association avec le VDSL2. Elle élimine les interférences (dérangements) entre les paires de lignes de cuivre. Sur le plan technique, elle permet une augmentation d'au maximum 100% des bandes passantes.

VDSL (Very High-Speed Digital Subscriber Line): La technologie à large bande VDSL est actuellement la technologie DSL la plus rapide. Elle permet d'obtenir des débits de transmission des données allant jusqu'à 100 Mbit/s. A l'heure actuelle, le successeur du VDSL est le VDSL2.

VoIP (Voice over Internet Protocol): la technologie VoIP assure l'établissement des communications téléphoniques via Internet.

VoLTE (Voice over LTE): la LTE est un simple réseau de données. VoLTE permet de téléphoner via le réseau de données LTE.

WiFi Calling: le WiFi Calling permet de téléphoner via le téléphone mobile et le réseau WLAN ou WiFi. Il améliore ainsi fortement la téléphonie mobile au sein des bâtiments.

WLAN (Wireless Local Area Network): le terme WLAN désigne un réseau local sans fil. Un WLAN relie un ou plusieurs ordinateurs sans fil avec un système d'information central, une imprimante ou un scanner.

Autres termes

Accès haut débit (Bitstream Access, BSA): l'accès haut débit (Bitstream Access) réglementé consiste en une connexion ultrarapide assurée sur le dernier kilomètre par une paire torsadée métallique entre le central de raccordement et le raccordement domestique. La connexion est établie par Swisscom et cédée sous forme de prestation préalable à un autre fournisseur de services de télécommunication (FST). Le prix de cette prestation est fixé par l'autorité de régulation. Le FST peut ainsi proposer à sa clientèle des services à haut débit tels que l'accès rapide à Internet.

COMCO (Commission de la concurrence): la COMCO veille à l'application de la loi sur les cartels (LCart). La LCart vise à prévenir les conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social, imputables aux cartels et aux autres restrictions à la concurrence et, partant, à promouvoir la concurrence. La COMCO lutte contre les cartels nuisibles et les pratiques abusives d'entreprises occupant une position dominante sur le marché. Elle est chargée d'exercer un contrôle lors de regroupements d'entreprises. En outre, la COMCO prend position sur les dispositions édictées par les autorités qui influent sur la concurrence.

ComCom (Commission fédérale de la communication): la ComCom est l'autorité de décision dans le domaine des télécommunications. Elle attribue les concessions pour l'utilisation du spectre des fréquences de radiocommunication ainsi que la concession de service universel. Elle fixe également les conditions d'accès (dégroupage, interconnexion, lignes louées, etc.), approuve les plans nationaux de numérotation, et spécifie les modalités d'application de la portabilité des numéros et du libre choix du fournisseur.

Dégroupage (unbundling): le dégroupage du dernier kilomètre (Unbundling of the Local Loop, ULL) offre aux opérateurs de téléphonie fixe concurrents sans infrastructure de raccordement propre un accès direct à la clientèle à des conditions non discriminatoires alignées sur les coûts. Cette situation implique l'existence d'un opérateur occupant une position dominante sur le marché. Il existe deux types de dégroupages: d'une part, le dégroupage au central (unbundling of the local loop, ULL ou LLU, appelé TAL en Suisse) avec actuellement quelque 600 sites dégroupés et, d'autre part, le dégroupage au répartiteur de quartier (sub-loop unbundling, appelé T-TAL en Suisse) – une solution qui n'a encore suscité l'intérêt d'aucun concurrent jusqu'à présent.

Dernier kilomètre: le dernier kilomètre ou Local Loop désigne la ligne de raccordement d'abonné entre le raccordement d'abonné et le central local (voir aussi réseau de raccordement). En Suisse et comme dans la plupart des pays, le dernier kilomètre est soumis à une réglementation d'accès (dégroupage).

Ex-ante: ce terme qualifie notamment une approche réglementaire, dans le cadre de laquelle une autorité gouvernementale doit approuver (obligation d'autorisation) les particularités de l'offre réglementée (conditions commerciales, techniques et d'exploitation). Lors de l'utilisation d'une prestation réglementée, les parties ont ainsi connaissance des conditions approuvées par l'autorité (p. ex. le prix). Les opérateurs concernés disposent de voies de droit pour faire vérifier la conformité du prix avalisé par l'autorité.

Ex-post: dans une approche réglementaire ex-post, les parties doivent se mettre d'accord sur le contenu du contrat (primat de la négociation) dans tous les domaines possibles. En cas de plainte, les autorités ne rendent de décision que sur les points qui font divergence entre les parties (principe de la plainte).

Full Access (accès complet): dans le cadre du dégroupage, il s'agit de la mise à disposition d'un accès au raccordement d'abonné à un autre fournisseur de services de télécommunication, afin d'utiliser la totalité de la gamme de fréquences disponible sur la paire torsadée métallique.

Hubbing: ce terme désigne le négoce du trafic de téléphonie avec d'autres opérateurs de télécommunication.

Interconnexion: l'interconnexion désigne la liaison des installations et des services de deux fournisseurs de services de télécommunication qui permet leur intégration fonctionnelle grâce à des systèmes logiques et à des techniques de télécommunication, et ouvre l'accès à des tiers. L'interconnexion permet par exemple aux clients d'un opérateur de communiquer avec les abonnés d'un autre opérateur. En vertu de la loi sur les télécommunications, les opérateurs qui dominent le marché des services de télécommunication sont tenus de procurer à leurs concurrents l'interconnexion à des prix alignés sur les coûts (voir aussi LRIC).

OFCOM (Office fédéral de la communication): l'OFCOM est chargé des questions liées aux télécommunications et à la radiodiffusion (radio et télévision). Dans ces domaines, il s'occupe de toutes les tâches de régulation et d'autorité nationale. Par ailleurs, l'OFCOM prépare les décisions du Conseil fédéral, du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de même que celles de la Commission fédérale de la communication (ComCom).

Postes à plein temps: ce terme est synonyme d'équivalents plein temps.

Evolution sur cinq ans du groupe Swisscom

En mio. CHF ou comme indiqué

		2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires et résultats						
Chiffre d'affaires net		11 434	11 703	11 678	11 643	11 662
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)		4 302	4 413	4 098	4 293	4 295
EBITDA en % du chiffre d'affaires net	%	37,6	37,7	35,1	36,9	36,8
Résultat d'exploitation (EBIT)		2 258	2 322	2 012	2 148	2 131
Bénéfice net		1 695	1 706	1 362	1 604	1 568
Bénéfice par action	CHF	32,53	32,70	26,27	30,97	30,31
Etat de la situation financière et flux de trésorerie						
Capitaux propres à la clôture de l'exercice		6 002	5 486	5 242	6 522	7 645
Quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice	%	29,3	26,2	24,8	30,4	34,7
Entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 931	3 565	3 702	3 722	4 091
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		2 396	2 436	2 409	2 416	2 378
Dette nette à la clôture de l'exercice		7 812	8 120	8 042	7 846	7 447
Collaborateurs						
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	Nombre	20 108	21 125	21 637	21 127	20 506
Effectif moyen en équivalents plein temps	Nombre	19 746	20 433	21 546	21 543	20 836
Informations opérationnelles à la clôture de l'exercice						
Raccordements téléphoniques réseau fixe en Suisse	En milliers	2 879	2 778	2 629	2 367	2 047
Raccordements à haut débit Retail en Suisse	En milliers	1 811	1 890	1 958	1 992	2 014
Raccordements mobiles en Suisse	En milliers	6 407	6 540	6 625	6 612	6 637
Raccordements Swisscom TV en Suisse	En milliers	1 000	1 165	1 331	1 418	1 467
Unités génératrices de chiffres d'affaires (RGU) Suisse	En milliers	12 097	12 373	12 543	12 389	12 165
Raccordements d'abonnés dégroupés en Suisse	En milliers	256	180	128	128	107
Raccordements à haut débit Wholesale en Suisse	En milliers	215	262	315	364	435
Raccordements à haut débit en Italie	En milliers	1 942	2 072	2 201	2 355	2 451
Action Swisscom						
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	Millions d'unités	51,802	51,802	51,802	51,802	51,802
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice		24 394	27 067	26 056	23 627	26 859
Cours de l'action à la clôture de l'exercice	CHF	470,90	522,50	503,00	456,10	518,50
Cours de l'action haut	CHF	474,00	587,50	580,50	528,50	527,00
Cours de l'action bas	CHF	390,20	467,50	471,10	426,80	429,80
Dividende ordinaire par action	CHF	22,00	22,00	22,00	22,00	22,00 ¹
Ratio distribution/bénéfice par action	%	67,63	67,27	83,75	71,04	72,59
Informations Suisse						
Chiffre d'affaires net		9 358	9 586	9 764	9 665	9 476
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)		3 685	3 788	3 461	3 572	3 451
Investissements en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		1 686	1 751	1 822	1 774	1 678
Effectif à la clôture de l'exercice en équivalents plein temps	Nombre	17 362	18 272	18 965	18 372	17 688

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Déclarations prospectives

Le présent Rapport de Gestion contient des déclarations prospectives. Dans ce Rapport des Gestion, de telles déclarations prospectives incluent, sans s'y limiter, des déclarations concernant notre situation financière, les résultats d'opérations et d'activités et certains de nos plans et objectifs stratégiques.

Ces déclarations prospectives étant exposées à des risques et à des incertitudes, les résultats futurs réels peuvent être sensiblement différents de ceux ressortant expressément ou implicitement de ces déclarations. Nombre de ces risques et incertitudes concernent des facteurs que Swisscom n'a pas la capacité de contrôler ou d'estimer précisément, tels que les futures conditions du marché, les fluctuations monétaires, le comportement des autres participants au marché, les interventions des régulateurs de l'Etat et d'autres facteurs de risque détaillés dans les dossiers et rapports passés et futurs de Swisscom et Fastweb, y compris ceux déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et dans les dossiers, communiqués de presse, rapports et autres informations passés et futurs placés sur les sites internet des sociétés du groupe Swisscom.

Les lecteurs sont invités à ne pas s'appuyer à l'excès sur les déclarations prospectives, qui ne valent qu'à la date de la présente communication.

Swisscom écarte toute intention ou obligation de mettre à jour et revoir ses déclarations prospectives, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement.

Impressum

Dates importantes

> 7 février 2018

Publication du résultat annuel et du rapport annuel 2017

> 4 avril 2018

Assemblée générale à Fribourg

> 6 avril 2018

Ex-dividende

> 10 avril 2018

Versement du dividende

> 2 mai 2018

Résultat intermédiaire du 1^{er} trimestre 2018

> 16 août 2018

Résultat intermédiaire du 2^e trimestre 2018

> 1^{er} novembre 2018

Résultat intermédiaire du 3^e trimestre 2018

> Février 2019

Publication du résultat annuel et du rapport annuel 2018

Edition et réalisation

Swisscom SA, Berne

Traduction

CLS Communication AG, Bâle

Production

MDD Management Digital Data AG, Lenzbourg

Impression

Stämpfli Publications SA, Berne

Photographe

Stefan Walter, Zurich
Christian Grund, Zurich

Imprimé sur papier blanchi sans chlore
© Swisscom SA, Berne

Le rapport de gestion est publié en allemand, en anglais et en français.

Commandes d'exemplaires supplémentaires

E-mail: annual.report@swisscom.com

Une brochure d'entreprise de Swisscom est également disponible en allemand, en anglais, en français et en italien.

www.swisscom.ch/enbref2017

Le rapport de durabilité 2017 est publié sur www.swisscom.ch/cr-report2017

Informations générales

Swisscom SA

Siège principal

CH-3050 Berne

Téléphone: + 41 58 221 99 11

Informations financières

Swisscom SA

Investor Relations

CH-3050 Berne

Téléphone: + 41 58 221 99 11

E-mail: investor.relations@swisscom.com

Internet: www.swisscom.ch/investor

Informations sociales et environnementales

Swisscom SA

Group Communications & Responsibility

CH-3050 Berne

E-mail: corporate.responsibility@swisscom.com

Internet: www.swisscom.ch/responsabilite

Des informations actualisées sont également disponibles sur notre site Internet

www.swisscom.ch

Le rapport de gestion de Swisscom est publié en ligne

allemand: www.swisscom.ch/bericht2017

anglais: www.swisscom.ch/report2017

français: www.swisscom.ch/rapport2017



